UC-NRLF
$B 765 985

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

University of California

Lux ex Tenebris.

Claus Spreckels Fund.

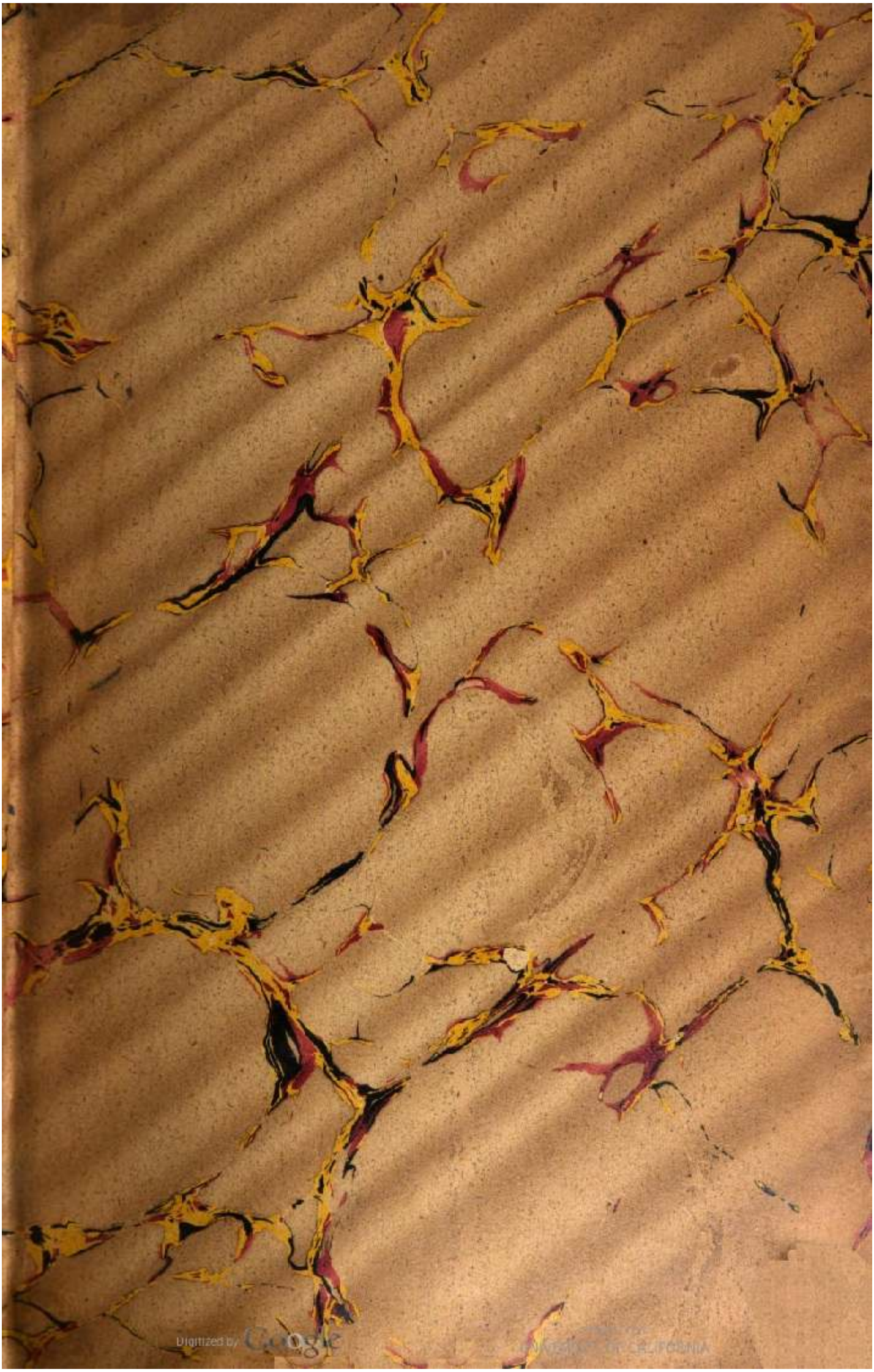
Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE

CARDINAL DE RETZ

ET

L'AFFAIRE DU CHAPEAU

II

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LE

CARDINAL DE RETZ

ET

L'AFFAIRE DU CHAPEAU

ÉTUDE HISTORIQUE

SUIVIE DES

CORRESPONDANCES INÉDITES DE RETZ, DE MAZARIN, ETC.

PAR

R. CHANTELAUZE

II

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

Tous droits reservés.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DC130
.R4C5
v.2

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

I

LETTRES DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIBRARY
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

LETTRES DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

I.

Sans date [1].

On me vient de dire que Monsieur le Prince envoie à Rome pour dire que je suis accommodé avec le Cardinal Mazarin, et que c'est pour cela que l'on m'a nommé Cardinal. Je ne puis croire qu'il fasse une chose si étrange et qu'il prenne pour me nuire un prétexte si peu vraisemblable que celui-là. Je ne crois pas que ces Messieurs, qui sont très-habiles, se laissent aisément persuader d'une chose qui a été traitée de ridicule par les plus grossiers de ce pays. Je ne crois pas que vous ayez grand besoin

[1] Lettre autographe signée. La lettre porte tout simplement pour suscription : *A Monsieur l'abbé Charrier*. Elle n'est pas datée, mais il résulte d'un passage qu'elle fut adressée à l'abbé lorsqu'il était en route pour se rendre à Rome. Elle lui fut sans doute remise par un exprès.

Toutes les lettres suivantes portent cette simple suscription : *A Monsieur, Monsieur l'abbé Charrier, à Rome*. Le Coadjuteur les lui faisait parvenir dans les paquets de dépêches que le Nonce Bagni adressait à la Cour de Rome.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de me défendre sur ce sujet. A tout hasard je vous en donne avis puisque vous êtes encore à Châtres[1].

Signé : LE COADJUTEUR DE PARIS.

P. S. — Si vous entendiez parler de cela, vous savez mieux que personne que vous pouvez, sans craindre de reproche, assurer qu'il n'y aura jamais d'accommodement entre le Mazarin et moi.

II.

De Paris, le 1er octobre 1631[2].

Je vous envoie[3], par un courrier exprès... lettre de crédit pour...

On vous envoie une lettre de change de dix-huit mille [écus] par un courrier exprès, et vous en

[1] Il y a cinq communes en France qui portent le nom de Châtres et qui sont situées dans les départements de l'Aube, de la Dordogne, de Loir-et-Cher, de la Mayenne et de Seine-et-Marne. Il nous a paru impossible de préciser le lieu cité par le Coadjuteur.

[2] Traduction par l'abbé Charrier des passages chiffrés d'une lettre du Coadjuteur dont l'original n'a pas été retrouvé dans sa correspondance avec cet abbé. Les parties non chiffrées de la lettre n'ont malheureusement pas été recopiées par Charrier.

[3] L'abbé Guillaume Charrier était né à Lyon le 21 août 1605. Au mois de novembre 1623, à la mort de son frère Jean-Baptiste Charrier, aumônier de Louis XIII, il fut nommé à sa place abbé de Notre-Dame de Chage, au diocèse de Meaux. Guillaume Charrier devint, en 1632, aumônier de Gaston, Duc d'Orléans, frère de Louis XIII. En 1645, il fut l'un des députés à l'assemblée du clergé, et son nom figure plus d'une fois dans les procès-verbaux de cette assemblée.

Il est souvent question de lui dans les Mémoires de Guy Joly, de même que dans ceux de Retz, dont il fut l'ami à toute épreuve dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Retz lui confia toujours, tant qu'il vécut, les missions les plus épineuses auprès de la Cour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aurez un de trois en trois jours, qui vous en portera d'autres jusques à la somme de quatre-vingt mille écus et plus, s'il est besoin, ayant cent cinquante mille écus à ma disposition[1], qu'il ne faut point à mon sens épargner, quand ce ne seroit que pour gagner un moment. On a jugé à propos de faire tenir ces sommes par des courriers différents, et encore nous ne laissons pas d'être bien en peine par la difficulté que l'on a à trouver des personnes qui veuillent faire tenir des sommes un peu considérables ; de sorte que, si vous pouviez trouver de l'argent à Rome et tirer gagne, on fera partir

de Rome, et il fallait qu'il eût en lui une confiance sans bornes, comme on pourra en juger par la lecture des lettres qu'il lui adressa à l'occasion de son affaire du chapeau. D'après les lettres de Gueffier, le résident de France à Rome, il quitta cette ville, le 17 mars 1652, pour se rendre en poste, à Lyon, après avoir mené à bonne fin la difficile mission que le Coadjuteur lui avait confiée pour obtenir sa promotion au cardinalat. Ce fut très-probablement, lors de ce voyage à Lyon, qu'il y apporta la correspondance du Coadjuteur, que nous avons découverte dans sa famille, encore représentée par les femmes. L'abbé Charrier mourut à Paris en 1667, après avoir eu la consolation de voir rentrer en France le Cardinal de Retz, à la fin d'un long exil de plusieurs années. (Voir l'*Histoire de l'Église de Meaux*, par D. Toussaint du Plessis, t. I, p. 573, 574 ; et l'excellente édition des *Lettres de Mme de Sévigné*, publiée dans la *Collection des grands écrivains de la France*, par MM. Monmerqué, Paul Mesnard et Adolphe Regnier, membre de l'Institut.)

L'abbé Guillaume Charrier, dont il est fait si souvent mention dans les lettres de Mme de Sévigné, était le neveu et le filleul du précédent. Il était abbé commendataire de Quimperlé et mourut le 14 septembre 1717.

Un autre membre de cette famille, l'abbé Louis Charrier de La Roche, après avoir prêté serment à la constitution civile du clergé en 1791, fut nommé Évêque métropolitain de Rouen, et, après le concordat, Évêque de Versailles et premier aumônier de Napoléon Ier.

[1] Quatre cent cinquante mille livres de l'époque.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mercredi prochain un autre courrier avec pareille somme, et ainsi de jour en jour.

... On vous envoie aussi, par ce courrier, sept montres; mandez s'il vous en faut davantage et d'autres galanteries, et renvoyez ce courrier en diligence afin que l'on puisse savoir des nouvelles plus promptement pour faciliter vos affaires...

Le Prince de Conti se plaint de ma nomination et en a écrit à M. le Duc d'Orléans, qui est demeuré ferme pour mes intérêts.

On ne vous fait pas de compliments; tenez-nous seulement avertis de tout par courrier exprès, et n'épargnez rien. Mandez aussi par ce courrier quels bijoux il faudra vous envoyer. On ne l'a pu savoir parce que ..... est à Fontainebleau.

[On a le projet de publier] au Parlement une déclaration contre MM. les Princes [1].

Sur un billet chiffré accompagnant la lettre précédente :

On a donné avis à M. le Coadjuteur que M. le Prince de Conti avoit envoyé Montreuil [2] à Rome; mandez-en des nouvelles promptement... d'opposition... Cour de Rome...

[1] Le 28 septembre, le Parlement avait fait mine de s'assembler pour délibérer sur les affaires des Princes, mais le Duc d'Orléans « envoya prier de différer, jusqu'à ce qu'un gentilhomme qu'il avait envoyé à M. le Prince fût de retour ». (*Le Journal ou Histoire du temps présent contenant toutes les déclarations du Roi vérifiées en Parlement, et tous les arrêts rendus, les chambres assemblées, pour les affaires publiques, depuis le mois d'avril* 1651 *jusques en juin* 1652.) On sait que Mazarin, à son retour, fit détruire tout ce qui restait d'exemplaires de cet ouvrage, qui est aussi précieux qu'il est devenu rare.

[2] Le poëte Mathieu de Montreuil, alors secrétaire du Prince de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III.

Paris, le 5 octobre 1651 [1].

Je vous envoie, par un courrier exprès, une lettre de crédit pour vingt-cinq mille écus, en attendant le reste que l'on envoira incessamment. Si vous n'en avez besoin, ne les recevez pas, parce que le marché est fait avec le banquier de nous rendre notre argent, ni avec fort peu de perte, au cas que l'on n'en aie pas affaire à Rome. La même chose se doit entendre pour la première lettre de change de six mille écus que l'on vous a envoyée et de toutes les autres à l'avenir. Surtout prenez garde de ne donner votre argent mal à propos et que vous ne soyez assuré de ce que l'on vous promettra, y ayant eu plusieurs attrapes de cette sorte. Mais aussi n'épargnez rien pour faire réussir les affaires, et quelque somme que l'on veuille, ne trouvez aucune difficulté à tout ce que l'on demandera de vous...

Le Prince de Conti a écrit à M. le Duc d'Orléans sur le sujet de ma nomination. Monsieur est demeuré ferme dans mes intérêts ; puisqu'il a fait cela pour moi devant que les Princes eussent pris les armes, jugez ce qu'il fera à présent qu'ils sont dé-

Conti, et dont les œuvres furent publiées en 1671 chez Charles de Sercy, en un volume in-16.

[1] Fragments déchiffrés par l'abbé Charrier, d'une lettre du Coadjuteur à lui adressée et dont l'original ne se trouve pas parmi les autres lettres de la correspondance de Retz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

clarés contre le Roi. Si vous avez besoin, après la réponse du Pape, d'une réplique de Monsieur, vous n'en manquerez pas non plus que de la Cour...

Mme de Montbazon[1] a mis dans l'esprit de M. de Paris[2], par le moyen de sa sœur[3], dont il est amoureux, qu'il devoit écrire au Pape pour lui représenter qu'il n'est point à propos qu'un Coadjuteur soit Cardinal, l'Archevêque ne l'étant pas, et pour s'opposer à ma nomination... La lettre n'est pas encore partie... [J'ai fait insinuer] à M. le Nonce que M. de Paris est un esprit foible et que l'on traite comme un enfant.

On vous a déjà envoyé six montres ; on vous envoira des rubans au premier jour. Nous avons reçu la vôtre pour M. l'abbé Tinti[4]...

IV.

Sans date[5].

Je te prie, cher Patin[6], de lire la lettre de chiffre tout entière sans interruption parce que toutes les

[1] Marie de Bretagne, mariée en 1628 à Hercule de Rohan, Duc de Montbazon, née vers 1610, morte le 28 avril 1657. Pendant la Fronde, elle fut la maîtresse du Duc de Beaufort. Elle était fille du Comte de Vertus et de Mlle de la Varenne-Fouquet.

[2] L'Archevêque de Paris, François de Gondi, oncle du Coadjuteur.

[3] Mme de Montbazon eut trois sœurs. Celle dont le Coadjuteur prétend que son oncle l'Archevêque de Paris fut amoureux était sans doute Catherine-Françoise de Bretagne, Mlle de Vertus, ainsi qu'on la nommait dans le monde. Après Mme de Montbazon, c'était la plus belle des quatre sœurs. Elle mourut le 21 novembre 1692.

[4] Chargé des intérêts du Duc de Bracciano auprès de la Cour de France.

[5] Billet autographe.

[6] Nom de guerre donné par le Coadjuteur à l'abbé Charrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parties se rapportent les unes aux autres et qu'il est important de les lire toutes ensemble. Je ne manquerai pas de m'enquérir soigneusement qu'est devenu M. de Beaufort. On parle ici encore un peu moins de lui qu'à Rome.

V.

A Paris, le 6 octobre 1651 [1].

L'on vous écrivit hier cinq octobre, par un courrier extraordinaire, que l'on vous envoyoit une lettre de crédit de vingt-cinq mille écus, quoique ladite lettre soit indéfinie et non limitée. C'est pourquoi, si vous en avez besoin, prenez, si vous pouvez, sur ladite lettre de crédit tout ce qui vous sera nécessaire et non pas seulement lesdits vingt et cinq mille écus.

On dit que les Princes ont pris un courrier sur le chemin de Lyon. Nous appréhendons que ce ne soit celui que l'on vous dépêcha dimanche dernier, premier octobre. Nous attendons sur cela votre réponse, et l'on vous prie d'accuser la réception de toutes celles que l'on vous envoie et leur date, lorsque vous les aurez reçues et que vous écrirez. En tous cas, et pour obvier à toutes sortes d'inconvénients, l'on vous renvoie par l'ordinaire, et dans le paquet de M. le Nonce [2], le double de la lettre de crédit qui

[1] Lettre chiffrée.

[2] Pour mettre ses lettres à l'abri d'un coup de main de la part

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous fut hier envoyée. Si vous n'avez reçu la première, vous vous servirez de celle-ci comme vous aviserez.

Par la lettre d'hier l'on vous donnoit un avis, que l'on réitère encore présentement, de ne pas donner votre argent si vous n'êtes tout à fait assuré de l'exécution des choses qui vous seront promises, attendu les inconvénients qui en sont déjà arrivés plusieurs fois et à personnes de connoissance.

Depuis cette lettre écrite, l'on a appris que M. le Prince a écrit à M. le Duc d'Orléans tous les sujets de mécontentement qu'il a de la Cour, entre lesquels il ne compte pas la nomination de M. le Coadjuteur. Ce n'est pas, comme vous pouvez croire, par bonne volonté, mais seulement parce qu'il n'ose pas choquer Son Altesse Royale sur ce point.

VI.

A Paris, le 12 octobre 1651 [1].

On vous renvoie par ce courrier extraordinaire une explication plus ample et plus particulière de la

des agents ou des soldats des Princes, le Coadjuteur avait la précaution de les faire passer à Rome dans les paquets du Nonce en France.

[1] Toutes les lettres chiffrées de Retz à l'abbé Charrier sont de la main de Guy Joly, conseiller au Châtelet, alors son secrétaire. Toutes sont écrites sous la dictée du Coadjuteur et plusieurs sont interlignées de sa propre main. Guy Joly, comme on le sait par les *Mémoires* de Retz, était alors aussi son déchiffreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lettre de crédit qui vous a été envoyée, adressante au sieur Bouvier [1], parce que l'on a eu peur que, sur les [sommes] de ladite lettre de crédit, il ne vous donnât pas tout ce dont vous auriez besoin. On a jugé que cette sorte de lettre de crédit étoit plus sûre et plus commode que celle de lettre de change, y ayant ici peu de banquiers à qui on puisse confier de si grandes sommes. Si pourtant vous étiez d'un autre avis, on suivroit ponctuellement vos ordres quand vous l'aurez mandé.

On vous envoie quantité de rubans pour la Princesse de Rossano [2], suivant les avis de M. l'abbé Tinti, duquel vous trouverez une lettre dans ce paquet.

Nous avons ici quatre-vingt mille écus, argent comptant, entre les mains, et [assurés aussi] d'encore autant. C'est pourquoi ne vous laissez manquer de rien et tirez hardiment ici sur le correspondant dudit sieur Bouvier ou autre, et l'on fera tout l'honneur à vos lettres. Je vous répète que, si vous jugez à propos que l'on vous fasse tenir l'argent par lettres de change, on hasardera tout pour le faire. Surtout n'épargnez rien pour faire réussir l'affaire et en

[1] Le sieur Bouvier, expéditionnaire à la Cour de Rome, qui était tout dévoué aux intérêts du Coadjuteur.

[2] Olimpia Aldobrandini, Princesse de Rossano, qui avait épousé en secondes noces don Camillo Maidalchini, fils de la célèbre dona Olympia Maidalchini, belle-sœur du Pape Innocent X. Don Camillo avait renoncé au cardinalat pour cette union. La Princesse de Rossano était un peu parente de Retz par des alliances entre les Gondi et les Aldobrandini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

baillant baillant, car vous connoissez les fourbes du pays.

Tirez promptement le contenu en la lettre de change sur le sieur Géricot, pour éviter le hasard de la banqueroute qui seroit à nos risques, passé les six jours. Cela s'entend quand même vous n'en auriez pas besoin, parce que l'on trouvera des occasions de remise pour Paris qui feront qu'on ne perdra guère au change. Faites pourtant tout ce que vous jugerez à propos.

Pour nouvelles, je vous dirai que le Roi est dans Bourges, que le Prince de Conti s'en est retiré avec Mme de Longueville. On croit que Mouron[1] sera assiégé bientôt. Il y a eu, dans ce même temps et dans ce même pays, trois compagnies de cavalerie qui étoient aux Princes, taillées en pièces. L'un des commandants, appelé de Guespeau[2], a été pris et blessé. D'un autre côté, vers Stenay, cinq cents chevaux du même parti ont été défaits par M. de Grandpré, et le commandant, nommé Chabert, fait prisonnier[3]. Le Roi s'en va droit à Tours tenir incessamment les États.

Les amis de M. le Prince avoient cabalé dans le Parlement pour faire donner plein pouvoir à Monsieur d'accommoder les affaires, mais ils n'ont pas réussi,

[1] Le château de Mouron où s'étaient réfugiés les Princes. En le quittant, ils en confièrent la défense au Marquis de Persan, qui ne capitula qu'à la fin du mois d'août 1652. Voir les *Mémoires de Retz*, édition Adolphe Regnier, t. IV, p. 5 et suivantes.

[2] *Guespean*, d'après les *Mémoires* de Montglat.

[3] Voir les *Mémoires de Retz*, même édition, t. IV, p. 6.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seulement par cette considération que l'on a cru que cette proposition étoit souhaitée par les Princes pour temporiser. Ils commencent d'être ici fort décriés et l'on tient leurs affaires en mauvais état.

L'explication de la lettre de crédit, dont je vous ai parlé ci-dessus, est une lettre au sieur Bouvier de son correspondant, de vous donner jusques à soixante mille écus et plus.

Le marché fait avec le correspondant du sieur Bouvier, pour sa lettre de crédit, est fait en cette manière que vous réglerez le change de ce que vous prendrez, au prix qu'il voudra, lorsque vous toucherez les deniers, et que, pour n'être pas surpris dans votre crédit, ni ceux sur qui vous l'avez, vous les avertirez auparavant par billets de vous tenir prête telle somme dont vous aurez besoin, et de celle que vous aurez ainsi retenue et que vous ne prendrez pas, nous en payerons trois pour cent, et de celles que vous prendrez, après les avoir retenues, nous en payerons le change, ainsi que vous en serez convenu et que vous nous le ferez savoir.

Le Parlement a déjà donné arrêt, sans attendre la déclaration du Roi contre M. le Prince, par lequel il fait défenses à toutes personnes de lever des troupes sans permission de Sa Majesté [1].

[1] L'arrêt est du 7 octobre 1651. (Voir le *Journal des assemblées du Parlement*, année 1652, p. 113.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VII.

A Paris, le 15 octobre 1651 [1].

Celle-ci n'est qu'une répétition de ce que l'on vous écrivit hier par un courrier extraordinaire qui vous porte des rubans pour la Princesse Pamphilia [2] et un ordre au sieur Bouvier de vous donner, sur la lettre de crédit qui vous a été envoyée, jusques à soixante mille écus et plus, si vous en avez besoin. Nous croyons que vous l'avez déjà reçue, parce que celle-ci ne va à vous que par l'ordinaire et dans le paquet de M. le Nonce, afin qu'elle vous soit plus sûrement rendue, et pour y avoir recours en cas de besoin.

Le correspondant du sieur Bouvier lui envoie aussi par cet ordinaire le *duplicata* de celle qu'il écrivit hier à même fin.

L'on a eu nouvelles que le sieur de Marsin [3] a quitté la Catalogne pour aller trouver M. le Prince. L'action est jugée très-mauvaise, attendu l'état du

[1] Lettre chiffrée.

[2] La Princesse de Rossano.

[3] Le Comte de Marsin ou mieux de *Marchin*, Liégeois entré au service de la France sous Louis XIII. Partisan de M. le Prince, il avait été arrêté en même temps que lui. A sa sortie de prison, Condé lui fit rendre son commandement de Catalogne, et Marchin, par reconnaissance pour le Prince, auquel il était fort attaché, débaucha les troupes placées sous ses ordres pour les conduire à Bordeaux. (Voir *Mémoires de Retz*, t. III, p. 287, note 4, et l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, par le Colonel Baltazar, édition de 1876, in-8°, publiée à Bordeaux.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pays et est même cause que plusieurs s'aigrissent contre M. le Prince. Il a passé dans sa marche par les terres d'Espagne en toute sûreté, avec trois régiments qu'il a débauchés de l'armée. Le Parlement de Toulouse a enjoint aux communes de son ressort de lui courir sus comme à un traître.

VIII.

A Paris, le 26 octobre 1651 [1].

Comme l'on n'a point encore reçu de vos nouvelles, ni même de celles du premier courrier, et que ci-devant on vous a fait savoir tout ce que l'on a jugé nécessaire pour le bien et l'avancement de l'affaire que vous poursuivez, celle-ci n'est qu'un abrégé des choses qui se passent en ces quartiers fort avantageusement pour le Roi, dans le service duquel tous les peuples demeurent fermes, nonobstant les continuelles sollicitations de M. le Prince, qui n'a pas pu même mettre dans son parti le Parlement de Provence, quoiqu'il se soit servi, pour le séduire, de l'aversion que vous savez qu'ils ont pour M. d'Angoulême [2]. Au contraire, ils ont donné arrêt

[1] Lettre chiffrée. La lettre portait d'abord la date du 19 octobre, qui a été biffée et remplacée par celle du 26, jour probable de son départ de Paris.

[2] Louis-Emmanuel de Valois, Comte d'Alais, puis Duc d'Angoulême, petit-fils de Charles IX par son père, le Duc Charles d'Angoulême, bâtard de ce prince et de Marie Touchet. Le Comte d'Alais était gouverneur de Provence et cousin germain de Condé par sa

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par lequel ils ont chassé de la ville d'Aix le Baron de Saint-Mars et tous ses adhérents, qui étoient dans les intérêts de M. le Prince. Les villes de Marseille et d'Arles en ont fait autant, et tout cela a été fait par les intelligences de M. le Coadjuteur de Paris avec les sieurs du Caus, qui a été établi capitaine dans la ville d'Aix, et de Valbel, qui est à Marseille.

Le Parlement de Toulouse et généralement toute la province de Languedoc sont aussi fort déclarés contre ce parti. Je vous ai déjà fait savoir l'arrêt qu'ils avoient donné contre Marsin, à qui les communes du pays ont enlevé dans sa marche le peu de troupes qu'il avoit débauché de la Catalogne.

Les efforts de M. le Prince ont aussi été inutiles sur les huguenots, quelques propositions qu'il leur ait fait faire pour les obliger à remuer, ayant même souffert, depuis qu'il est en Guyenne, la réédification de deux temples.

L'abbé de Sillery[1], qui s'en alloit à Rome contre vous, passant par Lyon, et s'étant vanté du sujet de son voyage, fut arrêté à six lieues de la ville par les soins de M. l'abbé d'Ainay, et, depuis, il a été transféré, par ordre du Roi, au château de Pierre-Encise, où il est à présent[2].

Sa Majesté envoya, sur la fin de la semaine passée,

mère, Charlotte de Montmorency. Il prit parti pour les Princes pendant la seconde Fronde.

[1] Il appartenait à la famille de Louis-Roger Brûlart, Marquis de Puisieux, beau-frère de La Rochefoucauld, l'auteur des *Mémoires*. Il était maître de chambre du Prince de Conti.

[2] Il resta en prison jusqu'à la fin de la Fronde et fut échangé avec l'abbé Fouquet, prisonnier des Princes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un pouvoir à M. le Duc d'Orléans de traiter l'accommodement avec M. le Prince, et faculté de lui assigner pour cet effet tel endroit du royaume qu'il aviseroit pour conférer. Auquel cas, le Roi entend que Son Altesse Royale soit accompagnée de M. le Maréchal de l'Hospital, de MM. de la Marguerie et d'Aligre, Conseillers d'État, et de MM. le Président de Mesmes, de Champré et de Cumont, Conseillers en la Cour. Suivant quoi, après que la proposition en eut été faite au Parlement, samedi dernier[1], et agréée par toute la compagnie *communi voto*, M. d'Orléans a dépêché à M. le Prince pour savoir ses dernières résolutions. On ne croit pas qu'il accepte cette conférence, ayant l'esprit tout à fait à la brouillerie et à la révolte. Mais quand il l'accepteroit, la Cour a bien voulu faire cette démarche, parce que la seule apparence de l'accommodement empêchera tous ceux qui sont avec lui ou qui auroient envie de s'y jeter, de s'engager plus avant.

Quant aux intérêts de M. le Coadjuteur, cette affaire lui est très-avantageuse, parce que M. le Duc d'Orléans étant le maître de la chose, il n'achèvera aucun traité qu'il ne lui ait fait trouver ses avantages, ainsi qu'il témoigne tous les jours et à toutes occasions aux serviteurs de M. le Prince, disant qu'il ne souhaite rien tant que le succès de votre négociation.

M. d'Arnauld[2] est mort dans le château de Dijon,

[1] 14 octobre. Voir le *Journal ou Histoire du temps présent*, p. 114.

[2] Isaac Arnauld de Corbeville, de l'illustre famille des Arnauld

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et le Chevalier de La Rochefoucauld[1] dans Mouron, d'où M. le Prince de Conti, Mme de Longueville et M. de Nemours se sont retirés et vont en diligence en Guyenne. Palluau[2] les suit avec huit cents chevaux. Les dernières nouvelles que l'on en a disent que ledit Prince de Conti n'avoit plus que quatre heures de marche devant lui : il pourroit bien se laisser attraper.

Tout le Poitou, l'Angoumois et les autres provinces ont député au Roi, qui est à Bourges, pour le prier d'avancer son voyage jusques à eux, ce qu'il fera indubitablement. Le Comte d'Harcourt[3] est parti et va droit à Poitiers et de là doit marcher en Guyenne en diligence, avec douze à quatorze mille hommes de vieilles troupes.

Peut-être que le Mazarin fera, pour vous nuire, courir le bruit qu'il est d'accord avec le Coadjuteur; ménagez votre conduite sur cette affaire, en sorte que vous désabusiez les esprits de cette

de Port-Royal. Il était mestre de camp des carabiniers et fort dévoué au parti des Princes. Ce fut lui qui entama les premières négociations avec le Coadjuteur pour leur délivrance. Il mourut au château de Dijon au mois d'octobre 1651. Voir son portrait dans le tome VII du *Grand Cyrus*, sous le nom de *Cléarque;* et ce qu'ont dit de lui Victor Cousin, dans le tome II de la *Société française au dix-septième siècle*, chapitre X, et Tallemant des Réaux, t. III. Voir aussi les *Mémoires de La Rochefoucauld*, édition Hachette, p. 218, note 2.

[1] Charles-Hilaire de La Rochefoucauld, Chevalier de Malte, frère de l'auteur des *Mémoires*. Voir ce que celui-ci dit du chevalier, p. 308, édition Hachette.

[2] Le Comte de Palluau, plus tard Maréchal de Clérembaut.

[3] Henri de Lorraine, maréchal, comte d'Harcourt, nommé général en chef de l'armée royale contre Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fausseté et que pourtant vous ne fassiez rien dont la Reine se puisse plaindre.

Faites donner avis adroitement, et sans qu'il paroisse que cela vient de vous, que les jansénistes appréhendent fort que le Coadjuteur ne soit Cardinal, parce qu'ils savent bien que cette qualité l'attachera inséparablement aux intérêts de la Cour de Rome, et qu'ils attendent avec impatience la rupture de cette affaire, croyant que le Coadjuteur étant aigri du refus et obligé par la nécessité de s'élever d'une autre manière, se jettera tout à fait dans leur cabale, qui est très-puissante en France, et qui seroit merveilleusement fortifiée par l'intelligence qu'ils espèrent qu'il auroit en ce cas avec eux.

On ne fait point de lettre séparée pour M. Barclay [1] parce que celle-ci est aussi pour lui. Vous lui en ferez part, s'il vous plaît.

(Au bas de la lettre se trouvent ces deux lignes de la main du Coadjuteur :)

Il me semble que ceux qui m'accusoient de paresse et de négligence devroient crever de honte.

IX.

A Paris, le 27 octobre 1651 [2].

L'on a reçu, dès dimanche dernier, les nouvelles de l'arrivée du premier courrier par une lettre de

[1] L'abbé de Barclay avait été envoyé à Rome, bien avant l'abbé Charrier, pour entamer les premières négociations du chapeau.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. l'Ambassadeur [1] et une autre de M. l'abbé Barclay. A ce que l'on peut juger de leurs discours, on espère le succès tout entier de votre négociation. Si elle traînoit en longueur, vous ferez tout ce que vous aviserez pour la faire réussir, sans rien épargner, et de ce côté-ci l'on suivra ponctuellement vos ordres et les avis que vous donnerez.

Le courrier que M. le Duc d'Orléans avoit envoyé à M. le Prince pour l'accommodement des affaires est de retour et n'a point apporté de réponse décisive ; il a seulement dit à Son Altesse que M. le Prince lui envoyeroit un gentilhomme dans peu de temps pour lui faire connoître ses dernières intentions. Cependant il continue de faire des levées, qui sont jusques à présent peu avancées. Le Roi, de sa part, tire vers Poitiers et doit passer plus avant. Le Comte d'Harcourt entrera en Guyenne, le 10 du mois prochain, avec douze mille hommes, toutes vieilles troupes. Ainsi cette province sera le théâtre de la guerre, nonobstant les promesses de M. le Prince au contraire.

Tous les autres endroits du royaume sont fort paisibles. Mouron est tout à fait bloqué par la prise de Saint-Amand [2].

Le Parlement n'a point été assemblé depuis trois semaines.

[1] Henri d'Étampes, Bailli de Valançay, ambassadeur de France à Rome. Il était chevalier de Malte et bailli de son ordre : il fut plus tard grand prieur de France.

[2] Saint-Amand, dans le département du Cher.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

X.

A Paris, le 3e novembre 1651 [1].

Je ne fais point de doute que vous ne soyez présentement arrivé à Rome, et j'attends dimanche avec grande impatience pour en savoir des nouvelles assurées. Je n'ai rien à vous recommander de nouveau, sachant bien que vous ne perdrez pas un moment de temps, et que vous avez autant de passion pour ce qui me touche que moi-même.

Les nouvelles de cet ordinaire vous donneront assez de lieu de combattre les prétentions de MM. les Princes, puisque cette maison s'est présentement ouvertement jointe avec Espagne. Celui qui portoit le traité, qui a été signé en Flandre pour MM. les Princes, qui s'appelle Le Fay, que vous avez vu au Prince de Conti, a été arrêté passant auprès de Paris et mené à la Bastille avec grandes acclamations du peuple. L'armée navale d'Espagne est entrée dans la rivière de Bourdeaux, et un de ses officiers a eu longue conférence avec M. le Prince, dont la ville de Bourdeaux est fort émue, et il a failli à y avoir sédition. On s'étonne fort comment M. le Prince s'est pu résoudre à se servir des étrangers aussi publiquement qu'il fait, ce qui lui a attiré l'aversion de tous les peuples du royaume, et ce qui, d'ailleurs

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne lui peut pas faire grand bien, cette armée n'étant composée que de quatorze vaisseaux qui ne sont point presque armés.

M. le Prince n'est pas plus heureux pour ses artifices que sur ses armes. Il avoit pris occasion de publier le retour du Mazarin sur ce qu'il s'est approché du Liége plus près qu'il n'étoit, étant venu à Huy, qui est encore à plus de trente lieues de la frontière. La véritable cause de ce voyage est que, comme il est assez mal voulu en Allemagne, il n'a osé demeurer près de Cologne, l'Électeur, avec qui il est fort bien, s'en éloignant, et il est beaucoup plus près de lui à Huy. M. le Prince s'étant donc servi de cela pour faire croire qu'il revenoit en France, ce bruit s'est enfin dissipé par l'événement et par les protestations publiques que la Reine a fait de n'avoir jamais cette pensée, et que M. le Duc d'Orléans a réitéré, avec toute sorte de vigueur, de ne le souffrir jamais. Et dans la vérité il faut que le Mazarin ait été fou pour avoir cette pensée. Ce n'est pas que M. le Prince ne fasse tous ses efforts pour faire espérer à la Reine que, si elle veut prendre confiance en lui, il se raccommodera avec le Mazarin. Mais je ne crois pas que la Reine se puisse et se veuille jamais fier en ses paroles, et par le peu de fidélité qui est en lui, et parce que M. le Prince et le Mazarin, étant presque également noircis de la haine publique, leur union ne serviroit qu'à perdre le royaume par la jonction de tous les gens de bien contre eux avec les Parlements et les peuples.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Parlement de Toulouse a déclaré par arrêt M. le Prince et tous ceux de son parti criminels de lèse-majesté.

XI.

De Paris, le 7 novembre 1651 [1].

Je ne vous fais point de compliment de toutes les peines que vous prenez pour moi. Vous savez que notre amitié est au-delà de toutes les paroles, et si je vous en disois beaucoup sur ce sujet, je suis assuré que vous vous moqueriez de moi. Il ne se peut rien ajouter à votre conduite, et je ne vous mande point les sentiments que j'ai sur celle que l'on doit tenir dans mon affaire de ma nomination, parce que je m'en remets absolument aux vôtres, parce que vous êtes sur les lieux et parce que j'ai toute et parfaite confiance en vous.

Son Altesse Royale est satisfaite au dernier point de vous, et il n'est pas imaginable avec quelle impatience il attend la nouvelle de la promotion. Je ne vous fais celle-ci que d'un mot, parce que tout le particulier de toutes choses est dans la lettre chiffrée. Je suis à vous de tout mon cœur et sans compliment,

LE COADJUTEUR DE PARIS.

[1] Lettre autographe, signée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

De Paris, ce 7 novembre.

P.-S. — Vous en userez, sur le sujet de l'abbé de Barclay, comme il vous plaira, et comme il le méritera par la conduite qu'il aura avec vous. Je remets cela absolument à votre volonté [1].

XII.

A Paris, le 7 novembre 1651 [2].

J'ai reçu avec beaucoup de joie les nouvelles de votre arrivée à Rome par le courrier extraordinaire qui m'a apporté votre lettre du 23e octobre dernier, et j'y ai vu votre démêlé avec l'abbé de Barclay, sur lequel, après une sérieuse délibération, j'ai jugé que l'abbé Patin [3] s'intriguoit de peu de chose et qu'un grand négociateur ne doit pas s'amuser aux mouches. Afin de vous soulager dans un chagrin qui pouvoit nuire à votre santé, j'envoie un ordre à M. Géricot pour vous mettre entre les mains la somme qu'il a dans les siennes. Son père, à qui

[1] A la suite de ce post-scriptum sont les lignes suivantes de la main de l'abbé Rousseau, l'un des secrétaires du Coadjuteur :

Monsieur,

Si le sieur de la Violette a besoin de quelque argent, vous lui ferez, s'il vous plaît, délivrer et me le manderez, etc.

Signé : Rousseau.

[2] Lettre chiffrée.

[3] Nom de guerre, comme nous l'avons vu, que le Coadjuteur donnait à l'abbé Charrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

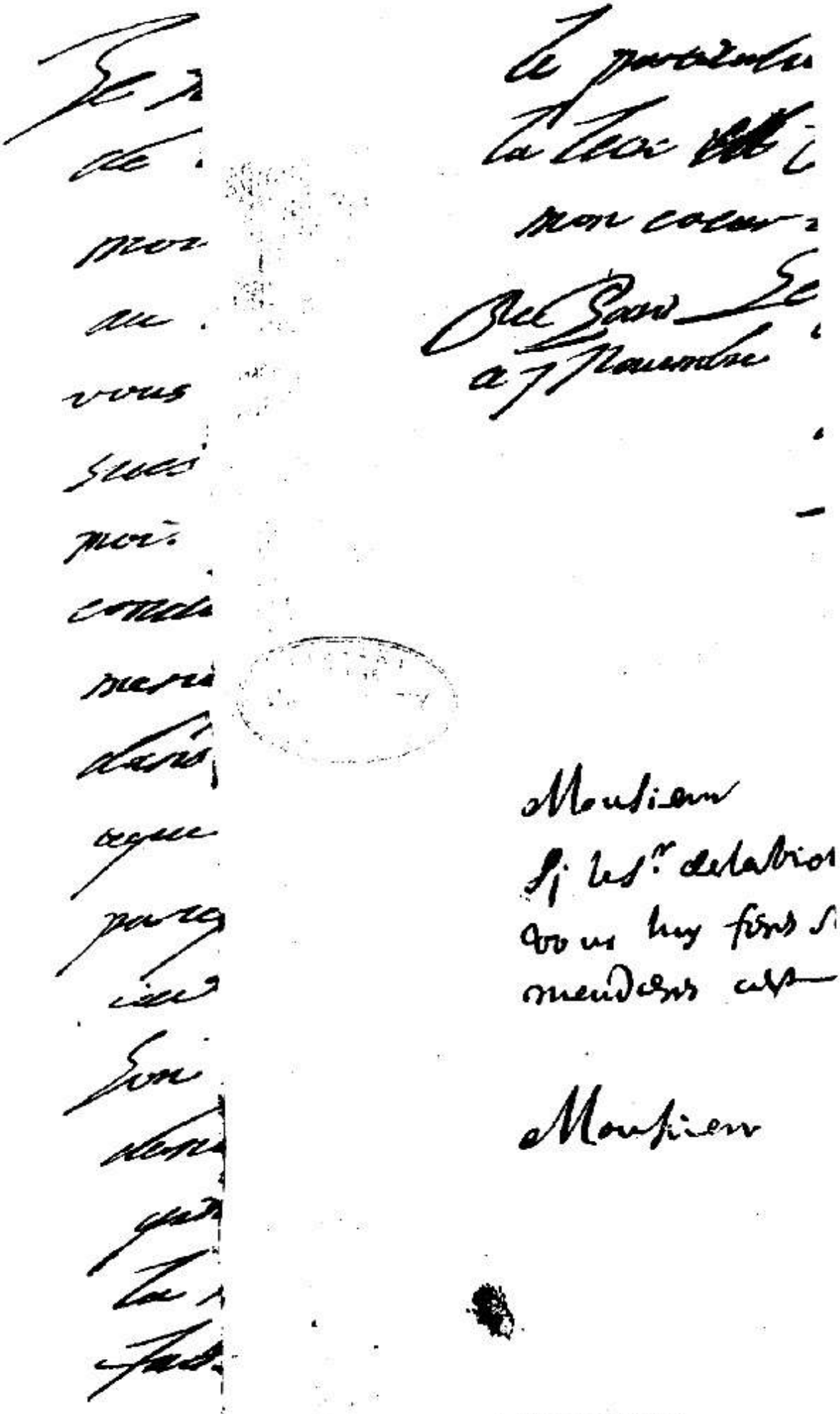

Fac-Simile par A. Pilinski & Fils

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous avons fourni l'argent en cette ville, lui écrit pour cela. Quoiqu'il n'y ait rien de si ridicule que la conduite de l'abbé de Barclay en ce rencontre, je crois qu'il est toujours bon de le ménager. Vous vous assurerez, s'il vous plaît, de l'argent, et vous en disposerez en la manière qu'il vous plaira. Je crois que vous ne doutez pas que je ne balance nullement entre vous et lui, et vous pouvez bien penser que j'entrerai sans peine et avec joie dans les sentiments de la conduite que vous avez à cet égard et en tous autres. Mais il me semble que, s'il ne tient qu'à quelque somme, qui ne soit pas trop considérable, pour contenter cet esprit intéressé, il vaut mieux la lui donner que de lui laisser faire peut-être quelque sottise, qui seroit toujours fâcheuse, parce qu'il a paru à Rome que je l'avois employé en quelque chose dont je me repens fort; mais c'est une affaire faite. Je vous envoie donc une lettre que je lui écris, dans laquelle vous verrez que je lui témoigne mon sentiment, autant que je le puis, sans le désespérer. Vous la lirez, s'il vous plaît, et la lui ferez rendre, si vous le jugez à propos, après que vous l'aurez cachetée de mes armes, remettant tout cela à votre conduite, aussi bien que l'usage d'une lettre que je vous écris de ma main pour lui ôter la confiance de ceux à qui il auroit pu faire croire qu'il avoit mon secret à votre préjudice. Vous vous en servirez comme il vous plaira; mais si la voie de la douceur est possible, je la crois la meilleure. En cas donc que vous ne soyez pas obligé de faire cet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

éclat contre lui, je vous envoie une autre lettre, encore écrite de ma main, qui ne parle pas contre lui, mais qui ne laisse pas de faire voir que vous avez ma véritable confiance. Vous vous servirez de tout cela comme vous le jugerez le plus à propos.

Je vous envoie des lettres de M. le Duc d'Orléans, au même sens et aux mêmes personnes que vous les avez souhaité. Je vous puis assurer que ses intentions ne paroissent pas encore si expresses sur ce sujet qu'elles le sont dans son cœur. La passion qu'il a de cette affaire est au-delà de l'imagination. Je n'ai point rendu à Monsieur la lettre du Cardinal Orsino, parce que j'ai mieux aimé la réserver jusques à ce que j'aie reçu les réponses des autres à qui il a écrit.

J'écris par cette voie à M. Bouvier, à M. l'Ambassadeur, à M. le bailli de Gondi[1], à M. le Grand-Duc[2], au Marquis d'Ugolini, et j'ai donné charge au porteur de laisser ces trois dernières, en passant, à 96[3]. Je vous prie d'essayer, par la voie de M. le Grand-

[1] Jean-Baptiste de Gondi, fils d'Alexandre de Gondi et de Jeanne Bicci, né à Florence le 17 novembre 1589. Il fut conduit à Lyon à l'âge de sept ans, et naturalisé Français en 1607. Il fut secrétaire du Grand-Duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis, et devint son premier Ministre en 1636. Il épousa l'année suivante Madeleine Buonacorsi, et mourut à Florence le 18 décembre 1664. Il était quelque peu parent du Coadjuteur qui logea chez lui, lorsque, simple abbé, il fit le voyage d'Italie. Le bailli de Gondi possédait dans son palais de Florence tous les portraits des Gondi français. (Tallement des Réaux.)

[2] Le Grand-Duc de Toscane, Ferdinand II de Médicis.

[3] Nous n'avons pu découvrir quel est le nom de la personne cachée sous ce chiffre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Duc, d'empêcher que les Espagnols ne secondent les intentions des Princes pour troubler mon affaire ; le bailli de Gondi peut être très-utile à cela. Je lui ai mandé de prendre toute créance à ce qui viendra de votre part. Je n'ai encore aucune lumière que les Espagnols soient dans la pensée de me nuire. Il y faut pourtant veiller, et l'on peut aisément faire voir, par le moyen de 96, qu'il est de leur intérêt de voir dans une grande dignité un homme en France, qui soit aussi opposé que moi à M. le Prince, l'élévation de deux différentes puissances opposées ne leur pouvant être que très-utile.

Je crois M. le bailli de Gondi assez bien intentionné pour moi pour n'avoir point besoin de nouvelles considérations pour m'obliger ; il est pourtant bon, à mon sens, que, sans faire semblant d'affecter de lui faire savoir, vous fassiez une espèce de confidence à M. l'Ambassadeur de Toscane [1] du dessein que j'ai de faire épouser ma nièce au fils dudit bailli de Gondi pour continuer ma maison en France [2]. Je crois que ce moyen peut engager la Cour de Toscane à faire tous les efforts à la Cour de Rome et auprès des Espagnols, s'il est besoin.

M. le Nonce écrit, par cette même voie, fort favorablement pour moi et mande que je suis toujours inébranlable sur le sujet du Mazarin et que, comme on dit que cet homme a toujours quelque pensée

[1] L'Ambassadeur de Toscane à Rome.

[2] Le duc de Retz, frère du Coadjuteur, n'eut que deux filles. En lui s'éteignit le nom de Gondi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de revenir, l'opposition la plus forte à son retour est ma promotion, qui me met en un point d'être beaucoup plus considéré pour lui résister.

Parlez, je vous supplie, en ces mêmes termes au Pape, mais prenez garde de ne faire pourtant paroître le retour du Mazarin que comme une chose qui est dans son intention, plutôt que dans la possibilité, et sur lequel la Reine forcera son inclination plutôt que de s'exposer aux troubles qui s'en ensuivroient. Vous avez su présentement que ledit Mazarin est venu à Huy, qui est auprès du Liége[1]. Les partisans de M. le Prince firent courre le bruit qu'il s'approchoit de la frontière pour revenir en France. Cela a été bientôt dissipé par l'événement et parce qu'on a su qu'il ne s'étoit approché du Liége que pour être plus près de l'Électeur, qui y est venu, et sans lequel il n'oseroit demeurer auprès de Cologne, parce qu'il ne s'y tient pas trop assuré.

Je ne sais si le Mazarin n'auroit point assez d'artifice pour donner lui-même des soupçons de quelque accommodement avec moi, et pour en avoir peut-être inspiré quelque pensée à M. Guisi[2] qui étoit Nonce à Cologne et qui présentement doit être à Rome. Ne vous endormez pas sur ce sujet et parlez toujours du Mazarin comme d'un homme qui se vante de revenir en France, même quand il en est le plus éloigné, pour se conserver par ce moyen

[1] Retz écrit constamment *Le Liége, du Liége,* pour désigner la ville de *Liége.*

[2] Monsignor Fabio Chigi.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque sorte de crédit dans les pays étrangers. Vous savez bien pourtant que, sur cet homme, il ne faut pas s'expliquer également avec tout le monde.

Quant à M. l'Ambassadeur de France, quoi que l'on m'en die, je ne vous en écris rien, parce que vous êtes sur les lieux et que vous y voyez plus clair que moi : prenez garde de donner soupçon au Pape sur ce sujet.

Je vous envoie des gants d'Angleterre garnis et des étuis pour présenter à qui vous voudrez, même à quelqu'unes de vos maîtresses.

J'attends de la Cour [des lettres] pour M. l'Ambassadeur de France, afin de l'obliger à faire de nouvelles instances.

Je vous renvoie tout ce que vous m'aviez envoyé de l'abbé de Barclay.

Quant à ce qui est dans votre postscrit, de la négociation d'entre M. Bouvier et M. Nerli, M. Quarteron[1] m'a dit qu'il a eu avis ce jourd'hui que l'on devoit tirer sur lui une lettre de change de cinquante-huit mille deux cents livres. Il a promis de l'acquitter aussitôt et a même écrit à Lyon à M. Mey, duquel vous m'avez parlé, que ladite somme étoit prête et telle autre qu'il pourroit, à l'avenir, tirer sur lui. C'est dont je vous assure et que, quand les lettres de change que vous tirerez seroient de cinquante mille écus, elles seront promptement et ponctuellement acquittées. C'est pourquoi n'épar-

[1] Banquier à Paris.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnez rien, quand ce ne seroit que pour avancer l'affaire d'un quart d'heure.

Je crois qu'il n'y a point de danger de faire connoître doucement au Pape que M. le Duc d'Orléans s'étonne qu'il y ait le moindre retardement à la promotion, après les instances que l'on m'a fait, il y a plus d'un an, de me nommer sur sa simple recommandation, sans la nomination du Roi. Vous voyez qu'il faut traiter cela fort délicatement. Peut-être ne seroit-il pas à propos de le faire ; comme vous êtes sur les lieux, on laisse cela à votre disposition.

Dans une des lettres que je vous écris sur le sujet de l'abbé de Barclay, je coule insensiblement que l'argent qui est séquestré a été envoyé pour vous en servir pour vous-même. J'ai cru que cela étoit nécessaire pour ôter les pensées que l'on pourroit avoir qu'il ne fût destiné à d'autres usages que vous vous imaginez bien.

Je ne vous écris point de nouvelles. J'ai vu la lettre de M. Joly [1] qui vous mande toutes choses.

Les trois lignes suivantes de la main de Retz :

J'ai dicté toute cette lettre qui me donne un grand mal de tête. Je vous supplie d'assurer le Père Dom du Pui de mon service très-humble.

Je vous ai mandé ci-dessus que je vous envoyois une lettre à l'abbé de Barclay. Lisez-la, s'il vous plaît, et vous la lui ferez donner ou non, selon que

[1] Guy Joly, conseiller au Châtelet, l'auteur des *Mémoires* si connus sur la Fronde, alors secrétaire du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vous le jugerez à propos, car, comme vous avez des blancs-signés de moi, vous pouvez faire telle réponse qu'il vous plaira. Vous verrez aussi celle que Imbert[1] lui écrit, dont vous userez de la même manière. Elle est ouverte aussi bien que les miennes.

Souvenez-vous aussi, je vous prie, de faire bien croire à Rome que [l'argent], qui est entre les mains de M. Géricot, n'est que pour les dépenses des courriers et pour la vôtre. Prenez aussi garde que les négociations, que vous faites avec les banquiers de Rome, soient si cachées que cela ne fasse pas paroître que vous avez tant d'argent à donner. Vous savez que cela auroit plusieurs conséquences.

Si l'on tire quelque lettre de change fort considérable, tâchez d'en donner avis auparavant.

XIII.

A Paris, le 10 novembre 1651[2].

J'avois oublié, dans ma dernière lettre, de vous dire que, quoique vous deviez toujours parler du retour du Cardinal Mazarin comme d'une chose impossible dans son exécution, il ne faut pas laisser d'ajouter que, s'il étoit assez fol pour le vouloir entreprendre, il seroit de grande conséquence que je fusse déjà

[1] Le valet de chambre du Coadjuteur, dont il est plus d'une fois question dans les *Mémoires de Guy Joly* et qui aida si habilement son maître à s'échapper du château de Nantes.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cardinal pour m'y opposer avec plus de vigueur et de considération. Il est de plus à propos d'insinuer que, bien que je ne sois pas dans un poste si peu considérable que, selon les apparences, la Cour puisse ni doive changer de sentiment pour moi, si toutefois cela arrivoit par quelque accident inopiné et étrange, comme par quelque collusion de M. le Prince avec le Cardinal Mazarin, il seroit, en quelque façon, honteux au Pape d'avoir été aucunement la cause de cela par la longueur qu'il apporte à faire la promotion ; il lui seroit, pour ainsi dire, honteux, après les témoignages qu'il a donnés, depuis trois ans, de l'agrément qu' il a pour ma personne. Vous voyez que toutes ces choses sont assez délicates ; faites-les comme vous le jugerez le plus à propos sur les lieux.

Ne manquez pas, s'il vous plaît, de faire représenter, s'il se peut, par des personnes affidées, sans affectation, que l'on est sur le point de tenir les États Généraux pour lesquels les députés commencent à marcher à Tours ; qu'il se forme une grande cabale parmi les ecclésiastiques pour faire déclarer la Chambre ecclésiastique Concile national ; que, dans la Chambre du Tiers État, on se prépare à remuer la question qui fut combattue par le Cardinal Du Perron [1], et qu'il est très-important que je

[1] Le Cardinal Jacques Davy Du Perron, Évêque d'Évreux, puis Archevêque de Sens et grand aumônier de France, se montra toujours partisan dévoué des opinions ultramontaines, et c'est pour cela qu'il obtint le chapeau de Cardinal. Voir ce que nous avons dit de lui dans notre premier volume.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sois Cardinal en ce temps pour soutenir avec plus d'effort les intérêts de Rome.

Vineuil[1] est arrivé de la part de M. le Prince, qui a apporté une lettre à Monsieur qui porte des justifications de sa conduite, et qui n'ouvre aucun moyen d'accommodement, ce qui est trouvé d'autant plus étrange que l'on sait qu'en l'état où il est, qui est très-foible, cette obstination ne vient que de la parole qu'il a donnée aux Espagnols, qui ne s'y fient pourtant que médiocrement. Vineuil a fort pressé M. le Duc d'Orléans d'écrire à Rome en faveur de M. le Prince de Conti, pour un chapeau extraordinaire, ce que M. le Duc d'Orléans a refusé avec aigreur et avec grand témoignage d'affection pour moi.

J'écris une lettre à M. le Chevalier Altieri sur beaucoup de civilités qu'il a fait à l'abbé de Barclay sur ma nomination, par une lettre que ledit abbé m'a envoyé. Faites-la rendre par lui, si vous êtes en état de cela ensemble, sinon usez-en comme il vous plaira.

Vous avez à Rome le frère de M. Chevalier, chanoine de Notre-Dame, qui est un jeune garçon fort vigoureux. Si vous ne voulez pas vous donner la peine d'apporter la première nouvelle de la promotion, si elle se fait, et que vous ne soyez pas en état avec Barclay, [je vous prie] de [la] lui laisser

[1] Louis Ardier, sieur de Vineuil, agent très-actif des Princes Voir ce qui est dit de ce personnage, p. 500 et suivantes des *Mémoires de La Rochefoucauld*, édition Hachette.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porter, s'il le souhaite ; vous obligerez son frère et je serai bien aise, m'ayant servi en quelque rencontre, que vous le dépêchiez vers moi pour me l'apporter.

L'île de Ré est tout à fait déclarée pour le Roi et toute la haute Guyenne, qui a taillé en pièces une partie des troupes de M. Marsin. L'armée d'Espagne, qui étoit dans la rivière, n'a pas voulu obéir à M. du Daugnon[1], qui prétendoit lui commander comme Vice-Amiral de France, et sur cette contestation, jointe à quelque manque de parole de M. le Prince, elle s'est retirée de la rivière, après avoir seulement donné quarante mille écus.

Les trois lignes suivantes de la main du Coadjuteur :

Vous ne me ferez pas dorénavant la guerre d'être paresseux. Si le papier ne me manquoit, ma lettre seroit encore plus longue.

XIV.

A Paris, ce 24 novembre 1651 [2].

J'ai reçu la vôtre du 30e du passé, à laquelle j'avois déjà pleinement satisfait, tant pour ce qui

[1] Louis de Foucault, Comte Daugnon, comme l'écrit Retz dans ses Mémoires, ou *D'Oignon*, du Daugnon, comme l'écrivent Montglat et Baltazar. Il était gouverneur de Brouage, petit port de la basse Saintonge (Charente-Inférieure). Ce port avait été fortifié par Charles IX, puis par Richelieu. (Voir *Mém. de Retz*, t. IV, p. 8, note 7, et l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, par Baltazar, dernière édition, in 8°. Bordeaux, 1876.)

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

regarde les lettres de Son Altesse Royale, que vous m'aviez demandé, que pour ce qui concerne Géricot et l'abbé de Barclay, duquel je vous prie de souffrir les impertinences, autant que vous le pourrez, pour l'amour de moi. S'il continue, après ce que je lui ai écrit par La Violette[1], il faudra le lier, je n'y sais point d'autre remède.

J'ai fait aussi en sorte que vous ayez tout le crédit qui se pourra du sieur Nerli par le moyen de son correspondant à Lyon, M. Mey, duquel vous m'aviez parlé.

Pour ce qui regarde l'indifférence des Espagnols dont vous m'écrivez, je l'avois toujours bien prévue et je la tiens fort assurée, même en quelque façon de concert avec M. le Prince, quoique l'abbé de Barclay m'ait écrit que leur Ambassadeur presse[2] fort la promotion, avant son départ pour la Sicile. Il pourroit bien être qu'ils seroient bien aises de témoigner à ceux des partisans de M. le Prince, qui sont à Rome, quelque espèce de complaisance extérieure et publique, et que pourtant, dans le secret, ils ne me fussent pas tout à fait contraires, leurs véritables intérêts n'étant point d'empêcher ma nomination par les raisons que je vous ai déjà mandé. Je crois même que ceux qui leur ont parlé pour moi d'office et sans que je m'en sois jamais voulu mêler, leur ont marqué la conduite que je vous dis, à laquelle ils se sont déterminés, non pas à dessein

[1] Le courrier extraordinaire.
[2] Il faudrait lire : *pressa*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de me nuire, mais pour donner aux partisans de M. le Prince toutes les apparences nécessaires pour conserver l'étroite union qui est entre eux. Quoi qu'il en soit, et quand même leur véritable dessein seroit de ruiner mes affaires, il n'y a pas d'autres mesures à prendre pour l'intelligence de M. le bailli de Gondi et de l'Ambassadeur de Toscane, qui sont leurs amis et qui feront, à mon sens, tout leur pouvoir et peut-être assez pour détourner cet orage. Je ne doute pas que vous ne leur en ayez déjà communiqué, si vous l'avez jugé nécessaire. Cependant je continuerai de ma part à prévenir, autant que je pourrai, par mes amis, le mauvais effet que pourroit faire cette opposition.

Je suis aussi bien surpris que vous de la lenteur du Pape, après les bonnes paroles qu'il m'a fait donner depuis un si long temps par les lettres du Cardinal Panzirole[1], dont vous ne parlerez point, si vous ne le jugez à propos, sans nécessité, et si ce n'est par forme de plainte, à lui-même, et en cas que la promotion passât Noël. Si vous le faites, il faut que cette plainte paroisse plus de M. le Duc d'Orléans que de moi.

Je ne sais pas de moyen d'abréger ces longueurs que par les pressantes sollicitations de Son Altesse Royale, duquel je pourrai peut-être lui envoyer[2], par un courrier extraordinaire, encore

[1] Premier secrétaire d'État du Pape Innocent X, mort le 3 septembre 1651.

[2] Au Pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

une lettre de créance entière, à ce que vous lui direz, de sa part. Si je le fais, ce même courrier vous portera la créance de ce que vous aurez à lui dire et vous l'aurez reçue avant celle-ci. Comme je n'y suis pas tout à fait déterminé, n'en soyez pourtant pas en peine. C'est le seul biais, à mon avis, pour pénétrer le fond des intentions du Pape, et le véritable principe de cette lenteur qu'il semble affecter.

J'écris à M. Guisi [1], ci-devant Nonce à Cologne, et à M. le Marquis del Buffalo, mais je n'ai pas jugé qu'il fallût prodiguer les lettres de Son Altesse Royale, attendu même ce que vous me mandez du peu d'affection que la Cour de Rome a pour ce Marquis. Vous fermerez les lettres avant que de les donner.

Je ne m'étonne pas que l'on vous conte tant de fables des forces du parti des Princes, vu le peu d'affection que l'on a en cette Cour pour la France, mais je vous assure qu'il n'y a rien au monde qui soit plus fabuleux et plus contraire à la vérité. Vous verrez, par la lecture de l'imprimé ci-joint, l'état pitoyable de leurs affaires, après la levée du siége de Coignac, qui n'est pourtant qu'une méchante bicoque, et vous jugerez, aussi bien que nous, qu'avant qu'il soit peu, ils seront renfermés dans les murailles de Bourdeaux et peut-être poussés hors la France,

[1] Fabio Chigi, qui fut plus tard le Pape Alexandre VII. Le Coadjuteur écrivait *Guisi* ou *Ghisi;* nous avons jugé à propos de maintenir son orthographe avec ses variantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

s'ils ne prennent le parti de la paix que M. d'Orléans tâche de leur procurer plutôt par pitié et par la connoissance qu'il a de leur foiblesse que par inclination pour eux[1]. Aussi est-ce en cela seul que sadite Altesse s'est toujours employée et seulement pour l'accommodement des affaires, les courriers que l'on vous a dit aller des uns aux autres, n'étant que pour cet effet et non par aucun concert ou intelligence avec ce parti.

Depuis la nouvelle de Coignac, l'on a appris la réduction des tours de la Rochelle, et que plusieurs seigneurs dont on doutoit, se déclarent pour le Roi ouvertement, entre autres le Marquis de Bourdeilles[2] qui a pris les commissions de Sa Majesté, comme

[1] Voir les *Mémoires de Retz,* t. IV, p. 10, édition Adolphe Regnier. « Le plus grand capitaine du monde, sans exception, dit Retz, connut ou plutôt fit connoître, dans toutes les occasions, que la valeur la plus héroïque et la capacité la plus extraordinaire ne soutiennent qu'avec difficulté les nouvelles troupes contre les vieilles. » (T. IV, p. 10 et 11.) « Le Prince de Condé, toujours invincible jusqu'ici, dit de son côté le Marquis de Monglat dans ses *Mémoires,* se trouvoit bien empêché : il n'osoit tenir ferme devant le Comte d'Harcourt, qui le battoit en toutes rencontres ; et par là il connut la différence qu'il y avoit entre combattre contre les ennemis de l'État, à la tête de vieilles troupes aguerries, ou de tirer l'épée contre son Roi, avec de nouvelles levées qui s'enfuyoient tout d'abord. » (Édition d'Amsterdam, 1727, t. III, p. 230.)

[2] François Sicaire, Marquis de Bourdeilles et d'Archiac, Sénéchal et Gouverneur du Périgord. Il était frère de Claude de Bourdeilles, Comte de Montrésor, l'auteur des Mémoires, et petit-neveu de Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, le célèbre chroniqueur et conteur. Il se montra hésitant entre le parti des Princes et la cause royale, et Condé le remplaça comme Gouverneur du Périgord par le Marquis de Chanlot. (Voir l'*Hist. de la guerre de Guyenne,* par Baltazar, édition de Bordeaux, p. 28.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aussi M. d'Arpajou[1] duquel on n'étoit pas tout à fait assuré. D'Augnon[2] s'est retiré dans sa place et semble se vouloir dégager : il est assurément temps après la soumission de la Rochelle et les déclarations, en faveur du Roi, des îles d'Oleron et de Ré. Enfin, il n'y a pas un gentilhomme dans la campagne qui ne seconde les aversions mortelles que les peuples ont pour M. le Prince. Les huguenots ont même excommunié ceux d'entre eux qui prendroient ce parti, dont vous ne parlerez pourtant point, si vous ne le jugez à propos[3].

Il n'y a rien de plus faux que le retour des nièces du Mancini; ce sont des artifices dont on se sert inutilement pour échauffer les esprits.

La déclaration contre M. le Prince fut portée lundi dernier au Parlement, et l'on y délibère présentement[4], quoiqu'elle ne soit plus de conséquence pour les affaires du Roi, tous les peuples étant fort avertis de leur devoir, et s'y mettant avec grande joie contre M. le Prince. Bourdeaux pourroit bien, dans peu, fermer les portes à son Gouverneur.

M. le Duc d'Orléans a, je crois, paru vouloir reculer la déclaration, parce qu'il veut que l'on croie

[1] Louis, Marquis de Séverac, Duc d'Arpajon ou d'Arpajou, Lieutenant général. Il mourut la même année que Retz, en 1679.

[2] Retz écrit Daugnon, sans apostrophe, dans ses Mémoires, et Montglat *D'Oignon;* la véritable orthographe est du Dognon.

[3] Cette partie de la correspondance de Retz sur cette malheureuse campagne de M. le Prince est d'autant plus intéressante que, dans ses *Mémoires,* il glisse très-rapidement sur le même sujet.

[4] Voir le *Journal ou Histoire du temps présent,* 1652, p. 115.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il veut faire la paix. Il a proposé au Parlement de surseoir la vérification pendant quinzaine, dans laquelle il promet d'accommoder les affaires, et vouloit qu'on délibérât sur sa proposition, séparément et avant toutes choses. Messieurs ne se sont pas tous trouvés de cet avis ; il a passé de trente-six voix, au contraire, qu'il seroit délibéré à mardi conjointement sur la déclaration et sur sa proposition. C'est une marque de la grande aversion que l'on a pour M. le Prince, qui diminue même les complaisances que l'on a toujours eu, en telles occasions, et que l'on doit toujours avoir pour les volontés de Monsieur[1].

XV.

Paris, le 25 novembre 1651 [2].

Je vous dépêche ce courrier exprès sur les appréhensions, que l'on a ici, de quelque retour précipité du Cardinal Mazarin. Si ces avis ne sont pas véritables, ce qui est mon opinion, ce courrier n'est pas inutile, puisque l'ordre de M. le Duc d'Orléans, que vous recevrez par lui, peut être un puissant motif au Pape pour avancer la promotion, et, s'ils sont vrais, cet envoi est absolument nécessaire, et vous en voyez les raisons. De quelque manière que soient les choses, mon sentiment est qu'aussitôt cette lettre reçue, vous portiez au Pape la lettre de créance de

[1] *Ibidem.*, p. 117.

[2] Lettre chiffrée originale avec son déchiffrement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Son Altesse Royale, lui exposiez votre ordre et vous le pressiez de hâter la promotion. Il me semble que vous avez beau [jeu] en cet endroit de lui faire connoître adroitement que, ne m'étant particulièrement engagé à recevoir la nomination que sur l'honneur que Sa Sainteté m'a fait, depuis deux ans, de témoigner publiquement et à moi-même, par les lettres du Panzirole[1], qu'elle la désiroit, il me seroit assez rude d'être frustré de l'effet après une déclaration si publique, et que, quoique mon mérite soit fort commun, le poste où je suis me peut faire espérer d'être traité d'une autre manière que l'abbé de la Rivière[2].

Vous pouvez ensuite lui représenter, et de la part de Son Altesse Royale, et comme de vous-même pour moi, que les États Généraux approchent, dans

[1] Alors premier secrétaire d'État du Pape Innocent X.

[2] L'abbé de La Rivière, ancien favori du Duc d'Orléans. Pendant longtemps le Cardinal Mazarin le berça de l'espoir du cardinalat, se joua de toutes les façons de sa crédulité et fit révoquer brusquement sa nomination lorsque fut décidée l'arrestation des Princes avec lesquels La Rivière avait une liaison secrète. L'abbé fut expulsé de Paris et sa révocation signifiée à la Cour de Rome. Voir ce que nous avons dit de cet épisode dans notre tome Ier. Dans une *Mazarinade* intitulée : *la Conférence du Cardinal avec le Gazetier,* et attribuée à Guy Patin, on lit ce qui suit sur le compte de l'abbé : « Vous devez savoir que son nom de La Rivière n'est pas celui de son père ni de sa famille. Son père étoit un gagne-deniers ou chargeur de gros bois en Grève, qui s'appeloit Barbier, lequel, par raillerie ou mépris, fut nommé La Rivière par ses camarades, comme on appelle un laquais la Verdure ou la Rose. Sa naissance vile n'a pas été suivie d'une meilleure éducation. Il n'y a point de collége dans l'Université qui ne retentisse encore de ses friponneries, et toute la Cour sait par quels services il a mérité les bonnes grâces de son maître. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lesquels on ne manquera pas d'occasions pour servir l'Église et le Saint-Siége, et de s'opposer à beaucoup de factions et de propositions qui se préparent sur ce sujet. Je crois que, sur ce point, vous devez représenter les services que j'y puis rendre, d'une manière qui marque, sans menace et avec respect, les moyens que j'aurois de faire le contraire et que l'obligation que le Pape acquerra sur moi ne sera pas perdue, ni en cette occasion, ni en plusieurs autres. Vous lui marquerez en même temps qu'il est difficile que, sans la dignité de Cardinal, je puisse juger à propos pour moi de me brouiller, en l'état où je suis et au personnage que je joue dans les affaires de France, avec la chambre du Tiers État qui, indubitablement, attaquera Rome par les propositions qui ont déjà été faites aux autres États. Je crois que, en présence du Pape, vous ne pourrez pas aller plus loin, mais il me semble qu'il ne seroit pas mal à propos de lui faire insinuer, par les intelligences que vous avez à Rome, qu'en l'état où sont les affaires de France, et dans la considération que je m'y suis acquis jusque-là, je ne puis pas demeurer indifférent pour mon propre honneur, et, [pour] ne pas déchoir, il est juste que je me soutienne en faisant du bien ou du mal, ce qui dépend du traitement que je recevrai. Sur ces dernières lignes, vous devez plutôt vous laisser entendre que vous expliquer. Comme vous avez été toujours un très-grand fourbe, je ne fais point de doute que vous ne vous démêliez fort bien de cette commission.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous vous souviendrez, sur ce même article, de montrer le jansénisme comme une chose à laquelle le ressentiment me peut engager, quoique je n'y aie pris encore aucune part.

Je pense que vous voyez l'importance qu'il y a de ne pas publier à Rome le sujet de l'envoi de ce courrier, parce que vous savez bien de quelle conséquence il est de ne rien faire qui puisse déplaire à la Reine. Vous apporterez là-dessus les tempéraments nécessaires au pays où vous êtes. J'ai pris ici mes précautions, autant qu'il a été besoin sur ce sujet, et je vous puis dire en vérité que je n'ai jamais été si bien à la Cour que j'y suis présentement. Pour Monsieur, vous en voyez les témoignages, qui seront plus fréquents et plus positifs, s'il en est de besoin. Expliquez-vous de l'ordre que vous avez de Son Altesse Royale au Pape seul et demandez-lui le secret en son nom, et pour la considération de son service et pour ne pas altérer l'union qui doit être entre lui et la Reine.

Si le Pape vous demande, après votre créance exposée, ce que vous croyez en votre particulier du retour du Mazarin, vous lui direz que vous ne le croyez pas encore si proche, mais qu'il se forme tous les jours des dispositions à cela, qui ne peuvent être véritablement empêchées que par moi, et en me donnant un caractère pour lui résister et qui retranche dans son esprit tous les desseins qu'il peut former sur ce sujet et qui commencent un peu trop à se réveiller.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A cet endroit de ma lettre, j'ai reçu la vôtre du 6e du courant, qui me fait voir, encore plus particuculièrement que les autres, l'incertitude du temps de la promotion, et qui me marque, par conséquent, la nécessité de la presser. Vous le pouvez faire par la lettre de Son Altesse Royale que je vous envoie, qui n'est qu'une créance pour vous au Pape, et de laquelle, par conséquent, vous vous pourrez servir à quel usage il vous plaira, si vous voyez qu'il y ait apparence de pouvoir faire faire la promotion devant Noël. Vous pouvez expliquer au Pape votre créance en la manière que Son Altesse Royale vous marque par la lettre qu'il vous écrit. Si vous voyez que le Pape soit absolument résolu à ne la pas faire devant Noël, vous ne devez vous servir, à mon sens, de ladite lettre de Son Altesse Royale au Pape que pour faire une instance pressante et pour lui demander, de la part de Son Altesse Royale, une explication claire et nette sur le temps de la promotion, les incertitudes de la Cour de Rome sur ce sujet étant si fort contraires à mes intérêts, dans l'état présent des affaires de la France, que Son Altesse Royale s'en trouve extrêmement embarrassée et pour le public et pour ce qui me regarde. Vous avez beau champ en cette matière, que vous étendrez selon que [vous] le jugerez à propos sur les lieux. Je vous répète encore que vous ne devez pas porter au Pape ce que Son Altesse Royale vous mande sur le Cardinal Mazarin, que dans le temps où vous verrez le Pape irrésolu et balançant; de sorte que, s'il étoit absolument déterminé à ne

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas faire la promotion devant Noël, il seroit plus à propos de ne lui parler de cela qu'après le premier jour de l'an, qui est le temps le plus proche de faire faire la promotion, en cas qu'il ne la fasse pas devant Noël. Enfin, servez-vous de ce moyen dans le temps que vous croirez qu'il pourra porter coup et ne l'employez pas devant ce moment-là, et surtout prenez votre résolution selon que vous voyez les choses sur les lieux ; car, moi qui n'y suis pas, je ne sais s'il n'y a pas de péril de faire paroître au Pape que le Cardinal Mazarin soit en état de revenir. Prenez votre parti sur cette matière, comme vous le jugerez plus à propos ; c'est un moyen que j'ai cru vous devoir mettre en main pour vous en servir autant qu'il vous plaira. Vous voyez qu'il est délicat, mais vous êtes prudent, politique et sage. J'ai cru qu'il pouvoit être de si grande conséquence, en de certains moments, que c'est ce qui m'a obligé de vous dépêcher ce courrier exprès.

J'ai eu avis par un de mes amis que M. Ghizi [1] a témoigné quelque bonne volonté pour moi. Je lui écris une lettre de compliment à laquelle vous mettrez la suscription comme il vous plaira. Par ce même avis, on m'a témoigné qu'il ne s'éloigneroit pas de quelque gratification pour me servir. Ouvrez les yeux là-dessus et fort délicatement, car c'est un homme fort estimé, et, par cette raison, ce

[1] Fabio Chigi, ancien Nonce à Cologne, élu Cardinal dans la même promotion que le Coadjuteur de Paris.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'on me mande sur ce sujet m'a surpris. Vous aurez vu par La Violette [1] ce que j'ai fait pour de l'argent; sur quoi je ne puis m'empêcher de vous dire que vous ne soyez pas si fat [2] qu'à l'ordinaire et que, sans raillerie, vous me désobligerez sensiblement si vous ne vous servez de ce qui est à moi comme du vôtre propre.

J'écrivis hier par l'ordinaire à M. le Marquis de Buffalo et à M. Ghizi [3]. Vous n'aurez que faire de donner ces lettres parce que vous aurez celles-ci auparavant, qui sont la même chose. J'écris aussi à M. le Cardinal Pamphilio [4] et à M. l'Ambassadeur. Vous fermerez les lettres et les rendrez, s'il vous plaît.

Je n'écris pas par cette voie au Pape, parce qu'il est trois heures du matin et que je n'écris tout à fait si bien en italien qu'en françois, et que, de plus, vous êtes un rêveur de me demander des lettres, puisque vous avez des blancs-signés de quoi en faire de plus éloquentes que moi, vous qui êtes frais esmoulu [5] et véritablement *Fiorentino*.

Pour Barclay, je crois que si, à l'arrivée de La

[1] Le courrier extraordinaire.

[2] Dans le sens de *sot*.

[3] Le secrétaire du Coadjuteur, comme nous l'avons dit, écrivait tantôt *Guizi*, tantôt *Ghizi*.

[4] Camillo Astalli, ancien avocat consistorial et ancien clerc de chambre d'Innocent X, qui le nomma Cardinal et l'adopta, lorsque son neveu le Cardinal Camillo Panfili se démit de la pourpre pour épouser la Princesse de Rossano. A partir de ce moment Astalli fut créé Cardinal-neveu, quoiqu'il ne fût point parent du Pape, et il prit le nom de *Panfilio* par suite de son adoption.

[5] *Émoulu*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Violette [1], il n'est pas devenu sage et vous content, vous êtes tous deux fols.

J'espère que cette lettre pourra, en quelque manière, contenter votre curiosité. Je suis bien fâché que, dans l'humeur où vous êtes de les trouver toutes trop courtes, elle ne soit écrite d'un chiffre encore plus long et plus difficile.

Je ne puis m'empêcher de vous prier encore de faire sentir à Rome, si vous le jugez à propos, et fort adroitement, que je ne suis pas homme à traiter comme l'abbé de La Rivière, et que si les longueurs de la Cour de Rome m'empêchoient d'être Cardinal, par quelque changement qui pourroit arriver en celle de France, je serois obligé de me relever aux dépens du cardinalat, ce qui n'est pas difficile à un Archevêque de Paris de mon humeur.

Prenez du côté de Florence toutes les précautions qui vous seront nécessaires pour ce qui touche l'Espagne. M. le bailli Gondi peut adroitement faire connoître à leurs Ministres que j'ai beaucoup de passion pour la paix et que, sans comparaison d'un pauvre gentilhomme à un grand prince, j'ai plus de foi, plus de fermeté et plus de mémoire des obligations que M. le Prince.

Outre les exprès, on n'a pas manqué un ordinaire de vous écrire depuis votre départ.

Afin que vous soyez moins en peine, je vous dis encore que j'ai lieu de croire que le Cardinal Ma-

[1] Le courrier extraordinaire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

zarin ne sera pas si fol que de revenir, au moins de quelque temps assez considérable ; j'ai des lumières assez certaines de cela.

Malgré tous vos nouvellans[1] de Rome, les affaires de M. le Prince sont fort décousues ; vous verrez, par l'imprimé ci-joint, qu'il n'a tantôt plus de ressource ; depuis lequel on a reçu nouvelles de la reddition de toutes les tours de la Rochelle, de la déclaration pour le Roi du Marquis de Bourdeilles et de M. d'Arpajou, que l'on avoit soupçonnés être de son parti. Vous avez su ci-devant que ses amis ont été heureusement chassés de la Provence, que l'on a donné arrêt contre lui au Parlement de Languedoc, et quoi que l'on vous publie, il est généralement haï de tous les peuples, et aucune province en France ne branle pour ses intérêts. Les Bourdelois pourroient bien même lui fermer les portes. Quoi que ses émissaires publient, leurs bruits sur le retour du Mazarin, de ses nièces et de son neveu, sont très-faux ; et, pour M. d'Orléans, vous voyez par ce qu'il fait pour moi, qu'il n'est pas dans les intérêts de M. le Prince. Il a déclaré, depuis deux jours, en plein Parlement, désapprouver sa conduite, en faisant renouveler l'arrêt rendu contre ceux qui prendroient les armes contre le Roi et pour lui. Il est vrai que Son Altesse souhaite la paix, qui est le vœu de tous les gens de bien, et, pour cet effet, dans la dernière assemblée du Parlement, où l'on apporta la déclara-

[1] De l'italien *novellante*, nouvelliste. Retz a francisé le mot.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion contre M. le Prince, il demanda que, devant que d'y délibérer, on lui accordât quinze jours pour forcer M. le Prince à rentrer dans son devoir. Le Parlement refusa cette proposition et résolut de délibérer mardi sur la déclaration. Cet avis passa de plus de quarante voix [1]. Monsieur a envoyé à la Cour en diligence pour supplier le Roi de donner ces quinze jours et pour assurer en même temps Sa Majesté qu'il ne se sépareroit jamais de ses intérêts et qu'il seroit le plus mortel ennemi de M. le Prince, s'il ne revenoit à son devoir dans ledit temps. Vous voyez par là les sentiments de Monsieur et la foiblesse du parti des Princes.

Il est cinq heures du matin et je travaille depuis six heures du soir; excusez les fautes du chiffre et de l'écriture. L'ordinaire d'hier vous porte encore plus de nouvelles qu'il n'y en a ici.

Post-scriptum de Guy-Joly :

Le secrétaire est votre très-humble serviteur. Il prie Dieu que le Pape donne bientôt des indulgences plénières à votre épaule [2].

Depuis la lettre écrite, on a fait rayer ce que vous y voyez.

[1] Voir les procès-verbaux des séances du Parlement des 23 et 24 novembre dans le *Journal ou Histoire du temps présent*, p. 121 à 124.

[2] Il paraît que l'abbé Charrier était rhumatisant.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVI.

A Paris, le 27 novembre 1651 [1].

M. le Nonce [2] écrira par cet ordinaire sur les États Généraux et sur le bien ou le mal que je puis faire pour l'intérêt de Rome, et fera voir comme il est assez difficile que je me puisse résoudre, sans être Cardinal, à me brouiller avec la Chambre de l'Église, ni même avec celle du Tiers Etat, les affaires de la France et celles de ma fortune étant présentement à tel point, qu'à moins que de vouloir déchoir, ce que je ne puis me conseiller à moi-même, il faut que je sois Cardinal ou chef de parti, et vous pouvez croire que cette dernière qualité oblige ceux qui sont dans les États à ne se brouiller avec personne. Il faut traiter cela fort délicatement, parce que si cela, d'un côté, peut faire peur à Rome, de l'autre, il peut faire espérer que je soutiendrai toujours, si je n'étois pas Cardinal, une faction dans le Royaume, qui peut-

[1] Lettre chiffrée. Il n'en existe malheureusement qu'une partie, mais grâce à un déchiffrement de l'abbé Charrier, nous avons pu combler en partie cette lacune.

[2] Le Nonce en France était alors Nicolas Bagni; il était fils du Marquis de Montebello et de Laure Colonna. Il avait été envoyé en France en qualité de Nonce, en 1647, et y resta jusqu'en 1656. L'année suivante il fut nommé cardinal. Il avait été marié à Théodora de Gonzague et, après la mort de sa femme, il était entré dans les ordres. Il était né en 1584 près de Rimini; par conséquent, il avait environ soixante-huit ans au moment où le Coadjuteur parle de lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

être ne déplairoit pas à beaucoup de gens au pays où vous êtes. Vous y mettrez le tempérament nécessaire; je m'en remets bien à vous.

Les affaires de M. le Prince sont en très-mauvais état. L'île de Ré s'est révoltée contre d'Augnon[1]; La Rochelle a reçu M. d'Estissac[2], que le Roi lui a envoyé; les tours sont sur le point de se rendre; M. le Comte d'Harcourt marche droit à M. le Prince avec les meilleures troupes du monde; M. le Prince n'en a que de très-mauvaises et en petit nombre. Enfin il est en si mauvais état que l'on appréhende qu'il ne s'accommode avec le Mazarin. Ce n'est pas que mon sentiment soit tel, et je crois avoir des lumières contraires à cela, mais, si vous le jugez à propos, je m'imagine qu'il pourroit être bon d'en inspirer quelque pensée au Pape et de lui faire voir, si cela arrivoit, dans la résolution où je suis de ne pas consentir à son retour, [que] ce changement pourroit troubler ma nomination, ce que je ne doute point qui ne lui fût désagréable et par la bonté qu'il me témoigne et par la douleur qu'il auroit d'avoir contribué par sa longueur à la révocation d'une chose

[1] Louis de Foucault, Comte du Dognon, dont il a été question plus haut. « Le Comte du Doignon, dit Baltasar, ne se croyant plus assuré dans Brouage et l'île d'Oléron (dont il était Gouverneur), ni ailleurs, après qu'il eut reçu de grandes sommes d'argent d'Espagne, traita avec le Roi, qui le fit Maréchal de France, en lui remettant ses places; ce qui porta grand préjudice au parti des Princes. » *Hist. de la guerre de Guyenne,* édition C. Moreau, p. 558.

[2] Benjamin de La Rochefoucauld, Marquis d'Estissac, oncle de l'auteur des *Maximes.* (Voir ce que dit de lui son neveu dans ses *Mémoires,* p. 313 et 314 de l'édition Hachette.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que je n'ai particulièrement acceptée que sur les paroles que le Pape m'a donné, depuis deux ans, par Panzirole, de la souhaiter avec ardeur; et il est vrai qu'il en a si hautement publié son désir et à tant de gens, que l'on commence à s'étonner fort ici comme la chose n'est pas déjà faite.

Je vous vas mander une chose qu'il est important que vous teniez secrète et que même vous désavouerez si vous en entendez parler. Ce n'est pas qu'elle ne soit véritable et même publique ici et avérée; mais comme c'est un assassinat en ma personne, je crois qu'il ne faut pas l'avouer à Rome, de peur que le Pape n'appréhende de donner la pourpre à un homme qui courroit fortune de l'ensanglanter. En voici l'histoire pour vous seul. L'entreprise a été faite par Gourville [1], que vous connoissez pour

[1] Il s'agit de la tentative d'enlèvement sur la personne du Coadjuteur, ordonnée par M. le Prince, et qui fut exécutée sans succès par Gourville et autres hommes de main appartenant à Condé et au Duc de La Rochefoucauld. Voir ce qu'en ont dit: Retz dans ses *Mémoires* (édition Adolphe Regnier), t. IV, p. 29 et suivantes; Gourville, le principal acteur, qui en parle très-longuement dans ses *Mémoires*, édition de Paris, 1724, p. 47 et suivantes, et aussi La Rochefoucauld. « Gourville, est-il dit dans une note de l'édition des *Mémoires de La Rochefoucauld*, publiée dans la *Collection des grands écrivains*, Gourville ne parle pas de ce projet d'attenter à la liberté du Coadjuteur, mais raconte, au contraire (p. 250 et 251), celui qu'on avait formé de l'arrêter lui-même. » (*Mémoires de La Rochefoucauld*, édition Hachette, p. 307, note 5.) Gourville dit fort expressément dans ses Mémoires, édition de 1724, t. Ier, p. 47, que ce fut lui qui proposa à M. le Prince d'enlever le Coadjuteur et de le conduire à Damvillers; que le Prince, ayant accepté sa proposition, lui confia le soin de l'exécuter avec des hommes de la compagnie de cavalerie de Damvillers; puis il entre dans les détails les plus circonstanciés sur les deux tentatives qu'il fit lui-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

valet et confident de M. de La Rochefoucauld, qui est venu ici sous prétexte d'apporter à M. le Duc d'Orléans une lettre de M. le Prince, mais, dans la vérité, pour exécuter ce dessein. Il avoit associé avec lui le major de Damvillers, nommé La Roche, ancien[1] domestique de La Rochefoucauld, qui est présentement à la Bastille et confesse qu'il est venu en cette ville sur les lettres dudit Gourville, non pas, à la vérité, pour m'assassiner, mais pour m'enlever, ce que lui et ledit Gourville avoient essayé de faire avec plusieurs autres, tous domestiques de La Rochefoucauld, qu'il nomme, un jour de dimanche, étant montés à cheval à cet effet, sur les sept heures du soir, et y ayant demeuré jusques à onze envers, sous l'arcade qui est au bout de la rue de l'hôtel de Chevreuse, où ils savoient que j'étois, et les autres au bout de la rue de l'hôtel de Longueville, sur l'eau. Il avoue que, si je fusse passé, j'eusse été enlevé; mais, par bonheur, ayant rencontré Mme de Rhodes chez elle, je revins par le pont Notre-Dame, et ainsi je me sauvai comme par miracle. Mon carrosse a été suivi huit jours, et, le mardi, je pensai encore être attrapé dans le Marais. Enfin l'affaire s'est découverte et on a fait arrêter La

même pour s'emparer de la personne du Coadjuteur, et qui toutes deux furent infructueuses. (Voir *Mémoires de Gourville*, première édition, 1724, t. Ier, de la p. 47 à la p. 63.) Toutes les autres éditions reproduisent le même fait.

[1] La lettre originale chiffrée finit à ce mot « ancien »; la fin est perdue. La suite que nous donnons est prise sur une copie déchiffrée, de l'abbé Charrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Roque [1] et deux de ses valets, qui parlent aussi bien que lui, excepté qu'ils ne me nomment pas et que lui me nomme formellement. J'aurai des preuves, non-seulement de l'enlèvement, mais même de l'assassinat.

Faites votre intelligence très-étroite avec M. le bailli de Gondi. Je lui ai écrit que c'étoit vous qui aviez ma confiance entière. Votre ami Longueil a fait lettre à lettre [2].....

XVII.

A Paris, le 1er décembre 1651 [3].

Je n'ai pas grande chose à vous mander par cet ordinaire; la déclaration contre M. le Prince sera demain portée au Parlement, et sera vérifiée certainement sans contredit, tous ceux qui y avoient fait jusques ici quelque difficulté, avouant qu'il abuse trop du temps qu'on lui a donné, et même Son Altesse Royale ayant dit aujourd'hui dans le Parlement qu'il abhorre sa conduite. Le parti de M. le Prince s'affoiblit tous les jours, mais toutes nos prospérités n'empêchent pas que les affaires de la Cour

[1] *La Roche-Courbon,* d'après les *Mémoires* de Guy Joly. Retz, dans ses *Mémoires,* t. IV, p. 29, le nomme *La Roche-Cochon.*

[2] L'abbé Charrier n'ayant traduit que la partie chiffrée, la fin de la lettre manque dans sa copie, de même que dans l'original.

[3] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne soient dans une incertitude étrange, et que je ne puisse craindre avec raison les révolutions qui ne sont que trop ordinaires. On appréhende même de temps en temps que M. le Prince ne se raccommode avec le Mazarin. Cela et mille autres choses qui peuvent arriver par la longueur du temps font que je suis d'avis qu'au nom de M. le Duc d'Orléans, duquel vous vous pouvez servir par toutes les créances qu'il vous a envoyées, et au mien, vous fassiez expliquer le Pape le plus nettement qu'il se pourra, et que vous lui représentiez que, si par quelques raisons, dans lesquelles vous n'entrerez pas par respect, il est obligé de ne pas faire la promotion, au moins il ne me doit pas refuser la grâce de ne me pas amuser dans des temps où il m'est important de ne pas prendre de fausses mesures. Je ne vous marque que ce plan sur lequel vous voyez bien ce qui se peut dire. Il est important, à mon sens, de n'y rien omettre.

Je vous envoie une lettre de mon frère [1] que j'ai ouverte.

Je ne vous [dis] presque rien par cet ordinaire, parce que je vous écris toutes choses au long par le courrier extraordinaire, que je vous dépêchai samedi dernier, qui vous porte des lettres de M. le Duc d'Orléans avec des instances tout à fait pressantes pour faire expliquer le Pape. J'ai répondu, par la même voie, à vos lettres du 6e du mois passé, qui sont les dernières que j'ai reçu de vous.

[1] Pierre de Gondi, Duc de Retz.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XVIII.

Paris, le 8e décembre 1651 [1].

Vous êtes un viedase[2], Monsieur l'abbé, c'est la plus fraîche nouvelle que je vous puisse mander de Paris La seconde est que la déclaration contre M. le Prince, que l'on vous envoie, a passé presque d'une voix [3].

Vous verrez aussi les nouvelles de la Rochelle ; depuis lequel temps, M. le Comte d'Harcourt, après avoir joint les troupes, s'est avancé droit à M. le

[1] Lettre chiffrée.

[2] Ce mot, d'après Pierre Richelet, dans son *Nouveau Dictionnaire françois*, édition de Genève, 1680, était pris en deux sens au dix-septième siècle, l'un très-libre et signifiant *asini mentula ;* et il cite à l'appui ces vers de Saint-Amant, qui ne peuvent laisser aucun doute :

... Adorable Priape,
Qui plus majestueux qu'un empereur romain,
Portes, au lieu de sceptre, un viedaze à la main.

Dans l'autre sens, il voulait dire *fat*, et l'on s'en servait comme d'une injure : « Le grand patron de M. de ... est un *viédaze* fieffé; quel *viédaze* est-ce là? Allez, vous êtes un franc viédaze. » Dans ce dernier sens, il signifiait *vultus asini*, et, toujours d'après Richelet, il viendrait d'un vieux mot français : *vis* (visage) *asini*, dont on aurait fait par corruption : *viédaze*. Aujourd'hui encore, dans certaines parties du Midi, on donne ce nom aux aubergines à cause de leur forme, ce qui prouve que la première étymologie est la seule vraie.

[3] La *Déclaration du Roi contre les Princes de Condé, de Conti et Duchesse de Longueville, Ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et autres, leurs adhérents,* porte la date de Bourges, 8 octobre 1651. Elle fut vérifiée et enregistrée par le Parlement le 4 décembre suivant. Le *Journal ou Histoire du temps présent* en donne le texte en entier, p. 138, 139 et 140.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prince. Les deux armées ont été en présence un jour entier, séparées seulement d'un marais. Le lendemain, M. le Prince s'est retiré, a repassé la rivière, et l'on croit qu'il se soit mis sous les murailles de Xaintes. Le Comte d'Harcourt ne lui donne point de relâche, et est allé passer à Cognac pour le suivre. L'armée d'Italie marche cependant droit à Bourdeaux par la haute Guyenne [1]. Elle étoit de trois mille hommes, au sortir du pays, et, depuis, a été jointe par Saint-Luc [2], qui a encore quelque milice, outre deux mille hommes de communes, qui ont été levés par un Président en la Cour des aides de Cahors. Ils sont déjà vers Agen, en sorte que voilà M. le Prince très-embarrassé et réduit à faire des prières de quarante heures à Bourdeaux [3].

M. de Beaufort voulant, mercredi dernier, renouveler l'anniversaire de la Boulaye [4], eut recours, à son ordinaire, au sieur L'Agneau [5] et autres, ses émissaires, qui furent vers le logis de M. le Premier Président avec quelque canaille, mais ils furent à l'ins-

[1] Voir l'*Histoire de la guerre de Guyenne*, par Baltazar, dernière édition publiée à Bordeaux en 1876.

[2] François d'Espinay, Marquis de Saint-Luc, Lieutenant général des armées du Roi et son Lieutenant en la province de Guyenne, Gouverneur du Périgord, etc. (Voir Baltazar, p. 293, note 1.)

[3] Tous les détails que donne Retz sur la guerre de Guyenne viennent compléter ses *Mémoires*, qui sont très-brefs sur ce chapitre.

[4] Le Marquis de la Boulaye, du parti des Frondeurs. Il avait envahi la salle du Palais à la tête de bourgeois et d'hommes du peuple, lors de l'affaire des rentiers.

[5] Retz, dans ses *Mémoires*, nomme cet homme Maillart, et dit que ce fut le Duc d'Orléans (et non Beaufort) qui l'envoya chez le Premier Président. (T. IV, p. 56 et 57.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tant repoussés par deux des laquais de M. de Sainte-Croix. Ledit sieur de Beaufort avoit fait dire à cette canaille qu'ils venoient de la part de Son Altesse. Le contraire a bien paru, Monsieur ayant envoyé des officiers de ses Gardes chez ledit sieur Premier Président. Il [1] en a été remercié par Sadite Altesse, comme vous le pouvez croire.

Pour mes affaires, si elles ne sont pas encore faites quand vous recevrez cette lettre, je vous prie de parler avec vigueur et de faire connoître que, si ces longueurs continuent, je me pourrai lasser d'être prétendant. Vous savez comme vous devez traiter cette affaire. Mais par tous les avis que me donnent ceux qui connoissent en ce pays la Cour de Rome, je crois qu'il y faut prendre les choses avec quelque hauteur. Vous voyez les choses de plus près que nous. C'est pourquoi je vous les remets.

J'écris à M. le Duc de Bracciane [2] et à M. l'Ambassadeur, auquel vous ferez, de ma part, tous les remercîments que je dois aux bontés qu'il a pour moi.

L'on va demain au Parlement contre le Cardinal Mazarin, à cause des commerces que l'on prétend qu'il a dans le Royaume. Quoique je ne me sois pas trouvé au Parlement dans les affaires de M. le

[1] Le Duc de Beaufort.

[2] Prince romain et du Saint-Empire de la puissante famille des Orsini. Anne-Marie de la Trémouille, fille de Noirmoutier, l'ami de Retz, si célèbre sous le nom de Princesse des Ursins, devait épouser un jour le chef de cette famille.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prince, pour ne pas être son juge, je ne laisse pas d'y aller demain, où je ferai paroître que je ne suis point changé sur ce sujet.

XIX.

A Paris, le 15 décembre 1651 [1].

Je crois que ce que je vous mande présentement pourra être inutile, par les apparences que vous me donnez, par la vôtre du vingtième du passé, du succès de mon affaire. Si pourtant elle n'étoit point encore faite, quand vous recevrez celle-ci, ce que nous saurons dans peu de jours, je me résoudrai de prendre l'expédient que vous me mandez avoir concerté avec M. l'Ambassadeur, ou quelque autre duquel vous serez toujours assez promptement averti, parce que, si le Pape a passé les fêtes sans faire de promotion, il pourra encore la reculer jusques au carême. Si cela est, je puis croire qu'il y a eu quelque raison particulière dans son esprit, qui lui aura fait tenir cette conduite, laquelle continuera encore jusques après les fêtes et que je ne puis apparemment vaincre. Je crois aussi qu'en ce cas, les affaires et les changements de la Cour ne pourront pas me mener jusques-là et que vous serez obligé de baiser les mains à Sa Sainteté. Cependant, il est à propos que, sous le nom de Son Altesse, vous témoigniez au Pape et aux autres qui

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sont dans les affaires de ce pays, que Monsieur croit que l'on le maltraite et moi aussi.

Vous verrez par les imprimés que l'on vous envoie en quel état sont les affaires de M. le Prince. Ses partisans mêmes les tiennent désespérées. Tout se soulève en Guyenne contre lui. L'armée d'Italie, jointe aux communes, marche droit à Bourdeaux où les esprits sont si fort changés que l'on en attend au premier jour une révolution entièrement favorable aux affaires du Roi.

J'étois présent à l'arrêt du Parlement que je vous envoie[1]. Vous trouverez ici une copie de mon avis

[1] L'arrêt contre le Cardinal Mazarin, du 13 décembre 1651, par lequel le Roi etait supplié de faire respecter l'arrêt de bannissement contre le Cardinal et de le tenir éloigné de sa personne ainsi que ses adhérents, etc... Voici comment le *Journal ou Histoire du temps*, p. 146 et 147, rend compte de la fameuse séance du Parlement du 15 décembre, où le Coadjuteur et le Conseiller de Machaut-Fleury s'interpellèrent si vivement : « ... M. le Coadjuteur, en son avis conforme aux conclusions, (dit) : « Que depuis quelque temps on ne faisoit qu'invectiver contre les absents et même contre ceux qui étoient présents; que ce n'étoit pas la manière dont il falloit agir dans une assemblée auguste, comme est celle du Parlement, où il ne se doit rien dire que de majestueux. Mais cela n'empêcha pas M. de Machaut de dire en opinant : que tout le trouble de l'État étoit causé par des gens qui jouoient toutes sortes de personnages, pour avoir le chapeau de Cardinal. Sur quoi M. le Coadjuteur, l'interrompant, dit qu'il voyoit bien que ce discours s'adressoit à lui; que s'il avoit été nommé au cardinalat, le Roi lui avoit fait cet honneur par une pure grâce de Sa Majesté, et autrement, priant la compagnie de l'excuser s'il avoit interrompu M. de Machaut, qui s'en plaignoit, et plusieurs de Messieurs qui crioient que l'on ne devoit point interrompre un qui opine. Un de Messieurs opinant dit qu'il falloit faire ce qui étoit au premier chef de l'arrêt contre l'Amiral de Coligny, ce qui donna occasion à M. Durand, quand ce fut à son rang d'opiner, de dire qu'il ne pouvoit pas le faire que les Conseillers-clercs ne se fussent retirés, attendu qu'il y avoit un avis à la mort, ce qui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui fut fort bien reçu, duquel vous vous servirez si vous le jugez à propos et pourtant secrètement.

Le parti de M. le Prince voulut m'entreprendre, et, dans la suite des opinions, M. de Machaut Fleury, ayant fait un long discours contre les ecclésiastiques, qui tournoit directement à moi, ayant anssi été averti qu'il vouloit se déterminer plus particulièrement, je fus obligé de l'interrompre, ce qui fit d'abord quelque bruit, mais ledit Machaut ayant voulu reprendre et s'attacher personnellement à moi sur le sujet du chapeau, il se fit une huée épouvantable sur lui, qui fut reprise à trois diverses fois, parce qu'il vouloit toujours recommencer. M. d'Orléans ajouta à tout ce qui fut dit dans la Compagnie contre lui, qu'il poursuivoit le chapeau pour moi depuis dix-huit mois et qu'il s'étonnoit qu'il en voulût parler.

causa grand murmure. Et M. le Premier Président dit : qu'ils pouvoient demeurer s'ils vouloient subir la peine portée par les Canons et ordonnances, qui est de perdre leurs bénéfices. Messieurs dirent que M. Le Camus ne s'étoit pas expliqué, ce qu'il fit, disant que, dans l'histoire, on voyoit que la tête de l'Amiral Coligny avoit été mise à prix, qu'il n'avoit allégué cela que par exemple, que l'on ne le pratiquoit pas en France, et qu'il n'en étoit pas d'avis à l'égard du Cardinal Mazarin, ni de la mort. Sur quoi M. Durand dit : Je suis d'avis qu'il soit pendu. Ce qu'ayant entendu M. Durand (lisez Le Camus), il se retira, ensuite M. le Coadjuteur et les autres Conseillers-clercs, M. le Prévôt ayant fait bruit de se voir obligé de se retirer comme les autres. Après quoi la délibération auroit été continuée et l'arrêt donné en cette forme, etc. ». On ne donna pas suite ce jour-là à la proposition de mettre à prix la tête de Mazarin. Le Coadjuteur, qui était sorti de la salle au moment de la proposition, comme il y était obligé en sa qualité de Conseiller-clerc, put donc assister à l'arrêt, comme il le dit dans sa lettre à Charrier, puisque la mort du Cardinal ne fut pas votée ce jour-là.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

En sorte que ledit sieur de Machaut fût obligé de se taire, et la délibération s'acheva aux termes de l'arrêt que vous lirez.

Post-Scriptum de Guy Joly, secrétaire du Coadjuteur :

Excusez, s'il vous plaît, les fautes du chiffre et de l'écriture. M. le Coadjuteur m'a tellement pressé que je n'ai pas même eu le temps de faire réponse à celle que vous avez pris la peine de m'écrire; je vous en demande pardon et suis votre très-humble serviteur.

Signé : Joly [1].

XX.

Du 18 décembre 1651 [2].

Comme je ne vous avois pas déterminé (par le dernier extraordinaire que je vous dépêchai et qui vous porta les lettres de Son Altesse, sur les bruits qui couroient dès lors du retour du Cardinal Mazarin) la conduite que vous deviez précisément tenir sur ce sujet, et qu'ainsi vous n'avez peut-être pas encore hasardé ce dernier remède ; à présent que l'on ne doute quasi plus des pensées qu'il a de revenir,

[1] Le post-scriptum et la signature sont en chiffres; c'est ce qui nous a permis de constater que toutes les lettres chiffrées sont de la main de Guy Joly, alors secrétaire du Coadjuteur.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'on ne dispute presque pas que du temps, et que l'on s'imagine, même avec beaucoup d'apparence, quelque raccommodement de sa part avec M. le Prince, j'ai cru qu'il étoit temps de faire auprès du Pape un dernier effort pour prévenir, s'il se peut, la révocation que je prévois. C'est pourquoi je vous dépêche cet exprès, qui vous rendra trois lettres de Son Altesse Royale, l'une au Pape, l'autre à M. le Cardinal Panfili [1] et la troisième à vous, dans laquelle vous verrez à peu près ce que contiennent les deux autres. Quand bien même vous vous seriez déjà servi des premières que je vous ai envoyé sur ce sujet, ne laissez pas d'agir encore de la même manière, en vertu de celles-ci, par l'exposition que vous ferez au Pape, incontinent après les avoir reçu, des ordres que Monsieur vous donne, aux termes de celle qu'il vous écrit, que [vous] pourrez même lui faire voir et au Cardinal Panfili, sans pourtant les en rendre les maîtres.

Vous ferez aussi insensiblement glisser dans le discours quelque espèce de ressentiment de la part de Son Altesse sur les longueurs dont on a usé en une affaire qu'il passionnoit [2] si fort pour le bien général de la France, et dont les délais et les remises ont donné temps au Cardinal Mazarin de songer au retour et peut-être les biais de traverser ma nomination, qu'il a toujours considérée comme un obstacle et un empêchement formel à tous ses desseins. Vous

[1] Astalli, dont nous avons parlé dans une note précédente.

[2] Pour : *qu'il désirait si fort;* expression incorrecte, même alors.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fortifierez cet endroit des avis que vous donnent ceux qui sont auprès de Monsieur, de la pensée, en laquelle vous direz qu'il est, de vous rappeler en France, en cas que le Pape ne fût pas en état de faire promptement la promotion, Son Altesse Royale ne voulant pas que les sollicitations qu'il fait à Rome pour mes intérêts paroissent, dans le public, contredites par un ordre et une révocation de la Cour, qui pourroit faire croire que le Cardinal Mazarin est ici plus puissant que lui. Voilà pour ce qui regarde M. le Duc d'Orléans.

Quant à moi, vous direz que je ne me suis engagé dans la poursuite du chapeau qu'après les assurances que Sa Sainteté m'a fait donner, plusieurs fois, de considérer promptement mes intérêts quand j'aurois la nomination de la Cour; que je n'ai poursuivi ce dessein et n'en ai souhaité l'exécution que pour servir le Saint-Siége et me fortifier contre le Cardinal Mazarin; que le temps ayant rallumé dans l'esprit dudit Cardinal Mazarin l'espérance du retour et lui ayant donné le pouvoir de s'opposer à mes prétentions, je ne lairrai[1] pas de rechercher, en qualité d'Archevêque de Paris, toutes les occasions de servir l'Église et le Pape, et particulièrement dans les États Généraux, comme un des principaux députés du clergé.

Essayez aussi de faire peur de la réunion de M. le Prince avec le Cardinal Mazarin qui, tous deux ensemble, formeront avec les troupes du Roi, un puis-

[1] Je ne laisserai pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sant parti contre lequel j'aurois eu plus de subsistance avec le chapeau.

Enfin voyez, par la connoissance que vous avez de l'humeur de ceux avec qui vous avez à traiter et de l'intrigue du pays, ce que vous devez ajouter ou diminuer en tout ce que je vous dis, dont je me rapporte entièrement à vous, sachant bien que, sur le plan que je vous trace, vous n'oublierez rien de ce qu'il faut pour mes intérêts. Soyez seulement averti que, pour des raisons que vous devinez assez, le secret de tout ceci doit demeurer entre le Pape, le Cardinal Panfili[1] et vous.

Vous verrez les nouvelles par les imprimés que l'on vous envoie, depuis lesquels il ne se passe rien de nouveau qui soit considérable. Sans ce maudit retour du Cardinal Mazarin, M. le Prince étoit confondu ; il ne le sera peut-être pas moins étant d'accord avec lui.

J'ai assisté à l'arrêt que vous verrez, qui a été rendu contre le Cardinal Mazarin. Je vous envoie mon avis, que vous ferez valoir, si vous le jugez à propos. J'eus, ce même jour, un différend avec M. de Machaut-Fleury, qui voulut m'entreprendre, mais il fut hué comme il faut[2]. Vous en verrez tout le détail dans la lettre de l'ordinaire que l'on vous écrivit vendredi, que vous recevrez bientôt après celle-ci ; elle vous apprendra plus particulièrement toutes choses ; on est maintenant trop pressé.

[1] Le Cardinal-neveu, par adoption.

[2] Le différend dont nous avons parlé plus haut dans une note.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Ce que je vous ai dit de témoigner au Pape sur mon sujet vous marque assez que je ne suis pas content. Vous lui devez dire adroitement et lui faire voir que je puis avoir des occasions de m'en ressentir.

Quoique je vous mande de faire peur à Rome de votre retour, c'est seulement un moyen dont vous devez vous servir pour avancer vos affaires, sans pourtant en rien faire que je ne vous le mande.

XXI.

A Paris, le 5e janvier 1652 [1].

J'ai reçu la vôtre du onzième du passé qui a un peu diminué les mauvaises pensées que votre courrier du treizième m'avoit donné du succès de mon affaire. Je vois bien que vous n'aviez pas mis encore en jeu le retour du Mazarin, et je ne doute point que vous ne vous en soyez servi présentement que vous avez reçu mes derniers ordres là-dessus avec les lettres de Son Altesse Royale. Si cela, avec les avis que vous aurez eu à Rome de l'entrée du Mazarin en France ne font leur effet, j'espère peu de chose à l'avenir, quoique vous paroissiez, par votre dernière, croire que la promotion se fera après les Rois.

Les affaires sont en France dans une incertitude et dans une confusion à laquelle on ne peut quasi rien connoître. A l'égard de M. le Prince, il étoit perdu

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sans réserve si ce maudit homme n'eût pas entrepris de revenir, et c'est ce qui fait croire à beaucoup qu'il faut nécessairement qu'il y ait quelque réunion entre les Princes et le Mazarin. Je n'en crois rien, parce que, si cela étoit, ma nomination auroit été indubitablement révoquée, ce que je ne puis croire, n'en ayant eu aucun avis de vous et ne jugeant pas aussi, par les lumières que je puis avoir à la Cour, que cela puisse arriver si promptement, quelques pas que je fasse contre le Mazarin, ayant assez bien pris mes mesures sur ce sujet. Je pourrois pourtant m'y tromper, et puis tout change en un moment. A l'égard de M. le Duc d'Orléans, j'y suis autant bien que jamais ; je ne m'y fie pas trop, vous connoissez l'homme.

Pour Paris, je n'y remarque pas toute la chaleur qui y étoit autrefois en pareilles occasions ; on y crie assez contre le Mazarin et la Reine, mais on n'y fait rien de plus. Vous verrez, par l'arrêt imprimé que je vous envoie, ce qui a été fait au Parlement contre le Cardinal[1] ; depuis lequel temps on s'est encore assemblé une fois et l'on a ordonné que les autres Parlements seroient invités de donner pareil arrêt. M. d'Orléans fit entendre à la compagnie qu'il seroit à propos de prendre garde que ceux qui étoient saisis des deniers publics ne les emportassent à la Cour, mais ces Messieurs n'y voulurent pas mordre. Je n'opinai pas à cet arrêt plus qu'au premier.

[1] L'arrêt dont il a été question ci-dessus.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Mazarin a déjà fait six journées de marche en France ; il étoit avant-hier à Épernay. Il est entré avec quatre ou cinq mille hommes de cavalerie ou infanterie qui marchent avec quatre pièces de canon. M. le Prince a repassé la Charente avec ses troupes, et l'on croit, s'il n'est pas d'accord, qu'il y aura peut-être combat.

Je ne sais si je vous ai mandé ce qui s'est passé entre M. le Nonce et moi en la présence de M. l'Évêque de Châlons[1], il y a déjà quinze jours. Je lui dis, en parlant des longueurs du Pape, que, si je n'étois pas homme pour mériter d'être Cardinal sur une première nomination, j'étois peut-être trop glorieux pour y prétendre par une seconde. A quoi M. de Châlons ajouta qu'il étoit vrai et que, sans ma considération, le clergé de France auroit bien fait connoître au Pape qu'il est peu satisfait du mépris qu'il leur témoigne depuis un si long temps. Cela étonna fort ce bon homme. Je ne doute pas qu'il n'en ait écrit et pourtant j'estime que cela ne fera pas un mauvais effet. Tenez pourtant le secret à cet égard.

Témoignez toujours que vous appréhendez une révocation, tant parce que je me suis fort emporté contre le Mazarin qu'à cause que l'on soupçonne qu'il soit raccommodé avec M. le Prince. Vous pouvez aussi parler hautement sous le nom de M. le Duc

[1] Félix Vialart de Herse, Évêque de Châlons depuis 1641. Bien que ce fût un homme de haute vertu, il fut toujours intimement lié avec le Cardinal de Retz qui, au milieu de ses désordres, eut toujours une grande considération pour lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'Orléans et au mien. Ce n'est pas, entre vous et moi, que je croie que ma nomination soit sitôt révoquée, mais il est pourtant bon que vous agissiez de la façon que je vous dis.

Caressez toujours bien M. Guisy et ne laissez pas aussi échapper les occasions que vous avez de profiter de votre négociation avec la Princesse de Rossano ; n'y épargnez rien. Je vous ai déjà écrit la plupart de ce qui est ici et même que je ne suis plus en état de me servir à la Cour de l'expédient que vous aviez concerté avec M. l'Ambassadeur. Toutes vos lettres ont été rendues selon leurs adresses.

P.-S. de Guy Joly :

Je ne sais ce que vous direz de la paresse du secrétaire à votre égard ; je vous assure qu'il est sensiblement touché des peines que vous continuez de prendre avec tant de soin d'une affaire en laquelle vous croyez assez qu'il doit prendre part, et des bontés que vous lui témoignez en son particulier.

XXII.

RETZ A L'ABBÉ DE BARCLAY.

[Paris, 12 janvier 1652 [1].]

Monsieur,

Je vous avois témoigné mes sentiments assez franchement par mes lettres précédentes, pour n'avoir pas sujet de croire que vous eussiez besoin, pour les

[1] Lettre autographe. Cette lettre avait été envoyée à l'abbé Char-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

connoître, de ma réponse à votre lettre du vingt et trois. Je ne veux point douter de votre bonne volonté, mais je vous avoue que j'eusse fort souhaité que vous l'eussiez réglée d'une autre manière, et j'eusse eu peine à croire qu'après vous avoir témoigné mes sentiments, vous y eussiez eu aussi peu d'égard et fait aussi peu de considération que vous m'en avez fait paroître. J'avois souhaité que vous conférassiez avec M. l'abbé Charrier et je suis assuré qu'il eût fort bien vécu avec vous. Je vous en avois prié. Vous ne l'avez pas voulu. Il ne me reste rien à vous dire sur ce sujet, si ce n'est de vous prier de ne pas continuer à vous opposer à ce qu'il souhaite de vous et à demeurer, en ce faisant,

Monsieur,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

LE COADJUTEUR DE PARIS.

XXIII.

RETZ A L'ABBÉ CHARRIER.

A Paris, le 19 janvier 1652 [1].

Il me semble que je n'ai rien de particulier à répondre à votre dernière du 25 du passé, dans la-

rier pour qu'il la remît à Barclay, ou la gardât suivant qu'il le jugerait à propos. Comme elle s'est trouvée dans les papiers de Charrier, il est évident que ce fut le dernier parti qu'il adopta.

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelle je ne vois rien de nouveau que les avis qui vous avoient été donnés d'une promotion après les Rois, ce qui, à mon avis, n'a pas encore été, au moins sitôt que vous le croyez, puisque je n'en ai pas eu de nouvelles.

Il court ici un bruit que le Pape fera une promotion pour ses créatures sans [en] faire pour les couronnes ; à quoi je ne vois point d'apparence. Je suis comme persuadé que ma nomination ne sera pas sitôt révoquée. Vous savez ce que je vous ai mandé sur cela par ma précédente et comme vous devez parler là-dessus. Surtout prenez garde de ne pas faire paroître que j'aie quelque intelligence avec le Mazarin, car en vérité cela n'est pas, tâchant seulement de me ménager tout doucement.

J'aurois peut-être assez de crédit pour faire valoir l'expédient que vous m'avez proposé, mais j'y trouve peu de sûreté, et, quand j'oserois l'hasarder, je ne le tiens pas de la dernière importance ; pourtant, si je m'en puis servir avec sûreté, j'en prendrai ou le tout, ou une partie, selon ce que je pourrai.

Je vois bien que la négociation prétendue de M. le Nonce, que vous m'aviez annoncée par votre courrier exprès, est une malice du Pape pour vous amuser, le Nonce ne m'en ayant encore rien dit.

L'entrée du Mazarin en France a fait ici de nouvelles affaires. M. le Duc d'Orléans semble tourner du côté de M. le Prince et se vouloir présentement unir avec lui ; mais c'est avec tant de contrainte, que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

je crois que cette union durera peu, ou qu'elle ne produira pas grand'chose. Quant à moi, je périrai plutôt que de me raccommoder avec ce traître. Pour cela, je n'en suis pas moins bien avec Monsieur, au contraire, je vous assure que j'y suis toujours au meilleur état du monde et qu'il m'a considéré comme celui qui doit empêcher M. le Prince, duquel il se défie fort, de lui mettre le pied sur la gorge.

Le Mazarin a passé à Gien la rivière de Loire, où deux jours auparavant l'on avoit refusé l'entrée aux troupes de Monsieur, quoique le Gouverneur lui eût répondu de la ville.

Monsieur est prêt de former un Conseil chez lui sur les affaires présentes; il ne tient qu'à moi d'y entrer. Je ne sais si je le dois faire; ce n'est pas que je craigne de m'expliquer contre le Mazarin. Je le fais tous les jours dans le public, mais par d'autres raisons et particulièrement parce que je vois que les affaires ne peuvent pas aller assez loin par les biais que l'on y veut prendre; et ainsi je crains d'attirer sur moi les dégoûts des peuples, qui peut-être me donneroient le tort des mauvais événements. Je prendrai là-dessus mes résolutions dans peu. M. de Chavigny[1] sera de ce Conseil et ainsi obligé de paroître publiquement contre la Cour, ce qui ne lui

[1] Partisan de M. le Prince. Le Comte de Chavigny était entré dans le Conseil de la Régente le 30 mars 1651, après la délivrance des Princes. Il avait fait aussi partie du Conseil sous Richelieu, qui lui trouvait si peu de capacité, qu'il disait plaisamment qu'il ne lui confierait pas dix poules à gouverner. Cet homme n'en était pas moins très-infatué de son mérite.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est pas fort avantageux. Je lui ai fait donner cette botte.

M. de Nemours[1] arriva ici hier au soir ; il a vu ce matin Monsieur, et doit partir après-demain pour aller commander quelques troupes des Princes, qui sont sur la frontière ; il a pensé être pris en venant ici. M. de Sillery, qui étoit avec lui, a été plus malheureux, ayant été arrêté.

Bougy[2], Maréchal de camp dans l'armée de M. le Comte d'Harcourt, a enlevé deux des quartiers de M. le Prince, où l'on dit qu'il y avoit bien six cents chevaux. Il y a près de trois cents prisonniers ; les régiments qui ont été défaits sont Enghien, Conti, Favas, Duras et La Force.

Le Cardinal n'a pas voulu rendre M. Bitault[3] ; sur quoi le Parlement a ordonné que l'on y renvoyeroit une seconde fois, et que l'on signifieroit à M. d'Hocquincourt qu'il en demeureroit responsable lui et toute sa postérité. Paris au surplus est autant

[1] Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

[2] Jean Révérend de Bougy, Marquis de Bougy ; il devint plus tard Lieutenant général. On publia sur l'affaire dont parle Retz la pièce suivante : *La Relation du succès emporté sur les troupes de M. le Prince, par M. de Bougy, sous les ordres de M. le Comte d'Harcourt, avec la défaite de cinq cents chevaux*. Paris, 1652, in-4°.

[3] François Bitault, Conseiller en la troisième Chambre des enquêtes, avait été envoyé, avec Jacques du Coudray de Geniers, autre Conseiller en la première Chambre des enquêtes, pour armer les communes, afin de s'opposer à la marche du Cardinal. Arrivés à Pont-sur-Yonne, ils avaient osé instrumenter contre le Maréchal d'Hocquincourt et sa cavalerie sur le point de passer le pont. Le Maréchal, pour toute réponse, les fit charger. Du Coudray parvint à s'échapper, mais Bitault fut fait prisonnier. (Voir les *Mémoires de Retz*, t. IV, p. 72, 73 et notes.)

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

paisible que jamais. Peu de gens y veulent la guerre, au moins j'y en vois peu d'apparences.

Quand l'Ambassadeur vous parlera de moi sur toutes ces affaires ici, témoignez-lui que, par tout ce que vous pouvez juger de mes dépêches, vous me voyez beaucoup d'aigreur contre M. le Prince, et faites-lui entendre, sans lui dire et sans qu'il puisse prendre aucun avantage dans le monde, que vous voyez bien que, par cette raison, ma conduite me tient en grande faveur à la Cour de France et dans le public.

Faites voir que je suis tout à fait emporté contre le Mazarin.

M. de Paris me fait proposer l'échange de son archevêché avec mon chapeau, c'est-à-dire ma nomination. Voyez adroitement les sentiments du Pape là-dessus, et si cela pouvoit faire peur au Pape, vous pouvez lui en faire dire quelque chose. Je m'en rapporte à vous, et vous remercie de tous vos soins.

P.-S. de Guy Joly :

Le secrétaire vous salue très-humblement et vous souhaite un prompt retour.

XXIV.

A Paris, le 26 janvier 1652 [1].

Nous n'avons point eu de vos nouvelles par cet ordinaire, le courrier n'étant point encore arrivé

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quoique nous soyons à la fin de la semaine. J'ai toujours impatience de vous faire savoir des miennes parce que je suis assuré que, dans le chagrin où vous êtes de mes intérêts, elles vous servent de consolation; je sais qu'ils vous touchent plus que moi-même. Si elles vont bien, elles vous donneront pour le moins autant de joie; si elles vont mal, je vous conjure de ne vous en enquiéter pas plus que moi qui ne suis pas, comme vous savez, fort touché de la Fortune et à qui je vous proteste que les événements sont fort indifférents. Je crois, selon les apparences, que celui de mon affaire ne sera pas mauvais, puisque je ne vois pas qu'il y ait de révocation par les raisons que je vous ai dit, au moins les nouvelles que vous allez voir dans cette lettre vous marqueront suffisamment que ce n'est pas par la considération de M. le Prince qu'elle peut être traversée.

Je crois vous avoir déjà mandé l'enlèvement de deux quartiers de l'armée de M. le Prince par Bougy, Maréchal de camp dans l'armée de M. le Comte d'Harcourt. Depuis lequel temps M. le Prince, s'étant voulu retirer et ayant mis dans Barbezieux [1] et dans Pons quelques-unes de ses troupes pour menacer M. le Comte d'Harcourt, il a toujours continué dans le premier dessein de sa retraite, dans laquelle M. le Comte d'Harcourt lui étant tombé sur les

[1] Voir ce que dit Baltazar dans son *Histoire de la guerre de Guyenne*, p. 300 et 301, sur la prise de Barbezieux, édition Moreau.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bras, une partie de son armée a été taillée en pièces, ayant perdu dix-huit cents chevaux et plus de douze cents hommes de pied, même toutes les places dans lesquelles il avoit laissé des troupes. L'on l'a suivi jusques à Bourg, où l'on tient qu'il s'est embarqué pour Bourdeaux. On ne sait pas s'il y aura été reçu. En tout cas l'armée de M. le Comte d'Harcourt, qui est à présent très-forte, ne manquera pas de l'y suivre, et ainsi l'on croit qu'il y a peu de ressource, les troupes qui ont été amenées par le Cardinal ayant ordre d'aller joindre Saint-Luc, qui est dans la haute Guyenne, pour prendre toutes ensemble Bourdeaux par l'autre côté, en cas qu'ils s'obstinent à vouloir défendre M. le Prince.

Cependant le Cardinal avance fort à la Cour. On tient qu'il y doit arriver dans deux ou trois jours.

Les députés du Parlement de Paris en sont revenus cette semaine. L'on a opiné au Parlement sur la réponse qui leur a été faite par le Roi, qui leur a dit qu'il vouloit croire que, lorsque le Parlement avoit donné ses arrêts contre le Cardinal, il n'avoit pas su que ce fût sa volonté qu'il revînt avec les troupes levées par lui pour le service de Sa Majesté. Sur quoi la Compagnie ayant délibéré, on a arrêté que très-humbles remontrances seroient faites au Roi par écrit, et cependant que tous les arrêts contre le Cardinal seroient exécutés, de quoi il seroit donné avis aux autres Parlements. Quant à l'argent et aux troupes, ces Messieurs s'en rappor-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tent à Son Altesse, sans vouloir même donner d'arrêts pour cela.

M. de Nemours est en cette ville depuis cinq ou six jours; il s'en va commander un corps sur la frontière de Champagne, que l'on dit être composé du reste des troupes de Tavannes et d'autres que les Espagnols lui ont donné.

Le Comte de Fiesque est aussi arrivé depuis trois jours[1], qui a apporté à Son Altesse un traité de la part de M. le Prince pour leur union. D'abord Monsieur y a fait grande résistance, les amis de M. le Prince voulant l'obliger d'entrer dans le traité d'Espagne, ce qu'il n'a point voulu faire, quoi qu'ils lui en aient pu dire, et ainsi il a fallu ôter cette clause, après quoi Son Altesse a signé ce traité portant seulement une union contre le Cardinal, renonçant au surplus à toutes sortes d'intérêts particuliers, et à toutes alliances avec les étrangers.

M. de Chavigny a eu ordre d'aller à la Cour tenir sa place de Ministre[2]; on dit qu'il n'y obéira pas, non plus que M. de Longueil, auquel la Reine a commandé par une lettre de sa main d'aller faire sa charge de Chancelier. L'un et l'autre accusent le Coadjuteur de leur avoir fait jouer cette pièce; il en est pourtant fort innocent.

[1] Charles-Léon, comte de Fiesque. (Voir la *Relation véritable de ce qui se passa le mardi deuxième de juillet au combat donné au faubourg Saint-Antoine contre les troupes du cardinal Mazarin, commandées par les maréchaux de Turenne et de la Ferté, et celles de M. le Duc d'Orléans et de M. le Prince.*)

[2] Il était entré dans le Conseil, après la sortie de prison des Princes, comme nous l'avons dit plus haut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Si la promotion n'étoit pas faite avant la seconde semaine de carême, faites toujours mine de vous en revenir, et pourtant n'en faites rien que vous ne voyiez encore un ordre plus précis de moi. Entre ci et ce temps-là je prendrai mes dernières résolutions.

Post-Scriptum de Guy Joly :

Le secrétaire vous salue très-humblement; si vous trouvez des fautes, accusez-en MM. de Fosseuse et d'Argenteuil, qui vous baisent les mains [1].

XXV.

A Paris, le 2e février 1652 [2].

J'ai reçu cette semaine deux de vos lettres des 1er et 8me du passé, par lesquelles vous diminuez un peu les espérances que vous m'aviez donné d'une prompte promotion. Je m'attendois bien à ce que vous m'en mandez et pourtant je n'en conçois aucune inquiétude plus grande que celle que j'ai de la longueur de vos peines et de vos fatigues. Je suis résolu de les terminer bientôt et, quoi qu'il en arrive, de vous décharger d'une sollicitation si pénible et si

[1] C'étaient deux amis fort dévoués du Coadjuteur. Ils étaient du nombre des gentilshommes en armes qui l'accompagnèrent au Parlement à la fameuse séance du 21 août 1651. M. de Fosseuse était un Montmorency.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

importune. Tôt ou plus tard vous ne serez plus à Rome que jusques aux Quatre-Temps, et cependant je vous prie, pour l'amour de moi, de prendre patience et d'attendre de mes nouvelles sur votre retour, que vous devez toujours faire appréhender, conformément à tout ce que je vous ai mandé ci-devant.

Pour ce qui est du Jansénisme, dont vous a parlé M. Guisi, je doute fort que ce soit là le fond [de la pensée] de la Cour de Rome. Vous savez comme il faut parler sur ce sujet dans le public, mais en particulier vous pourrez témoigner que le moyen de m'engager dans cette affaire seroit le refus que l'on me fait, et que ce m'est une occasion assez avantageuse pour témoigner mes ressentiments.

Du surplus, il me semble que je n'ai rien à ajouter à tout ce que je vous ai écrit pour la conduite de mon affaire, que je tiens plus mal en la Cour de Rome qu'en celle-ci, ne croyant pas que ma nomination soit sitôt révoquée, au moins selon les apparences, et de la manière dont je me gouverne.

Je suis toujours fort bien auprès de M. le Duc d'Orléans, lequel est présentement ami avec M. le Prince, mais à des conditions qui produiront peu de chose ou qui lui donneront bientôt sujet de s'en dégager. Il m'a fort pressé de me raccommoder avec M. le Prince sur les instances qui lui en ont été faites par ses gens qui sont ici; mais, après avoir témoigné quelque résistance, il m'a donné un peu de relâche.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quoi qu'il en puisse arriver, je ne puis jamais prendre ce parti et je veux faire voir à M. le Duc d'Orléans qu'il est du bien de son service que j'en use de la sorte.

Nous sommes assez en repos à Paris ; jusques à présent les affaires ne s'y disposent pas, à mon sens, à la guerre, si ce n'est que M. le Prince y voulût venir, encore lui pourroit-il bien arriver la même chose que cet été[1].

Le Parlement s'assemble quelquefois, mais il ne fait pas grand'chose.

M. de Rohan[2] s'est déclaré dans Angers contre la Cour. Vous savez que c'est un homme de grand mérite et qui a beaucoup de crédit.

On traite d'un raccommodement entre 76[3] et moi ; cela doit être fort secret, et, si je m'y résous, ce n'est que pour le détacher de M. le Prince et parce que cela peut faire impression sur M. le Duc d'Orléans.

L'on m'a donné quelques avis que M. de Paris pourroit, si je voulois, prendre la nomination en échange de l'archevêché ; j'y ai quelque pensée et pourtant encore que je n'y suis pas tout à fait résolu. Vous pouvez, à mon sens, en faire courir secrètement le bruit, parce que je crois que cela peut avan-

[1] Retz veut dire par là qu'il saurait bien forcer M. le Prince une seconde fois à fuir de Paris.

[2] Henri de Chabot, Duc de Rohan. Il avait été des amis du Coadjuteur.

[3] Il s'agit fort probablement du Comte de Chavigny, comme l'assurent des documents inédits de l'époque.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cer le temps de la promotion dans l'appréhension que peut avoir le Pape qu'étant en cette dignité, mon ressentiment ne me porte à des choses qui lui seroient désavantageuses. Voyez ce qui se peut faire là-dessus, je m'en rapporte tout à vous.

Je me déclare ouvertement dans Paris contre le Mazarin et contre M. le Prince.

Post-Scriptum de Guy Joly :

Le déchiffreur vous fait mille excuses de toutes les peines qu'il vous donne et prend part encore à toutes les autres que vous avez d'ailleurs. Il vous conjure de croire qu'il est entièrement à vous.

Publiez tout haut à Rome que, si la promotion ne se fait pas avant le carême, vous vous en reviendrez incontinent après et que vous savez bien que vous aurez cet ordre.

Ne prenez pas garde, s'il vous plaît, à toutes les ratures ; on a changé dix fois d'avis et je n'en suis pas cause.

Post-Scriptum du Coadjuteur :

Si on vous presse encore sur le jansénisme, dites que vous croyez qu'il m'est si injurieux que l'on témoigne seulement le moindre doute sur mon sujet, que vous n'avez pas osé m'en écrire de peur de m'aigrir trop l'esprit en me faisant voir que l'on joint au mépris que l'on [a] pour moi à Rome des doutes ridicules.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXVI.

A Paris, ce 9 février 1652 [1].

Lisez la lettre avant le billet.

J'ai reçu, cette semaine, de vos lettres, la première du 15e du passé, il y a quatre ou cinq jours, par la voie de l'ordinaire, et l'autre du 22e de ce même mois, qui me fut rendue par un exprès de Lyon, hier au soir seulement. Il faut que l'on aie fait petite diligence, car elle n'est arrivée que deux jours auparavant le temps de l'ordinaire, en sorte que, lorsque je l'ai vue, je savois déjà ce que vous aviez fait en votre dernière entrevue du Pape, et tout l'entretien que vous aviez eu avec M. Guisy sur le jansénisme, et comme quoi, pour l'amuser, vous aviez fait une fausse lettre que j'approuve fort. Ce n'est pas que je ne fusse dès lors bien surpris du caprice de ces Messieurs et de leur sotte conduite à mon égard. Vous pouvez croire que je le dois être encore bien davantage après ce que vous me mandez par votre dernière. Je ne suis pas résolu d'envoyer cette prétendue déclaration [2] que vous me demandez, et c'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas dépêché d'exprès. Premièrement, je doute fort que cette pensée de M. Guisy soit véritablement celle du Pape, qui semble, comme vous m'en par-

[1] Lettre chiffrée.
[2] Contre le jansénisme.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lez, se soucier peu de ces sortes de choses. En second lieu, vous n'avez point de lumières de cette congrégation de Cardinaux qui peut vous être adroitement supposée sous quelque autre dessein. Peut-être que ce M. Guisy cherche dans toutes ces difficultés de l'argent aussi bien que des bagues ; prenez-y garde adroitement. Mais, au fond, quand j'aurois donné cette déclaration, mon affaire ne seroit pas assurée pour cela, et ces fripons chercheroient encore quelque autre raison toute nouvelle pour me chicaner. Vous-même ne croyez pas que cela puisse empêcher la promotion. Quoi qu'il en soit, quand j'en devrois être assurément Cardinal, je ne veux pas qu'il paroisse dans le monde que j'aie acheté cette dignité par la vente de ma liberté et de mon honneur, qui se trouveroit étrangement blessé par ce procédé. Je doute fort que vous pussiez, en cas que l'on me manquât de parole, retirer de M. Guisy ce que vous lui auriez donné, et je ne veux point mettre sa bonne foi à cette épreuve. Tout ce que je puis faire sur ce sujet est de m'en tenir à la lettre que vous lui avez donné. Je vous en écris encore une de ma main, et vous verrez, dans les termes qu'elle est conçue, si vous vous en devez servir et quel effet elle pourra faire en la montrant dans le monde [1].

Cependant, et quelque parti que vous preniez là-dessus, vous pouvez représenter à ces Messieurs,

[1] Retz n'écrivit point cette lettre, comme on le verra ci-après par un post-scriptum de Guy-Joly.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

outre toutes les choses que je vous ai déjà dit là-dessus, qu'il est [de l'intérêt] de la Cour de Rome de ne pas allumer en France un feu qui s'éteindroit difficilement et qui pourroit même à la fin embraser plus dangereusement la Cour de Rome ; que ce seroit moyen de réveiller les esprits qui dorment dans une paix chrétienne et fort soumise, et qui, se voyant si puissamment contredits par un acte de cette qualité, ne pourroient plus jamais se soumettre à la décision que je leur dois donner quelque jour et qui, petit à petit, pourroient même se retirer de l'obéissance de l'Église. Je ne doute pas que vous n'enrichissiez fort cette affaire et que votre esprit et votre zèle ne vous fournissent mille autres belles raisons.

Quand je vous aurois dépêché, cela auroit été inutile parce que votre lettre n'étant arrivée que fort tard, avant que l'on eût été à vous, le temps que vous nous marquez pour la promotion auroit été déjà passé, et ainsi ç'auroit été inutilement ; car, si elle ne se fait pas dans ces premiers Quatre-Temps, il n'y a plus rien à espérer et faut songer à prendre d'autres mesures. Mon sens est que, sur cet article du jansénisme, que ces Messieurs n'en sont guère embarrassés dans le fond, mais que, se voyant si vivement pressés et n'ayant pas bonne raison à vous opposer, ils ont voulu se donner encore ce prétexte pour gagner du temps. C'est pourquoi, quand j'aurois voulu faire cette déclaration et que j'eusse pu vous l'envoyer assez tôt, ce n'auroit pas encore été

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

besogne faite. Quoi qu'il en arrive, consolez-vous aussi bien que moi, car je vous assure que vous serez vengé de toutes vos peines.

Je n'ai pas encore eu le temps, depuis votre dépêche, de prendre des lettres de Son Altesse, et puis aussi bien elles seroient inutiles. J'ai seulement envoyé Fromont[1] à M. le Nonce, qui lui doit chanter sa gamme. Je le verrai aussi demain sur tout ce que vous m'avez dit.

L'on vous envoie les bagues que vous avez demandé pour M. Guisy.

Je suis toujours fort bien avec M. le Duc d'Orléans. Les gens de M. le Prince l'ont fort pressé de faire mon accommodement avec M. le Prince ; mais n'ayant pas voulu, il n'en vit pas plus mal avec moi, et leur a nettement déclaré que, nonobstant cela, il ne romproit jamais avec moi, quoiqu'ils l'en importunassent fort.

M. de Châteauneuf a quitté fort honorablement la Cour à l'arrivée du Cardinal, et vous pouvez, en ce rencontre, faire voir que tous ceux qui sont accusés d'être mazarins ne le sont pourtant pas.

Au surplus, il ne se passe ici rien de nouveau, tout y est assez calme. L'on a détourné, par un arrêt du Conseil, les rentes de l'Hôtel de Ville, mais le Parlement a fait des défenses de l'exécuter et a

[1] Le secrétaire des commandements du Duc d'Orléans. Dans quelques Mémoires ce nom est écrit Frémont, mais c'est une mauvaise orthographe; il contre-signait *Fromont* tous les actes rédigés au nom du duc d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendu tous les ordonnateurs responsables de ce divertissement.

On vous a envoyé, il y a longtemps, la troisième lettre de change pour Géricot. Vous pouvez la faire protester comme il vous plaira et nous renvoyer l'acte ; après quoi ne vous en mettez pas en peine.

L'abbé de Barclay n'est point encore arrivé. Je ne crois pas qu'il ose me voir, du moins n'en sera[-t-]il pas fort satisfait.

Je ne crois vous [devoir] envoyer de lettres de M. le Duc d'Orléans, mais si Fromont vous écrit, il y aura un mot comme vous le souhaitez pour le Marquis del Buffalo. Cependant faites-lui fort, et à tous ces Messieurs, mes très-humbles remerciements.

J'écrirai à M. le Bailli de Gondi.

Je ne crois pas, comme je vous l'ai déjà dit, que la nomination soit sitôt révoquée, au moins tant que je ne serai pas d'accord avec M. le Prince.

On n'a point de nouvelles de l'armée de M. le Prince ; les troupes de Monsieur sont ensemble auprès d'Orléans et, à la fin, M. de Beaufort est parti pour les aller commander. On dit que Tavannes[1] et M. de Nemours viennent avec quelques autres troupes et des Espagnols pour les joindre. J'ai peur qu'ils ne puissent pas aller jusques-là.

Je vous avois parlé d'un accommodement avec 76[2], mais je n'en entends plus rien dire.

[1] Jacques de Saulx, Comte de Tavannes.

[2] Il s'agit probablement de Chavigny ou du Duc de Beaufort. Nous n'avons pu découvrir d'une manière certaine le sens de ce chiffre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Post-scriptum de Guy Joly :

Le déchiffreur vous fait un million d'excuses des fautes, et de la mauvaise écriture, dont il sait qu'il y a une infinité, ayant été extraordinairement pressé par M. le Coadjuteur. Il vous prie de lui conserver toujours l'honneur de vos bonnes grâces et de croire qu'il est entièrement à vous.

Vous ne verrez point ici la lettre de la main de M. le Coadjuteur, parce qu'il a été trop paresseux. Pour l'excuser dans le monde, vous ferez voir le billet que vous trouverez ici et ne dites rien de tout ce qui est dans la lettre [1].

XXVII.

A Paris, le 16 février 1652 [2].

Je vous envoie une lettre de M. le Duc d'Orléans, par laquelle il vous commande de revenir en France aussitôt que vous l'aurez reçue. J'ai cru qu'il étoit à propos de vous faire donner cet ordre, parce que je vous avoue que je ne puis plus souffrir la qualité de prétendant, qui me fait tort en ce pays et qui, je crois, ne m'est pas fort utile à Rome. Je ne crois pas que ma nomination soit révoquée et je ne crois pas que la Cour l'ose faire, mais avec tout cela je vois si

[1] Ce billet, dont il est question, ne s'est pas retrouvé dans les papiers de l'abbé Charrier.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peu de certitude dans les résolutions de la Cour de Rome, que je ne crois pas qu'il soit à propos que vous y demeuriez plus longtemps. Votre retour fera, à mon sens, un grand éclat, qui m'est bon pour Paris et qui n'est pas dangereux pour la Cour de Rome, puisque je m'imagine que, si le Pape faisoit une promotion après votre départ, ma nomination n'étant pas révoquée, il ne laisseroit pas de me faire Cardinal. Je vous prie donc de faire vos adieux quand vous aurez reçu cette dépêche, à moins que vous voyez certitude ou grande apparence de promotion dans le carême, devant lequel temps aussi bien vous auriez, à mon sens, peine à sortir de Rome, quand même vous seriez assuré qu'il n'y auroit pas de promotion. J'ai fait faire la lettre de M. le Duc d'Orléans un peu sèche, et il écrit comme étant mal satisfait du peu d'égard que l'on a eu à ses prières. Vous parlerez, s'il vous plaît, dans les mêmes termes et vous direz en public que, ne voyant nulle certitude à la promotion, je n'ai pas voulu continuer à exposer le nom de Son Altesse Royale et m'exposer moi-même à des refus continuels; que, bien que le cardinalat soit au-dessus de mon mérite, une prétention trop longue, trop basse et trop affectée est au-dessous de ma conduite ordinaire, de ma dignité et de la considération que la conjoncture des affaires m'a acquis dans le monde; que je ne me plains pas des longueurs de la Cour de Rome, mais que je ne suis pas obligé de m'en payer; que, si ma nomination n'est pas révoquée, faudra bien que le Pape, faisant une promotion, me fasse Cardinal; que,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

si je ne le suis pas par les accidents qui peuvent arriver, au moins, vous ayant fait revenir, je n'aurai pas passé pour une dupe que l'on a amusé.

Vous parlerez comme cela en public, avec beaucoup de douceur, de respect et de modération pour le Pape, mais avec une manière de fierté que vous ferez plutôt entendre que vous ne l'expliquerez. Vous direz en particulier, et par manière de confidence affectée à ceux que vous traiterez d'amis particuliers, que je ne puis croire que l'on ne me joue et qu'après m'avoir prêché, trois ans durant, comme a fait le Cardinal Panzirole, par plusieurs lettres que j'ai, écrites de sa main, de me faire nommer Cardinal, il ne seroit pas possible que l'on n'eût [1] fait la promotion et qu'on m'eût exposé, dans l'état où sont les affaires de France, à tous les changements qui y peuvent arriver, si l'on eût eu, le moins du monde, de bonté pour moi, et vous ferez connoître à quel point j'élève ma réputation en France en faisant ce que je fais présentement.

Vous direz aussi, je vous prie, à M. Guisy, qu'une des raisons qui m'a obligé est la déclaration que l'on m'a demandée sur le jansénisme, qui m'a étrangement blessé, non pas sur le fond de la chose à laquelle vous lui direz, comme de vous-même, que je ne suis nullement attaché, mais par la forme qui m'est injurieuse. Vous lui ferez voir la lettre que je vous écris sur ce sujet[1], et puis vous lui direz en

[1] La lettre qui suit.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

confidence que vous voyez, par la dépêche que je vous ai fait, que je suis persuadé que la Cour de Rome n'a nulle intention de me faire Cardinal, et que, comme elle appréhende mon ressentiment, pour lequel je me puis servir du jansénisme, l'on me veut désarmer de ce moyen qui me peut rendre considérable, et que je suis persuadé que c'est par cette seule raison que l'on m'a demandé la déclaration ; et vous marquerez toujours au M. Guisy que, dans le fond, je n'ai nul attachement à toutes ces matières auxquelles, en votre particulier, vous vous montrerez très-contraire et, par conséquent, très-affligé que, par l'affront que je reçois, l'on me jette tout à fait dans la nécessité, pour ne pas tomber dans le mépris, de ne me pas brouiller avec des gens qui n'ont pas les sentiments si soumis.

Mon sens est que vous parliez au Pape, en prenant congé de lui, avec tout le respect possible, mais avec autant de froideur que l'on en peut avoir avec un homme de cette sorte, c'est-à-dire avec autant qu'il en faut pour lui faire connoître que l'on voit de quelle manière on est traité, sans ajouter celle qui le pourroit aigrir tout à fait, ce qui ne seroit pas politique, puisqu'il ne faut jamais ôter le retour à personne. Vous lui direz donc, de la part de M. le Duc d'Orléans, conformément à la lettre que vous en avez reçu, que vous ne croyez pas que ses instances lui soient agréables, puisqu'il ne lui a pas seulement fait encore réponse sur ce sujet par aucun bref, et vous lui direz, de la mienne, que je vous ai prié d'as-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

surer Sa Sainteté que si, dans les affaires présentes de la France, je jouois le personnage tout simple d'un particulier, j'aurois attendu avec beaucoup de patience les effets de la bonne volonté qu'il m'a témoigné, mais que la Fortune m'ayant mis en état que tous mes pas sont considérés dans les conjonctures présentes, et ma nomination sans effet ayant déjà porté préjudice à ma considération, je me sens obligé de laisser l'événement de la chose à la simple nomination du Roi, sans paroître plus longtemps solliciteur de cette affaire. S'il vous parle du jansénisme, vous lui répondrez dans les termes avec lesquels j'ai écrit la lettre que je vous envoie sur ce sujet[1], dont il n'est pas bon, à mon sens, que vous donniez des copies, mais que vous pouvez pourtant faire lire à beaucoup de gens.

Faites paroître surtout à M. Guisy, et faites-le entendre sous main au Pape, que vous voyez bien que je refuse cette déclaration, moins sur la matière que parce que je la considère comme un piége que l'on me veut tendre pour me désarmer.

Témoignez à M. l'Ambassadeur que vous voyez par ma dépêche que je ne crains pas de révocation, et que toutes les bontés qu'il m'a témoigné sont un des motifs qui m'obligent autant à vous rappeler parce que je suis persuadé qu'il me rendra tous les bons offices imaginables en votre absence comme en votre présence.

[1] La lettre suivante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je suis si pressé par cet ordinaire que je n'écris à personne qu'à vous et que je remets au prochain à vous envoyer des lettres que je veux écrire à M. l'Ambassadeur, au Duc de Bracciano et à tous les autres qui m'ont rendu office à Rome, par lesquelles je leur veux rendre grâces des obligations que je leur ai. Vous leur direz, s'il vous plaît, en attendant, que vous les devez recevoir par un courrier extraordinaire que vous attendez de jour en jour

Affectez de faire paroître que je suis mieux que jamais dans l'esprit de M. le Duc d'Orléans, ce qui est vrai, en effet, et, par une adresse digne du pays où vous êtes, faites voir à Guisy et autres gens, comme je vous l'ai déjà dit, que le refus de la déclaration vient de ma politique, et aux autres qui n'ont pas de part aux affaires, faites-leur connoître que les raisons qui sont dans ma lettre sont les véritables causes de ma résolution.

Post-Scriptum de Guy Joly :

Le déchiffreur[1] n'a du temps que pour vous assurer de la continuation de ses services. Il ne vous dit point de nouvelles ; vous les verrez toutes dans celle que M. de Chevincourt vous écrit[2].

[1] C'est-à-dire Guy Joly.

[2] L'intendant du Cardinal de Retz ; voir sa lettre dans la 2e Partie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXVIII.

16 février 1652 [1].

J'ai été surpris, Monsieur [2], à un point qui n'est pas imaginable, de la proposition que j'ai vue dans votre lettre, et j'avoue que, si je ne l'avois apprise par une personne à qui je me fie autant qu'à moi-même, j'aurois douté que l'on eût été capable de la faire.

Je suis bien aise de vous faire savoir sur ce sujet mes sentiments; je vous prie de les faire connoître avec soin aux personnes qui vous ont entretenu sur cette matière, pour les moindres desquelles [3] j'ai trop de respect pour ne pas souhaiter avec passion qu'elles soient entièrement satisfaites [4] de ma conduite.

[1] D'après une copie du temps, trouvée dans un Recueil de pièces imprimées et manuscrites, cédé à l'auteur par M. L. Potier, ancien libraire. Sainte-Beuve en avait trouvé une autre copie dans le Recueil du docteur des Lyons, ami des solitaires de Port-Royal. L'original était écrit de la main du Coadjuteur, la lettre étant destinée à être montrée. Nous avons eu soin de collationner les deux copies l'une sur l'autre, et d'en indiquer les variantes. Voici ce qu'on lit en tête de la copie faisant partie de notre Recueil de pièces : « Il faut savoir, pour l'intelligence de cette lettre, que M. l'abbé Charrier avoit mandé à M. le Coadjuteur de Paris que le Pape, pour le faire cardinal, lui demandoit des assurances par écrit qu'il ne favoriseroit jamais le parti des jansénistes. »

[2] La copie seule du Recueil des Lyons porte le mot *Monsieur*.

[3] Les deux copies portent : *pour le moindre desquels*, etc.

[4] Pour ne pas souhaiter avec passion *qu'ils soient* entièrement *satisfaits* de ma conduite. (Copie Des Lyons et copie de la collection de l'auteur.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

J'ai fait voir par toutes mes actions le respect que j'ai toujours eu pour le Saint-Siége; je n'ai jamais manqué d'occasion de le témoigner d'une manière qui ne pût laisser aucun doute[1] dans les esprits qui ne sont point passionnés. Il y a eu même des rencontres, dans le peu de temps que M. de Paris m'a laissé pour [faire] sa fonction, qui m'ont donné lieu de faire connoître à toute la France l'aversion que j'ai des brouilleries et des divisions que la chaleur des esprits, sur la matière de la Grâce, peut produire dans l'Église. J'ai fait des mandements publiés et imprimés sur ce sujet[2]; j'ai interdit des prédicateurs pour ne les avoir pas observés assez ponctuellement, j'ai contenu les esprits dans une paix douce et chrétienne; je me suis porté avec ardeur à tous les moyens que j'ai crus capables de conserver la tranquillité dans l'Église; enfin, je n'ai oublié que le zèle ridicule et ignorant qui, sous prétexte de vouloir la paix, cause la guerre[3], qui est indigne des véritables lumières d'un véritable Évêque, et qui auroit sans doute produit un effet bien contraire à la paix des concitoyens dans une ville aussi savante que Paris et dans une Faculté aussi éclairée que la Sorbonne.

Je me reproche à moi-même d'écrire tant de paroles sur cette matière, après tant d'actions qui doi-

[1] « Aucun lieu de douter » dans la copie du temps, citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V de la dernière édition, p. 546.

[2] Si le Coadjuteur a fait des mandements sur ce sujet, il nous a été impossible de les découvrir.

[3] Notre copie porte la conjonction *et*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vent rendre ce discours fort superflu. Je ne suis ni de condition ni d'humeur à me justifier, lorsque je ne suis point accusé dans les formes, et mon caractère m'apprend à mépriser toutes les lâches impostures qui seroient capables de le déshonorer en ma personne, si elles étoient capables de m'obliger seulement d'y faire la moindre réflexion.

Il n'y a rien qui doive être si cher à un prélat et qu'il doive observer avec plus de respect que l'obéissance qu'il doit au Saint-Siége; mais, par cette même raison, il n'y a rien de si injurieux que de le soupçonner de manquer au devoir, sur les calomnies qui n'ont pas seulement des apparences pour fondement.

J'ai sucé avec le lait la vénération que l'on doit avoir pour le Chef de l'Église. Mes oncle et grand-oncle[1] y ont été encore moins attachés par leur pourpre que par leurs services tout positifs et tout particuliers. J'ai marché sur leurs pas; j'en ai fait profession ouverte, et je puis dire, sans vanité, que, dans la plus docte école du monde[2], j'ai fait éclater, à vingt-trois ans, si clairement mes pensées sur ce sujet, que je ne conçois pas qu'il y ait encore des esprits capables de ces sortes d'ombrages, si mal fondés et si peu apparents. C'est dans cette source où j'ai puisé ce respect pour le Saint-Siége que j'ai

[1] Pierre, Cardinal de Gondi, et Henri de Gondi, Cardinal de Retz, tous deux Évêques de Paris.

[2] Il s'agit ou du collége de la Sapience, à Rome, ou de la Sorbonne; l'abbé de Gondi avait fait ses études dans ces deux hautes écoles de théologie.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

protesté à mon sacre et dans lequel je veux vivre et mourir. Je ne l'ai jamais, grâces à Dieu, blessé par aucun mouvement du plus intérieur de mon cœur, et il ne seroit pas juste que, par une complaisance basse et servile, je fisse voir une cicatrice où il n'y eut jamais de plaie, et que je reconnusse moi-même avec honte que l'on a eu raison de soupçonner, en reconnoissant pour raisonnable la proposition que l'on me fait de me justifier. Je l'ai consulté [1] en moi-même; je l'ai discuté avec des personnes remplies de doctrine et de piété; je l'ai pesé au poids du sanctuaire, et je proteste devant Dieu, qu'après un examen profond et sérieux, exempt de toute sorte de préjugés, je trouve que je manquerois à toutes les règles du Christianisme, si je ne suivois, dans ce rencontre, les premiers mouvements [2] de mon âme, qui, à l'ouverture de cette proposition, s'est sentie troublée par ces nobles impatiences que les Pères ont appelé *des saintes indignations* [3]. Elles ont quelquefois porté les grands hommes à défendre leur honneur et devant les Monarques et devant les Empereurs avec une hardiesse digne de leur profession, et qui passoit même, aux yeux du monde, pour un mouvement de fierté et d'orgueil.

Mes défauts et les imperfections de ma personne

[1] Notre copie porte *je l'ai discutée*, et ainsi de suite, tous les participes passés au féminin. Nous avons préféré, comme plus correcte, la version de la copie Des Lyons.

[2] « Le premier mouvement de mon âme », dans la copie Des Lyons.

[3] « De saintes indignations », dans la copie Des Lyons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

me défendent assez de ces inconvénients, mais, par la grâce de Dieu, ils ne m'ont point ôté de la mémoire que j'ai succédé à l'honneur de leur ministère; que je me suis obligé d'être dans leurs maximes; que, si j'étois dans les sentiments de ceux que l'on appelle Jansénistes, je devrois plutôt mourir dans le martyre que de corrompre par des considérations temporelles le témoignage de ma conscience; que, si j'étois contraire à leurs opinions, je ne devrois pas pas pour cela trahir l'honneur de mon caractère, qui m'apprend à ne le pas soumettre à des soupçons frivoles qui l'avilisent, et qu'en quelque manière que ce soit, je suis obligé, par toute sorte de devoirs, de me conserver en état de répondre à la vocation du Ciel, qui, apparemment, ne m'a[1] constitué dans la capitale de la France et la plus grande ville du monde, que pour y assoupir un jour les divisions que cette multitude de savants préoccupés de tous les deux partis peut y faire appréhender avec beaucoup de fondement.

Si j'avois été dans la plénitude de la fonction, il y a longtemps que, sous l'autorité du Saint-Siége, j'aurois décidé ces questions, et ce même esprit, qui est celui du repos et de la tranquillité de l'Église, qui m'y auroit porté, si j'eusse été en état, m'a obligé de ne point faire de pas en cette matière que ceux qui ont été absolument nécessaires pour empêcher la division; m'y a, dis-je, obligé dans ma

[1] « Ne m'a pas constitué », dans la copie Des Lyons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

condition présente, dans laquelle je me puis et je me dois considérer, et par le poids de mon ministère et par la qualité du lieu où je dois un jour l'exercer, comme un de ceux qui doit, à l'avenir, entrer avec plus d'autorité dans le fond de ces questions, et qui, par cette raison, ne doit pas aisément mêler sa voix, encore foible et presque impuissante, dans ces bruits tumultuaires et confus, qui diminuent toujours, par les préjugés qui y sont naturellement attachés, de la créance que l'on doit prendre en un juge, mais qui l'étoufferoient pour jamais en l'occasion qui se présente aujourd'hui, dans laquelle il y auroit beaucoup d'apparence que les sentiments que je déclarerois me seroient plutôt dictés ou par mon ressentiment ou par mon ambition que par ma conscience.

Voilà, mon cher abbé, la raison qui m'empêche de donner la déclaration qu'on me demande, et, à vous parler franchement, je ne puis croire que la proposition en vienne de Sa Sainteté. Elle m'a témoigné jusques ici trop de bonté pour me vouloir obliger à des choses qui blessent mon honneur, et toutes ces marques de bienveillance qu'elle m'a données depuis quatre ans, en souhaitant ma nomination, me persuadent qu'elle n'a jamais douté de la sincérité de mes sentiments.

Dites, je vous prie, à ceux qui ne me font pas la même justice, que j'ai beaucoup de respect pour le chapeau de Cardinal, mais que j'ai assez de modération pour ne le pas souhaiter par toutes voies, pour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

m'en consoler avec beaucoup de facilité, et pour me résoudre aisément à vivre en Archevêque de Paris, qui est au moins une condition assez douce et dans laquelle je pourrai peut-être faire connoître, plus d'une fois l'année, le respect que j'ai pour le Saint-Siége, et que le cardinalat, en la personne d'un Archevêque de Paris, ne seroit pas contraire aux intérêts de Rome.

Je ne fais pas de doute que l'on ne soit surpris, au lieu où vous êtes, de la résolution que je prends en [1] ce rencontre. Ils s'en étonneront moins assurément, quand vous leur ferez savoir que j'ai, une fois en ma vie, refusé la nomination dans une occasion où je la pouvois prendre avec honneur, mais où je n'étois pas persuadé [2] que je pusse tout à fait satisfaire à la bienséance, qui fut à la prison de MM. les Princes; quand vous ferez entendre que je n'ai jamais tiré aucun avantage des troubles et des mouvements de France, dans lesquels la Providence de Dieu m'a fait tenir une place assez considérable pour avoir eu besoin de modération pour me défendre [3] de recevoir des biens et des grandeurs.

Je m'imagine que, quand l'on connoîtra à Rome mes inclinations et mes maximes, l'on ne prétendra pas de m'obliger à des bassesses indignes de mes premières actions.

[1] Copie du Recueil Des Lyons : « *dans* ce rencontre. »
[2] Copie Des Lyons : « où je n'étois persuadé ».
[3] « *D'avoir* des biens et des grandeurs », dans la copie Des Lyons.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Parlez, mon cher abbé, en ces termes, avec toute la liberté et le désintéressement dont vous savez que je suis capable, mais avec toute la douceur et la modération que ma profession m'ordonne. Vous verrez que ce que je vous écris est encore plus véritable dans mon cœur que dans cette lettre; vous le verrez, dis-je, par l'ordre de Son Altesse Royale que je vous envoie pour votre retour, et que je n'ai obtenu qu'avec beaucoup de difficulté et après des instances très-pressantes.

Ne répondez aux indifférents, qui auront de la curiosité sur ce sujet, qu'en leur montrant l'ordre que vous avez de vous en revenir en diligence, et dites à mes amis que, bien que je sois très-persuadé que le cardinalat est infiniment au-dessus de mon mérite, je ne le suis pas moins qu'une prétention, traversée par des doutes injurieux, est fort au-dessous de ma conduite et de ma dignité.

XXIX.

A Paris, le 23 février 1652 [1].

J'ai été si occupé toute la journée, et il est si tard, que je ne puis vous envoyer encore par cet ordinaire les lettres de compliment que je vous avois promis par ma dernière. Vous les aurez par le premier ordinaire, ce qui sera, je m'imagine, assez

[1] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à temps, puisque, selon les apparences, vous serez encore à Rome. Je ne doute point que vous n'ayez approuvé la résolution que j'ai pris sur votre retour.

Il n'est pas possible que vous ne voyiez présentement clair à la promotion, et, si elle ne se fait pas ce carême, je crois qu'elle [n'est] pas à espérer de longtemps. C'est à vous, qui êtes sur les lieux, à juger de la chose. Si elle est tout à fait éloignée, votre séjour seroit, à mon sens, inutile et honteux; si elle est proche, vous saurez bien vous ménager et vous faire prier de demeurer, et faire toutes les coïonneries [1] nécessaires.

J'ai vu par votre dernière lettre que l'on ne me demande plus à Rome de déclaration pour le jansénisme. Vous userez de la lettre que je vous ai envoyé sur ce sujet en la manière qui vous semblera le plus à propos. Il est bon, à mon sens, de ne la pas faire éclater tant que les remèdes forts et extraordinaires ne seront pas nécessaires. Surtout n'en donnez pas de copie; je n'en ai donné aucune à Paris, quoique je l'aie montrée à beaucoup de gens [2].

[1] Voici ce que dit de ce mot Pierre Richelet dans son *Nouveau Dictionnaire françois*, édition de Genève, 1680 : « *Coïonnerie*, s. f., ce mot se dit souvent, mais en burlesque et en conversation. Il signifie *bassesse;* action de peu de cœur; sottises qu'on dit aux gens; pauvretés. [Il lui a dit mille coïonneries. Faire des coïonneries. Souffrir des coïonneries.] » La phrase de Retz à Charrier signifie donc : « Vous saurez bien... faire toutes les *bassesses*, toutes les *pasquinades* possibles. »

[2] Peut-être le Coadjuteur ne put-il résister à l'envie d'en laisser

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prenez garde que, comme on a vu ici la lettre, qu'il n'y ait des gens qui mandent que l'on vous a envoyé une déclaration expresse en faveur du jansénisme. Ayez, s'il vous plaît, les yeux ouverts là-dessus et voyez ce qu'il sera à propos de faire, car, plutôt que de laisser croire celá, il vaudroit mieux la montrer.

Enfin, sur toute cette affaire, mon sentiment est que vous disiez ouvertement que vous avez ordre de revenir en France, que vous ne partirez pourtant pas qu'à Pâques, et que vous le fassiez en effet, à moins que de voir une certitude à la promotion très-proche, et encore, si cela est, que vous prétextiez la prolongation de votre séjour de quelque chose fort solide; que vous quittiez Rome, quand vous le ferez, avec fierté, mais pourtant d'une manière qui soit plus capable de hâter les affaires que de les rompre et qui fasse voir que vous ne doutez en façon du monde de l'effet de ma nomination, mais que vous appréhendez que la conjoncture des affaires ne me permette pas de prendre assez de patience en moi-même pour l'attendre et pour ne me pas porter à des choses qui y peuvent être contraires. Et, sur ce sujet, vous répéterez, s'il vous plaît, tout ce que je vous ai tant de fois mandé sur ce que je serois

prendre copie, puisque Sainte-Beuve en a trouvé une dans le Recueil de Des Lyons, et que j'en ai trouvé une autre dans un Recueil de documents imprimés et manuscrits relatifs à Retz, qui m'a été cédé par le très-érudit bibliophile M. Potier. Peut-être aussi les copies furent-elles données subrepticement par les secrétaires, plus zélés qu'infidèles, du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut-être obligé de faire contre le cardinalat, et, en ce cas, je crois qu'il sera à propos de laisser voir ma lettre. Je [m'en] remets à vous.

Je vous mande par cet ordinaire, encore plus certainement que par tous les autres, que je suis assuré que ma nomination ne sera pas révoquée, et soyez tout à fait en repos de ce côté-là. C'est ce qui fait que je vous prie de laisser les affaires, au cas que vous quittiez Rome, au meilleur état que vous pourrez, afin que, s'il se peut, elles réussissent d'elles-mêmes, comme il sera difficile que cela ne soit pas, ma nomination subsistant toujours.

Établissez si bien vos intelligences en partant que vous puissiez être ponctuellement averti de ce qui se passera à la Cour de Rome. Si vous faites voir la lettre que je vous ai envoyé sur le jansénisme, ajoutez, je vous supplie, au lieu où il y a : « me seroient plutôt dictées par mon ambition », — « *par mon ressentiment ou par mon ambition* ».

Je me remets à vous entièrement d'ajouter ou diminuer ce que vous jugerez à propos à la conduite que je vous prie de tenir. Vous êtes sur les lieux et je suis assuré que mes intérêts vous sont plus chers qu'à moi-même. Je laisse tout à votre disposition et je tiendrai pour bon tout ce que vous résoudrez et tout ce que vous ferez [1].

Le déchiffreur est entièrement à vous.

[1] Au moment où il écrivait cette lettre, le Coadjuteur était promu au cardinalat depuis cinq jours, sa promotion ayant eu lieu le 19 février.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

II

LETTRES

DES SERVITEURS DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DES SERVITEURS DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

XXX.

LETTRE DE M. ***.

Paris, ce jeudi 16 novembre 1651 [1].

..... Je dînai dimanche chez vous et y passai trois heures de conversation fort douce avec M. de L. Je lui fis valoir votre souvenir et vos affections... Il se défie, comme beaucoup d'autres, du succès de votre négociation. *Vederemmo a l'uscita.* Si les chandelles de Notre-Dame et du Saint-Esprit y valoient quelque chose, Dieu sait la dépense que j'en ferois [2]..... Je vous dirai sans plus que le Père Vincent [3] me fit une visite naguère, m'assurant que la Reine avoit matière de me faire du bien et qu'il s'y emploiera de tout son cœur et me [donnera] quelque petite abbaye qui seroit bien mon fait. *No soy harto dichoso* [4].....

P.-S...... J'omettois à vous dire qu'il y a cinq ou six jours un nommé La Roche, qui a été nourri page de

[1] Lettre autographe non signée trouvée dans les papiers de l'abbé Charrier.

[2] Nous n'avons pu découvrir le nom de celui qui a écrit cette lettre, mais, comme on le voit, il était aussi peu révérencieux que le Coadjuteur sur la question des miracles. Il résulte de la phrase suivante que c'était un abbé.

[3] Vincent de Paul, directeur du Conseil de conscience.

[4] *Je ne suis pas assez heureux pour cela.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

feu M. de La Rochefoucauld, le sieur du Fay, lieutenant des gardes de M. le Prince de Conti, et quatre ou cinq autres furent arrêtés et conduits à la Bastille. C'étoient gens venus de Stenay à dessein d'enlever M. le Coadjuteur, Mme de Chevreuse, M. le surintendant ou ce qu'ils auroient pu rencontrer à propos. L'embuscade qu'ils firent fut contre M. le Coadjuteur, et parce qu'ils savoient qu'il alloit les soirées chez madite dame de Chevreuse, ils se portèrent sur le quai du Louvre, derrière le cheval de bronze et en quelque autre lieu, et ce jour, par fortune, le cocher de mondit sieur prit le chemin de la rue Saint-Honoré. Quelqu'un de ces appostés a déjà parlé et avoue qu'ils vouloient faire représailles et avoir, en la personne de Monsieur votre patron, de quoi faire échange avec M. l'abbé de Sillery[1], mais assurément le complot passoit plus avant. Je vous en manderai les détails lorsqu'il sera plus connu.

XXXI.

LETTRE DU MÊME.

A Paris, ce 21 décembre 1651.

Mon très-cher, j'ai reçu cette après-dînée votre lettre du 27 du mois passé. Je ne vis jamais si peu de diligence que celle de vos courriers de Rome à Paris et tant d'infidélité et de larcins que ceux de Paris à Rome commettent. Je fonde cette juste accusation sur les soins exacts que j'ai eus depuis deux mois de vous écrire tous les

[1] L'abbé de Sillery, arrêté à Lyon au moment où il se rendait à Rome, de la part des Princes, pour s'opposer à la promotion du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vendredis. Je n'en veux de témoin que M. le lieutenant particulier votre frère[1], par les mains duquel toutes mes lettres passent. Je vous ai toujours rendu compte de tous les événements, soit de la Cour, soit de cette ville. Depuis huit jours j'ai très-peu de chose à vous dire de la première. M. Sainctot, le Maître des cérémonies, qui a dîné aujourd'hui avec nous, assure qu'il n'est arrivé aucun courrier depuis celui qui nous apporta les lettres du 13, qui ne portoient autre chose sinon que M. le Prince s'est retranché dans les Bergeries à demie-lieue de la Charente et que M. le Comte d'Harcourt a pris son poste à Tonnay-Charente. Le Prince n'est pas en volonté de se battre et de hasarder ses gens. On croit, au contraire, que sa pensée est d'attendre le printemps et de faire faire du côté de Flandres une grande diversion. Le Comte n'est pas assez puissant pour forcer les ennemis dans leurs retranchements, à présent que Marcin y a joint ses troupes. Ce n'est pas que les nôtres, pour être un peu moindres en nombre, ne battissent en campagne toutes les ennemies. On a fait ici ce que l'on a pu pour décréditer la dernière défaite, quoique très-véritable et conforme à la Relation que je vous en envoyai la semaine passée. La nécessité des affaires arrête toujours le Roi à Poitiers ; peut-être que l'aversion que l'on a pour Paris y pourroit à l'avenir faire quelque chose. Il est constant que, si l'on n'eût fait le voyage, toutes les provinces de la Loire étoient révoltées. Le Parlement de Bordeaux est transféré à Limoges ; il ne reste dans Bordeaux que dix-huit ou dix-neuf Présidents ouC onseillers Il y a beaucoup de division dans la ville ; les échevins et le corps des bourgeois faisant des assemblées

[1] « Gaspard Charrier, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée au siége présidial de Lyon, Prévôt des marchands de cette ville en 1664, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé en 1665. » (*Généalogie de la famille Charrier, en Lyonnais et en Beaujolais*, par Lainé.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

on a pros
Pour
le d'
feu M. de La Rochefou
des gardes de M. le F
autres furent arrêté
gens venus de Ste
teur, Mme de Ch
auroient pu re
firent fut cor
voient qu'il
vreuse, ils
le cheval
par for
la rue
parl
en
é
ilesse
ille homme.
Etat. Mondit sieur
M. le Garde des sceaux, avec
uelle il l'assuroit avoir mandé à
oit le seul moyen de se perdre et de
. le Garde des sceaux a rendu compte
es assemblées de tout le particulier de cette
près quelque remise, il en fut enfin hier déli-
et l'arrêt que je vous envoie intervint. Il y eut
usieurs avis différents, un entre autres de promettre cinquante mille écus à qui représenteroit l'Éminence, ladite somme à prendre sur ses bénéfices [1]. Son Altesse Royale en étoit; Monsieur votre patron [2] y étoit présent. On fronda furieusement contre lui, D, P. [3] ayant été d'opinion de supplier le Roi de surseoir les diligences qui se font pour sa promotion, d'autres de renouveler l'arrêt contre les Cardinaux. A tout M. le Coadjuteur crut ne devoir point répondre, n'étant pas nommé, bien qu'il fût assez désigné. Sa modération et sa constance furent approuvées. Les députés partent demain ou après-demain pour la Cour, comme je vous écrivis la semaine dernière. Je ne vous répète rien de cette députation; M. de Caumartin est nommé de sa Chambre..... On a

[1] Voir le *Journal ou Histoire du temps présent*, etc., p. 150. Il y eut vingt voix pour la mise à prix de la tête du Cardinal.

[2] Le Coadjuteur.

[3] Le nom du Conseiller dont il s'agit ne se trouve pas indiqué dans le *Journal du Parlement*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

billets (...cher M. le Coadju-
...ouloi ...e le Mazarin, par
ici ...ésolu de demeu-
... bien même il

... exprès qui
...ne Ma... le retour
...n devoir, sinon ... dé, n'y
...ut contre lui. C'est chose ...né ce
ce retour imaginaire peut causer ... que
ce que vous aurez de Gazette de moi..... ...lu

Ces Quatre-Temps sont la crise de votre n...
et s'ils passent sans promotion, vous en aurez ...
pour longtemps à Rome, et nous beaucoup à souffrir ...
votre absence à Paris. Je ne doute point que les merveilles de delà ne vous plaisent pas tant que ce que vous avez laissé ici et que le Tibre ne vous soit moins considérable que la rivière des Gobelins, pour ne dire la Saône ou la Seine.....

XXXII.

LETTRE DE GUY JOLY [1],

A Paris, le 29 décembre 1651.

En l'absence de M. le Coadjuteur, duquel nous ne pouvons chevir [2], à cause des affaires qui s'échauffent fort ici sur le retour du Cardinal Mazarin, qui est à Sedan et qui s'en va trouver la Cour ; parce que l'heure de vous écrire se passe, sans que l'on aie espérance qu'il revienne

[1] Lettre chiffrée.
[2] Disposer de quelqu'un ; en faire ce qu'on veut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contraires à celles du Parlement, l'on a proscrit pour le moins trois cents des bourgeois. Pour peu que le pays se ressente des gens de guerre, le désordre entier y arrivera.

Ces derniers jours, nos esprits de deçà ont été un peu émus. On a cru que le Cardinal entroit en France. Il est vrai qu'il écrivit, la semaine dernière, à M. d'Elbeuf, qui est à Amiens, lui témoignant le dessein qu'il avoit d'aller trouver le Roi avec quatre mille hommes, croyant rendre un service notable à l'État. Mondit sieur d'Elbeuf a envoyé sa lettre à M. le Garde des sceaux, avec une des siennes par laquelle il l'assuroit avoir mandé à l'Éminence que c'étoit le seul moyen de se perdre et de ruiner l'État. M. le Garde des sceaux a rendu compte aux Chambres assemblées de tout le particulier de cette affaire. Après quelque remise, il en fut enfin hier délibéré et l'arrêt que je vous envoie intervint. Il y eut plusieurs avis différents, un entre autres de promettre cinquante mille écus à qui représenteroit l'Éminence, ladite somme à prendre sur ses bénéfices [1]. Son Altesse Royale en étoit; Monsieur votre patron [2] y étoit présent. On fronda furieusement contre lui, D, P. [3] ayant été d'opinion de supplier le Roi de surseoir les diligences qui se font pour sa promotion, d'autres de renouveler l'arrêt contre les Cardinaux. A tout M. le Coadjuteur crut ne devoir point répondre, n'étant pas nommé, bien qu'il fût assez désigné. Sa modération et sa constance furent approuvées. Les députés partent demain ou après-demain pour la Cour, comme je vous écrivis la semaine dernière. Je ne vous répète rien de cette députation; M. de Caumartin est nommé de sa Chambre..... On a

[1] Voir le *Journal ou Histoire du temps présent*, etc., p. 150. Il y eut vingt voix pour la mise à prix de la tête du Cardinal.

[2] Le Coadjuteur.

[3] Le nom du Conseiller dont il s'agit ne se trouve pas indiqué dans le *Journal du Parlement*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

publié des billets et mis des affiches qui portoient avis que l'on en vouloit aux rentes et aux gages. Il y a assez de gens cachés ici qui mettroient volontiers le feu partout. La Providence nous garde. M. le Duc d'Orléans envoie M. le Maréchal d'Estampes à la Cour assurer Leurs Majestés que, hors le retour du Cardinal, il n'abandonnera jamais leurs intérêts ni leurs personnes, et qu'il envoie le même Maréchal avertir M. le Prince de se remettre en devoir, sinon qu'absolument il se portera en tout contre lui. C'est chose étrange la rumeur que ce retour imaginaire peut causer ici. Voilà, mon cher, ce que vous aurez de Gazette de moi.....

Ces Quatre-Temps sont la crise de votre négociation, et s'ils passent sans promotion, vous en aurez encore pour longtemps à Rome, et nous beaucoup à souffrir de votre absence à Paris. Je ne doute point que les merveilles de delà ne vous plaisent pas tant que ce que vous avez laissé ici et que le Tibre ne vous soit moins considérable que la rivière des Gobelins, pour ne dire la Saône ou la Seine.....

XXXII.

LETTRE DE GUY JOLY [1],

A Paris, le 29 décembre 1651.

En l'absence de M. le Coadjuteur, duquel nous ne pouvons chevir [2], à cause des affaires qui s'échauffent fort ici sur le retour du Cardinal Mazarin, qui est à Sedan et qui s'en va trouver la Cour ; parce que l'heure de vous écrire se passe, sans que l'on aie espérance qu'il revienne

[1] Lettre chiffrée.

[2] Disposer de quelqu'un; en faire ce qu'on veut.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sitôt de la ville, j'hasarde de vous dire de moi-même une partie des choses que j'ai remarqué dans son esprit sur l'état des affaires présentes, particulièrement en ce qui regarde votre négociation, laquelle il croit hors d'espérance de succès, si les longueurs du Pape vous ont traîné jusques au temps où vous verrez celle-ci. Il s'imagine que les P. S. [1], par ce qu'il fait tous les jours et dans le public et auprès de M. le Duc d'Orléans contre le Mazarin, attireront une révocation, après laquelle il n'y a pas d'apparence que ses prétentions puissent réussir. Il croit qu'il lui est même important de ne pas attendre ce dernier coup, et qu'il lui sera bien plus avantageux d'abandonner, comme de lui-même, une poursuite qu'il seroit aussi bien forcé de quitter avec quelque espèce de confusion, dans le cas de la révocation.

Il s'imagine que l'on pourra croire qu'il a négligé l'avantage du chapeau, au moins qu'il s'est peu soucié de ce qui en pouvoit arriver, pour ne pas perdre les occasions de soutenir les intérêts publics contre le Mazarin. Dans cette pensée, et pour tourner le beau de l'affaire de son côté, n'en pouvant tirer autre chose, je le vois comme résolu de vous prier de quitter la Cour de Rome, et je crois qu'au premier ordinaire vous recevrez les ordres pour cela. Je n'ose décider tout seul, ce que je vous en dis étant seulement pour vous y préparer. Auparavant pourtant que vous quittiez cette Cour, il sera à propos que vous fassiez personnellement vos plaintes au Pape du mauvais traitement qu'il fait à une personne qui s'en peut ressentir et qui ne perdra d'occasions de le reconnoître. Vous pouvez, à mon sens, prendre un peu par avance cette sorte de langage, en y ajoutant même que le Pape, par ce mauvais procédé

[1] Nous n'avons pu découvrir la clef de ces deux lettres majuscules du chiffre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et par ses longueurs, voudroit empêcher M. le Coadjuteur de faire tout ce qu'il peut contre le Mazarin, par l'espérance du chapeau, mais qu'il est résolu de demeurer toujours très-ferme contre lui, quand bien même il ne devroit jamais être Cardinal.

L'on vous dépêcha, le 18 de ce mois, un exprès qui vous porta nouvelles lettres de Son Altesse sur le retour du Mazarin. Je ne sais si le Pape en a été persuadé, n'y ayant point d'autres nouvelles qui aient accompagné ce courrier, et, par conséquent, je crois que l'effet que nous avons attendu de cette dépêche aura été suspendu jusques à ce que l'entrée du Cardinal ait été confirmée à Rome. Comme il est à Sedan, dès la veille de Noël, je crois que, du moins, les nouvelles en seront publiques par cet ordinaire, et ainsi, si le Pape en a doute sur vos lettres, les voyant justifiées par la suite, peut-être qu'il y fera quelque créance plus sérieuse. C'est pourquoi faites, dans ce temps, vos derniers efforts, conformément à ce que l'on vous écrivit par le dernier extraordinaire : commencez même de vous plaindre et de menacer de votre retour.

Quant à l'expédient que vous proposez par vos dernières pour faire peur au Pape, il n'est plus en notre pouvoir, la rencontre des affaires et l'entrée du Cardinal n'ayant pas laissé au Coadjuteur des mesures assez certaines à la Cour pour faire réussir la chose, comme vous l'aviez projeté, et dans le sens que vous-même y jugez si nécessaire.

Pour ce que vous avez écrit par votre extraordinaire du 13, M. le Coadjuteur croit que c'est une fourbe pour vous amuser, M. le Nonce ne lui en ayant encore rien dit, à quoi il n'auroit pas manqué, si c'étoit vrai, étant toujours de ses amis ; on y prendra garde.

Pour nouvelles, vous saurez que, dès la semaine passée, sur les bruits qui couroient dès lors du retour

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Cardinal Mazarin et des levées qu'il faisoit sur la frontière, le Parlement ordonna que le Roi en seroit informé par députés, ce qui ne fut pourtant pas exécuté, le Roi ayant contremandé les susdits députés, sur le point qu'ils étoient de partir ; mais, depuis ce temps, le Cardinal étant arrivé à Sedan, l'on s'est assemblé, un matin, en l'absence du Premier Président, qui a été mandé à la Cour, aussi bien que le surintendant, et qui y sont tous deux allés depuis deux jours. Monsieur étoit présent à la délibération ; M. le Coadjuteur y étoit aussi qui a ouvert le premier un avis très-fort contre le Cardinal, mais il a été obligé de se retirer et tous les autres conseillers d'Église, à cause de la proposition qui a commencé d'être faite par le Président Molé de mettre la tête du Cardinal à prix, à quoi il a passé quasi tout d'une voix, le Parlement ayant déclaré ledit Cardinal criminel de lèse-majesté au premier chef, ordonné qu'il seroit pris au corps et adjugé cent cinquante mille livres à celui ou ceux, ou leurs veuves, enfants et héritiers qui le représenteroient à justice mort ou vif[1] ; enjoint aux communes de prendre les armes pour s'opposer à son passage, suivant les ordres qui leur en seront donnés par des Conseillers commis qui iront en tous les endroits où l'on croit qu'il pourra passer, que les députés ci-devant chargés d'aller trouver le Roi partiront incessamment, et que Monsieur sera supplié de faire tout ce qu'il jugera à propos pour empêcher que ledit Cardinal ne passe plus avant. Voilà à peu près ce que porte l'arrêt qui sera envoyé à tous les autres parlements.

Vous pouvez, ce me semble, vous en servir, du moins de l'endroit qui met la tête d'un Cardinal à prix, en faisant connoître au Pape que, désormais, la dignité de

[1] C'est l'arrêt du 29 décembre 1651. En voir le texte dans le *Journal ou Histoire du temps présent*, etc., p. 158, 159.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Cardinal s'en va se détruire en France, s'il ne la met entre les mains de quelqu'un qui la relève.

Depuis ma lettre écrite et en achevant, M. le Coadjuteur est revenu, qui s'en retourne quoiqu'il soit près de minuit [1], qui, après avoir lu tout ce que dessus, m'a fait ajouter ce qui suit : que la Cour de France a tant d'intérêt à ne le pas pousser à bout, afin de ne pas l'obliger à se raccommoder avec M. le Prince, qu'il ne croit pas qu'elle ose sitôt révoquer sa nomination. Il ne faut pourtant pas laisser de le faire croire et même de dire que cela seroit déjà fait, sauf que M. le Duc d'Orléans a déclaré que ce lui seroit une injure irréparable. Le sentiment donc de M. le Coadjuteur est que vous ne portiez pas vos plaintes jusques au point de rompre avec le Pape, mais que pourtant vous en fassiez assez pour lui faire croire que si, par sa longueur, il donne le temps à la révocation d'arriver, il sera obligé de prendre d'autres mesures. Enfin, agissez comme un homme qui craint à tout moment la révocation, quoique, dans la vérité, elle ne soit peut-être pas si proche.

Un million d'excuses sur le chiffre et sur tout ce que vous trouverez ici de mal ; je suis si pressé que je ne sais ce que je fais. Je suis entièrement à vous.

XXXIII.

LETTRE DE GUY JOLY [2].

A Paris, le 12 janvier 1652.

En attendant que le Coadjuteur se réveille, s'étant mis au lit cette après-dînée pour une légère indisposi-

[1] Le Coadjuteur, suivant son habitude, allait passer les nuits à l'hôtel de Chevreuse ou chez la Princesse Palatine.

[2] Lettre chiffrée.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion pareille à celle que vous lui avez vu quelquefois, je vous entretiendrai de ce qui a été fait cette semaine. En l'acquit de la lettre de change tirée par M. Bouvier sur M. Carteron, de cinquante-huit mille écus cent livres, je vous assure qu'elle a été payée aussitôt que l'on l'a demandée et que vous serez toujours servi de la même manière. Depuis ce payement, M. Carteron a fait voir encore une lettre de M. Bouvier, par laquelle il lui écrit de prendre encore de M. Rousseau [1] une somme de dix-huit cents livres de laquelle il dit s'être abusé lorsqu'il a fait la lettre de change qui a été acquittée. Instruisez-vous, s'il vous plaît, ce que ce peut être, et par quelle raison ledit sieur Bouvier [2] a fait cette seconde demande. On dit ici qu'il est fort intéressé ; son correspondant l'est extraordinairement. L'on vous envoie une troisième lettre de change de Géricot, aux termes que vous l'avez voulu. Je tâcherai aussi de faire écrire par M. le Coadjuteur une lettre de sa main à l'abbé de Barclay, pour le tenir dans le devoir et pour l'obliger à ne plus chicaner. Voilà, ce me semble, tout ce que nous avons à vous mander pour répondre à votre dernière du 18e passé, ayant déjà satisfait par nos précédentes au surplus de tout ce que vous avez écrit. Il semble que vous perdiez espérance par votre dernière ; celle d'auparavant nous en donnoit un peu davantage et nous nous étions imaginé que la promotion se pourroit faire après les Rois, c'est-à-dire dans le mois de janvier, conformément à ce que vous avez écrit. Quand cela ne seroit pas, vous pouvez vous consoler, étant quasi comme sûr que la nomination ne sera pas révoquée à moins que M. le Prince s'accommodât, de quoi le Coadjuteur dit qu'il ne seroit

[1] Il s'agit probablement de l'abbé Rousseau, un des secrétaires du Coadjuteur.

[2] Expéditionnaire en la Cour de Rome et l'un des hommes de confiance du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pas fâché, cette réunion lui devant produire d'autres avantages aussi grands que celui du chapeau. Il est toujours parfaitement bien avec M. le Duc d'Orléans et il dit qu'il a d'assez bonnes mesures du côté de la Cour.

Le Mazarin étant rentré, comme vous avez su, il continue son chemin avec quatre ou cinq mille hommes. Il passa hier la rivière d'Yonne à Pont. Il ne lui reste plus à passer que la Loire. MM. Bitaut et Gegné [1], qui étoient allés sur sa route pour exciter les communes, en exécution de l'arrêt rendu contre lui, furent attaqués par les coureurs de son armée. M. Gegné se sauva et M. Bitaut fut fait prisonnier. On dit ici que le Cardinal l'ayant su, il le fit dîner avec lui, et qu'ensuite il lui accorda la liberté. Cette nouvelle fut apportée fort chaudement au Parlement et l'on disoit d'abord que Gegné avoit été tué. Cela, Dieu merci, ne s'est pas trouvé véritable. Nous ne savons point encore ici si nous devons être en paix ou en guerre, quoique véritablement il y ait un peu plus de chaleur que les premiers jours. Ce matin l'on a donné arrêt sur une requête présentée par M. le Prince, par lequel on a ordonné qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration donnée contre lui jusques à ce que le Cardinal fût hors du royaume. On a parlé de prendre les deniers publics, mais le Parlement ne l'a pas voulu ordonner, sauf à Monsieur à en faire ce qu'il jugeroit à propos. Sur Bitaut et Gegné, on a ordonné qu'il seroit informé contre M. d'Hocquincourt. M. de Beaufort va commander les troupes de Son Altesse, qui sont autour de Paris, pillant et volant partout, dont il y a très-grand bruit. Son Lieutenant général est le Marquis de Sourdis. Voilà un second voyage de Corbeil, et assurément M. le Duc d'Orléans l'envoie plutôt pour se défaire de lui qu'autrement.

[1] Jacques du Coudray de Geniers ou Geniez, Conseiller en la première Chambre des enquêtes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

A cet endroit de la lettre, le Coadjuteur vient de s'éveiller, et, lui ayant lu ce que dessus, il m'a dit que les mesures et les assurances qu'il avoit de la Cour étoient l'appréhension qu'ils avoient qu'il ne fût capable de retour avec M. le Prince, et que, dans cette crainte, il étoit quasi comme assuré qu'ils n'oseroient lui donner ce dégoût pour ne le pas porter à cette réunion qui leur seroit très-désavantageuse. Ce n'est pas que vous deviez vous expliquer à Rome de cette manière ; au contraire, il faut toujours faire voir que vous appréhendez fort la révocation à cause des grands pas que le Coadjuteur a faits contre le Cardinal Mazarin, et que, si jusques à présent, la nomination n'a pas été révoquée, c'est que M. le Duc d'Orléans est toujours si échauffé sur ce sujet que l'on appréhende à la Cour de le désespérer tout à fait et de rompre avec lui toutes mesures. Ne faites point de confidence à M. l'Ambassadeur de tout ceci ; vous pouvez seulement lui faire voir que le Coadjuteur est véritablement dans le parti de Paris, mais que, n'étant pas dans les intérêts de M. le Prince, on pourra peut-être n'éclater pas tout à fait contre lui.

Faites aussi connoître au Pape qu'il semble vouloir obliger le Coadjuteur par ses longueurs à se raccommoder à la Cour, puisque, n'ayant point de dignité assez forte pour se soutenir contre M. le Prince, il sera, à la fin, nécessité de prendre toutes sortes de moyens pour se mettre à couvert contre lui. Et si l'on vouloit faire connoître à Sa Sainteté, de la part de M. le Prince, qu'en reculant la promotion, il obligera le Coadjuteur à se raccommoder avec M. le Prince, vous direz qu'outre qu'il ne peut prendre confiance à M. le Prince, cette réunion lui seroit fatale puisqu'elle attireroit incontinent la révocation, n'y ayant que la division qui est entre M. le Prince et lui, qui soit cause qu'elle n'a pas été déjà faite, la Cour n'ayant pas encore eu les der-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nières fureurs contre le Coadjuteur à cause de cela, quoiqu'il fasse beaucoup contre le Mazarin, et ainsi vous lui ferez comprendre que le moyen de réunir M. le Prince et le Coadjuteur seroit bien plus facile si le Coadjuteur étoit Cardinal, ayant tout à craindre de M. le Prince jusques à ce que cela soit.

Mandez précisément ce que vous avez reçu sur la lettre de Géricot; le fils mande à son père vous avoir donné déjà cinq mille écus.

Vous trouverez ici une lettre de 241 [1] que le Coadjuteur a décachetée; celle pour l'abbé de Barclay est aussi ouverte; si vous voulez lui donner, vous la fermerez.

Mme de Chevreuse étant allée chez ses filles les religieuses au Pont-aux-Dames, on avoit fait courir le bruit qu'elle étoit sortie de Paris, comme étant du parti du Mazarin, ce qu'ayant su, elle est revenue en cette ville pour dissiper ce faux bruit.

Il est fort tard et le secrétaire n'a plus de temps que pour vous assurer de la continuation de ses très-humbles services. Vous excuserez, s'il vous plaît, toutes ses fautes.

XXXIV.

LETTRE DE M. *** [2].

Du jeudi 8 février 1652.

Mon très-cher, je reçus lundi matin un paquet de M. le lieutenant votre frère [3], dans lequel je trouvai une

[1] Nous n'avons pu trouver la clef de ce chiffre.

[2] Ce personnage anonyme est le même qui a écrit les lettres XXX et XXXI.

[3] Gaspard Charrier, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée et au siége présidial de Lyon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de vos lettres adressante à votre patron[1]. Je lui rendis en main propre dans la créance que la date en seroit postérieure aux deux que je reçus de vous la semaine dernière, mais je reconnus qu'elle étoit du 1er de l'an, ainsi n'y appris-je rien de nouveau, et le Prélat me témoigna de bonne foi que le Saint-Père ne procédoit pas selon ses promesses et l'attente qu'il lui avoit données. Outre le dessein que j'avois d'apprendre le particulier de votre négociation, j'avois obligation de solliciter le Patron des sauvegardes des terres de M. le Procureur du Roi, qu'il m'avoit promises faire venir de la Cour... Nous voici tantôt arrivés en carême ; ce temps que vous avez préfini à l'éclaircissement des volontés du Souverain Pontife nous rendra peut-être votre présence. Si je vous disois que je ne la souhaite, je feindrois. *O quante cose divemmo!* Ce chiffre dont vous parliez en vos dernières m'étoit à la vérité très-nécessaire ; je ne vous ai rien reparti sur la résolution que vous avez prise de n'écrire point à votre G., pour l'aversion qu'il témoigne au Patron. J'acquiesce à tout et j'avoue de bonne foi que mon sens est très fautif.

J'ai peu de gazette à vous débiter pour cette semaine ; je vous mandois, la dernière, la manière dont en avoit usé M. de Châteauneuf au retour de l'Éminence à la Cour, et le congé qu'il a demandé. J'apprends que l'on le presse de donner encore quelque temps au Conseil du Roi et de surseoir cette détermination. Il y a six jours que je n'ai reçu lettres de ce pays, ainsi suis-je assez mal instruit, ne parlant qu'incertainement sur la foi d'autrui. La Cour devoit partir de Poitiers, samedi dernier, pour Anjou. Les soumissions que fait M. de Rohan, qui avoit levé quelques troupes, ont fait changer, à ce que

[1] Le Coadjuteur. L'abbé Charrier faisait passer ses réponses au Coadjuteur par les mains de son frère, qui les faisait ensuite remettre à ce dernier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

j'apprends, cet ordre. Il est difficile que la suite du Roi subsiste encore longtemps à Poitiers, le bois, le fourrage et autres provisions étant extraordinairement chers. Le Parlement s'assembla mercredi ; on y lut cinq lettres des Parlements de Bordeaux, Toulouse, Aix, Rennes et Grenoble. Les deux premiers ont donné arrêt conforme à celui de Paris du 29 décembre dernier. Les autres écrivent un honnête galimatias. Ensuite on a lu le procès-verbal de M. Genier[1] présent, qui a été remercié par arrêt de la Cour de son procédé courageux. On a remis la délibération sur le fait de M. Bitaut à samedi et débouté la requête de M. le Procureur Général qui demandoit la surséance de la vente de la bibliothèque[2], attendu qu'elle étoit destinée pour le public et qu'il y a arrêt du Conseil qui porte cette surséance. Dimanche dernier furent appliqués, en quinze ou vingt endroits de Paris, des placards imprimés très-séditieux, exhortant le peuple à brûler les maisons des principaux du Conseil du Roi et de plusieurs officiers de deçà, entre autres de M. Doujat et de M. Sainctot, Maître des cérémonies[3]. Le lieutenant civil, qui en eut avis, fut en personne les arracher tous sans qu'aucune rumeur s'en formât. Quelque gueux de loin cria bien : Mazarin! mais sans suite. Nous avons vu, ces jours-ci, un autre libelle diffamatoire et horrible contre M. le Garde des sceaux et ses enfants. Jamais il ne fut tant d'injures et tant d'outrages. On n'y a pas épargné, en parlant de M. de Champlastreux, une demoiselle de votre connoissance et de la mienne. L'auteur a oublié d'y mettre son nom. Je souhaiterois pour la justice qu'il fût connu. Le Parle-

[1] Le conseiller qui avait accompagné Bitaut pour s'opposer à la marche du cardinal.

[2] Du cardinal Mazarin.

[3] C'est le placard incendiaire dont parle le *Journal d'un Parisien*. Le Coadjuteur y était menacé plus que tous les autres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment donna lundi arrêt sur le sujet du placard dont je vous viens de parler, par lequel il permet à M. le lieutenant civil de faire fouetter ou mettre au carcan, sans autre figure de procès, tous imprimeurs et colporteurs qui seront surpris imprimant ou débitant quoi que ce soit des pièces qui ont coutume de se crier licencieusement par les rues sans permission. Je donnerois volontiers une heure de mon temps à une douzaine de ces coquins.....

Mon très-cher, depuis ce matin que je me suis donné l'honneur de vous écrire, j'ai reçu votre lettre du 13 du mois passé par l'entremise ordinaire de M. votre cher lieutenant [1]. Je n'ai rien à y répondre, sinon par des remercîments de la continuation de vos soins. Toutes mes précédentes vous auront instruit de la marche et de l'arrivée du Cardinal et des événements de notre Cour. Mon humeur brusque et bilieuse est fort ennemie des procédés de celle où vous résidez. J'admire votre vertu et votre persévérance. Il importe que vous voyiez la fin de votre affaire.....

XXXV.

LETTRE DE ROUSSEAU DE CHEVINCOURT [2].

Le 9 février 1652.

Monsieur,

J'ai bien du regret que toutes les choses que l'on vous a envoyées ne sont pas en l'état que vous auriez pu souhaiter. Je vous puis assurer qu'elles sont comme on me les a demandées, au moins celles dont je me suis

[1] Le frère de l'abbé Charrier, qui était chargé de faire passer toutes les lettres de l'abbé au Coadjuteur.

[2] Intendant de Retz; il vécut de longues années auprès de lui; il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chargé pour cette commission. Elle n'est pas tout à fait conforme à votre lettre, mais le marchand, qui vend tous les jours pareilles denrées pour des Évêques, soutient que les bagues pour officier doivent être des quatre couleurs, et il m'a semblé, et à M. Joly [1], qui étoit présent à notre achat, qu'il avoit raison. Je crois que vous les trouverez belles ; elles ont été choisies de main de maître. Si les anneaux ne sont pas bien de la grandeur, comme vous n'avez point envoyé de mesure, ils se peuvent croître ou étrécir par le milieu, qui n'est point émaillé. Je souhaite que ma commission ni ma lettre ne vous trouveront pas à Rome ; je le souhaite, dis-je, de tout mon cœur, mais je ne l'ose espérer, vu la manière dont on agit au pays où vous êtes, où le plus court *adesso* dure des journées entières ; mais quoi qu'il en arrive, je ne crois pas que vous soyez encore longtemps là, et vous pouvez vous consoler, car je vous assure que nous le sommes ici si fort que nous commençons à songer sérieusement à d'autres brisées que, pour moi, j'aimerois autant, comme plus ..... et plus glorieuses, et, à mon sens, non moins avantageuses ni moins élevées. Et si la chose avoit lieu, comme je la tiens faisable, quoique difficile, peut-être auroit-on loisir, où vous êtes, d'en considérer l'importance, quoique, et de quelque façon que les choses se passent, je ne doute point qu'elles ne vous soient fort agréables, étant avantageuses à qui vous savez [2]. Je ne laisse pourtant d'avoir grande pitié de vous. On juge d'ordinaire des sentiments des autres par les siens, et je vous avoue librement que le flegme italien allume une bile en moi

le suivit dans sa retraite à Commercy. Il était frère de l'abbé Rousseau, l'un des secrétaires de Retz.

[1] Guy Joly, Conseiller au Châtelet, alors secrétaire du Coadjuteur et l'auteur des Mémoires.

[2] C'est-à-dire au Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui me consume jusques aux entrailles, et quand je me représente que vous n'avez pas la consolation de pouvoir au moins décharger librement vos sentiments et vos déplaisirs entre les bras de quelqu'un, je vous avoue que je trouve votre douleur si grande, considérant de quelle qualité est l'amitié qui vous la fait naître, que je souhaiterois de tout mon cœur en porter une partie. Mais, comme je vous ai déjà dit, consolez-vous dans l'espérance que je vous donne que vous n'y serez plus guère, ou je suis trompé. Cependant je vous conjure de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces et de croire que, quand toutes vos bonnes qualités ne m'obligeroient pas à vous honorer parfaitement, l'amitié que vous avez pour M. le Coadjuteur, dont nous voyons des marques si essentielles par toutes vos lettres, me forcera toujours d'être très-passionnément,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE CHEVINCOURT.

XXXVI.

LETTRE DE GUY JOLY.

(Sans date.)

Après notre lettre fermée et l'ordinaire prêt à partir, nous venons de recevoir enfin votre lettre du 22e du passé; nous ne savons comme elle a pu être si longtemps en chemin, puisque vous dites que vous avez dépêché exprès. A peine est-elle déchiffrée et tout ce que l'on vous peut dire sur ce sujet est que M. le Coad-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

juteur est fort surpris qu'après les marques qu'il a données en tant d'occasions du respect qu'il a pour le Saint-Siége, on puisse douter de lui sur ce sujet [1]. Il croit que c'est une pièce que l'on lui fait de gaieté de cœur. Voilà le premier sentiment que je lui ai vu. Au premier ordinaire vous aurez toutes nouvelles là-dessus.

XXXVII.

LETTRE DE CHEVINCOURT [2].

Le 9e février 1652.

Monsieur,

Depuis ma lettre écrite, j'ai reçu la vôtre du 22e qui n'avance l'ordinaire que de trois jours, étant arrivé le jeudi au soir, au lieu du dimanche au soir au plus tard, qu'il arrive présentement. Je vous envoie les bagues que vous m'avez demandées, mais ces coquins, au lieu de faire un baguier de velours avec du passement d'or, comme j'avois dit par mon marché ici, l'ont fait comme vous le voyez. Mais l'ordinaire étant prêt à partir, et n'étant pas résolu de faire partir d'exprès, je vous les envoie avec de la cire d'Espagne. Je n'ai point envoyé les bas de soie, parce que n'envoyant point d'exprès, vous croyez vous-même, qu'ils arriveroient trop tard pour vous trouver à Rome. Vous dites que vous les avez demandés; si vous avez des copies de vos lettres, vous trouverez que vous avez seu-

[1] Sur la question du jansénisme.

[2] Chevincourt était, comme nous l'avons dit, l'intendant du Cardinal de Retz. Il est question de lui dans les *Mémoires de Guy Joly*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lement dit une fois que si, au lieu des étuis, on vous avoit envoyé des bas de soie, qu'il seroit beaucoup mieux; voilà tout ce que vous en avez mandé. Je ne doute point qu'à l'heure que je vous écris vous n'ayez reçu la lettre de Géricot; s'il ne veut payer, vous ne manquerez pas de protester, et, après cela, nous ferons bien danser son père. Cependant consolez-vous, si vous pouvez, en la pensée que j'ai que ce que l'on vous demande [1] n'est qu'une feinte pour dilayer, mais comme je vous mande, je ne crois pas que l'on vous abuse longtemps. Cependant je vous dis encore une fois que je ne cesse pas de vous plaindre par l'affection que vous portez à cette personne, et que je serai toute ma vie, etc.

DE CHEVINCOURT.

XXXVIII.

LETTRE DE M. *** [2].

Paris, 16 février 1652.

..... Ante ayer una presidente á mexillas coloradas, otra vez amada de usted, jugo en casa vezina de la mia y perdio. Diria como el señor de Saverlas : que la fortuna puede hacerla perder, pero pagar, no. La misma, avra hocho dias, al bayle en casa de Madamoisela, dio un poco que reir, o tiempos, o mudanzas.

Plegiera á Dios usted me uviesse escrito las nuevas

[1] La déclaration écrite du Coadjuteur contre le jansénisme.

[2] Cette lettre est du même personnage anonyme, dont nous avons donné plusieurs lettres.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la promocion del padron como la del General de los Padres de la Compañia [1].....

Un cavallero muy entremetido me dijo, poco avra, que los Príncipes proponian al señor Coadjutor, para concertarse con el, que renunciasse á la corte, y para prueva de su fé, lo escriviesse al Cardinal, lo predicasse en la iglesia de san Pablo, y lo publicasse en la junta del Parlamento, y al cabo renunciasse al *capelo,* si no quisiera tenerlo del favor y intercession de los dichos príncipes. A tal pregunta no se dio respuesta.....

Carême-prenant [2] est passé, mon très-cher ; nous reprendrons, s'il vous plaît, le françois, quoique, pour mauvais que soit l'espagnol que je vous écrivois, je pouvois bien, sans plus d'étude, le continuer comme je fais l'histoire du Parlement, lequel s'assembla hier.....

Monsieur votre patron m'a envoyé ce matin les expéditions pour la sauvegarde des terres de M. le Procureur du Roi, votre frère. Son valet de chambre [3], que j'ai trouvé à Notre-Dame, m'a dit qu'il vous écrivoit aujourd'hui une lettre très-importante sur votre négociation et vous convioit de retourner. Cette nouvelle me donne joie et chagrin en même temps. Je ne vous en explique point les causes ; vous les jugez bien. Le temps ne me permet pas d'en dire plus. Adieu, mon très-cher ; si vous partiez sans que nous fussions informés du temps, laissez ordre que l'on renvoie nos lettres de Rome.....

[1] Allusion à l'élection du Père Gottiffredi, nommé Général des Jésuites.

[2] Le dernier jour du carnaval.

[3] Imbert, valet de chambre de Retz. Ce simple détail nous donne la mesure de la confiance que le Coadjuteur accordait à ses domestiques et de leur dévouement pour lui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XXXIX.

LETTRE DE CHEVINCOURT.

A Paris, le 16 février 1652.

Monsieur,

Je m'étois bien douté que l'on ne seroit pas longtemps à vous rappeler d'où vous êtes par les raisons qui vous sont dites par les lettres ci-jointes, et je vous avoue franchement qu'il y a longtemps que je suis persuadé que vous perdez votre temps et que vos sollicitations n'avanceront pas la promotion d'un quart d'heure. Quoi qu'il en soit, je vous assure que le Patron n'en a pas eu un moment de mauvaise humeur et je ne fais aucun doute que vous n'en soyez, sans comparaison, plus touché que lui par l'affection que vous lui portez. Les amis de M. le Prince ont fait les derniers efforts pour le perdre dans l'esprit de Son Altesse Royale, parce qu'il a constamment et vigoureusement refusé l'union avec lui; mais toutes leurs intrigues sur ce sujet non-seulement ont été vaines pour leur dessein, mais lui ont encore redoublé la créance que Monsieur avoit en lui, en sorte que l'on peut dire avec vérité que, quoiqu'il eût très-grande part en ses bonnes grâces, son procédé ferme et constant et les raisons dont il a satisfait l'esprit de Son Altesse lui ont donné un tel crédit dans son esprit qu'à peine lui donne-t-il le loisir de manger le matin et le soir.

Il semble que le Duc de Rohan[1] veuille se *déchabo-*

[1] Le duc de Rohan-Chabot, depuis deux ans Gouverneur de l'Anjou, après quelques hésitations, avait embrassé le parti de Condé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

user. Il fait assez bonne mine dans Angers, mais le Maréchal d'Hocquincourt, qui va droit à lui et qui lui a déjà pris un faubourg où son fils le second a été tué par malheur d'un coup de fauconneau, le feront, à mon avis, et de tous les plus sensés, bientôt reprendre la courante. Le grand Duc de Beaufort est parti pour commander les troupes de Son Altesse Royale. Il avoit fait une belle entreprise par eau sur les faubourgs de Gien, qu'il eût sans doute exécutée, s'il n'eût oublié de faire provision de bateaux, mais, faute de cela, ses troupes furent contraintes de s'en retourner sans rien faire. Le Parlement s'assemble ici sur l'entrée qui se doit faire des troupes commandées par M. de Nemours, en conséquence d'une lettre de cachet envoyée sur ce sujet; les esprits sont fort partagés. On veut bien que Monsieur se fortifie contre M. le Cardinal, mais on ne veut point d'Espagnols, quoiqu'ils quittent leurs écharpes; et puis, pour dire la vérité, ces troupes auront assez de peine à entrer, ayant les Maréchaux de Senneterre et d'Aumont en tête, qui assemblent des troupes pour s'opposer à leur marche, et puis, selon toutes les apparences, l'arrêt qui interviendra sera conforme aux volontés du Roi, qui fait défense aux villes d'ouvrir les portes aux Espagnols; ce qu'étant, on doit espérer peu de progrès de cette armée. Vous avez su sans doute qu'il y a eu combat entre M. de Sauvebeuf[1] et Baltazar. Les

et s'était enfermé dans Angers pour y soutenir un siége contre les troupes royales commandées par le Maréchal d'Hocquincourt. Au bout de trois semaines, il capitula, au lieu de soutenir un second siége dans le château, ainsi que l'exigeaient les usages de la guerre.

Il s'agit d'un combat qui dut être livré, vers le 12 février, entre Charles-Antoine de Ferrières, Marquis de Sauvebeuf, Lieutenant général dans l'armée du Comte d'Harcourt, et le colonel Baltazar, au service des Princes. Baltazar, dans son *Histoire de la guerre de Guyenne*, s'attribue l'avantage de cette journée. (Voir la dernière édition publiée à Bordeaux, en 1876, par M. Charles Barry, p. 29 et 30.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

amis de M. le Prince disent que Baltazar a eu grand avantage sur les troupes de l'autre. On mande le contraire de la Cour ; mais, à dire la vérité, il n'y a pas eu grand'chose ni de part, ni d'autre, non plus que de Marcin et de M. de Biron, qui ont eu rencontre, sans qu'il y ait eu grande défaite entre eux. J'avois oublié de vous dire que le fils de M. le maréchal de Grancé [1] a été aussi fort blessé auprès de celui de M. d'Hocquincourt. M. de Tavannes s'est battu en Flandres contre M. de Quintin, neveu de feu La Moussaye, qu'il a tué en duel. Les gentilshommes du Vexin et ceux de Picardie, et quelques autres villes et communautés se sont mis contre les gens de guerre, de quelque parti qu'ils soient. La plupart des esprits sont ici dans une même disposition, et qui, sous ce prétexte, pourroit faire un tiers parti seroit bien assurément le plus fort [2]. Le Maréchal de Grancé, en passant vers Angers avec les troupes du Roi, a voulu enlever pour son fils Mlle du Lude. Il n'y a pas réussi. Je me réjouis dans l'espérance que j'ai de vous voir bientôt ici, et vous dire de vive voix, comme je fais par cette lettre, que je suis de tout mon cœur, etc.

DE CHEVINCOURT.

XL.

LETTRE D'IMBERT [3].

A Paris, ce 16 février 1652.

Monsieur,

Comme je vois bien que vous allez être sur votre départ de Rome, je prends la liberté de vous faire

[1] Jacques Rouxel, Maréchal de Grancey.

[2] C'était le dessein du Coadjuteur, qui le mit en effet plus tard à exécution, mais qui échoua.

[3] Valet de chambre du Coadjuteur. Ce fut lui qui l'aida si habile-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressouvenir de la lanterne et des gants et éventails dont j'avois pris la hardiesse de vous en écrire, il y a quelque temps. Je vous demande un million d'excuses de mon incivilité, mais je ne sais à qui m'adresser qu'à vous à qui j'ai tant d'obligations qu'il ne se peut pas davantage et vous prie de me conserver l'honneur de vos bonnes grâces et de me croire, etc.

IMBERT.

XLI.

LETTRE DE CAUMARTIN [1]

Février 1652.

L'on avoit donné un arrêt du Conseil par lequel on avoit révoqué toutes les assignations des rentes et des gages, et avoit-on commis dans toutes les Généralités et les recettes pour empêcher que les deniers ne fussent apportés à Paris. Le Parlement ayant délibéré sur ce sujet, on arrêta d'assembler les Compagnies dans la Chambre de Saint-Louis, comme il fut fait en 1648, et, sur ce que l'on apporta une ordonnance des trésoriers de France de Lyon portant défenses à Monnerot [2] de transporter son argent à Paris, on donna un ajournement personnel

ment à s'évader du château de Nantes. Guy Joly parle souvent de lui dans ses Mémoires.

[1] Cette lettre, non signée, est écrite de la main de Louis-François Lefèvre de Caumartin, conseiller d'État ordinaire, et qui fut depuis intendant de Champagne. Il fut un des plus intimes amis et l'un des confidents du Coadjuteur pendant la Fronde, où il joua un rôle assez important. Il est souvent question de lui dans les *Mémoires de Retz*.

[2] Receveur général des finances.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contre le Président[1]. Depuis, vos amis ont su que c'étoit monsieur votre frère[2]. On a eu beaucoup de regret de l'avoir frondé, mais, quand on l'auroit su, on n'auroit pas pu en empêcher. Il ne faut point que cela vous mette en nulle peine ; il n'y a aucune aigreur contre lui et il n'y a nulle apparence que l'on en parle jamais. On a déjà songé aux moyens de le servir. M. le Coadjuteur s'y emploiera avec soin et en écrit à monsieur votre frère. Le plus court est de laisser l'affaire là.

Trois jours après, auparavant que les Compagnies fussent mandées, il vint deux arrêts du Conseil. Par l'un le Roi rétablit entièrement le fonds des rentes et par l'autre il rétablit les gages seulement pour les quatre Compagnies souveraines. Le Parlement n'a pas été satisfait de cela et est résolu d'exécuter l'arrêt si, dans huit jours, on ne rétablit aussi les fonds pour les autres officiers.

Demain on doit délibérer sur l'entrée de M. de Nemours en France avec des troupes que les uns disent être esgagnoles et les autres maintiennent être françoises et allemandes. On ne vous peut dire encore où l'affaire pourra aller. Angers est toujours assiégé ; M. de Rohan se conduit fort bien et, pourvu qu'il ne soit pas pressé davantage, il durera plus longtemps que l'on ne le peut assiéger. M. de Beaufort marche au secours avec les troupes de Monsieur qui sont de trois ou trois mille cinq cents hommes de pied et douze cents chevaux. Sirot[3]

[1] L'arrêt dont parle Caumartin est du 17 février 1652. (Voir *Journal ou Histoire du temps présent*, p. 199, 200.) Il cassait une ordonnance des trésoriers de France, à Lyon, par laquelle il était défendu « de faire voiturer, à Paris, les deniers destinés au payement des rentes » de l'hôtel de ville de Paris.

[2] Gaspard Charrier, lieutenant particulier, etc., en la sénéchaussée de Lyon.

[3] Claude de Letouf, Baron de Sirot, Lieutenant général. Il a laissé des Mémoires du plus haut intérêt et qui sont fort rares.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

est son Lieutenant général. Les troupes du Roi sont plus foibles d'infanterie et plus fortes de cavalerie, M. le Coadjuteur est mieux avec Son Altesse Royale qu'il n'a jamais été. Tous les gens des Princes obsèdent continuellement Monsieur pour le ruiner auprès de lui, mais l'on peut dire que tout ce qu'ils font lui profite au lieu de lui nuire, et la faveur, et la confiance de Monsieur va plus loin qu'elle n'a jamais été. Comme ils ont vu qu'ils ne lui pouvoient faire du mal, ils ont voulu en faire l'accommodement avec M. le Prince, mais M. le Coadjuteur n'a pas cru le devoir faire et l'a refusé nettement, après avoir fait connoître à Son Altesse Royale qu'il étoit du bien de son service qu'il en usât de la sorte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

III

LETTRES

DE MAZARIN, DE MICHEL LE TELLIER DE SERVIEN DE COLBERT, DE LIONNE, ETC.

RELATIVES

AU COADJUTEUR ET A L'AFFAIRE DU CHAPEAU

du 22 mars 1650 au 23 décembre 1652.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DE MAZARIN, DE MICHEL LE TELLIER DE SERVIEN DE COLBERT, DE LIONNE, ETC.

XLII.

MAZARIN A LA REINE [1].

Dijon, 22 mars 1650.

Je vous envoie à part l'extrait d'une lettre que j'ai reçue de M. le Bailli de Valancay (Ambassadeur du Roi de France à Rome), par laquelle vous verrez ce qu'il me mande des intelligences secrètes qu'avoit eues contre moi le Pape avec M. de Beaufort et M. le Coadjuteur. Il faudroit que M. Servien et M. Le Tellier tâchassent adroitement de découvrir ce qu'ils avoient projeté de faire, et dans quels engagements étoit entrée Sa Sainteté, et quelles sortes de sollicitations elle peut avoir faites à ces Messieurs pour me nuire; on pourroit les mettre sans affectation sur ce discours, témoignant que le Pape, qui a eu appréhension qu'ils ne disent tout, et qu'ils vont s'accommoder avec moi, les a prévenus et a découvert à l'Ambassadeur les instances qu'ils lui ont faites à mon préjudice, protestant qu'il n'a jamais voulu y entendre.

[1] *Mémoires de Mathieu Molé*, t. IV, appendice, p. 378.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XLIII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BAILLI DE VALANÇAY A MAZARIN.

(Sans date, mais un peu antérieure au 22 mars 1650 [1].)

Votre Éminence pourra facilement découvrir si une chose, que l'on m'a dite pour très-assurée, est véritable, à savoir que le Pape, croyant qu'il n'y pouvoit avoir jamais de réconciliation entre elle et MM. de Beaufort et le Coadjuteur de Paris, directement ou indirectement, s'étoit découvert à eux des mauvaises intentions qu'il avoit contre votre personne, leur promettant toute sorte d'aide et de faveur, pourvu qu'ils poursuivissent jusques à votre ruine totale et que Votre Éminence fût entièrement hors de son ministère ; qu'ayant appris que ces Messieurs se sont réunis d'amitié avec elle, et qu'ils pourront découvrir jusques à quel point alloit la haine de Sa Sainteté, qu'Elle [2] ne peut se donner de repos de voir son maltalent [3] si mal reconnu, en cas que ces Messieurs ne lui gardent pas le secret. Et comme Elle appréhende que la France par là vît notoirement qu'Elle s'est voulu joindre aux mal contents contre le Roi et le bien de l'État, et que l'on pût de là tirer conclusion, que ce n'est pas vivre en Pape que de fomenter les rébellions et divisions dans un royaume chrétien, l'on m'a donné pour chose très-constante qu'en cela gît la principale cause de toutes les inquiétudes qu'il a témoignées depuis l'arrestation de MM. les Princes et de l'amitié jurée entre

[1] *Mémoires de Mathieu Molé.*
[2] Sa Sainteté.
[3] Rancune, animosité.

Digitized by Google Origins from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Votre Éminence et mesdits sieurs de Beaufort et le Coadjuteur.

XLIV.

MÉMOIRE DE SERVIEN[1] ET DE LE TELLIER ADRESSÉ A MAZARIN.

Du 15 avril 1650.

..... On est entré une seconde fois assez adroitement en discours avec M. le Coadjuteur pour l'obliger à s'ouvrir confidemment des propositions que le Pape lui avoit faites ci-devant, lui faisant connoître que vraisemblablement le Pape s'en sera déjà découvert le premier, dans l'appréhension qu'il aura eue qu'on ne l'apprenne d'ailleurs, et que, si M. le Coadjuteur n'en disoit rien, cela feroit voir une trop grande retenue en lui, qui ne répondroit pas à la confiance que l'on croit d'avoir établie avec lui. Il a persisté aux premiers discours qu'il avoit déjà faits, l'autre fois qu'il lui en fut parlé, et a fort assuré qu'il n'avoit point de négociation secrète avec le Pape; qu'à vérité on lui avoit écrit, pendant les mouve-

[1] Abel Servien, Marquis de Sablé et de Bois-Dauphin. Sous le ministère de Richelieu, il fut Secrétaire d'État de la guerre, en 1630; puis il fut envoyé en Italie avec le titre d'Ambassadeur. Il fut un des plénipotentiaires de la France à Münster, où il fit preuve d'une grande habileté, et eut une grande part au fameux traité d'octobre 1648. De 1649 à 1653 il fut Ministre d'État et devint surintendant des finances en même temps que Fouquet. C'était un homme capable de se porter, en politique, aux dernières violences, et qui ne se fit jamais faute de les conseiller. Il était de l'école de Machiavel et n'eût pas reculé devant un assassinat. Lors de l'arrestation du Coadjuteur, il donna le conseil à la Reine de se débarrasser de lui par le poison. Il mourut en 1659, âgé de soixante-six ans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments de Paris, diverses lettres sans nom, pour l'assurer que le Pape le feroit volontiers Cardinal et en trouveroit les moyens, s'il vouloit entrer dans les dernières liaisons, mais que ces lettres n'étoient point signées, et qu'en recevant chaque jour de pareilles, il n'y fit point de réponse ni beaucoup de réflexions, quoiqu'on lui eût indiqué les lieux où il pourroit l'envoyer, à cause, comme il a dit ci-devant, qu'il ne vouloit pas qu'on le pût accuser de s'être remué pour ses intérêts particuliers et qu'il croyoit aussi que les Espagnols pouvoient avoir part en cette proposition plutôt pour brouiller que pour la faire réussir.....

XLV.

MAZARIN A LE TELLIER [1].

A Tours, 6 juillet 1650.

..... On m'a donné avis, de deux endroits différents, que M. le Coadjuteur, voyant, dans ces dernières occasions, des Conseillers du Parlement pour empêcher qu'il

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4208.

Michel Le Tellier, né le 19 avril 1603, était fils d'un simple Conseiller à la Cour des aides, qui était seigneur de Châville. Il fut d'abord Conseiller au Grand Conseil, puis Procureur du Roi au Châtelet de Paris, en 1631, puis Maître des requêtes. Nommé à l'intendance de Piémont en 1640, il se fit remarquer par Mazarin qui, sous le règne de Louis XIII, le fit nommer Secrétaire d'État au département de la guerre, lorsque Des Noyers fut destitué. Il occupait cette fonction au moment où fut écrite la correspondance que nous publions. Créature de Mazarin, on comprend tout son dévouement pour le Ministre exilé et la confiance que celui-ci ne cessa de lui témoigner. Il joua un très-grand rôle dans les affaires du Cardinal de Retz, qui ne dit de lui ni bien ni mal dans ses Mémoires. Le Tellier ne devint Garde des sceaux et Chancelier de France qu'en 1677.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne fût parlé de la liberté de MM. les Princes, leur disoit qu'il falloit bien se garder de la leur procurer, parce que M. le Prince étoit un lion qui feroit après tout son possible pour les dévorer, mais qu'en même temps il étoit nécessaire de veiller incessamment à ne souffrir pas que l'autorité du Roi se relevât davantage, et que, pour cela, il falloit toujours donner des affaires à la Cour, parce que, autrement, ils avoient aussi beaucoup à craindre de ce côté-là. J'ai peine à ajouter foi à cet avis, après les protestations que ledit sieur Coadjuteur a faites à la Reine, et néanmoins j'ai voulu, à toutes fins, vous le faire savoir.

XLVI.

MÉMOIRE DE LE TELLIER AU CARDINAL MAZARIN.

18 août 1650.

..... Quant à l'article sur lequel il m'est ordonné de voir Mme de Chevreuse[1] et MM. de Bellièvre et de Laigues[2], sur la méfiance où M. le Coadjuteur témoigne être pour

[1] Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan Montbazon et de Madeleine de Lénoncourt, née au mois de décembre 1600. Elle avait par conséquent cinquante-deux ans à l'époque de l'affaire du chapeau de Retz. Elle avait épousé en premières noces Charles d'Albert, Duc de Luynes, Connétable de France, et en secondes noces Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse. Elle mourut le même mois et la même année que le Cardinal de Retz, c'est-à-dire au mois d'août 1679, peu de jours avant lui.

[2] Le Marquis Geoffroi de Laigues fut d'abord officier dans l'armée de Condé, puis devint capitaine des Gardes de Gaston, Duc d'Orléans. Il fut le dernier amant de la Duchesse de Chevreuse, alors qu'elle n'avait « plus aucun reste de beauté ». On disait même qu'il l'avait épousée secrètement. Il est fort souvent question de lui dans les *Mémoires* de Retz, qui le représente comme un personnage assez nul et frisant le ridicule.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

leur offrir la carte blanche, et les assurer que Son Éminence approuve tout ce qu'ils résoudront pour la satisfaction de M. le Coadjuteur et le rassurer, ayant pressenti premièrement, depuis le départ du Roi, que le seul but de M. le Coadjuteur étoit d'être fait Cardinal, j'ai cru que je ne me devois point avancer de la sorte, de crainte d'engager Son Éminence à exécuter ou refuser une chose contre son inclination et à contre-temps. Ce que je crois qui m'a réussi, vu que, me promenant mardi dernier avec M. de Laigues, il me dit que l'obscurité, qui paroissoit dans la conduite de M. le Coadjuteur, étoit assurément causée par l'envie qu'il avoit d'être Cardinal; qu'il ne s'en étoit point voulu déclarer jusques ici, parce qu'il n'auroit pas voulu passer devant son oncle et ne croyoit pas que la Reine voulût remplir cette dignité d'une personne qui est devenue tout moribond; qu'à présent que celui-ci étoit en état de ne pouvoir vivre plus de deux mois, et que, quand bien même le Roi nommeroit dès à présent M. le Coadjuteur, il ne pourroit recevoir le chapeau avant la mort de son dit oncle; qu'il croyoit que M. de Metz[1] en auroit toujours l'exclusion de la part du Pape; que lui, devenant bientôt Archevêque, cette qualité et le crédit qu'il avoit le mettoient en état de faire tant de trouble qu'il obligeroit par force la Reine à le faire Cardinal, et qu'enfin c'étoient là les raisons qui l'obligeoient à croire qu'on lui devoit procurer cette dignité de gré à gré.

Je vis le lendemain matin M. le Garde des sceaux, qui me dit que M. le Coadjuteur paroissoit mal satisfait, et qu'assurément il vouloit être Cardinal.

Le même jour, un de mes amis m'avertit que M. le Coadjuteur avoit fait grand bruit chez Mme de Chevreuse, et qu'il s'étoit déclaré qu'il vouloit être Cardinal.

[1] Henri de Bourbon-Verneuil, bâtard d'Henri IV, Évêque désigné de Metz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le soir, je revis M. le Garde des sceaux, qui me dit que Mme de Chevreuse l'avoit été visiter ; qu'elle lui avoit parlé de deux choses : la première, de son accommodement avec M. le Coadjuteur, à quoi il avoit donné les mains, c'est sur ce que celui-ci avoit prétendu que M. le Garde des sceaux lui avoit dit qu'il étoit d'avis que Son Altesse Royale pouvoit faire ici un traité pour l'accommodement de Bordeaux sous le bon plaisir du Roi, selon que j'en ai rendu compte ; l'autre, qu'elle ne voyoit plus de moyen de le retenir, si ce n'est qu'on le fît Cardinal, qu'elle étoit résolue d'en écrire à la Cour, mais qu'elle m'en vouloit parler auparavant ; que lui, M. le Garde des sceaux, avoit aussi voulu m'en avertir, afin que je fusse préparé. Il ajouta qu'ayant cru que M. le Coadjuteur pensoit que peut-être il avoit dessein d'être Cardinal, il avoit déclaré à Mme de Chevreuse qu'il n'y avoit jamais songé, et qu'ayant soixante-dix ans, il ne songeoit point à s'élever davantage.

Le jeudi, à midi, Mme de Chevreuse m'envoya prier de passer chez elle. Je lui mandai que je ne manquerois pas de m'y rendre entre quatre et cinq. Je pris ce terme afin de pouvoir auparavant voir Monsieur pour essayer de découvrir s'il n'auroit point ouï parler de toute cette affaire. Je me rendis donc incontinent au palais d'Orléans où, lui ayant demandé s'il ne savoit rien de nouveau, si toutes choses alloient bien et si Mme de Chevreuse ne lui avoit point parlé, il me répondit que oui, qu'elle avoit commencé à l'entretenir, mais que des visites qu'il fut obligé de recevoir, sur l'accouchement de Madame, l'avoient empêché d'achever; qu'elle lui avoit seulement dit que M. le Coadjuteur avoit passé toute la nuit dans son jardin, où il avoit paru fort inquiet et chagrin, mais qu'elle en étoit demeurée là. Et sur ce que je lui demandai s'il n'y avoit rien de quelque dessein de M. le Coadjuteur d'être Cardinal, il me répondit que non,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il y avoit bien trois mois qu'il lui en avoit parlé et lui avoit dit qu'il n'y songeoit point parce qu'il n'eût point voulu faire ce tort-là à Monsieur son oncle, qui avoit plus de droit d'y prétendre que lui, et que d'ailleurs, étant désormais caduc, il n'y avoit pas d'apparence d'obliger la Reine à remplir de lui la nomination qu'elle pouvoit faire. Ensuite Son Altesse Royale me commanda d'aller chez Mme de Chevreuse pour lui dire qu'elle désiroit la voir pour être informée de la suite de ce qu'elle avoit commencé à lui dire. Je m'y rendis de ce pas, et elle me dit d'abord qu'il y avoit dix jours qu'elle étoit dans de grandes inquiétudes et ne dormoit point d'appréhension des maux dont nous étions menacés ; qu'elle avoit eu plusieurs entretiens avec M. le Coadjuteur, et que cela n'alloit pas bien ; que la substance de ce qu'il lui avoit dit étoit qu'il reconnoissoit bien qu'on rejetteroit désormais sur M. le Cardinal toutes les affaires du royaume et qu'on l'attaqueroit sur toutes les occurrences ; que cela ne pourroit produire que beaucoup de désordre ; qu'il croyoit être assez puissant pour aider à soutenir les affaires et service de Son Éminence, mais qu'il falloit pour cela qu'il se déclarât ; qu'en ce faisant, il perdroit son crédit, et que, quand il n'en auroit plus, il appréhendoit que Son Éminence ne se vengeât de tout ce qu'il avoit fait contre elle jusques alors ; que, par les avis qu'il recevoit de la Cour, il apercevoit que la Reine s'étoit emportée contre lui sur ce qu'il avoit porté Monsieur à faire l'avance pour la destitution de M. d'Épernon [1] ; qu'il en avoit trois lettres dans sa poche, et qu'enfin il savoit que l'on n'avoit que mauvaise satisfaction de lui de ce côté-là, et nulle estime ni confiance ; qu'ayant à prendre parti dans cette con-

[1] Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix, Duc d'Épernon, Gouverneur de Guyenne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jonction, il se joindroit aux ennemis de Son Éminence ; qu'en ce faisant, il conserveroit son crédit et se mettroit l'esprit en repos sur le mal qu'on lui pourroit faire. Qu'à tout cela ma dite dame lui avoit répondu que, pour elle, elle ne se départiroit jamais des intérêts de la Reine, ni de ceux de Son Éminence ; qu'on lui avoit témoigné confiance et amitié, qu'elle en avoit reçu des marques, et que quoi que ce soit n'étoit capable de la détourner de ce dessein, ce qu'elle lui disoit afin de lui faire connoître que, s'il y avoit à prendre parti, elle étoit résolue de se séparer de lui, mais qu'auparavant que cela arrivât, elle étoit bien aise d'entrer dans ses intérêts et d'examiner avec lui toutes les choses qui lui faisoient peine, pour voir si elle ne pourroit pas contribuer à son contentement et à lui guérir l'esprit des appréhensions qu'il prenoit sans fondement ; qu'elle lui avoit représenté la confiance que l'on avoit avec lui, lors de l'accommodement, celle qu'on lui avoit témoignée depuis ; que s'il n'avoit point reçu de grâces, c'étoit pour n'en avoir pas désiré ; qu'il prît garde que ceux qui lui écrivoient de la Cour étoient peut-être des gens qui vouloient entretenir la division et nuire à Son Eminence, et que, s'il y avoit quelque chose qui pût le guérir de sa méfiance, il s'en devoit expliquer, et que, si c'étoit chose possible, qu'assurément on le feroit ; qu'enfin, après plusieurs contentions qui auroient duré quatre ou cinq jours, elle avoit pénétré que M. le Coadjuteur croyoit que, pour marque d'estime et de confiance, la Reine le pouvoit nommer pour être Cardinal, au lieu de M. de Metz ; qu'il ne le vouloit pas demander parce qu'il ne jugeoit pas être en état avec Son Éminence qu'il le pût faire, ni que Son Éminence s'y voulût employer ; que, lorsqu'on avoit nommé M. de Metz, il n'avoit eu garde d'y prétendre, parce que c'étoit un Prince qu'il honoroit et dont il n'avoit pas voulu être le concurrent ; qu'il y avoit peu que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'accommodement étoit fait et que, s'il se fût déclaré en ce temps-là, l'on eût dit qu'il n'y auroit donné les mains que pour être Cardinal; que d'ailleurs, il n'eût point voulu faire ce tort à Monsieur son oncle et que d'obliger la Reine à le nommer, lui qui étoit devenu tout moribond et ne pouvoit durer longtemps, il n'y avoit pas d'apparence, mais qu'à présent que le Pape avoit témoigné ne pouvoir promouvoir M. de Metz et qu'il y avoit des obstacles insurmontables, que son oncle étoit extrêmement déchu de santé, ensorte que les médecins disoient qu'il ne pouvoit vivre six semaines ou deux mois, et qu'au cas que lui, M. le Coadjuteur, fût nommé, il ne pouvoit recevoir le chapeau avant ce temps-là, il croyoit que, si à la Cour on lui vouloit témoigner quelque estime et confiance, on le pouvoit nommer dès à présent; que, si on lui faisoit cette grâce, il n'y avoit rien qu'il ne fît pour le service de la Reine et celui de Son Éminence; qu'il s'abandonneroit tout à fait; qu'il monteroit en chaire, y feroit monter ses amis, s'il en étoit besoin et qu'il feroit agir tout ce qu'il a de crédit ensorte que l'on connoîtroit qu'il auroit de la gratitude; qu'il le disoit à elle, Mme de Chevreuse, comme à une personne de qualité et en laquelle on avoit créance et qu'il vouloit qu'elle le publiât pour le plus méchant de tous les hommes et le plus perfide s'il y manquoit; mais qu'il vouloit que cela se fît du mouvement de la Reine, par l'entremise de Son Éminence, sans que lui, M. le Coadjuteur, s'en déclarât, ni que personne pût savoir que, dans cette conjoncture, il l'avoit désiré, qu'il la prioit de trouver bon qu'il la désavouât si jamais on lui venoit dire qu'il en eût fait instance, ni personne pour lui, ni seulement qu'ils s'en fussent entretenus; qu'ayant cette dignité, il se déclareroit d'autant plus volontiers qu'il seroit hors de toute inquiétude et en état que M. le Prince ne lui pourroit faire mal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Qu'elle, Mme de Chevreuse, lui avoit répondu qu'on n'avoit eu garde de songer à le nommer, parce qu'il avoit toujours témoigné qu'il n'y pensoit point, et que, s'il désiroit à présent que cela se fît, il falloit au moins qu'elle pût faire connoître qu'il avoit changé de sentiments ; qu'à cela il lui répliqua qu'elle pouvoit faire ce qu'elle voudroit, mais qu'il désiroit se conserver cette liberté de pouvoir dire qu'il n'en avoit jamais parlé ; qu'elle m'avoit voulu faire tout ce détail afin que je le mandasse à Son Éminence et qu'elle y pût faire les réflexions qu'elle aviseroit, ne voulant pas qu'on lui puisse imputer, ni la rendre garante de ce qui pourroit arriver de la mauvaise conduite de M. le Coadjuteur, si elle manquoit à déclarer ce qu'elle en connoissoit, mais qu'elle ne pouvoit elle-même écrire toutes ces choses parce qu'elles étoient trop longues ; qu'elle se contenteroit de faire une lettre de créance sur moi, laquelle elle m'a depuis envoyée et sera ci-jointe ; que M. le Coadjuteur ne sauroit point qu'elle m'en eût parlé, ni qu'elle en eût écrit, et qu'elle n'étoit point obligée de lui faire aucune réponse ; et qu'au surplus, elle m'assuroit qu'elle étoit absolument à la Reine et dans les intérêts particuliers de Son Éminence, qu'elle ne s'en détacheroit jamais ; que, si M. le Coadjuteur le faisoit, elle se déclareroit contre lui ; qu'elle lui ôteroit beaucoup de ses amis, et que, si elle pouvoit ne lui en faire laisser, elle le feroit volontiers ; à quoi elle ajouta tout ce qu'on peut dire de plus précieux quand on veut faire connoître qu'on est dans le dernier point d'attachement pour une personne.

Ce que je puis ajouter à tout cela est que j'ai su d'une personne à laquelle M. le Coadjuteur a la dernière confiance, que tout son travail, son chagrin et ses inquiétudes n'aboutissent qu'à être Cardinal et qu'il ne fait que dire : Quoi, faut-il que je sois toujours Carabin ;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il désireroit passionnément d'être Archevêque de Paris, afin de se pouvoir passer de la Cour et de confirmer son pouvoir dans le peuple, ayant, par la dépouille de son oncle, de quoi subsister sans la grâce de la Reine.

J'oubliois à dire que, dans l'entretien que j'eus avec Mme de Chevreuse, je reconnus que l'intention de M. le Coadjuteur seroit qu'on le nommât dès à présent pour pouvoir être Cardinal à la promotion que le Pape fera pour les couronnes, aux prochains Quatre-Temps, et qu'on mît dans la dépêche que ce fût à condition que M. de Metz ne le peut être, et que je lui répliquai que la plus grande injure que l'on pourroit faire à celui-ci étoit de faire une nomination conditionnée qui donneroit lieu au Pape de l'en exclure, et que M. de Metz auroit sujet de croire qu'on l'auroit fait à dessein de la part de la Reine; que Sa Majesté ne pouvoit nommer aucune personne qu'après avoir fait toutes les instances possibles en faveur de M. de Metz, et que lui-même y eût employé tout ce qu'il pourra pour surmonter la difficulté que le Pape apporte à sa promotion, à cause du défaut de sa naissance, parce que, autrement, M. de Metz se tiendroit offensé et auroit raison.

Je ne doute pas que, quand Son Éminence aura entendu toute cette relation, elle n'approuve la retenue que j'ai à ne point me déclarer de l'ordre qu'elle m'avoit donné d'offrir toutes choses pour rassurer M. le Coadjuteur et le guérir de sa méfiance.

... (Mme de Chevreuse) m'ajouta encore que M. le Coadjuteur s'introduisoit toujours de plus en plus dans l'esprit de Son Altesse Royale, qu'il n'y étoit pas moins bien qu'avoit été M. de La Rivière, et qu'il ne falloit pas s'attendre que sa dite Altesse Royale fît quoi que ce soit pour dissiper les affaires qui naîtroient, s'il n'y étoit poussé et n'en étoit conseillé par M. le Coadjuteur. A

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cela je lui répondis que je croyois qu'il n'y étoit pas si bien qu'elle le jugeoit, et que ce qui obligeoit Son Altesse Royale à l'écouter favorablement étoit à cause du crédit qu'il avoit dans le Parlement et dans la sédition. Ce que je lui dis afin qu'elle ne crût pas que je demeurasse d'accord du crédit de M. le Coadjuteur auprès de Son Altesse Royale, bien que je sois obligé de faire savoir à Son Éminence qu'il augmente tous les jours, que lui-même s'est fait entendre et que ses domestiques espèrent leur fortune par cette voie-là.

Je crois avoir pénétré que l'intention de Mme de Chevreuse, en me faisant entendre tout ce qui lui avoit été dit contre Son Éminence [étoit de me montrer] quel étoit le crédit de M. le Coadjuteur pour résister à tous ceux qui ne l'aiment pas et essayent de le desservir.

XLVII.

MICHEL LE TELLIER A MAZARIN.

22 août 1650.

Comme la conférence que j'eus avec Mme de Chevreuse fut longue, que je ne me puis bien souvenir de toutes les choses qu'elle me dit aussi, à mesure qu'elles me reviennent à l'esprit, je les mets ici sans observer aucun ordre, cela n'important pas pourvu que Son Éminence les sache.

J'oubliois donc à faire mention de ce qu'elle me rapporta que M. le Coadjuteur lui avoit dit que, s'il avoit voulu être Cardinal sans la participation de la Reine, il lui en avoit été fait des propositions qui eussent assurément réussi, si le respect qu'il a pour Sa Majesté ne l'avoit obligé de les rejeter.

Un de mes amis m'a dit confidemment que Mme de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Chevreuse lui avoit dit, en lui parlant de M. le Coadjuteur et du dessein qu'il avoit d'être Cardinal, qu'assurément il ne songeroit jamais au ministère, qu'il les en avoit assurés.... J'ai conféré sur tout ceci avec M. le Garde des sceaux, qui en a été pleinement informé tant par ce que lui en avoit dit Mme de Chevreuse que parce que je lui ai fait part de tout ce que j'ai su. Il est d'avis qu'il faut sortir fort honnêtement d'avec M. de Metz, en sorte qu'il connoisse que la Reine n'a rien épargné pour vaincre la difficulté que fait le Pape à sa promotion, et qu'en effet, s'il en a l'exclusion, ce soit le défaut de sa naissance et la conséquence qui la lui procure ; et, pour M. le Coadjuteur, que si Votre Éminence croit avoir assez de crédit pour faire tirer en longueur sa nomination, en sorte que par le temps elle soit réduite à rien, son sentiment est qu'on la lui accorde, mais, si au contraire Son Éminence juge que, l'ayant fait nommer, il n'y ait point de difficulté à sa promotion, qu'il n'en doit rien être fait, d'autant que Son Éminence doit croire que plus elle fera de grâces à M. le Coadjuteur et plus elle aura en lui un ennemi plus puissant. . . . . .

Pour répondre au mémoire en chiffre du 14, qui étoit séparé de la dépêche, je dirai que Son Altesse Royale n'a pas critiqué ouvertement le dessein dont il fait mention, à M. le Coadjuteur, mais il lui en a parlé, à ce qu'il nous dit, comme d'une pensée venant de lui, en lui demandant s'il ne seroit pas bon, dans la conjoncture présente, de faire le transport[1] sans lui désigner le lieu. A quoi celui-ci lui fit réponse qu'assurément cela feroit grand bruit parce qu'on croiroit que Son Éminence se voudroit rendre maître de la chose par cette voie-là.

Depuis, M. le Garde des sceaux m'a dit que dix ou douze bourgeois de Paris, qui ont habitude dans sa mai-

[1] Il s'agit de la translation des Princes de Vincennes à Marcoussis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son, lui ont parlé contre ce dessein-là, et que d'autres ont fait le semblable à l'endroit de M. de Bellièvre, disant tous que cela feroit beaucoup de bruit, lesquels hommes M. le Garde des sceaux croit avoir été induits à cela par M. le Coadjuteur pour ce qu'il a une aversion qui ne se peut expliquer. En effet, je trouve que M. de Bellièvre se retire fort d'avec M. le Coadjuteur et des autres Frondeurs majors, continuant seulement des habitudes dans l'hôtel de Chevreuse.

XLVIII.

LE TELLIER A MAZARIN.

28 août 1650 à Paris.

ANALYSE DE LA LETTRE.

Le Coadjuteur fait des progrès dans l'esprit du Duc d'Orléans. Il a entièrement décrié auprès de lui le Garde des sceaux. Il travaille à ruiner Le Tellier auprès de Son Altesse Royale sous prétexte qu'il n'obéit qu'aux ordres de la Cour. Hostilité du Coadjuteur. Il engage le Duc d'Orléans à se rendre maître de la personne des Princes, à s'en faire confier la garde.

XLIX.

COLBERT A LE TELLIER[1].

Bourg (Guyenne), 28 août 1650.

... Sur le grand point de votre mémoire concernant la pensée de M. le Coadjuteur d'être Cardinal, Son Émi-

[1] *Correspondance de Colbert*, publiée par Pierre Clément, t. I. Jean-Baptiste Colbert, qui devait jouer plus tard un si grand

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nence a été étonné et m'a chargé ensuite de vous dire qu'il vous remercie de la retenue que vous avez eue de ne point offrir carte blanche à Mme de Chevreuse pour guérir les soupçons du Coadjuteur, comme je vous l'avois écrit de sa part, et que vous en avez usé plus sagement que lui : ce sont ses termes. Pour le surplus, il vous conjure de vous appliquer à cette affaire comme étant de la dernière conséquence; qu'il n'y a aucune raison qui le puisse porter à accorder au Coadjuteur ce qu'il demande, puisque les protestations qu'il fait pour l'avoir, de s'abandonner, de monter en chaire, d'y faire monter ses amis et de faire agir tout son crédit, il a fait les mêmes, lors de l'accommodement, et que Mme de Chevreuse en a donné les assurances ; même il sait que M. de Laigues, depuis peu, lui a fait les dernières protestations d'amitié et même qu'il ne penseroit jamais à cette dignité ; et que M. de Noirmoutier (Louis de La Trémoille) en particulier a fait la même chose, dont ma dite dame de Chevreuse a entièrement connoissance, et peut même savoir de M. de Laigues ce qu'il a dit sur

rôle, n'était, au moment où la correspondance que nous publions fut écrite, que dans une position secondaire. Ce n'est qu'en 1648 qu'il était entré dans les bureaux du ministère de la guerre, et ce fut Le Tellier qui attira sur lui l'attention de Mazarin. Le Cardinal, qui se connaissait en hommes, l'attacha à sa personne et le fit nommer Conseiller d'État. Colbert lui fut d'un grand secours pendant les troubles de la Fronde. Il suivit le Cardinal dans ses expéditions de Bourgogne, de Picardie, de Guyenne, de Champagne. Lorsque Mazarin fut obligé de se retirer dans l'électorat de Cologne, Colbert, intendant de sa maison, resta auprès de la Cour et lui servit d'intermédiaire pour toute sa correspondance. C'est à lui que le Cardinal adressait toutes ses dépêches pour la Reine, et c'est à lui que la Reine confiait toutes ses lettres pour le Cardinal. Il garda si bien le secret de ses relations avec Mazarin, qu'il échappa à la disgrâce qui frappa Lionne, Servien et Le Tellier, à la demande de Condé. La fidélité à toute épreuve qu'il montra à son protecteur le mit à l'abri de tous ses soupçons et lui prépara les voies à la haute fortune à laquelle il fut appelé depuis.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cela à M. de Lionne; qu'il sait certainement qu'il y a longtemps que M. le Coadjuteur négocie avec le Nonce[1], et qu'il fait entendre au Pape, par son moyen, que, s'il pouvoit parvenir à cette dignité, il pousseroit sans crainte Son Éminence; et que, sur cette espérance, le Pape est tout disposé à le promouvoir, aussitôt qu'il en aura pu obtenir la nomination; ce qui doit empêcher la pensée de M. le Garde des sceaux de la lui accorder, puisque, aussitôt que cela seroit, sa promotion s'ensuivroit indubitablement; qu'enfin c'est un homme dont on ne peut douter de la mauvaise volonté, tant envers l'État et la monarchie qu'envers la personne particulière de Son Éminence; et, comme un vaisseau qui a les voiles tendues, s'il a peu de vent, il fait peu de chemin, s'il en a beaucoup, il en fait à proportion; et, de plus, qu'ayant la volonté de mal faire, s'il n'est armé que d'un canif, il ne fait mal qu'autant que ce canif en peut faire; mais si vous lui donnez un pistolet ou une épée, il les emploiera et fera beaucoup plus de mal qu'avec un canif. Je me sers des mêmes comparaisons dont s'est servi Son Éminence; qu'ainsi il faut absolument reculer cette proposition et l'éluder avec le temps, si l'on en peut trouver les moyens; que cela consiste en deux personnes : Son Altesse Royale et Mme de Chevreuse. Sonder ses intentions autant qu'il se pourra et savoir s'il y a de la sincérité aux protestations d'amitié qu'elle répète si souvent; et, à cette proposition, se découvrir à elle et lui parler avec confiance; sur quoi je vous prie de lui mander votre avis et ce que vous pourrez juger d'en découvrir de M. le Garde des sceaux; qu'en tout cas il lui faut faire connoître, par les raisons ci-dessus déduites et autres qu'on pourra suppléer, les mauvaises

[1] Guido Bagni, Nonce en France de 1647 à 1656; il fut nommé Cardinal l'année suivante.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

intentions du Coadjuteur et que ses paroles ne servent de rien ; et qu'à moins de se perdre absolument, Son Éminence ne lui peut pas accorder ce qu'il demande ; que [pour] toute autre chose, il a carte blanche pour lui offrir tout ce qu'il pourra souhaiter, hors cela ; que tous les mécontentements qu'il témoigne sont imaginaires ; que la Reine n'a jamais témoigné aucune mauvaise satisfaction de lui, et qu'au contraire Son Éminence a vécu avec lui dans une entière confiance ; que, depuis qu'il lui a donné les assurances de son amitié et qu'il en a reçu, il ne peut alléguer autre chose qui ait contrevenu de sa part, directement ni indirectement ; que, s'il n'a pas reçu de grâces en son particulier, c'est pour n'en avoir pas demandé, et même pour avoir témoigné qu'il n'en désiroit point ; que tout ce qui touche à ses amis, Son Éminence ne peut pas croire qu'il ait sujet de s'en plaindre. Et qu'enfin, sur cette prétention particulière d'être Cardinal, il s'est déclaré tant de fois, et par sa bouche et par celle de ses amis, qu'il n'auroit jamais cette dignité, qu'on ne doit pas trouver étrange, avec raison, si non-seulement on n'a pas fait l'avance pour la lui procurer, mais même si, présentement, on ne croit pas lui devoir être accordée ; que, dans cette conjoncture, il est sans doute plus convenable et plus avantageux pour Mme de Chevreuse de se joindre à la Reine et se mettre entièrement dans les intérêts de Son Éminence, ou pour divertir ce dessein de l'esprit du Coadjuteur, et, en ce cas, lui écrire toute autre chose, ou pour contribuer à empêcher les mauvaises suites de sa malice ; que, pour cet effet, il est nécessaire de couler le temps et qu'elle lui fasse connoître que cette affaire est de très-grande conséquence pour être traitée par lettres ; qu'il faut attendre le retour de la Reine ; que sa conduite, durant ce temps, donnant satisfaction à Sa Majesté, il la trouveroit assurément bien disposée. Qu'au surplus,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme c'est elle qui lui a donné crédit dans l'esprit de Son Altesse Royale, elle peut aussi, dans une occasion comme celle-ci, ou l'y perdre entièrement ou le décréditer, et que Son Éminence attend cet effet de son amitié, puisqu'il croit qu'elle lui a donné préférence à toute autre personne et même au Coadjuteur, dans un rencontre comme celui-ci, où il est question ou de rompre avec lui ou de lui donner les moyens de pousser à bout les mauvaises intentions qu'il a pour Son Éminence, dont elle-même [ne] peut douter.....

..... Il est nécessaire que vous agissiez de la part de la Reine (sur l'esprit de Monsieur) et lui déclariez avec force et vigueur que, connoissant le Coadjuteur comme elle fait, elle ne peut pas donner les mains à un avancement si considérable pour lui, vu même qu'il a ci-devant donné parole positive de n'y jamais prétendre ; et qu'elle ne peut non plus approuver que Son Altesse Royale ait tant de créance en lui.....

L.

LENET A MAZARIN [1].

(1650).

Parmi les sujets de crainte que donne Lenet au Cardinal, s'il ne se réconcilie pas avec les Princes, il lui in-

[1] Extrait d'un *Discours envoyé par M. Lenet à Mazarin, pour le convier à s'accommoder avec MM. les Princes.* Biblioth. nat., ms. fr. 4209.

Pierre Lenet, Procureur Général au Parlement de Dijon, puis Conseiller d'Etat en 1645. Pendant la Fronde, il devint l'un des plus intimes conseillers de Condé, qui lui confia la direction de ses plus importantes affaires. Il est l'auteur de Mémoires sur la Fronde

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sinue que « le Coadjuteur, a la certitude d'avoir, quand il voudra, par l'entremise de la maison de Longueville, le chapeau destiné à M. le Prince de Conti et, depuis, à l'abbé de La Rivière, et même quelqu'un des grands bénéfices de ce Prince..... »

LI.

LE TELLIER A MAZARIN.

19 octobre 1650.

..... Quant à ce qui regarde M. le Coadjuteur, les sentiments de Mme de Chevreuse ne sont pas tout à fait conformes à ceux de Son Éminence ; elle croit toujours qu'on le peut faire demeurer dans son devoir, qu'il est à propos et nécessaire d'y employer toutes choses, et elle entretient avec lui une plus étroite correspondance qu'elle n'a fait par le passé.

M. le Garde des sceaux dit hier à M. Le Tellier sur ce sujet, qu'elle étoit emportée par MM. de Laigues et Noirmoutier, qui ne vouloient pas qu'elle se séparât du Coadjuteur, pour n'être pas obligés de prendre parti, ainsi que j'ai mandé ci-devant ; qu'en cela elle ne se conduisoit pas si nettement comme je le désirois ; qu'il croyoit avoir assez de cordes auprès d'elle pour lui faire faire tout ce qu'il voudroit, mais qu'il lui fâchoit de voir qu'elle eût trop d'opinion du Coadjuteur, et

souvent réimprimés. Il avait rassemblé toutes les correspondances relatives aux affaires du Prince de Condé; elles ne forment pas moins de vingt-huit ou vingt-neuf volumes in-folio, qui sont déposés à la Bibliothèque nationale sous les n°s 6701 à 6730. Mme de Sévigné dit, dans une de ses lettres, que Lenet « avait bien de l'esprit, un peu grossier, mais vif et plaisant ».

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'elle fût persuadée que, pour l'empêcher de mal faire, la Reine dût faire quelque chose de nouveau pour lui. Qu'il savoit que Mme de Chevreuse proposeroit à Son Éminence de lui procurer la nomination en Cour de Rome pour sa promotion au cardinalat, et qu'elle s'obligeroit de le faire aller résider à Rome deux ans entiers, et que si Son Éminence témoignoit aversion à cette grâce-là, elle lui proposeroit d'autres expédients pour le satisfaire. Que ce n'est pas qu'elle ne connoisse bien que le Coadjuteur est le plus méchant homme du monde, qu'il n'a point de religion et qu'il n'y a point de crime dont il ne soit capable, mais que les artifices de Laigues et de Noirmoutier[1] étoient si puissants sur son esprit, qu'il se laissoit conduire à ce qu'ils lui conseilloient, joint que, comme elle est fort incommodée de sa santé, et qu'elle désire passer le reste de sa vie en paix et en repos, elle croit qu'il faut sacrifier au Coadjuteur, comme on fait aux démons pour en pouvoir jouir, disant souvent qu'il faut pousser le temps de l'épaule, et que quand, avec les grâces qu'on lui départira, on s'assureroit d'une année ou deux de repos, ce seroit toujours beaucoup faire. M. le Garde des sceaux voudroit couper le mal à la racine[2], mais on croit avec raison qu'il n'est pas temps, et que la modération et l'adresse peuvent produire avec patience, sans hasard, le même effet que feroient les résolutions les plus hasardeuses qu'on pourroit prendre à présent.

M. le Garde des sceaux me dit ensuite que Mme de Chevreuse lui avoit dit que Son Altesse Royale l'envoya

[1] Louis de la Trémouille, Marquis, puis Duc de Noirmoutier. Il fut le père de la célèbre Princesse des Ursins. Il s'était rallié secrètement à la cause de Mazarin, à la suite d'une brouille avec le Prince de Condé, qui avait critiqué sa conduite à la bataille de Lens. Il avait été et se disait encore l'un des plus fidèles amis de Retz, mais il ne tarda pas à le trahir et à servir d'espion à Mazarin.

[2] Faire arrêter ou assassiner le Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quérir dimanche dernier, et l'ayant menée dans son cabinet, il lui dit qu'au retour de la Reine, il étoit besoin de prendre résolution de ce qu'il y avoit à faire; qu'il n'avoit point de confiance en Son Éminence, qu'il changeoit d'avis tous les jours sur les plus importantes affaires, et qu'il falloit que lui, Monsieur, se liât avec les Frondeurs, c'est-à-dire MM. le Coadjuteur et de Beaufort, ou qu'il se raccommodât avec MM. les Princes, que ce dernier parti lui étoit en horreur et qu'ainsi il n'y avoit point à choisir; que pour cela, il falloit nommer M. le Coadjuteur Cardinal, qu'il étoit de naissance pour cela; que, quand on ne le feroit pas à cette heure, il parviendroit quelque jour à cette dignité-là; qu'en avançant le temps, on l'obligeroit sensiblement, et qu'en revanche il rendroit des services considérables, eu égard au temps où nous sommes et à la disposition générale du royaume..... Monsieur me dit que M. le Coadjuteur et M. de Beaufort s'étoient réconciliés de nouveau, quoiqu'ils se haïssent mortellement, et même que cette union s'étoit renouvelée sans la participation de Mme de Montbazon. Et ayant répondu que je croyois qu'ils seroient toujours bien unis quand il seroit question de mal faire, ou d'agir pour se procurer des avantages aux dépens du royaume, Son Altesse me repartit en ces termes : « Que croyez-vous qu'ils veuillent? » Je dis qu'elle le savoit bien, que M. de Beaufort vouloit un gouvernement et M. le Coadjuteur le chapeau. Sur quoi Son Altesse Royale me demanda si j'estimois que ledit sieur Coadjuteur fût bientôt Cardinal, si on lui accordoit la dépêche pour Sa Sainteté, et lui ayant répondu qu'il seroit fait Cardinal, trois jours après que la dépêche seroit arrivée à Rome, il ne me repartit rien et s'en alla.

..... Il faut que Mme de Chevreuse ait inventé tout cela pour faire que M. le Garde des sceaux me le rapportant, et moi le faisant savoir à Son Éminence, la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Reine se croie nécessitée de contenter le Coadjuteur pour empêcher qu'il ne remue quelque chose ici, et lui donne de son chef la nomination pour prévenir les instances que Monsieur est résolu de faire à Sa Majesté en sa faveur.....

LII.

LE TELLIER A MAZARIN.

Paris, 26 octobre 1650.

..... A force d'entretenir Son Altesse Royale sur différents sujets, j'ai enfin découvert qu'elle est d'avis que la Reine doit nommer M. le Coadjuteur pout être Cardinal, quand même la chose [ne] devroit [réussir] présentement. Ce n'est pas par estime qu'il ait pour lui, mais bien parce qu'il croit qu'il ne feroit plus de mal.

Je pense que ce sentiment lui est inspiré par Jouy[1], et qu'encore que Son Altesse Royale m'en dise tous les jours tous les maux du monde, entre autres qu'il a été repris de justice, que c'est un essorillé[2], qu'il est attaché à Madame et est entièrement dans les intérêts de M. le Coadjuteur; que, néanmoins, comme il n'abandonne point Son Altesse Royale, et qu'il lui parle continuellement en faveur de M. le Coadjuteur, il est capable de jeter ces impressions dans son esprit. J'ai essayé, par toutes les raisons dont je me suis pu aviser, de lui faire connoître que cette pensée ne valoit rien, comme de lui dire que M. le Coadjuteur n'ayant tenu jusques ici aucune parole, il ne falloit pas espérer qu'il fût plus fidèle à l'avenir; qu'en la condition où il étoit présen-

[1] Un des familiers du Duc d'Orléans : il est plus d'une fois question de lui dans les Mémoires de Retz, qui était son ami.

[2] Un homme à qui la justice a fait couper les oreilles.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tement, il n'étoit pas sans crainte ; mais que, quand il seroit Cardinal, il se croiroit hors de tout sujet d'appréhension, et qu'alors il feroit plus de mal que jamais, parce qu'il auroit moins de retenue et seroit le premier qui attaqueroit Son Altesse Royale. Je finis en lui disant qu'elle ne s'appliquoit qu'à pourvoir aux petits inconvénients présents sans regarder le mal qui pouvoit s'ensuivre des remèdes qu'elle appliquoit... Je me retirai le laissant en très-mauvaise humeur.

LIII.

LE TELLIER A MAZARIN [1].

Paris, 29 octobre 1650.

..... M. Le Tellier n'a rien découvert dans les entretiens qu'il a eu l'honneur d'avoir avec Son Altesse Royale de tout ce que Mme de Chevreuse a rapporté à M. le Garde des sceaux. Il s'est seulement aperçu que Son Altesse Royale croit qu'il est bon que M. le Coadjuteur soit fait Cardinal pour empêcher qu'il ne fasse du mal, sans examiner celui qu'il pourroit faire avec plus de facilité s'il étoit promu à cette dignité. M. Le Tellier ne croiroit pas faire un jugement fort téméraire s'il disoit que ce sentiment-là lui est inspiré par Mme de Chevreuse, par la crainte qu'elle lui donne du mal que l'État recevra de la mauvaise conduite de M. le Coadjuteur, si on ne le contente, et peut-être en lui faisant croire que lui étant obligé de sa promotion, il s'attacheroit à Son Altesse Royale pour le servir soit contre M. le Prince, soit contre le Roi, même après la majorité.

[1] Minute en partie de la main de Le Tellier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Le Tellier est d'autant plus confirmé que Mme de Chevreuse travaille à porter Son Altesse Royale à appuyer la prétention de M. le Coadjuteur pour le cardinalat, qu'hier Son Altesse Royale lui avouoit que Mme de Chevreuse lui avoit dit que M. le Coadjuteur étant homme d'honneur dans le fond, on pouvoit prendre de telles précautions qu'il ne manqueroit point à sa parole, comme seroit qu'il la donnât à Son Altesse Royale en présence de quatre des plus célèbres du Parlement et d'autres de ses amis particuliers de la Cour; après quoi il n'y auroit pas à craindre qu'il ne l'observât religieusement, et sur ce que l'après-dînée M. Le Tellier se plaignoit à M. de Laigues de ce que Mme de Chevreuse faisoit à l'endroit de Monsieur pour l'intérêt de M. le Coadjuteur, il fut assez surpris et dit audit sieur Le Tellier en ces termes, parlant de Monsieur : « C'est un *traditor;* elle ne lui en a point parlé, mais c'est assurément Caumartin qui l'a fait. » M. Le Tellier ne croiroit pas encore se tromper s'il disoit que Mme de Chevreuse se maintienne bien en apparence avec la Cour non-seulement pour en tirer les avantages qu'elle pourra pour elle et ses amis, mais encore pour avertir M. le Coadjuteur de ce qui s'y passe et pour être plus en état de l'y servir, et que c'est principalement cette dernière considération qui fait qu'elle se ménage autant qu'elle peut avec la Reine.....

LIV.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 30 octobre 1650.

Avant-hier au soir M. le Coadjuteur fut voir M. Le Tellier, et dans l'entretien qu'ils eurent ensemble il lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dit les raisons qui l'obligèrent à ne point stipuler, lors de l'arrêt des Princes, qu'il seroit fait Cardinal, et entre autres qu'il n'eût pas désiré que, dans le monde, il eût paru qu'il fût promu à cette dignité par l'action, et que, s'il le devoit être quelque jour, il souhaitoit alors que ce fût en rentrant dans son devoir, et reprenant sa fonction d'Archevêque, en prêchant dans les paroisses de Paris, l'Avent, le Carême, et le plus souvent qu'il pourroit, les fêtes et dimanches, pour acquérir de la réputation et l'estime universelle, s'il pouvoit; mais qu'ayant appris les plaintes que Son Éminence avoit faites contre lui durant le voyage de Bordeaux, et considérant que, pour demeurer dans ses intérêts et la servir, il falloit qu'il hasardât de perdre et qu'en un mot il perdît le crédit qu'il avoit dans le peuple, après quoi il deviendroit à la discrétion de Son Éminence, et seroit exposé à la vengeance et au ressentiment de M. le Prince, s'il venoit à obtenir sa liberté, il avoit jugé que, pour pouvoir servir Son Éminence, et se mettre à couvert des mauvais traitements qu'il lui pourroit faire, quand il auroit perdu son crédit, même de ceux que M. le Prince lui pourroit aussi faire sentir, la dignité de Cardinal lui étoit nécessaire. Qu'il ne doutoit pas que Son Éminence ne dît qu'il avoit l'esprit inquiet, qu'il ne lui reprochât d'avoir songé à brouiller lors même que tout étoit calme et que personne n'avoit cette pensée, qu'il étoit ambitieux et peu endurant, et que tout cela ne fît désirer à Son Éminence d'avoir de grandes précautions contre lui, Coadjuteur; qu'il lui donneroit toutes celles qui dépendoient de lui ou lui seroient possibles pour parvenir à son but, mais que si Son Éminence ne s'en pouvoit contenter, il y avoit bien du mal à faire, comme en soutenant la noblesse, faisant remuer les Parlements et demandant la tenue des États généraux.

M. Le Tellier lui répondit qu'il n'avoit point su, lors

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de l'arrêt de M. le Prince, qu'il n'eût point désiré d'être fait Cardinal, mais que depuis que le Roi étoit parti pour le voyage de Bordeaux, Mme de Chevreuse lui avoit dit plusieurs fois que lui, M. le Coadjuteur, avoit déclaré qu'il ne le désiroit point être et n'y songeroit jamais, qu'il en avoit donné parole positive à MM. de Noirmoutier et de Laigues pour lui. Qu'entre les choses qu'il venoit lui-même de dire à M. Le Tellier qui pourroient empêcher Son Éminence de s'employer auprès de la Reine pour lui faire accorder cette grâce, il en avoit omis une fort importante, qui étoit que Son Éminence et tout le monde sachant qu'il n'avoit point eu de gratitude pour la coadjutorerie de Paris, que la Reine lui avoit donnée, il n'y avoit guère d'apparence que Son Éminence dût espérer qu'il en eût pour le chapeau, vu que le présent étoit bien moindre que pour la coadjutorerie, outre qu'il savoit bien qu'il n'avoit tenu aucune des paroles qu'il avoit données lui-même ou par ses amis, en suite des accommodements qui ont été faits avec lui, et qu'un homme qui avoit été capable de manquer tant de fois, ne pouvoit plus donner d'assurances auxquelles on se pût fier. Que pour le mal à faire, lui, M. Le Tellier, ne croyoit pas que ce fût une chose bien mal aisée, qu'il n'avoit pas l'honneur d'être Coadjuteur de Paris et étoit le moindre des hommes, mais que, s'il s'y vouloit appliquer, il penseroit y pouvoir réussir; que peu de gens étoient capables de faire du bien, mais que tous l'étoient de faire du mal; que s'il abandonnoit sa fonction pour prendre ce parti, lui, M. Le Tellier [ne doutoit pas] qu'il ne causât grand désordre, mais qu'assurément il y périroit; [qu'il augmenteroit infailliblement, en ce faisant, le nombre des amis des Princes et qu'il pourroit arriver qu'ils seroient les premiers à tirer avantage du désordre; qu'en de semblables rencontres, on prenoit toutes les plus grandes extrémités

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour se parer du mal qu'on vouloit faire ; qu'il ne connoissoit pas si bien que lui, M. Le Tellier, l'état des choses, ni M. le Prince ; que lui, M. Le Tellier, parloit sincèrement et prioit Dieu que lui, M. le Coadjuteur, n'éprouvât point la vérité de ce qu'il lui disoit.....

M. Le Tellier l'interrompit et M. le Coadjuteur se contenta de lui dire qu'après ce qu'il avoit fait, et en être venu si avant, il ne pouvoit plus se contenter de reprendre sa fonction épiscopale, et qu'il falloit voir ce que la Fortune voudroit de lui ; qu'il lui avoit déposé, comme à un confesseur, tout ce qu'il lui avoit dit, croyant qu'il étoit homme d'honneur, et qu'il n'en abuseroit point ; qu'il lui importoit, s'il arrivoit quelque manquement, qu'on ne crût pas ce fût par considération de son intérêt, ni qu'il eût eu la moindre prétention.

M. Le Tellier lui promit de garder le secret, avec intention toutefois d'en excepter la Reine et Son Éminence, laquelle il supplie très-humblement de n'en vouloir donner connoissance à qui que ce soit, vu même que cela aigriroit plus les choses que de les radoucir, outre qu'il le dénieroit. Il semble à M. Le Tellier qu'il suffit de les savoir pour prendre sur cela ses mesures de ce qu'on a à faire à son égard.

Ce n'est pas qu'il ne se soit déclaré de la même chose à plusieurs personnes, comme à Mme et Mlle de Chevreuse, et à Mme de Rhodes et à M. de Laigues, selon ce que M. le Garde des sceaux en a dit à M. Le Tellier.....

L'on ne doute point que les Frondeurs majors ne fussent capables non-seulement de conseiller, mais même d'exécuter des violences à l'endroit de qui que ce soit, s'ils croyoient que cela améliorât leurs affaires ; vu que M. le Garde des sceaux a dit à M. Le Tellier qu'il savoit de bonne part que M. le Coadjuteur avoit dit,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parlant des sûretés qu'il étoit obligé de prendre contre Son Éminence, qu'il n'y en avoit point de meilleure ni de plus certaine que l'assassinat; mais qu'il ne pouvoit pas comprendre qu'un homme de sa naissance et de la profession qu'il faisoit et du titre dont il étoit revêtu, dût faire chose qui le pût faire soupçonner d'avoir formé ou trempé à un assassinat pour quelque raison que ce fût.

M. le Garde des sceaux a dit de plus à M. Le Tellier que M. le Coadjuteur le portoit fort haut et faisoit déjà grand bruit, et qu'il prétendoit se déclarer contre Son Éminence en ne la visitant pas lorsqu'elle sera de retour à Paris.

Son Altesse Royale a dit à M. Le Tellier que M. le Coadjuteur étoit l'auteur de l'assemblée de noblesse qui se fit dans la Beauce, sous prétexte de ce qu'ils ont été mis à la taille, et que c'étoit le fruit du voyage qu'on a ci-devant mandé qu'il avoit fait à Étampes.....

M. de Beaufort et ses amis font ce qu'ils peuvent pour exciter du bruit dans Paris à l'occasion de l'attentat fait la nuit passée sur ceux qui étoient dans son carrosse, même pour imputer à Son Éminence de l'avoir voulu faire assassiner, de concert avec ceux du parti des Princes, voulant faire passer cette action comme un effet des conférences qu'elle a eues à Bordeaux avec eux. Son Éminence croira sans doute facilement qu'on ne demeure pas muet sur cette matière. Mais elle saura que ce matin M. Coulon [1] s'est trouvé dans la chambre de Son Altesse Royale, qui a dit hautement que Son Éminence avoit fait faire cet assassinat, de concert avec les amis des Princes, pour se défaire de M. de Beaufort, après quoi l'on avoit résolu de s'attaquer à Monsieur, afin de demeurer après cela les maîtres. . . . . .

[1] Jean Coulon, conseiller au Parlement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LV.

COLBERT A LE TELLIER.

A Amboise, ce 2 novembre 1650.

..... Sur les sentiments de Son Altesse Royale touchant la nomination de M. le Coadjuteur au cardinalat, Son Éminence estime qu'il seroit bien que vous lui fissiez connoître, comme de vous, que la Reine ne le fera jamais, parce qu'elle sait par sa propre expérience que c'est un très-méchant homme, qui n'a ni religion ni fidélité, et que tout le monde le connoît pour tel. Son Éminence avoue qu'il ne se peut rien ajouter à la suite du discours que vous avez fait sur ce même sujet, etc.

LVI.

MAZARIN A LE TELLIER.

A Reims, 6 décembre 1650.

..... Les plus aveugles verront bien que la translation des Princes, contre laquelle parle le Coadjuteur, est un pur prétexte, et que, quand ils seroient à Marcoussis [1], il feroit la même chose, étant le cardinalat refusé, et

[1] Ancien château (dans Seine-et-Oise) dont il ne reste plus qu'une tour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

non ladite translation qui le fait agir. Mais Dieu a inspiré la Reine et Son Altesse Royale de les faire transférer. Car s'ils étoient encore à Marcoussis, on eût couru grand risque, si le Parlement eût donné quelque arrêt fâcheux, de les voir enlever de là, ou, les transférant, d'avoir à combattre des peuples et d'autres personnes de condition qui auroient assemblé du monde, et lesquels, autorisés par un arrêt du Parlement, eussent eu le moyen et la hardiesse de tout entreprendre avec grande apparence d'y réussir...

LVII.

JOURNAL D'UN PARISIEN PENDANT LA FRONDE [1].

7 décembre 1650.

« ..... M. le Coadjuteur passa si facilement à l'avis de M. le Président de Mesmes, que l'on n'eut pas grande peine à croire à ce que l'on disoit de lui que, moyennant la promesse que l'on lui avoit faite de le nommer de la part du Roi (pour la première promotion) au cardinalat, qu'il avoit aussi donné sa parole de ne plus porter si hautement les affaires de MM. les Princes, et d'abandonner M. de Beaufort. Et ainsi fut remise la délibération au premier jour. »

[1] Bibliothèque nationale, ms. 10275. Sous ce numéro se trouve un Journal manuscrit fort intéressant, dans lequel sont racontés tous les événements principaux de la Fronde. Afin de le désigner d'une manière caractéristique, nous l'avons intitulé : *Journal d'un Parisien pendant la Fronde.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LVIII.

LE TELLIER A MAZARIN.

9 décembre 1650.

..... La véritable cause qui a obligé les amis des Princes à présenter la requête (pour leur mise en liberté) est afin de voir si, pour se venger du Coadjuteur, on ne voudroit pas s'accommoder avec eux, ce qu'ils feroient volontiers, quand même on ne mettroit point présentement les Princes en liberté, pourvu qu'on donnât parole à trois ou quatre de leurs amis du Parlement qu'on le feroit dans un temps limité.

Pour M. le Coadjuteur, il est bien aise que cette requête ait été présentée et affecte de la vouloir favoriser pour faire appréhender à la Cour qu'il s'unisse avec les amis des Princes et obliger la Reine à le rechercher d'accommodement en lui accordant ce qu'il désire.

Et l'un et l'autre parti croient trouver leur avantage dans les résolutions qu'ils espèrent que cette occasion pourra donner lieu de prendre contre Son Éminence; celui des Princes, en ce que Son Altesse Royale, par foiblesse et timidité, ne soutenant point Votre Éminence contre de si grands efforts, la Reine sera obligée, tant pour s'en venger que pour être en état de soutenir les affaires, de donner la liberté aux Princes; et celui des Frondeurs, en ce que Monsieur, étant par ce moyen séparé d'avec la Reine, il sera obligé de former un grand parti dans le Royaume, dans lequel M. de Beaufort et le Coadjuteur, qui ne trouvent leur sûreté et satisfaction que dans le trouble, se jetteront.

..... Nous n'avons pas jugé qu'il fût bon de parler d'envoyer un ordre à MM. de Beaufort et le Coadjuteur de sortir de Paris, parce qu'ils n'y obéiroient pas.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LIX.

LE TELLIER A MAZARIN.

12 décembre 1650.

..... Je lui parlai en particulier (à Monsieur) sur les avis qui ont été donnés à Son Éminence des visites fréquentes que rend M. le Coadjuteur à la Princesse Palatine[1], de l'heure et de l'habit auquel il va, de l'offre qu'il faisoit de se lier même par écrit avec les Princes, et de ce qu'il avoit dit que, si le Parlement alloit bien, Monsieur deviendroit Frondeur. Je lui indiquai même les moyens de découvrir les visites du Coadjuteur. Il parut fort touché de ce discours, disant qu'il ne le pouvoit croire, le Coadjuteur ne lui ayant jamais parlé de rien qui approchât de cela; qu'il essayeroit de découvrir la vérités des visites par les moyens que je lui avois donnés. Et comme je lui dis ceci en grand secret, il m'assura qu'il ne le révéleroit point.

Je lui dis ensuite que je savois que le Coadjuteur proposoit de faire un tiers parti, composé de Son Altesse Royale, du Parlement et du peuple; mais que Mme de Montbazon l'en avoit détourné. Il me répondit que cela pouvoit être plus vrai parce que le Coadjuteur lui avoit toujours paru éloigné de s'accommoder avec les Princes,

[1] Anne de Gonzague, seconde fille de Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers et de Rethel, puis de Mantoue, et de Catherine de Lorraine, née en 1616. Elle avait par conséquent trente-quatre ou trente-cinq ans à la fin de 1650. Abandonnée par le Duc de Guise, qui lui avait promis de l'épouser, elle se maria, en 1645, avec Édouard de Bavière, Comte Palatin du Rhin, qui était protestant. La Princesse était aussi incrédule et d'humeur presque aussi galante que le Coadjuteur. Elle ne se convertit qu'en 1672.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais qu'il auroit peine à croire que Mme de Montbazon fût contraire à cette dernière proposition, parce que M. de Beaufort n'étoit pas plus dans la dépendance du Coadjuteur que celui-ci n'étoit assuré à l'autre, et qu'il essayeroit de découvrir quelque chose.....

LX.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 19 décembre 1650.

..... M. le Coadjuteur a beaucoup parlé contre Votre Éminence et a fort exagéré qu'il est désintéressé et sans prétention aucune, et qu'il n'agit que pour le bien de l'État et le repos du peuple. La délibération (dans le Parlement) ne se continuera pas demain à cause du *Te Deum*[1]; elle ne se pourra achever que jeudi.....

Du 20 décembre 1650.

(La Reine, informée de ce que le Coadjuteur a dit contre Mazarin dans la dernière assemblée du Parlement, est fort irritée contre lui. Le Tellier va trouver le Duc d'Orléans pour le prier de ne plus souffrir les visites que lui fait le Coadjuteur. Monsieur fait la sourde oreille.)

...Dans cette conférence (avec le Duc d'Orléans) nous avons particulièrement remarqué deux choses que Monsieur a dites dont on peut tirer des conséquences bien considérables. La première, en parlant de l'accommodement, qu'il ne voyoit pas comment il se pouvoit faire, tandis que l'un étoit à l'orient et l'autre à l'occident, entendant par là que l'absence de Son Éminence y étoit

[1] Le *Te Deum* chanté à l'occasion de la victoire de Rethel.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

un obstacle. La seconde, en proposant d'empêcher que la délibération ne s'achève au Parlement auparavant les fêtes, sous prétexte que les esprits se pourroient calmer durant ce temps-là, et que, le gain de la bataille de Rethel étant encore très-récent, il seroit plus difficile de traiter d'accommodement avec le Coadjuteur à cause qu'il ne voudroit pas qu'on crût que ce fût cette considération qui le portoit à y entendre.

Ce que nous inférons de ces deux pensées est que le désir qu'a Son Altesse Royale pour le retour de Son Éminence n'est pas de son mouvement, mais bien qu'il lui est suggéré par le Coadjuteur dans l'espérance qu'il a que, si Son Éminence étoit ici, elle apporteroit facilité à l'accommodement par crainte qu'elle auroit de l'événement de la délibération dont le Coadjuteur ne désire pas la surséance pour le dessein de faire un accommodement, mais pour voir si entre ci et là Son Éminence ne reviendra point.....

LXI.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 21 décembre 1650.

Je viens d'avoir l'honneur de voir Monsieur au Palais-Royal qui m'a dit qu'il vit hier au soir Mme de Chevreuse, à laquelle il avoit raconté tout ce qui s'étoit passé au Palais d'Orléans entre lui et moi, et chez M. le Garde des sceaux, et que lui ayant dit qu'il étoit temps de voir s'il n'y auroit point moyen d'accommoder l'affaire du Coadjuteur, elle lui avoit répondu qu'Elle (Son Altesse Royale)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne le voyoit presque plus, parce qu'il ne vouloit pas approcher de si près les frontières du Palais-Royal, qu'elle ne laisseroit de l'envoyer quérir et lui parler en conformité de ce que Monsieur lui disoit pour voir s'il y auroit lieu de procurer ce bon effet-là.

Monsieur me dit aussi qu'il venoit de voir la Reine, laquelle il avoit entretenue sur tout ce que nous lui avions dit de la part de Sa Majesté le jour précédent. Qu'ensuite il lui avoit fait connoître que l'accès qu'il donnoit chez lui au Coadjuteur étoit pour le retenir et empêcher qu'il ne fît plus de mal ; qu'il travailloit à le ramener dans son devoir, et qu'il donneroit sa parole à Sa Majesté pour l'observation de ce dont on pourroit convenir. Que Sa Majesté lui avoit répondu qu'on le tromperoit, et que, lui ayant reparti qu'il étoit âgé et qu'il prendroit si bien ses précautions que cela n'arriveroit point, Sa Majesté lui avoit répliqué qu'elle avoit cinquante ans et qu'on lui avoit manqué trois fois de cette part-là.

Et parce que cela me fait juger que Monsieur pourroit s'engager à vouloir donner parole que M. le Coadjuteur se retireroit durant dix-huit mois à Rome et n'en partiroit point que ce terme ne fût expiré, je crus lui devoir dire que tout ce qui seroit proposé pour le chapeau de Cardinal ne serviroit de rien.

Il faut remarquer que, dans le récit que Monsieur avoit fait à M. le Garde des sceaux de ce qu'il se proposoit de dire à la Reine, il lui avoit fait connoître qu'il finiroit par l'assurance qu'il donneroit à Sa Majesté que, si l'affaire ne pouvoit pas s'accommoder, il ne verroit plus le Coadjuteur, mais il n'en dit rien à Sa Majesté.

Il faut encore observer que ce qui empêche que les affaires ne réussissent est le peu de secret qu'il y a parmi nous. Par exemple, le Coadjuteur fut averti de ce que nous fîmes hier avec Monsieur, aussitôt que nous fûmes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

séparés, par le moyen de Mme de Chevreuse, ce qui lui donna lieu de travailler avec ceux de sa cabale pour empêcher l'effet de notre négociation, au lieu que, si elle avoit été tenue cachée, elle auroit réussi ou du moins été terminée auparavant qu'il en pût être informé. Nous ne quitterons point cette affaire que nous ne voyions si Monsieur pourra obliger le Coadjuteur à rentrer dans son devoir, ou ce que Son Altesse Royale voudra faire pour la satisfaction de la Reine en ce point.....

LXII.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 27 décembre 1650.

(Monsieur fait entrer le Garde des sceaux, le Maréchal de Villeroi et Le Tellier dans le cabinet des Muses). Là nous lui dîmes que Sa Majesté nous avoit chargés de savoir quelle résolution il avoit prise sur les propositions que nous lui avions faites, il y avoit quelques jours, touchant le Coadjuteur. Il nous répondit qu'il avoit parlé à Mme de Chevreuse pour accommoder l'affaire, mais qu'il n'avoit point encore eu de réponse. Ensuite de quoi il s'aigrit et s'échauffa extrêmement, disant une infinité de choses à contre-sens et qui n'avoient rien de commun au sujet dont il s'agissoit, tournant à mal tout ce qui se faisoit, accusant Son Éminence d'en être l'auteur et témoignant une entière aversion et mauvaise volonté pour elle. Néanmoins il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

conclut qu'il reverroit Mme de Chevreuse pour examine les moyens de terminer cette affaire, disant que, si cela ne se pouvoit, il donneroit contentement à la Reine, et ajoutant qu'il ne vouloit pas pour un chapeau rompre avec Sa Majesté ni causer du trouble dans l'État, qu'il nous assembleroit tous trois et en passeroit par où nous trouverions qu'il seroit juste. Nous le pressâmes fort de nous donner jour et heure pour cela, mais inutilement, nous disant pour toute réponse qu'il avoit mal à la tête et se vouloit retirer. En effet, il s'en alla et, passant dans la chambre de la Reine sans lui parler, il rencontra M. Vautier, à qui il dit qu'il se trouvoit mal et qu'il s'en alloit promptement prendre un remède.

Nous conférâmes ensuite, ces deux Messieurs et moi, sur l'entretien que nous venions d'avoir avec Monsieur, et M. le Garde des sceaux nous dit avoir été averti que Son Altesse Royale étant, le soir précédent, chez Mme de Chevreuse, où le Coadjuteur étoit aussi, il auroit promis de ne le point abandonner, qu'on croyoit même qu'il s'étoit engagé, lorsque Son Éminence seroit ici, de parler contre elle à la Reine.

Je rapporterai en cet endroit ce que M. de Servien m'avoit dit, dans un entretien que j'avois eu avec lui, que Monsieur pourroit bien avoir dessein, au retour de Son Éminence, de s'entremettre de l'accommodement du Coadjuteur, et, pour exiger de lui le chapeau, lui faire appréhender de se déclarer contre elle.

Nous raisonnâmes sur l'un et l'autre de ces deux points et jugeâmes qu'il n'y avoit point du tout d'apparence au premier, vu que, si Monsieur avoit à parler à la Reine contre Son Éminence, il le feroit plutôt durant qu'elle est absente que lorsqu'elle sera ici; et encore moins au dernier, parce qu'il n'est pas vraisemblable que Monsieur voulût faire connoître dans le monde qu'il auroit rompu avec la Reine pour un intérêt particulier

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Coadjuteur, qu'il sait être fort haï et passer pour méchant homme; si bien que ces Messieurs et moi avec eux ne jugeâmes pas que Son Éminence dût s'empêcher de venir; au contraire, ils persistèrent à être d'avis qu'elle devoit avancer son retour autant qu'elle pourroit.

J'oublois que ces Messieurs ne demeurèrent pas muets sur tout ce que dit Monsieur avec chaleur, car, sans s'épargner aucunement, ils lui repartirent tout ce qui se pouvoit, et avec toute la vigueur possible, pour le désabuser des mauvaises impressions qu'il avoit prises ou qu'on lui avoit données.

Depuis ce que dessus écrit, M. le Garde des sceaux m'ayant envoyé prier de passer chez lui, il m'a dit, en présence de M. le Maréchal de Villeroi, qu'après nous être séparés hier, il avoit appris de très-bonne part que le Coadjuteur avoit dit à un homme d'honneur (des amis de lui, M. le Garde des sceaux) qu'il se tenoit assuré de Monsieur, et que Son Altesse Royale se déclareroit en sa faveur contre Son Éminence aussitôt qu'il seroit ici.

Que le même homme ayant reparti au Coadjuteur que, puisque le retour de Son Éminence lui étoit si avantageux, il devoit obliger Monsieur à dissimuler et à taire [afin] qu'il s'accordât mieux avec la Reine, le Coadjuteur lui avoit reparti qu'il n'avoit garde de contraindre l'esprit de Monsieur, de crainte de se perdre tout à fait pour lui; et sur ce que le même homme lui avoit répliqué qu'il alloit se faire beaucoup d'affaires, il lui avoit répondu qu'il étoit vrai, mais qu'il le falloit considérer comme un homme qui porte un flambeau ardent à la main pour mettre le feu par tout le royaume; que sa sûreté l'obligeoit à cela, parce qu'il n'en pouvoit trouver qu'en chassant Son Éminence. Ces Messieurs ont été d'avis que j'ajoutasse cet article au présent Mémoire par forme de relation.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXIII.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 28 décembre 1650.

J'eus l'honneur hier de faire savoir à Votre Éminence... que Monsieur avoit paru assez gai chez la Reine et nous avoit dit séparément, à M. le Garde des sceaux, M. le maréchal de Villeroi[1] et à moi, qu'il accommoderoit l'affaire du Coadjuteur à la satisfaction commune sans faire mention du chapeau... Aujourd'hui M. le Garde des sceaux a rendu visite à Monsieur, qui lui a dit « qu'il n'avoit jamais eu la pensée de se détacher des intérêts ni du service de Sa Majesté ; et s'il ne pouvoit accommoder l'affaire du Coadjuteur, il l'abandonneroit et tous ceux de ce parti ; qu'il confirmeroit le soir cette vérité à la Reine ; qu'il ne désiroit point que les affaires tombassent en autres mains[2] que celles de Votre Éminence ; qu'il vivroit toujours bien avec elle ; qu'il désiroit seulement lui faire un petit éclaircissement ; qu'au surplus il falloit songer à sortir bientôt de Paris et disposer les choses pour le sacre du Roi....

Ce que Son Altesse Royale a dit que ces gens-là seroient importuns, nous fait juger qu'il est bien intentionné, mais qu'il appréhende de ne pouvoir pas, sinon adhérer en quelque façon aux sentiments du Coadjuteur, du moins lui interdire l'entrée de sa maison, et qu'il seroit bien aise de s'en défaire par l'occasion du voyage..... M. le Garde des sceaux, qui avoit eu peine à être d'avis

[1] Nicolas de Neufville, Duc de Villeroi, Pair et Maréchal de France, gouverneur de Louis XIV.

[2] Entre les mains du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que Votre Éminence revînt ici, tandis que les choses paroissoient plus obscures, est maintenant tout persuadé qu'elle le doit faire, et, sans perte de temps, m'a convié de le faire savoir à Votre Éminence et de lui dire que, ne connoissant pas bien l'assiette de l'esprit de M. de Beaufort ni de celui du Coadjuteur, il ne vouloit pas répondre de ce qu'ils feront, mais que de Monsieur il en seroit caution, s'il étoit besoin, et que, cela étant, il n'y a rien du tout à craindre.

LXIV.

LE TELLIER A MAZARIN.

Du 30 décembre 1650.

..... La délibération du Parlement a été achevée ce matin, et porte que très-humbles remontrances seront faites à la Reine sur la liberté des Princes, et que Monsieur sera supplié d'intercéder pour la même fin. La chose s'est passée doucement, et il n'y a eu que M. de Beaufort qui a ajouté que la Reine seroit suppliée d'ôter Votre Éminence du Ministère.....

LXV.

NOTE DE MAZARIN [1].

Du 1er février 1651.

..... La déclaration de Monsieur au Maréchal de Gramont en faveur des Princes fut faite par le Conseil

[1] Bibl. nat. *Baluze*, 329.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Mme de Chevreuse et du Coadjuteur, afin de gagner l'esprit des partisans des Princes et s'en pouvoir servir à ma ruine, leur intention ayant été, s'ils en pouvoient venir à bout, de laisser les Princes en prison et s'en rendre les maîtres, le Coadjuteur ayant toujours eu cette pensée[1].

Ils crurent que la crainte de la sortie des Princes obligeroit le Cardinal à faire toutes les avances à Son Altesse Royale et aux deux conseillers, pour l'empêcher, et que, cela étant, la perte dudit Cardinal seroit infaillible, car tous les partis s'uniroient contre lui, qui seroit considéré comme le seul qui empêchoit ladite liberté, après la déclaration favorable que Son Altesse Royale avoit faite.....

Après ce discours, le Garde des sceaux demanda, le jour d'après, d'aller voir Sa Majesté et, revenant du Luxembourg, alla voir le Cardinal, à qui [il] parla à la présence du Maréchal de Villeroi et de M. Le Tellier, concluant qu'il feroit rétracter Son Altesse Royale pourvu qu'on fît un traité avec lui, qu'on ne songeoit en aucune façon à faire sortir les Princes, et que ce traité seroit signé non-seulement de la Reine et de sadite Altesse, mais du Cardinal et de tous les autres Ministres qui en avoient connoissance, et ajouta que on verroit s'il y

[1] Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, fait allusion en ces termes au rôle que joua le Coadjuteur dans cette affaire : « Gaston... étoit-il inaccessible aux factieux ? Ne vois-je pas au contraire autour de lui *des âmes hautaines* qui, pour faire servir les Princes à leurs intérêts cachés, ne cessoient de lui inspirer qu'il devoit s'en rendre le maître? De quelle importance, de quel éclat, de quelle réputation au dedans et au dehors d'être le maître du sort du Prince de Condé? Ne craignons point de le nommer, puisqu'enfin tout est surmonté par la gloire de son grand nom et de ses actions immortelles. L'avoir entre ses mains, c'étoit y avoir la victoire même qui le suit éternellement dans les combats. Mais il étoit juste que ce précieux dépôt demeurât entre les mains du Roi, et il lui appartenoit de garder une si noble partie de son sang. »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avoit quelque autre chose à faire. Mme de Chevreuse parla au Cardinal en cette même conformité deux fois, et une à la présence de la Reine, portant toujours sur le tapis l'accommodement avec le Coadjuteur, et le Garde des sceaux fit encore une autre tentative.

Le Cardinal reconnut fort bien que on lui vouloit mettre tout le monde sur les bras et faire paroître que on lui avoit fait rétracter Monsieur de ce qu'il avoit dit au Maréchal de Gramont, que l'on vouloit extorquer le cardinalat pour le Coadjuteur et que on vouloit resserrer plus que jamais les Princes en prison, et vit par là que, ne pouvant se garantir d'une persécution que le Parlement lui feroit, assisté de Son Altesse Royale, même sous main, et que le Coadjuteur devant être le maître, la perte de l'État étoit infaillible, répondit toujours qu'après les déclarations de Son Altesse Royale, il ne vouloit pas s'attirer tout le monde contre. Et c'est alors qu'ils résolurent la liberté des Princes par quelque violence, à leurs risques, puisqu'ils voyoient que Sa Majesté l'accorderoit pour se valoir de eux contre la cabale du Coadjuteur; lequel pensa de pouvoir ôter tout le mérite au Cardinal par cette [manœuvre] et crut devoir hasarder tout, puisque aussi bien il étoit perdu s'il ne l'entreprît par ce moyen, mit sur le tapis le mariage de Mlle de Chevreuse[1], sa maîtresse, avec le Prince de Conti, et gagna pour cet effet Arnauld[2] et Viole, et en fit un article du traité auquel s'engagea Son Altesse Royale, comme aussi pour son cardinalat, et, comme cela, crut que c'étoit un bon moyen pour consommer l'engage-

[1] Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, Duc de Chevreuse, et de Marie de Rohan, née en 1627, et morte à la fin de 1652. Guy Joly, en racontant les circonstances mystérieuses de sa mort, dit que le Cardinal de Retz y fut presque insensible. Il était en froid avec la Princesse depuis qu'il s'était aperçu que l'abbé Fouquet était devenu son heureux rival.

[2] Isaac Arnauld, mestre de camp, partisan des Princes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment de Son Altesse Royale et de M. le Prince, le changement de profession du Prince de Conti, aux dépens duquel il récompensoit sa dame, et espère même pouvoir par ce moyen avoir aussi part à ses bénéfices, outre qu'il obtenoit ce qu'il souhaitoit le plus, qui étoit de mettre tout en confusion et achever la ruine de l'État, à laquelle [il] travaille avec tant d'application depuis plusieurs années. La sortie du Cardinal de Paris étoit absolument nécessaire, parce qu'il se rendroit maître des Princes, pour en user conformément à ce qu'il jugeroit à propos après les avoir vus, fortifioit la Reine pour toutes les résolutions qu'elle eût voulu prendre particulièrement contre le Coadjuteur, le prétexte du Cardinal manquant par sa sortie, désarmoit Son Altesse Royale et sa cabale, qui avoient résolu de feindre la même chose qu'ils firent lorsqu'ils mirent des gardes aux portes, sous prétexte que la Reine vouloit amener le Roi, en faisant courir le bruit par des émissaires, qui alloient frappant aux portes pour en avertir les bourgeois, et enfin, par sa sortie, pouvoit faire agir les troupes, assurer les places, etc.....

LXVI.

MAZARIN A [LIONNE][1].

Du 29 mai 1651.

..... M. le Prince sachant de quelle sorte j'ai été traité par les Frondeurs et ne pouvant pas, dans une si belle

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXVIII.

Hugues de Lionne, Marquis de Fresne et de Berny, fils d'Artus de Lionne et d'Isabelle Servien, né à Grenoble en 1611. C'était un

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

posture et avec de si grands établissements, songer à autre chose qu'à bien servir, se tiendra tout à fait assuré de la bienveillance de Leurs Majestés et ne croira pas que je puisse jamais prendre confiance en des gens qui m'ont traité comme l'ont fait les Frondeurs. Enfin il faut faire valoir aux uns et aux autres, séparément, les raisons qui pourront leur persuader plus facilement ce à quoi ils ont plus d'intérêt ; et, pour ce qui est de M. le Prince, il sera ravi, à mon avis, de voir que l'on a toute confiance en lui, et qu'il ne sera obligé de faire aucun pas qui le puisse mettre dans l'état qu'il craint, s'il entreprenoit seul l'ajustement de mes affaires, outre qu'il verra bien que les deux partis, assistés de la Cour, sont nécessaires pour agir dans les Parlements. Néanmoins, si l'on vient à bout de celui de Paris, il ne faut pas douter que les autres ne suivent son exemple.....

..... J'oublioís de dire que, quand on devra fondre la cloche, il peut faire un grand effet si la Reine, par le moyen de M. le Maréchal d'Estrées[1] et de M. de Senne-

diplomate de premier ordre, qui s'était formé de bonne heure à la grande école de Richelieu et de Mazarin, dont il avait attiré l'attention par sa haute capacité. N'étant âgé que de dix-huit ans, il avait accompagné en Italie son oncle Abel Servien, ambassadeur de France, et il avait assisté au traité de paix signé en 1630. Lorsque Mazarin fut nommé, en 1641, seul plénipotentiaire pour se rendre à Münster, il ne choisit qu'un seul secrétaire, et ce fut Hugues de Lionne. Il fut si content de ses services, qu'il l'attacha depuis lors à son ministère et à sa personne. En 1642, Mazarin l'envoya en Italie pour pacifier les différends qui s'étaient élevés entre le pape Urbain VIII et le Duc de Parme ; Lionne ayant fort heureusement accompli sa mission fut nommé Conseiller d'État l'année suivante. En 1646, la reine Anne d'Autriche le choisit comme Secrétaire de ses commandements et lui donna toute sa confiance. Au moment où nous sommes il occupait cette fonction en attendant les hauts emplois que lui réservait l'avenir. Nous aurons souvent à parler de ce personnage, qui joua un grand rôle dans la vie du Cardinal de Retz.

[1] François-Annibal, Duc d'Estrées, Maréchal de France depuis 1626, Ambassadeur extraordinaire à Rome en 1636.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terre [1], fait dire un mot à M. de Châteauneuf [2], qu'elle en dît un autre, en passant, de la bonne manière, à Mme de Chevreuse, lui lâchant quelque parole du Coadjuteur, si ce n'est qu'on juge plus à propos de le faire par l'abbé Fouquet ou par quelque autre, et si Sa Majesté prend aussi la peine de cajoler Son Altesse Royale, de quoi M. le Prince ne pourra pas prendre jalousie, puisque l'on aura concerté avec lui d'en user ainsi.....

J'estime tout à fait nécessaire que la Reine lui donne (à la Princesse Palatine) quelque marque de sa bonne volonté, et j'ai songé qu'on lui pourroit assurer par un brevet, qui demeurât secret, la surintendance [de la maison] de la future Reine, et lui donner dès à présent une pension de vingt mille livres, qu'il faudroit prendre soin de faire payer ponctuellement. Parlez-en à Sa Majesté, et, si elle le jugera à propos, je crois que c'est une chose dont ladite Princesse sera fort satisfaite, et par ce moyen elle pourra encore servir plus utilement, parce qu'encore qu'elle soit engagée dans le service de la Reine, cela ne paroîtra point.....

LXVII.

MAZARIN A [LIONNE [3]].

Du 13 juin 1651.

..... Je suis extrêmement obligé à Mme la Princesse Palatine. Je vous prie de lui témoigner de ma part et de lui dire que ma reconnoissance sera éternelle et qu'elle

[1] Henri de la Ferté-Senneterre, nommé Maréchal de France pendant cette année 1651. C'était l'un des courtisans les plus sages, les plus délicats et les plus polis de son temps.

[2] Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux sous Richelieu, de 1630 à 1633, et de 1650 à 1651 sous la Fronde.

[3] *Arch. des Aff. étr. France. Lettres de Mazarin*, t. XXVIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne se repentira pas de s'être employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur, comme elle fait pour méliorer ma condition[1].....

(Le crédit du Coadjuteur est très-amoindri dans le Parlement...)

Je ne doute point que l'intention de Son Altesse Royale, ayant mené avec lui M. de Beaufort, ne soit de le regagner, et cela par le conseil du Coadjuteur, mais deux paroles de la Reine audit sieur de Beaufort peuvent fort aisément empêcher cela, d'autant plus qu'on me mande qu'il fait déjà beaucoup d'avances pour se raccommoder avec moi.....

LXVIII.

MAZARIN A [LIONNE[2]].

Du 14 juin 1651.

..... Je vous prie aussi de me mander s'il seroit possible de gagner Ménage[3], qui est au Coadjuteur; car, comme c'est une personne capable et qui pourroit servir utilement, il ne faudroit pas épargner quelque chose de bon pour cela. Je crois que M. Servien a beaucoup de pouvoir sur lui.....

[1] A la même époque la Princesse avait noué d'étroites relations avec Retz. On voit que Mazarin confirme ici l'opinion de Retz, de Bossuet et de tous les auteurs de Mémoires du XVIIe siècle, sur la grande habileté de cette Princesse dans les affaires d'État.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. Lettres de Mazarin*, t. XXVIII.

[3] Gilles Ménage, le savant bel esprit, qui était alors en effet auprès du Coadjuteur, et qui l'a célébré plus d'une fois dans ses poésies, et notamment dans sa première Églogue :

L'adorable Gondi, du grand Pan le grand prêtre,
Le support des humains, l'amour des Immortels,
Et de qui les vertus méritent des autels, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXIX.

MAZARIN A [LIONNE] [1].

(Sans date, placée entre deux lettres du 10 juillet 1651.)

..... Après avoir considéré ce que vous me mandez des entretiens que vous avez eus avec le Coadjuteur et M. de Châteauneuf, des réponses que vous aviez faites au premier de la part de la Reine et des résolutions qui avoient été prises là-dessus, je vous dirai avec liberté tout ce que je juge de l'affaire, et mon déplaisir de voir que mon malheur est à un tel point qu'il a la force de faire tomber les armes des mains à ceux qui ont plus d'envie de les employer pour mon avantage [2].

Premièrement, la cinquième considération en ce que la Reine n'oseroit tenter la moindre voie pour apporter quelque soulagement à ma condition, pouvoit être retranchée, parce que c'est fournir au Coadjuteur des moyens pour éluder mon retour, quelque chose qu'il promette, avec lesquels il fera d'autant plus de force qu'il dira que nous-mêmes l'avons cru ainsi.

Et pour le reste, M. l'abbé Fouquet vous aura dit que je lui marquai tous les inconvénients et même que, si on n'y donnoit bon ordre, les Frondeurs trouveroient moyen d'effectuer le mariage de Mlle de Chevreuse avec le Prince de Conti, et qu'ayant ledit Prince et étant maîtres de l'esprit de Monsieur, sans obstacle de M. le Prince, et ayant tant d'intrigues et de cabales dans les

[1] *Ibidem.*

[2] Il s'agit des préliminaires du traité de la Cour avec les Frondeurs.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Parlements et dans le peuple, ils se rendroient maîtres de tout. La condition du Roi et de la Reine seroit encore pire qu'elle n'est présentement, et ce que je vous ai mandé aussi en diverses dépêches, persistant toujours, que, si on remettoit à faire quelque chose pour moi, quand ces gens-là auroient tout leur compte, il falloit avoir perdu l'esprit pour l'espérer.

Pour ce qui est (les résolutions contre M. le Prince étant jugées nécessaires) de s'aheurter que l'exécution [1] en soit faite au Palais d'Orléans, et restreindre presque à cela seulement toutes les prétentions de la Reine à l'égard de Son Altesse Royale et des Frondeurs, j'avoue mon ignorance et je vous déclare que je n'entends pas les raisons, parce que sadite Altesse signant un écrit qui contienne d'avoir conseillé la chose comme absolument nécessaire pour le bien de l'État, et se trouvant au Palais-Royal lorsqu'elle s'exécutera, la Reine, ce me semble, est bien garantie.

Et au contraire l'exécution se faisant au Palais d'Orléans, on ne sera pas sitôt persuadé que le bien de l'État a contraint Leurs Majestés à une telle résolution, et on dira que la Reine a mis M. le Prince entre les mains des Frondeurs et l'a sacrifié à leur vengeance pour le tour qu'il leur a joué de s'accommoder avec Sa Majesté à leur insu et de rompre le mariage auquel il s'étoit engagé pour sortir de prison.

Et il en peut arriver un plus grand mal, qui est que le Duc d'Orléans et les Frondeurs demeurent les maîtres de la personne de M. le Prince, venant à être arrêté dans ledit palais, et on ne doit pas douter par toutes sortes de raisons, et par ce que nous avons vu dernièrement, qu'ils ne souhaitent cela plus que chose du monde.

[1] Il s'agissait d'arrêter de nouveau M. le Prince, d'après les propositions du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et si le Coadjuteur effectivement n'eût craint un mauvais succès de l'affaire, devant être exécutée au Luxembourg, je ne doute point qu'il n'eût reçu pour grâce la proposition que vous lui en avez faite de la part de la Reine.

Au reste, je vous ai écrit si au long sur toutes choses et répliqué tant de fois celles que j'ai estimées de la dernière conséquence, tant pour le service de Leurs Majestés comme pour mes intérêts, que je connois tout à fait superflu de vous entretenir de nouveau sur ces matières...

Je vous dirai que je n'ai pas sujet d'espérer une bonne fin pour mes affaires, le commencement de la négociation avec le Coadjuteur et M. de Châteauneuf étant assez mauvais à mon égard, et que si je dois choir des espérances de ce que je souhaitois le plus, qui étoit de finir le reste de mes jours auprès de la Reine, sans aucune participation aux affaires, M. Servien et vous y perdrez beaucoup, puisque mes offices auprès de Sa Majesté ne vous auroient pas nui, devant être assuré que, quelque parole qu'on vous donne, malaisément vous manquerez d'ennemis et de persécuteurs.....

Qu'il se peut faire que ces gens-là se voyant recherchés, au lieu qu'ils ont poursuivi jusqu'à cette heure d'avoir mon amitié, et par mon moyen rentrer dans les bonnes grâces de la Reine, proposant toujours de vous exclure et M. Servien de la connoissance des affaires, étant adroits et avantageux comme ils sont, ont changé de conduite et ont témoigné de la froideur en ce qui me regarde.

Que n'y ayant rien de plus certain que *qui timide rogat, docet negare,* le Coadjuteur voyant la circonspection avec laquelle vous lui avez parlé de mes affaires, sans faire semblant que la Reine y prît part, il aura cru de pouvoir profiter de l'occasion, et que, puisqu'on avoit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

honte ou crainte de faire déclarer la Reine pour moi, il pouvoit bien tenir un autre langage à mon égard que celui qu'il a tenu jusqu'à présent.

Sur quoi vous voulez bien que je vous die en passant, sur ma conscience et sur mon honneur, qu'il y a du préjudice et de la honte pour le service du Roi de ne parler fortement en ce qui me regarde, en certaines occasions comme en celle-ci, M. le Coadjuteur et M. de Châteauneuf sachant fort bien que la Reine a de la bonne volonté pour moi et qu'elle est persuadée que l'autorité du Roi, la sienne et le bien de l'État souffrent notablement de la violence qu'on m'a faite et de la continuation, et puisque vous étiez tombé d'accord du secret, et que, si l'un ou l'autre y manquoit pour tirer avantage des propos qui auroient été tenus entre vous, vous pourriez vous désavouer, il étoit permis de le faire, si le Coadjuteur eût voulu profiter des déclarations que vous lui auriez faites de la part de la Reine sur mon sujet.

Je vois que tous deux vous ont répondu que, l'autorité étant rétablie, la Reine et Son Altesse Royale en parfaite intelligence, on tâcheroit, quelque temps après, de me faire aller ou à Brissac ou à Sedan. Voilà tout ce qu'ils vous ont dit de plus favorable pour moi, et il me semble que vous aviez beau champ pour leur témoigner un dernier étonnement et que celui de la Reine ne seroit pas moindre entendant un tel discours, après les offres qui m'avoient été faites de leur part, et que vous auriez plutôt cru, étant dans mes intérêts comme vous êtes, qu'on vous proposeroit quelque chose de plus avantageux pour moi qu'on n'avoit fait jusqu'à présent.

Vous saviez la proposition de Mme de Chevreuse, ce que m'a envoyé dire le Marquis de Noirmoutier, les propositions que Laigues a faites à Paris à quelques personnes qu'il a crues de mes amis ; ce que m'a envoyé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

offrir par Brachet[1] M. de Châteauneuf et ce que l'abbé Fouquet m'a dit de la part du Coadjuteur. Tous ont parlé de mon rétablissement auprès de la Reine, non pas pour entrer dans le Conseil, car ils m'ont déclaré que cela ne se pourroit d'abord, sans pourtant laisser d'avoir part à toutes choses, hors cette formalité à laquelle on pourroit donner ordre avec le temps.

Et parce que le Coadjuteur croyoit qu'il seroit difficile et que le bien de mes affaires souffriroit même, si on ne s'abeurte, et que mon retour précédât les autres choses qu'il y avoit à faire, l'abbé Fouquet ne m'a pas dit seulement de sa part qu'on me donnoit la carte blanche pour mes sûretés, mais, entrant dans le détail, me confia que le Marquis de Noirmoutier lui avoit proposé comme de lui, pour une des sûretés, le mariage de mon neveu[2] avec Mlle de Chevreuse, et qu'il remettroit sa place, sa personne et ses enfants au pouvoir de qui je voudrois, jusques à l'exécution de ce qui auroit été promis.....

(Mazarin a pleine et entière confiance au dévouement de Lionne et remet son sort entre ses mains, quoiqu'on lui ait dit qu'il le trahissait.)

... La Reine, à ma supplication, vous a donné et vous continue l'honneur de sa confidence, persuadée que vous n'avez autre but que son service et le bien de mes affaires, et, quoique je voie qu'elles prennent un mauvais train, je veux en attendre patiemment l'issue, et me voyant perdu, nonobstant la protection de Sa Majesté, sa fermeté, la justice de ma cause et la facilité avec laquelle j'ai pu avoir entièrement pour moi le

[1] L'un des agents de Mazarin.

[2] L'aîné des Mancini. Le cardinal de Retz dit, dans ses *Mémoires*, qu'il avait de l'esprit et du cœur. Il fut tué en 1652 au combat du faubourg Saint-Antoine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

parti de Mme de Chevreuse, du Coadjuteur et des autres qui possèdent l'esprit de Son Altesse Royale, je songerai alors s'il me sera possible de me relever par quelque moyen, étant résolu que, si je ne puis avoir du bonheur en mes actions et en ma conduite, on n'y puisse pas au moins remarquer de la lâcheté et de la foiblesse, ne pouvant pas moins faire, sans m'exposer à un reproche général, tant que Leurs Majestés continueront à m'honorer de leur bienveillance si avantageusement, comme il leur plaît de le faire.

Je retourne aux discours du Coadjuteur et de M. de Châteauneuf, et je vous demande ce qu'ils eussent pu résoudre, si vous leur eussiez dit qu'ils se moquoient de vous en parlant de mes intérêts, puisqu'ils avoient fait telles et telles offres ; c'est assez, je n'en dirai pas autre chose que ce que je vous ai mandé, c'est-à-dire que si on ne prend d'autres précautions que celles que je vois dans votre dépêche, le plus grand malheur qui puisse arriver à l'État est celui d'exécuter ce que les Frondeurs ont proposé, et que la condition de la Reine sera mille fois plus malheureuse qu'elle n'est présentement, particulièrement Sa Majesté et le Roi demeurant à Paris. Je prie Dieu de m'envoyer la mort si cela y peut apporter le moindre empêchement. Mais c'est ma croyance, et vous ne douterez pas que je ne fusse très-aise d'être un mauvais prophète ou de recevoir des nouvelles par lesquelles je visse que l'on prend de bonnes mesures, et qu'on ne donne pas des effets pour avoir des paroles, si elles ne sont accompagnées de telles sûretés qu'elles ne laissent pas le moindre doute à l'exécution.

Je vous répliquerai aussi qu'il est à craindre, si Leurs Majestés demeurent à Paris, qu'on ne remue quinze jours avant la majorité pour contraindre la Reine à donner les mains que les États se tiennent à Paris, ce qui peut être suivi d'autres choses que beaucoup de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

factieux ont déjà dans la pensée, par le moyen desquelles on mettroit la royauté en tel état et on abattroit tellement l'autorité, qu'il faudroit bien des miracles pour la relever.....

LXX.

MAZARIN A BRACHET [1].

Du 10 juillet 1651.

... En réponse (à vos deux dépêches), je vous dirai premièrement que je suis très-obligé aux soins des personnes qui s'emploient avec tant d'affection pour l'avancement de mes affaires, lesquelles pourtant, par des rencontres étranges, empirent tous les jours de plus en plus, et y ayant deux partis contraires dans la Cour, chacun desquels peut trouver son compte dans l'union avec la Reine, il n'ait pas encore réussi à Sa Majesté de gagner ni l'un ni l'autre, pendant que M. de Châteauneuf, M. le Coadjuteur et Mme de Chevreuse ont poursuivi d'entrer dans les bonnes grâces de la Reine et rétablir l'intelligence avec moi et d'embrasser mes intérêts, de façon qu'il faut nécessairement conclure que c'est mon seul malheur qui empêche que tant de belles apparences ne produisent aucun effet.....

[1] *Archives des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX. Brachet était un des agents et factotums de Mazarin, de même que les Bartet et les Ondedei, etc.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXXI.

MAZARIN A [LIONNE] [1].

Du 11 juillet 1651.

... Je m'assure que vous deviez avoir cru, après tant d'offres qui m'ont été faites de la part de Mme de Chevreuse, du Coadjuteur et d'autres de leurs amis, qu'en vous voyant, ils vous proposeroient des merveilles pour mon avantage, mais je vois qu'ils en ont usé autrement, et je vous remercie du déplaisir que vous m'en témoignez...

LXXII.

MAZARIN A ONDEDEI [2].

De Brulh, le 16 juillet 1651.

(Mazarin n'est pas d'avis de l'arrestation de M. le Prince.)

La Regina potrà far dire al Coadjutore et altri che la proseguiscono che S. M^tà^ ben unita col Duca d'Orleans,

[1] *Archives des affaires étrangères. France, lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] Bibliothèque Mazarine. *Lettres de Mazarin*, t. V.

Giuseppe Zongo Ondedei, moitié abbé, moitié capitan, dont Mazarin avait fait un de ses secrétaires et confidents les plus intimes. Malgré l'extrême licence de ses mœurs et l'opposition de la Cour de Rome, il finit par devenir évêque de Fréjus le 20 octobre 1654, et il resta en possession de ce siége jusqu'à sa mort, arrivée en 1674. C'était un homme rompu à l'intrigue et d'une rare capacité. Ma-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il Re maggiore, et tutti loro operando come devono, il Principe sarà assai punito, et assolutamente non ardirà d'intraprendere cosa alcuna.

LXXIII.

DU MÊME AU MÊME.

18 juillet 1651.

TRADUCTION.

... Il faut que la Reine se débarrasse de M. de Chavigny. Le Cardinal de Richelieu déclara à plusieurs reprises qu'il ne lui donneroit pas dix poules à gouverner... Le chasser servira en grande partie à gagner le parti de M. de Châteauneuf et du Coadjuteur à la Reine... Bartet vous dira à quoi se réduisent les prétentions des Frondeurs pour mon retour...

LXXIV.

(SÉANCE DU PARLEMENT).

10 juillet 1651 [1].

... Comme l'insolence va toujours croissant si elle n'est châtiée d'abord, il se trouva des hommes si

zarin lui donna toute sa confiance et le chargea souvent des missions les plus difficiles. Retz, qui n'eut pas à se louer de son habileté, le maltraite en plus d'un endroit de ses Mémoires. Il prétend que Mme d'Empuce était « *la concubine en titre d'office d'Ondedei, et espionne avérée du Mazarin* ».

[1] Biblioth. nat. *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

effrontés, à la levée de la Cour, qu'ils l'emportèrent sur tous les autres des jours précédents. L'un d'eux, voyant passer M. le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, dit tout haut : « Voilà présentement de bons mazarins », dont ledit sieur Coadjuteur se sentit si fort offensé qu'il lui sauta au collet, et, le secouant rudement, lui repartit : « Tu en as menti, coquin, je ne suis point mazarin et ne le fus jamais. Au contraire, c'est Mme de Chevreuse et moi qui l'avons chassé du royaume, et qui le pousserons si loin et tous ses fauteurs qu'ils ne reviendront jamais. » Sur quoi ce faquin répondit en ces termes : « Hé bien donc, point de Mazarin, de Chevreuse ni de p... », ce qui donna sujet de faire cette réflexion qu'il étoit bien étrange que M. le Coadjuteur eût été obligé de s'expliquer ainsi publiquement et de se justifier devant un Écossais de basse condition, qui lui avoit dit impunément de mauvaises paroles au commencement et à la fin...

LXXV.

12 juillet 1651 [1].

... Le raisonnement de M. le Coadjuteur fut puissant et judicieux ; mais la conclusion fut trop vague et rigoureuse pour une personne de sa profession [2]. Il dit que, si la destitution des Ministres des Rois dépendoit de la mauvaise grâce des Princes, que les conséquences en

[1] Biblioth. nat. *Journal d'un Parisien*, ms. fr. n° 10274.

[2] Il s'agit de l'avis du Coadjuteur, prononcé ce jour-là au Parlement, pour demander l'éloignement des créatures du Cardinal Mazarin. Cet avis a été imprimé tout au long dans le *Journal ou Histoire du Temps présent*. Paris, in-4°, 1652, p. 30 et 31.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

seroient très-dangereuses, parce qu'elles nous donneroient beaucoup de maîtres au lieu d'un seul que nous avons, et toutefois que, comme l'affaire qui se présente étoit tout extraordinaire, qu'il pensoit que non-seulement il étoit expédient d'éloigner de la Cour les trois personnes qui donnoient tant de légitimes soupçons à M. le Prince, mais encore tous les adhérents, fauteurs et domestiques du Cardinal Mazarin, sur quoi l'heure étant venue à sonner, l'affaire fut remise au lendemain 13e.

Le Parlement s'étant assemblé comme les jours précédents, M. Le Coigneux, Président des requêtes, fut de l'avis de M. Laisné et parla fort à propos sur le peu d'apparence qu'il y avoit de vouloir toucher au Conseil du Roi. MM. Bitault et Pithou soutenoient que les trois personnes suspectes à M. le Prince devoient être éloignées de la Cour, en conséquence de la notoriété publique qu'elles étoient créatures du Cardinal.

Enfin, le vendredi 14e juillet, l'affaire fut consommée, et ordonné, suivant l'avis de M. le Duc d'Orléans, que la Reine seroit très-humblement suppliée par députés de la Compagnie de vouloir envoyer une déclaration du Roi au Parlement, portant que l'entrée dans le Royaume seroit à jamais interdite au Cardinal Mazarin et de donner toutes sûretés raisonnables et nécessaires à M. le Prince pour revenir à la Cour.

Quelque soin qu'eût pris Son Altesse Royale de paroître indifférente en cette occasion, elle ne put se tenir si couverte qu'elle ne fît voir assez clairement, dans son discours et dans sa façon d'agir, qu'elle inclinoit beaucoup davantage du côté de M. le Prince que vers la Reine, bien que son avis ne fût pas si précis à l'éloignement de ces trois malheureux, que l'on s'étoit promis de Son Altesse Royale.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXXVI.

MAZARIN A ONDEDEI [1].

De Brulh, le 18 juillet 1651.

... La prima cosa che la Regina doveva fare in seguimento della sortita del Prencipe,... era di legarsi col Duca d'Orleans, et impegnarlo a tutto contra il Prencipe, e per bene assicurarsene, non doveva contentarsi delle buone parole che il Duca li havesse date, ma guadagnare il Coadjutore, Chasteauneuf et Madama di Chevreuse, che dispongono della volontà di S. A. R. come a loro piacere, et in ciò non poteva incontrarsi difficoltà alcuna, poiche niente vi e desiderato con maggior passione dalle sudette tre persone che vendicarsi del Prencipe, e sanno bene che non possono sperarlo senza l'unione del Duca con la Regina.

E benche io creda tutti tre egualmente irreconciliabili col Prencipe, et incapaci di portare S. A. R. ad unirsi seco, ad ogni modo se habianno riconosciuto renitenza nella Regina a volerli ben trattare, e persuadersi che senza l'opera loro non deve promettersi una sincera amicitia con S. A. R., havranno regolata la condotta della detta Altezza in modo che resti dubbioso se nel suo cuore sia più disposto a favorire il Prencipe che a servire Sua Maestà, acciò cosi la Regina sia costretta ad havere ricorso al credito loro per portare la detta Altezza a quanto S. M^tà^ vorrà. In fine, nonostante tutte le belle offerte del Duca, bisognerà passare per là, e non sarà con l'avvantaggio e riputatione che sarebbe seguito

[1] Biblioth. Mazaine. *Lettres de Mazarin.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

se si fusse fatto subito, senza dar tempo al Prencipe di trattenersi alle porte di Parigi, bravando con scandalo universale, e con notabile discredito della dignità regia, non dovendo rivocarsi in dubbio che il detto Prencipe, vedendo il Duca d'Orleans risoluto a fare ciecamente quanto la Regina vorrà, o si rimetterà nel buon camino, alle conditioni che piacerà a sua Maestà di prescriverli, o prenderà il partito di ritirarsi in Ghienna, o altrove, e si troverà assai intricato a dare principio ad una guerra civile, della quale facendosi autore, è certo che havrà tutta la Francia contraria, non essendosi per altro conciliato l'amore de' popoli e della nobiltà.

(La Reine doit se hâter de renvoyer Chavigny, de rétablir Châteauneuf, et de faire espérer au Coadjuteur un bon traitement, etc...)

In questo modo, la Regina puol essere ancora certa di rimettere l'assemblea delli Stati, di disporre del Parlamento di Parigi e di mettere il Prencipe alla ragione, mentre prendi risolutione contraria al servitio del Re; e come non deve fare presentemente cosa alcuna per il Coadjutore, dal quale si tireranno molte sicurezze, come egli stesso offerisce, etc., etc. . . . . .

. . . . . .

Devo ancora dirvi che Palluau m'offerisce, mentre si convenghi di qualche cosa col Coadjutore, d'impegnarlo a farsi dare la sua parola, essendo in stretta amicitia con tutta la sua casa, e che si promette che penserà più d'una volta a mancarvi. . . . . .

Se voi dovrete abbracciarmi con M. de Chasteauneuf, il Coadjutore, o altri di quel partito, crederei fosse bene que lo facessi in casa della Prencipessa Palatina, per mezzo di Mme di Rodes, la quale, havendo gia havuta parte nel negotio, et essendo la confidente delli sudetti e di Mme di Chevreusa, si terrà obligata della continua-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tione e servirà bene, e si potrebbe disgustare, mentre si usasse altrimente, essendo ancora certo che, in qualsivoglia modo, havrà sempre intiera notitia di tutto...

(Mazarin engage le Duc de Mercœur à entretenir de bonnes relations avec Mme de Chevreuse, la Princesse Palatine et le Coadjuteur, en leur faisant connaître la part qu'il prend dans l'amitié qu'il veut nouer avec eux, etc...)

. . . . . .

Nonostante quello vi ho accennato di sopra, che sarebbe forsi meglio che la Regina facesse arrestare Lionne et allontanasse Servient e Chavigni, e cambiasse il sopra-intendente tutto all' istesso tempo, salvando M. Le Tellier, poichè S. Mta farebbe quello doveva fare per suo servitio, se il Prencipe non ne havesse parlato, et appariva nel publico che ha voluto havere qualche consideratione per il detto Prencipe, afin di rimetterlo nel buon camino, et in effetto sarà il maggior dispiacere che se li potesse dare, et facendo apparire che S. A. R. ci ha havuto parte, e si e interessato in quello S. Mta havrà risoluto contra Chavigni et il sopra-intendente, si renderà irreconciliabile col detto Prencipe.

Questo colpo concertato avanti con Chasteauneuf, il Coadjutore et Mme di Chevreuse servirà per impegnarli all'altre cose, che S. Mta possa desiderare da loro per far prendere al Duca d'Orleans le resolutioni che la Mta sua vorrà, e per il servitio delle loro MMta, e per li miei interessi, ma non bisogna perdere tempo, et io per me tremo che per la violenza con la quale il Prencipe et i nemici dichiarati opereranno et per l'artifitio de' finti amici, che coadjuveranno alli fini del Prencipe, tutto non vada a confusione e non si vedano le loro MMta ridotte a fare quanto il Parlamento (fomentato dal Prencipe e da fattiosi) vorrà...

(Il faut à la fois donner satisfaction au Coadjuteur et à M. le Prince

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en éloignant Servien, Lionne et Le Tellier. Cela obligera M. le Prince à retourner à la Cour et on pourra ensuite engager la Reine à prendre contre lui les mesures que l'on a concertées, c'est-à-dire son arrestation. Mazarin recommande sur le tout la promptitude et le secret. Il conseille à la Reine de quitter Paris le plus tôt possible.)

LXXVII.

TRAITÉ DE MAZARIN ET DES FRONDEURS

NOTICE.

Dans *Mme de Longueville pendant la Fronde*, par Victor Cousin, appendice, p. 385, on lit cette note :

« Mme de Motteville dit positivement, t. V, p. 48, que le projet de traité fait en juillet ou août 1651 entre Mazarin, Châteauneuf, Retz et Mme de Chevreuse, et qui avait été surpris sur le chemin de Cologne, dans un paquet porté par un courrier du marquis de Noirmoutier, gouverneur de Charleville, fut imprimé et répandu à Paris par l'ordre des Princes. On rencontre cet écrit dans quelques recueils de mazarinades ; mais il est fort rare et n'existe guère, pour la plupart des lecteurs, que dans les Mémoires de Mme de Motteville. Nous croyons donc devoir l'en tirer et le publier ici de nouveau, pour appeler l'attention de l'histoire sur cette pièce du plus grand interêt. Quand même on dirait que Mazarin s'était lui-même arrangé pour que cette pièce fût saisie, afin de brouiller plus que jamais M. le Prince avec les Frondeurs, cela ne diminuerait pas son importance et l'augmenterait plutôt. Si, au contraire, on prétend qu'elle a été inventée par M. le Prince, comme en effet elle a été publiée par ses soins, pour démasquer les Frondeurs et les décrier en leur imputant le crime, alors impardonnable, de mazarinisme, on fait bien de l'honneur à M. le Prince qui aurait prévu, avec une infaillible justesse, presque tout ce qui arriva après la majorité. En tout cas, voici ce morceau si précieux pour la connaissance des intrigues du temps. » Nous sommes pleinement de l'avis de Victor Cousin et nous considérons la pièce comme authentique, non-seulement parce que plusieurs des clauses de cette pièce se sont réalisées, mais par la raison bien plus forte qu'il est question de plusieurs des clauses qu'elle renferme, dans la correspondance de Mazarin, notamment le projet de mariage du jeune Mancini avec

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mlle de Chevreuse. Divers passages des lettres de Mazarin prouvent que le projet de traité fut envoyé au commencement du mois d'août, comme le suppose Victor Cousin, ou à la fin de juillet. Une nouvelle preuve à l'appui, c'est qu'il résulte d'un fragment du *Journal d'un Parisien*, que nous donnons ci-après, que le traité imprimé fut semé dans Paris pendant la nuit du 3 au 4 août.

ARTICLES ACCORDÉS ENTRE MM. LE CARDINAL MAZARIN, LE GARDE DES SCEAUX DE CHATEAUNEUF, LE COADJUTEUR DE PARIS ET Mme LA DUCHESSE DE CHEVREUSE.

Que le Coadjuteur, pour se bien maintenir dans la créance des peuples, se réserve de pouvoir parler au Parlement et ailleurs contre le Cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un temps favorable de se déclarer pour lui sans rien hasarder; et que cependant M. de Châteauneuf et Mme de Chevreuse feront semblant d'être mal avec lui, pour traiter séparément avec ledit sieur Cardinal et posséder l'esprit de la Reine, et se conserver en même temps dans le public par le moyen dudit sieur Coadjuteur;

Que madite dame de Chevreuse et lesdits sieurs de Châteauneuf et Coadjuteur feront tous leurs efforts pour détacher M. le Duc d'Orléans des intérêts de M. le Prince, sans pourtant s'obliger de le faire rompre absolument avec lui, sachant bien qu'ils n'en ont pas le pouvoir, et qu'ils perdroient par là leur crédit avec Son Altesse Royale, à laquelle ils n'oseroient rien proposer qui fût directement en faveur dudit sieur Cardinal, connoissant l'affection que Son Altesse Royale a pour le public et l'aversion qu'il a pour ledit sieur Cardinal et qu'il ne peut se fier en lui après les choses qui se sont passées; il suffira, pour satisfaire à leur parole, qu'ils fassent tout ce qui dépendra d'eux pour empêcher que Son Altesse Royale ne pousse tout à fait ledit sieur Cardinal;

Que M. de Châteauneuf sera premier Ministre; qu'il

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suffira qu'on rende les sceaux pendant quelque temps à M. le Premier Président, lequel aussi lui cédera le premier rang;

Que M. le Marquis de la Vieuville sera Surintendant des finances, moyennant quatre cent mille livres qu'il donnera audit sieur Cardinal, et cinquante et tant de mille livres au sieur Bartet, qui a négocié pour lui à Cologne, et ce pour l'aider à payer la charge de secrétaire du cabinet qu'il a eu permission d'acheter;

Que ledit sieur Cardinal fera donner audit sieur de Châteauneuf toutes les assurances nécessaires de la charge de Chancelier, si elle vaque durant que les sceaux seroient en d'autres mains que les siennes;

Que ledit sieur Cardinal fera donner toutes les paroles et expéditions nécessaires pour la nomination du Roi au cardinalat et pour la charge de Ministre d'État audit sieur Coadjuteur, pour en jouir incontinent après la tenue des États généraux, n'étant pas à propos que cela se fasse auparavant, lequel pourra servir très-utilement ledit sieur Cardinal dans l'assemblée des États, pourvu qu'il ne soit pas connu être son ami; et que, si ladite assemblée des États se porte (comme ledit sieur l'espère) à demander au Roi qu'il soit appelé dans son Conseil, ledit sieur Cardinal promet de le faire établir Ministre, à la prière desdits États, afin que, paroissant obligé au public plutôt qu'audit sieur Cardinal, il le puisse servir plus utilement en cette place;

Comme aussi ledit sieur Coadjutenr promet d'employer son crédit pour faire casser par l'assemblée des États la déclaration que le Parlement a fait donner contre son avis pour exclure les Cardinaux françois;

Que ledit sieur Cardinal fera jouir dès à présent le Marquis de Noirmoutier des honnenrs et des avantages accordés aux Ducs, en conséquence des lettres qu'il lui en a fait accorder par la Reine;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Que ledit sieur Cardinal fera donner la somme de cent mille livres au sieur de Laigues sur la finance que payera le sieur de Nouveau [1] pour une charge de Secrétaire d'État, laquelle ledit sieur Cardinal lui a fait promettre, en reconnoissance des bons offices qu'il lui a rendus, en fournissant des courriers confidents pour la négociation d'entre ledit sieur Cardinal, Mme de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf;

Que ledit sieur Cardinal donnera au sieur Mancini le Duché de Nevers ou celui de Rethelois, avec le Gouvernement de Provence, et lui fera épouser Mlle de Chevreuse aussitôt qu'il sera en possession desdits Duché et Gouvernement, et d'une charge dans la maison du Roi, auprès duquel lesdits sieur et dame favoriseront son retour et son rétablissement [2];

Que ledit sieur Cardinal empêchera que M. de Beaufort ne puisse avoir aucune part dans la confiance de la Reine ni du Roi, et ne fera aucun accommodement avec lui, mais le considérera comme son ennemi aussi bien que lesdits sieur et dame, en ce que, les abandonnant, il s'est attaché à M. le Prince, nonobstant qu'il ait eu la charge de l'Amirauté par les soins desdits sieur et dame et par l'autorité dudit Cardinal;

Que ledit sieur Cardinal autorisera auprès de la Reine MM. de Châteauneuf et le Coadjuteur, et dame de Chevreuse, et aura une entière confiance en eux, sur les paroles que ledit sieur de Châteauneuf lui donne, par lui et par MM. de Villeroi, d'Estrées, de Senneterre et de Jars, qui se rendent les cautions d'être tout à fait attachés aux intérêts dudit sieur Cardinal, et de vouloir servir à son retour, toutes et quantes fois qu'il se pourra. Comme aussi, Mme de Chevreuse et ledit sieur de Châ-

[1] Le sieur de Nouveau était à la tête du service des postes.

[2] Il y a *établissement* dans le texte imprimé, mais ce doit être une erreur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

teauneuf s'obligent à la même chose envers ledit sieur Cardinal pour ledit sieur Coadjuteur, lequel n'entre point dans le présent traité pour les raisons susdites, et demeure libre pour désavouer ce qui pourroit être dit de lui sur ce sujet, au cas que ledit sieur Cardinal voulût dire ou faire entendre qu'il lui eût rien promis, le tout à condition qu'il ne se parlera plus des choses passées, avant, durant ou depuis la guerre de Paris, et aussi depuis l'accommodement desdits sieur et dame avec ledit sieur Cardinal et depuis l'emprisonnement de MM. les Princes, contre lesquels se fait principalement la présente union : l'intérêt commun desdits sieurs Cardinal Mazarin, Garde des sceaux de Châteauneuf, Coadjuteur et Mme de Chevreuse étant fondé sur la ruine de M. le Prince ou du moins sur son éloignement de la Cour ; et promet ledit sieur Cardinal auxdits sieur et dame d'empêcher que M. le Duc d'Orléans n'ait connoissance du présent traité ni des conférences ou négociations que ladite dame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf ont eues ou auroient ci-après avec ledit sieur Cardinal.

LXXVIII.

JOURNAL D'UN PARISIEN PENDANT LA FRONDE.

Juillet et août 1651 [1].

(Le Parlement ordonne des informations contre les agents secrets et domestiques de Mazarin, et contre tous ceux qui sont entrés en communication avec lui depuis son exil, notamment contre Silhon,

[1] Biblioth nat., ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Brachet, Bartet, Ondedei. Il ordonne que ce dernier sera pris au corps, etc...)

« Ce Brachet demeuroit d'accord parmi ses amis d'avoir fait plusieurs voyages à Cologne vers ledit sieur Cardinal, mais que, si l'on le pressoit trop fort, qu'il nommeroit hautement toutes les personnes qu'il y avoit rencontrées de la part de ceux qui prétendoient le mettre en peine, et même qu'il n'épargneroit pas Son Altesse Royale ni M. le Prince, qui y avoient envoyé négocier secrètement, ainsi qu'avoient fait Mme de Chevreuse et MM. de Châteauneuf et Coadjuteur de Paris.

« En effet, l'on jeta dans les rues de Paris, dans la nuit du troisième au quatrième jour d'août, divers imprimés contenant ces mots : *Articles accordés entre M. le Cardinal Mazarini et MM. de Chasteauneuf, Garde des sceaux de France, et Coadjuteur de Paris, et Mme la Duchesse de Chevreuse,* qui avoient été trouvés sur le chemin de Cologne à Paris et laissé tomber par un courrier du Marquis de Noirmoutier. Par ces articles (supposé qu'ils fussent véritables), il paroissoit que ces deux maîtres intrigueurs et cette bonne dame n'étoient pas si mal avec ledit Cardinal que l'on prétendoit le faire croire au peuple. Car ils lui faisoient espérer son retour auprès de la Reine, incontinent après la majorité du Roi, moyennant le mariage de Mlle de Chevreuse avec M. de Mancini, son neveu, que l'on feroit Duc de Nevers et de Rethelois et Gouverneur de Provence; la première place dans le Conseil du Roi pour M. de Châteauneuf avec assurance de la charge de Chancelier de France, en cas qu'elle vînt à vaquer; la nomination au cardinalat pour M. le Coadjuteur, avec participation au Ministère; la surintendance des finances pour le Marquis de La Vieuville; une nouvelle charge de Secrétaire d'État pour M. de Nouveau; cent mille livres pour Laigues, confident de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mme de Chevreuse, à prendre sur la finance que ledit sieur de Nouveau payeroit de ladite charge, et que ledit sieur Marquis de Noirmoutier jouiroit des honneurs de Duc et Pair, incontinent après le retour de Son Éminence. » . . . . . .

LXXIX.

MAZARIN A ONDEDEI[1].

De Brulh, le 8 août 1651.

..... La Regina, al mio parere, per ben assicurarsi dell'amicitia del Duca d'Orleans, deve prevalersi del credito che hanno nel suo spirito Mme de Chevreuse, MM. le Coadjutore et Chasteauneuf, et, per questo effetto, trattare bene tutti tre, e dare loro continui testimonii della sua confidenza[2]. Et ricordatevi che essendo assolutamente necessario che li sudetti siano persuasi che io voglio essere sinceramente loro amico, bisogna esaminare e praticare tutto quello che potrà maggiormente assicurarli di questa mia voluntà, imprimendo loro che io sono incapace di risovvenirmi del passato ; in fine l'accenno a M. Bertet. Bisogna avvertire che il Coadjutore non possi essere Cardinale, che io non sia ristabilito, non dico già negl'affari, ma appresso la Regina, poiche altrimente, qualunque promessa che si faccia in contrario, non deve sperarsi niente di buono per me. Mi assicuro che S. M^ta^ si sarà ricordata di fare conoscere a M. de Châteauneuf et al Coadjutore che devono rico-

[1] Biblioth. Mazarine. *Lettres de Mazarin.*

[2] Voici une nouvelle preuve que le traité des Frondeurs avec la cour était déjà passé à cette date.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

noscere principalmente dalle mie instanze le gratie che la M^tà Sua gli compartisce et la confidenza che vuol prendere in loro.....

(Si le Prince de Condé se fortifie dans le Parlement,... il est certain qu'il ne négligera rien pour se venger, et on ne doit point douter que les ennemis que le Coadjuteur et M. de Châteauneuf ont dans le Parlement ne se réunissent au parti dudit Prince. — Mazarin est persuadé que Lionne et Servien ont manqué de fidélité à la Reine et à lui, et qu'étant possesseurs de tous les secrets d'État, ils les ont divulgués à M. le Prince, ainsi que les lettres de Mazarin. C'est pour ces causes que la Reine les a disgraciés.)

LXXX.

MAZARIN AU BAILLI DE VALANÇAY[1].

10 août 1651.

(Il l'engage à entretenir de bonnes relations avec le Prince et la Princesse de Rossano).

« Je ne doute point que les susdites personnes ne souhaitent sincèrement votre amitié et assistance dans la haine qu'ils ont, avec beaucoup de raison, contre le Cardinal Panzirole, lequel usurpant toute l'autorité par le crédit qu'il a auprès du Pape, il ne laisse aux autres que de très-simples apparences, etc. Et, à la vérité, si vous pouvez réussir à décréditer Panzirole, ce seroit un grand coup, car il est certain qu'il n'y a qui que ce soit qui porte davantage les intérêts des Espagnols, ni qui prenne plus de soin d'entretenir Sa Sainteté dans la mauvaise disposition qu'il témoigne toujours contre la France et aversion contre moi.

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* France, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXXXI.

MAZARIN A ONDEDEI [1].

De Brulh, le 11 août 1651.

... Occorre che vi affittichiate in persuadermi che le cose sono in stato pericolosissimo, che non devo far capitale di tutti quelli che mostrano di havere intentione di adoprarsi per i miei interesi, et che in fine non devo lusingarmi nella credenza che li miei affari siano in buon' stato, poiche io vi giuro che lo fò molto meno di quello facciate voi, e che nonostante le sicurezze del Coadjutore et le apparenze che, per suo mezzo, deva il Duca d'Orleans legarsi strettamente alla Regina, sto sempre tremando, vedendo S. M^ta^ et il Re in Parigi; nessuna cosa potrà mai liberarmi da questa apprensione, che il vederne le MM^ta^ loro sortite.

Piaccia a Dio che questi timori siano mal fondati, ma in fine la condotta del Parlamento, le durezze che s'incontrano nello spirito del Duca d'Orleans et la maniera di vivere del Prencipe di Conde, che non abbandona l'impresa appresso il detto Duca, che perde il rispetto, con tanta imprudenza, alle loro MM^ta^; che getta prodigamente il danaro che ama tanto, e si serve d'ogni altro artifitio per guadagnare il popolo, dovrebbe dar assai da pensare et obligare la Regina ad applicarsi di buon hora a praticare i modi che possono assicurare la corona, et l'autorità del Re, et a lei la parte che deve havervi.

Quello che mi da più fastidio è il vedere che il Prencipe timorosissimo di sua natura delle risolutioni che pos-

[1] Bibliothèque Mazarine. Ms. H. 1791. D. *Lettres italiennes du Cardinal Mazarin*, t. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sono venire dal Re (qui a peur d'être arrêté de nouveau), e molto più doppo la sua uscita di prigione, sia in Parigi, passeggi, non veda il Re, bravi e travagli a sollevare il popolo, e pure è il medesimo che, pochi giorni sono, prese tanto leggiermente lo spavento [1], e che se ne fuggi precipitosamente di notte; onde puol inferirse da questo ch'egli sia ben certo di non correre alcun rischio in Parigi, et che habbia qualche sicurezza dal Duca d'Orleans, il che temo tanto più, che il Coadjutore et gl'altri non hanno fin hora potuto indurlo a far le cose che S. A. medesima, per suo interese, dovrebbe sollecitare.

(Nul n'est plus dangereux que Chavigny, plus capable de donner de mauvais conseils à M. le Prince; on aurait dû l'exiler dans une de ses maisons de campagne.)

Puol essere che quando riceverete queste lettere, tutto sia aggiustato col Duca d'Orleans in modo che non vi sia più occasione di temere ne il Prencipe ne il Parlamento, ne la tenuta delli Stati in Parigi, ne il consiglio necessario con l'esclusione della Regina, ma quando fosse altramente, avvertirete S. M^tà che non vi è tempo da perdere, et che deve prendere una risolutione vigorosa, *essendo prudenza di hazzardare qualche cosa per salvare quello che più importa*; mentre dunque vi sia da temere qualcheduna delle cose sudette, conclusa nel' unione col Duca d'Orleans, il mio consiglio sarebbe che le MM^tà loro andassero a Ruel, sotto pretesto di voler fare nettare il Palazzo Reale, dove giunte potrebbero dare segretamente ordine alle cose che fossero più necessarie per allontanarsi più da Parigi, come d'haver appresso di loro i Principi e persone di conditione affezionate al loro servitio. . . . . .

[1] Lorsqu'il s'enfuit précipitamment à Saint-Maur, craignant d'être arrêté de nouveau.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et se la Regina potesse assicurarsi del Coadjutore[1], vorrei che rimanesse in Parigi, con l'intelligenza segreta di S. M^tà, per servirla secondo le occasioni che se ne presentassero, et vorrei in questo caso assicurarlo più che mai del cardinalato, mentre sodisfacesse al suo debito, e rendesse qualche servitio de rilievo a S. M^tà. . . .

. . . . . .

Riuscendo dunque di guadagnare il Duca sudetto, le MM^tà loro (per mio parere) dovrebbero andare a Rohano (Rouen) accompagnate dalle guardie francesi et suizzere e dal più grande numero di nobilità, che si possia, et dichiarare in quel Parlamento la maggiorità, di che non deve dubitarsi che non sia per giubilare, et in passando si farà un bel colpo disgiungendolo da quello di Parigi et dando esempio a gl'altri di far il medesimo; si potranno rivocare le dichiarationi che la Regina è stata forzata di dare, da tre anni in qua, ancorche pernitiose allo stato et contro la regia autorità, avertendo di confirmare (con i modi più plausibili, che si potranno pensare) tutto quello che è stato accordato a i popoli, o sia per la diminutione delle taglie, o delle impositioni di qualsivoglia natura. Saria anco bene che S. M^tà dichiarasse di voler tenere i Stati Generali, che diferisse solamente per dar prima ordine a molte cose necessarie, e per sacrarsi, et in caso che non riuscisse di guadagnare il Duca di Longavilla, e per qualche ragione che io non so, non si potesse andare a Rohano, il mio parere sarebbe che le MM^tà loro andassero a Reims per farvi venire il Parlamento de Metz, e se questo fosse contro le forme, trasferirse dove risede, et dichiarare nel detto Parlamento la maggiorità. In Champagna et in Lorena sono le truppe ottimamente disposte [per] il Re et in buon numero et il Maresciallo della Ferté farà

[1] Tout ce plan fut suivi par la Cour.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

il debito suo. E vero che possono seguire delle seditioni in Parigi; che il Prencipe potrà fare del male; che puol tenersi che il Parlamento di Parigi, quelli di Bordeaux et di Tolosa darebbero arresti e proposizioni, et che in fine queste risolutioni possono nascere da i disordini, ma è ben più vero et certo che non sono comparabili con quelli che succederebbero se le Maestà loro rimanessero esposte ad essere riserrate in Parigi, come seguì ultimamente, fin a tanto che il Parlamento et i Prencipi havessero stabilite le cose avennute di sopra, per separare la Regina dal Re, et rimanere padroni, quattro o cinque anni, dell' autorità regia et della personna del Re, appresso del quale stabilirebbero persone intieramente da essi dependenti; a questo colpo non vi sarebbe rimedio, et lo stato del Re et la Regina sarebbero perduti senza speranza di risorgimento; ma fuori di Parigi, oltre che le loro persone sarebbero in securo, et il Re in stato di essercitare la sua autorità, non sarebbe difficile, con un poco di tempo, di rimediare a gl' inconvenienti che potrebbero nascere. . . . . .

(Il y a à craindre que le Roi, en déclarant sa majorité dans le Parlement de Paris, ne soit contraint à y envoyer une déclaration ratifiant tout ce qui lui a été arraché violemment depuis trois ans, en sorte qu'il commencerait son règne après avoir porté un coup fatal à son autorité...)

Havete fatto benissime a consigliar la Regina di prendere la parola di M. de Châteauneuf et del Coadjutore in riguardo del Duca di Buglione et del fratello, e di volergli ben trattare et mostrare di havere intiera confidenza in loro, domandandogli qualche volte consiglio, et vi prego di ricordarlo sovente alla M^ta^ sua, essendo importantissimo di conservarsi l'affetto di queste due persone in modo da poterne disporre, ma temo che non habbino lasciato una coda del Prencipe a fine di gettarsi dalla

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sua parte, in caso che vedino caminare le cose favorevolmente per lui. . . . . .

(La Duchesse d'Aiguillon donne le conseil à Mazarin de s'éloigner de France le plus loin possible, sans quoi l'État sera entièrement perdu...)

Io la credo informata di tutti i progetti che si fanno da S. A. R. e dal Prencipe per usurpare l'autorità, esclusa la Regina dal maneggio, et rendersi padroni della persona del Re . . . . . .

Saria bene, a mio parere, che M^ma^ de Chevreuse, il Coadjutore et Châteauneuf sapessero che la detta dama [1] è sola cagione che incontrino difficoltà nel portare lo spirito di S. A. (R.) dove vogliono; ma per quello mi rignardia, bisogna dissimulare, e che la Regina li mostri in confidenza che vuole che io me ritiri in Italia, quando io sia assicurato del modo di potervi sussistere...

(Il faut qu'Ondedei, uni à la Princesse Palatine et Bartet, fassent tous leurs efforts et usent de toute leur adresse pour empêcher le mal que fait cette dame.)

Mi dispiace d'essere costretto a tirare una consequenza da quello mi scrivete di vostro pugno, che il Coadjutore non habbia più potere del sudetto (Chasteauneuf) appresso S. A. R. M^ma^ d'Aiguillon l'ha detto, e sostenuto a Rossereaux [2], et assicuratevi che la difficoltà che incontra, essendo certissimo che in tutto quello si tratta contro il Prencipe, il Coadjutore camina sinceramente; non lasciano dubitare che il Prencipe disponga più d'ogni altro dello spirito di S. A. R. Et se questo è, come ne vi è grand'apparenza, lascio pensare a che segno si accreschino li miei timori et inquietudini, vedendo il Re e la Regina in Parigi, et è grande disgratia delle MM^la^ loro,

[1] La Duchesse d'Aiguillon.
[2] Un des agents ou domestiques de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

che tutti li più affidati servitori non si unischino per forzarle a sortirne, senza perdervi un momento di tempo poiche repplico quello ho gia detto molte volte, che tutti gl'inconvenienti che possono nascere da questa risolutione sono bagatelle rispetto a quelli che succederanno, non prendendola, poiche lo stato, il Re, l'autorità, e la persona della Regina sono perdute; io dico l'istessa cosa molte volte, perche è troppo importante per non repeterla ad ogni momento. . . . . .

Non dubito che, per distorre S. M^ta^, molti li diranno che S. A. R. et il Prencipe si renderanno padroni di Parigi, il Re sortendone; ma quando ciò fosse, che non è cosi facile, come se presuppone, che importarebbe, havuto riguardo alla perdita di tutto? Io credo che diverrò pazzo sopra questo punto, parendomi essere ad hora in procinto d'intendere che la Regina sia separata dal Re, et che li Prencipi siano padroni, e se questo fusse, vi giuro che non saprei come vivere un giorno, e sarebbe una debole consolatione per me haver predetto il male, et predicato tanto il modo cosi facile di evitarlo. Io mi accoro vedendo come la Regina è mal servita, et le sue irresolutioni, non prendendo alcun partito e dando il tempo e la commodità a suoi nemici di condurre a fine tutti li loro disegni. Il Prencipe aveva commessi grandissimi errori, che davano campo prendere ogni vantaggio sopra di lui, et se gli è dato il modo di emendarli tutti et migliorare la sua conditione appreso il popolo, et autorizarsi nel Parlamento, dove porta di continuo grande memoria d'accuse, et per parte de S. M^ta^ non si dice niente de i corieri che spedisce frequentemente a Brusselles; della guarnigione spagnuola, che è tuttavia a Stenay, etc., etc. . . . . .

(Le Prince de Condé excite le peuple par de fréquents libelles. Il s'érige en maître en la présence de Leurs Majestés, et on ne lui fait aucune opposition.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Et io mi struggo tanto più vedendo tutto questo, quantoche è infallibile che le cose anderanno sempre di male in peggio, e che il rimedio era cosi facile, et lo è ancora, se la Regina puol sortire di Parigi, o farvi qualche gran colpo di autorità [1]. . . . . .

Havevo dimenticato di dirvi che, nella maniera che ricominciano le assemblee del Parlamento, si crede che vi è pensiero di farle durare fin al tempo della maggiorità, per disporre frà tanto gli spiriti alle cose che saranno gia state progettate dal Duca d'Orliens, dal Prencipe et loro adherenti mal intentionati, contro la Regina et risoluti alla depressione dell' autorità del Re.

LXXXII.

MAZARIN A ONDEDEI [2].

Brulh, 18 agosto 1651.

..... Vi dirò primieramente per quello mi riguarda: Che havendo fatta riflessione sopra le speranze che S. M^ta^ mostra nella lettera che mi scrive, che le cose siano per andare bene, et que sarebbe obligata a darne il maneggio al Coadjutore, ho inferito che per aventura questi havrà potuto assicurarla della volontà del Duca d'Orleans, mentre S. M^ta^ si rissolva di appoggiare alla sua condotta la direttione degl' affari; e potrebbe essere que S. A. R. instrutta et si da Coadjutore difficultasse quanto dalla Regina viene desiderato, et dasse sempre maggiori gelosie di voler essere unito col Prencipe per

[1] L'arrestation de Condé.
[2] Bibliothèque Mazarine. *Lettres de Mazarin*, t. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

obligare S. M^ta^ ad authorizzare intieramente il Coadjutore.

Ma sia quello si voglia, sono rimasto assai sorpreso che, dicendomi la Regina essere il sudetto ottimamente intentionato a ben servirla, non aggiunga che si fosse ancora impegnato a fare il medesimo per il mio riguardo; e pure questo è un punto essentialissimo, il Coadjutore essendo stato il principal motore et instrumento di tutte le persecutioni, ch' ho sofferto doppo i primi moti di Parigi.

Se la Regina ha creduto che bastasse l'impegno di servire la M^ta^ Sua per non dubitare che veniva in questo modo ad impegnarsi ancora ad essere mio partiale, mi dispiace di dover dire che se sia non poco ingannata. L'esempio di Chavigni è assai fresco, il quale promise ancora davvantaggio solennemente per iscritto senza volermi però nominare, e nel progresso del tempo si è veduto che non solamente non m'ha servito in riguardo dell' impegno in che era con la Regina, mà ha publicamente sollecitato, e fomentato ogni sorte di personna contro di me.

E si il Coadjutore vorrà fare il medesimo, ne havrà facilità e campo maggiore, perche ha più spirito, più rissolutione, e sarà in istato di poter essercitare queste qualità, trovandosi authorizzato col maneggio di negotii, et in posto da persuadere alla Regina quello gli parerà sotto diversi pretesti, che concernino in apparenza il bene dello stato et il servitio delle MM^ta^ loro.

Ma forse la Regina havrà dimenticato scrivermi che il Coadjutore si fosse impegnato a quanto ella haveva desiderato per mio servitio, parendomi difficile che S. M^ta^ possi havere dimenticato di ritirare dal sudetto una sicurezza tanto necessaria, a fin di potere almeno con fondamento rimproverarli il suo mancamento, se non sodisfacesse alle promesse.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

E stato pero une grande errore et un effetto della mia disgratia che Sua M^ta^, nel departire le gratie, particolarmente quella della confidenza al Coadjutore, non si sia valsa de miei amici, che facendoli conoscere le obligationi che mi haveva de' consigli dati a Sua M^ta^ per confidare in lui, elevarlo, et honorarlo della sua gratia, s'impegnasse tanto più ad essere sinceramente amico mio. Voi eravate giunto assai a proposito per esserne il mediatore insieme con la Prencipessa Palatina, e se vi fosse stato difficile di apparire per non esporvi a qualche rischio, M. Bertet, con la sudetta signora, havrebbero potuto havere il maneggio della negotiatione, o il Mareschal di Plessis-Praslin, si per qualche ragione il Coadjutore havesse difficultato di trattare per quel mezzo, il tutto con participatione del Duca di Mercurio, mà il vedere che il principal direttore di tutto sia il Mareschal di Villeroy mi da della pena, e tanto più se il Coadjutore ha procurato che la negotiatione cadesse in lui, poiche se havesse havuto buoni sentimenti per me, havrebbe senz'altro desiderato che fosse in mano de' migliori miei amici, e ne' quali ho maggior confidenza.

E puol essere che, sotto prestesto del segreto, col quale haveranno obligato la Regina in ogni miglior modo, havranno fatto conoscere a S. M^ta^ non essere bene che la Prencipessa Palatina ne altri havesse cognitione di quello si trattava, et in effeti io vedo che voi non havete scritto cosa alcuna dal fondo del negotio, particolarmente che S. M^ta^ fosse rissoluta di servirsi del Coadjutore, come lei medesima m'ha scritto; e non havendo tampoco ricevuto lettere di M. Bertet, devo credere che non ne havesse alcuna notitia, perche non havrebbe mancato o di scrivermela, o di farmela pervenire per mezzo vostro.

Era bene a proposito valersi del Mareschal di Villeroy,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

giacche si trovava nel negotio, trattarlo confidentemente, e dissimulare le sue ingratitudini, et il procedere che ha tenuto tanto con Sua M^ta^, quanto con me, mà di eleggerlo per confidarsi intieramente in lui all' esclusione de' miei amici, che non m'hanno mancato, et che hanno interesse nel miglioramento della mia conditione, confesso che non si puol sostenere, e che, se lo stabilimento del Coadjutore si è fatto per mezzo del detto Mareschallo e che Sua M^ta^ habbia dato all' uno et all' altro la sua confidenza, quando anche in questo modo il Duca d'Orleans adherisca a quanto la Regina vorrà per mettere il Prencipe alla ragione, io so quello che devo attendere nel mio particolare, nonostante la continuatione dell' affetto di S. M^ta^, et il suo desiderio di vedermi in posto migliore.

E vero che se l'autorità puol ristabilirse e le MM^ta^ loro essercitarla, in riguardo del Prencipe e de' Parlamenti, in modo da non havere a temere delle loro intraprese, e che la Regina godi quel riposo e felicità ch'io li desidero, sarò consolatissimo, quando ancora venghi ad essere più perseguitato che mai.

Io ho occasione di credere che tanto M^ma^ di Chevreuse, *quanto* il Coadjutore e Chasteauneuf habbino sinceramente desiderato di riconciliarsi meco, havendo tutti tre, per diverse strade, fatta ogni diligenza per questo effetto, e la disgratia ha voluto che rimettendo, come io dovevo, la conclusione di tutto a Parigi, non sia seguita, come era facilissimo tre mesi fa, perche i mezzi de'quali Sua M^ta^ et io ci siamo valsi, non hanno fatto il debito loro; ma se la Regina non mi ha fatto l'honore di far ben conoscere alle sudette tre persone quanto frequentemente e con quanta efficacia io habbia fatte stretissime instanze perchè la M^ta^ Sua confidasse intieramente in loro, è stata mia gran' disaventura.

Et in caso che questi tre, e particolarmente il Coad-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jutore habbia cambiato de' sentimenti per me, credete certo che ciò sarà proceduto dal Mareschal di Villeroy e dagl'altri che hanno havuto il maneggio della negotiatione; ma lasciamo le mie cose particolari e parliamo delle publiche per vedere se io potrò havere la consolatione di vederle ben incaminate.

Quando anche il Coadjutore non havesse havuta parte alla condutta del Duca d'Orleans, come ho accennato di sopra, io crederei che Sua M^ta^, prendendo la risolutione di valersi di lui, fosse in gran motivo per obligare S. A. R. ad abbandonare il Prencipe, e gettarsi intieramente della parte della Regina, poichè, come le armi le più proprie per combattere avantaggiosamente la detta Altezza sono quelle del timore, delle quali si è valso fin'hora il Prencipe per impedirli di legarsi con la Regina, facendoli apprehendere il mio ritorno, che cagionarebbe la sua perdita, poichè ne Sua Maestà, ne io, dimenticheremo mai il male che ci hà fatto.

Cosi, se vede il partito della Regina più forte valendosi del Coadjutore, che S. A. R. stima moltissimo, temerà maggiormente e si stringerà tanto più con Sua Maestà, quantoche vedrà di potersene fidare, mentre ha data la sua confidenza al Coadjutore che Sua Altessa Reale crede suo amico e partiale.

Il Coadjutore, che si è trovato trà i primi di quelli (che per cosi dire) con un brigantino hanno fatto lungo tempo la guerra ad una gran'flotta, non havrà, a mio parere, gran'pena ad impiegare avantaggiosamente per lo Stato le qualità che ha, assistito da Chasteauneuf, ambedue irreconciliabili col Prencipe, con numero d'amici, con l'autorità del Re in mano, col potersi prevalere di tutti li servitori delle loro MM^ts^, di tutti li miei amici, che sono non meno considerabili per la qualità che per la quantità, con le guardie francesi e suizzeri, e con le altre genti di guerra, che sono sempre appresso

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

la personna del Re; et in oltre il Coadjutore ha molti amici nel Parlamento, gran credito nel popolo, oltre di ciò tutti gl'eserciti e le piazze principali del regno sono assolutamente per le MM^ta^ loro, le quali è certo che, prendendo una vigorosa risolutione, molti personnagi, che titubano presentemente, farebbero con gran gusto il loro debito, di maniera che sarebbe una disgratia, che non puol cadere nell'imaginatione, se con tutte queste cose si dovesse succumbere, poichè in ogni caso, quando anche dal Prencipe si fossero prese precautioni in contrario, non sarà difficile al Coadjutore di far sortire le MM^ta^ loro di Parigi, havendo la Champagna e la Picardia che sono le provincie le più contigue intieramente alla loro divotione, e non vedendo in esse alcuna piazza ne piccola, ne grande, che non sia per fare il suo dovere, fuori di quelle che tiene il Prencipe, e serviendo alla villa di Parigi nel partire et alle compagnie sovrane, si potrebbe con facilità rigettare in odio del Prencipe questa sortita, sopra di che mi rimetto all'ultimo spaccio.

Dico dunque che quando anche il signore Duca d'Orleans et il Prencipe fossero uniti con la Regina, Sua Maestà havendo presa una buona risolutione, et appogiato il negotio a persone vigorose, tengo per indubitato che rimetterà le cose in buon stato con molta sua gloria, et replico che il Coadjutore, operando con i mezzi che ha nello spirito del Duca d'Orleans, havrà campo di darli tali apprehensioni che l'obblighino ad abbandonare bruscamente il Prencipe, nel qual'caso vi lascio pensare se le contestationi sarebbero lunghe, quando ancora il Prencipe si getta nelle braccia de' Spagnuoli.

Stimo necessarissimo, giachè da malintentionati si è introdotta, senza alcun ritegno, questa peste de' libelli, e d'informare i popoli artificiosamente di quello passa per conciliarseli, che vi siano vinti persone che scrivano

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

continuamente per predicare le bontà delle MM^ta^ loro, quanto se ne abbusi da diversi, le diligenze, che da medesimi si fanno per accendere una guerra civile, per facilitare i progressi de' nemici, per allontanare la pace generale, e per rendere infelice la conditione de' sudditi di Sua Maestà, a fine di concitare in questo modo l'odio de' Francesi contro li perturbatori del loro riposo, e non vi sarà gran pena a conseguirlo per quello tocca il Prencipe di Condé, le cui maniere non sono amate; nessuno più del Coadjutore puol dare miglior ordine a questo, havendo molte persone dependenti da lui, che scrivono bene, et essendo facilissimo di trovarne quanto se ne vorrà . . . . . .

Resto meravigliato che voi non mi scriviate d' haver veduto ne il Coadjutore, ne Chasteauneuf, ne M^ma^ di Chevreusa, parendomi che per molte ragioni questa fosse una delle cose più necessarie, che voi dovevate fare; e se non era bene di arrischiarvi per vedere la detta dama, era almeno a proposito di abbocarvi con L' Aigle (Laigues) per farli sapere i miei sentimenti ; questo è quanto devo dirvi et aggiungere a quello vi scrissi l' altro giorno, attendendo con impacienza le nuove dell' ordinario per sapere la piega che li negotii havranno presa.

LXXXIII.

JOURNAL D'UN PARISIEN.

22 août 1651 [1].

(Scènes violentes au Parlement. Retz et ses défenseurs, en armes, sont sur le point d'en venir aux mains avec les amis de M. le Prince. Le Coadjuteur est serré entre deux portes et sur le point d'être poignardé par La Rochefoucauld et ses amis.)

[1] Biblioth. nat. *Journal d'un Parisien*, ms. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le (lendemain) 22e (août) MM. les Lieutenants civil et criminel et les autres officiers du Châtellet, accompagnés des prévôts et des archers de la ville, se saisirent de bon matin de la principale porte du Palais, et firent fermer toutes les autres, afin que personne n'y entrât que ceux qui nécessairement y avoient à faire, prévenant par ce moyen les funestes accidents qui eussent pu survenir, si l'entrée en eût été permise à cette grande foule de toutes sortes de gens qui s'y présentèrent. MM. les Princes de Condé et de Conti s'y étant rendus, avec MM. de Beaufort, de la Rochefoucauld et autres, l'on entama la délibération et la finit-on en cette seule matinée, en laquelle M. le Coadjuteur commença de faire paroître, par son absence, que son crédit auprès de Son Altesse Royale étoit moins puissant que de coutume, bien que celui qu'il pensoit s'être acquis chez la Reine (en poussant M. le Prince) fût encore bien foible et fort douteux. Quelques-uns de la Compagnie prirent occasion de cette absence pour insulter à sa disgrâce, et dirent beaucoup de choses contre son ambition et ses intrigues, et conclurent enfin que, *sublato susurrone*, il y avoit lieu d'espérer un bon accommodement aux affaires et une parfaite réunion dans la maison royale. Pour la couvrir de quelque prétexte apparent, il avoit pris sujet d'assister à une procession que tous les curés de Paris ont accoutumé de faire tous les ans à pareil jour, où ledit sieur Coadjuteur ne parut aucunement défait, non pas même lorsqu'il rencontra fortuitement M. le Prince dans la rue Dauphine, où Son Altesse, qui s'en retournoit chez elle et ne pensoit à rien moins, fut obligée de faire arrêter son carrosse pour laisser passer la procession et de s'incliner devant lui pour recevoir sa bénédiction, laquelle lui fut donnée fort gracieusement et à toute sa suite, tant fut grande l'humilité chrétienne de l'un et la bonté pastorale de l'autre. Accident

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

assez bizarre de voir tout le monde se mettre à genoux et recevoir la bénédiction d'une personne contre laquelle l'on venoit de déclamer en plein Parlement, et qui étoit extrêmement haïe et décriée à la Cour et dans la ville, comme l'une des principales causes de nos divisions domestiques, et qui eût passé toutefois pour l'un des plus grands hommes de notre temps, s'il eût eu autant de piété, de modération et de sincérité qu'il avoit de cœur, d'esprit et d'ambition. . . . . .

Le 23e (août) l'on fit une Assemblée générale dans l'Hôtel de Ville, pour nommer quelques-uns du clergé et du Tiers Etat afin de dresser des cahiers pour être mis entre les mains de ceux qui seroient députés de la part de ladite ville aux États généraux. Ces nommés furent M. le Coadjuteur et M. de Combes, Doyen de Notre-Dame, MM. Canaye et Vedeau, Conseillers au Parlement, etc., etc. . . . . .

Cependant le jour de la majorité du Roi et celui de l'assemblée des États généraux approchoient et donnoient à penser à beaucoup de monde et particulièrement à ceux qui n'étoient pas demeurés dans les règles. Ceux mêmes qui avoient demandé lesdits États avec tant de chaleur commençoient à les appréhender et ne vouloient plus aller à Tours. Ils craignoient que, s'éloignant si fort de Paris, où ils avoient tout crédit, leur parti n'en fût affoibli de beaucoup. De sorte qu'ils firent proposer à la Reine par M. le Duc d'Orléans de trouver bon qu'ils fussent tenus dans cette grande ville. Mais comme elle étoit bien informée de leurs desseins, elle demeura ferme à ne point changer les ordres qu'elle avoit envoyés dans les provinces, dont Son Altesse Royale prit occasion de faire le mécontent à son retour du Palais-Cardinal, et de s'en aller chez elle à Limours, sous prétexte de faire travailler à ses fontaines. . . . . .

Les uns disoient que (S. A. R.) demandoit la remise

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la Lorraine entre les mains de son beau-frère, afin d'obliger ce Prince à lui donner retraite dans ses États, en cas de besoin. Les autres qu'elle désiroit que la lieutenance générale du Roi lui fût continuée pendant les quatre ou cinq premières années de sa majorité et cela avec plus d'apparence. Quelques autres encore assuroient qu'enfin tous ces mécontentements affectés et toutes ces plaintes recherchées aboutiroient à désautoriser la Reine et à l'éloigner de la personne et des Conseils du Roi, incontinent après qu'il seroit majeur.

Il parut quelque chose de cela dans une lettre qui fut débitée par toute la ville sous le nom d'un gentilhomme de M. le Duc d'Orléans à un bourgeois de Paris, etc.

. . . . . .

LXXXIV.

MAZARIN A ONDEDEI [1].

Di 28 agosto 1651.

... La Regina sarà tanto più rissoluta a non sortirne (da Parigi) che il Coadjutore è persuaso che tutto consiste nel popolo e Parlamento di quella città, ma bisogna lasciar fare e pregare Iddio che tutto succeda bene; intanto quello ch'io vedo è che si fa buon mercato di qualunque cosa mi riguarda, che si publicano di dichiarationi contro di me col nome del Re, che non credo vi sia esempio che siano mai state fatte contro quelli che hanno tradito il Re e lo Stato; e voi vedrete che, alla maggiorità, il Re sarà costretto di darne qualche d'un altra che ratifichi quella della minorità. . . . . ,

. . . . . .

[1] Bibliothèque Mazarine. *Lettres de Mazarin*, t. V.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXXXV.

MAZARIN A ONDEDEI [1].

Di 28 agosto 1651.

Ho fatto riflessione sopra quello mi scrivete della tenuta delli Stati, e concorro col vostro parere che tenendosi fuori di Parigi, i Prencipi pensarebbero più d'una volta a trovarvisi, et aggiungo che essendo lontani, il Re potrebbe con facilità far risolvere molte cose contro i Prencipi et li Parlamenti per rilevare la sua autorità. Ma al presente il differire quest'assemblea è necessario et rimetterla frà qualche tempo. Ma sarei di parere che il luogo di Turs [2] si cambiasse in quello di Reims, o di Rhoanno, se il Re si fosse dichiarato maggiore in quel Parlamento, e che il Duca di Longavilla fosse assolutamente per sua Maestà. . . . . .

LXXXVI.

MAZARIN A MILLET [3].

29 août 1651.

... J'ai été toujours d'avis qu'on employât libéralement les moyens pour gagner M. de Châteauneuf et le Coadjuteur dans la présupposition qu'ils fussent les

[1] Bibliothèque Mazarine. *Lettres de Mazarin*, t. V.
[2] Tours.
[3] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX. Millet était un des nombreux agents de Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

maîtres de l'esprit de Son Altesse Royale, et que de cette sorte la Reine en disposeroit, comme il étoit nécessaire pour mettre toutes choses au point qu'elles devoient être. Mais je vois avec un très-grand regret que Sadite Altesse Royale est étroitement liée avec M. le Prince, sans que lesdites personnes l'aient pu empêcher et que peut-être l'acquisition dudit Coadjuteur rendra plus fort le parti de M. le Prince, parce que assurément il s'y jettera la plus grande partie de ceux qui n'étoient pas des amis dudit Coadjuteur, et étoient du côté de la Reine, mais peut-être qu'à la majorité, Son Altesse Royale changera de conduite. Ce qui me fait peine, c'est de voir, par les lettres de cet ordinaire, la disposition en laquelle étoient les affaires de Paris, et à quel point tout étoit aigri de part et d'autre. Il est impossible, à l'heure que j'écris, qu'il ne soit arrivé quelque grand désordre... Je suis ici comme assiégé et en grand danger pour beaucoup de raisons...

LXXXVII.

COLBERT A MAZARIN [1].

Du 2 septembre 1651.

J'ai charge de vous faire savoir que l'on est de plus en plus persuadé que la conduite de Châteauneuf et du Coadjuteur n'est point sincère à l'égard de la Reine ni au vôtre ; qu'il paroît qu'ils ont tout crédit sur l'esprit de Son Altesse Royale, quand il s'agit de leurs intérêts, et n'en font paroître aucun pour les paroles qu'ils vous ont données ; qu'ils s'insinuent dans l'esprit de la

[1] *Lettres de Colbert*, publiées par P. Clément, t. Ier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Reine, en flattant son esprit sur la vengeance contre M. le Prince, lui proposant de l'arrêter en pleine rue, de l'assiéger dans sa maison et autres [choses] encore plus fortes[1], qui sont toutes visionnaires et d'exécution impossible.

Et, sur votre justification et le rétablissement de vos affaires, que, pour le premier point, les plus fortes propositions sont faites par le Coadjuteur, et puis après elles sont modérées par M. de Châteauneuf. Le Jars et Villeroi sont les deux émissaires qui sont toujours pendus aux oreilles de la Reine, pour rehausser la force des propositions et aussi la modération et le tempérament qu'on y doit apporter, crainte d'en venir à l'exécution, dont ils ne voudroient pas être chargés. Pour ce qui est du second point, ils prétendent toujours tenir la Reine par là; mais, comme ils ne sont pas portés d'affection à le faire, ils trouveront toujours à s'en échapper par les brouilleries qui régneront encore longtemps dans le royaume et tiendront l'esprit de la Reine attaché à eux.....

M. le Prince a dit..... qu'il ne trouvoit rien à redire à M. de Châteauneuf que l'amitié qui étoit entre lui et le Coadjuteur. Ainsi, vous voyez bien qu'ils s'accorderont facilement pour cela; mais, quand il est question des sceaux pour le Premier Président, on trouve des obstacles insurmontables de la part de Son Altesse Royale. L'on tient pour assuré que la raison de cela est que Son Altesse Royale, étant liée avec le Coadjuteur et Châteauneuf, et prétendant, par leur moyen, se rendre le maître de toutes les affaires, veut exclure le Premier Président, qui seul pourroit tenir les choses en balance du côté de la Reine et faire rejoindre par ce moyen les sceaux à Châteauneuf. Ce n'est pas qu'il ne conserve toujours sa con-

[1] C'est-à-dire de le faire assassiner.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duite traîtresse, et ne rompra jamais avec M. le Prince ; mais il lui donnera beaucoup de grandes mortifications et prétendra toujours se réserver, par cette conduite, le moyen de s'accommoder avec le parti qui pourroit devenir le plus fort. Dans le même temps que ces Messieurs promettent beaucoup pour vous à la Reine, ils disent et publient des écrits contre vous, pires qu'il n'en a jamais été fait, témoin le manifeste du Coadjuteur qui fut hier publié. Ainsi, pour s'insinuer ou se conserver dans l'esprit des peuples, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent contre vous ; et, pour s'insinuer dans l'esprit de la Reine, il n'y a rien qu'ils ne fassent et ne disent pour vous, et sur le tout ils mentent également. Le Coadjuteur et le Prince combattent pour la bonne grâce du peuple en vous déchirant ; et celui-là tâche de se défendre de celui-ci comme de son ennemi.

Pour ce qui est des États, on veut induire la Reine à les tenir à Melun ou Pontoise, sous prétexte que Son Altesse Royale ne peut pas tout à fait se confier, en s'éloignant trop de Paris ; mais c'est afin que Son Altesse Royale demeure toujours dans Paris ; qu'il envoie souvent quérir les députés et que, faisant continuer le Parlement, les brigues et les cabales puissent agir dans cette Compagnie, afin, par ce moyen, de se rendre le maître de l'une et de l'autre. Le conseil que l'on donne à la Reine est de ne se point départir de Tours ou de retarder les États jusqu'après les Rois. Ce dernier seroit le meilleur parce que, pendant ce temps, on pourroit se reconnoître et prendre plus de confiance les uns aux autres. Comme toute cette conduite est fort mauvaise à votre égard, et que les premières propositions et les promesses de ces gens-là vont être portées par M. de Senneterre, il me charge de vous dire qu'il a honte qu'ils aient manqué à tout ; mais qu'il vous a toujours

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fait dire qu'il n'en étoit point ni caution ni garant, et qu'il auroit eu à se reprocher toute sa vie, s'il avoit écouté les propositions de ces gens-là, qui promettoient d'abord votre retour, et qui, par gradation, ont manqué à tout ce qu'ils avoient promis, et sont venus à rien[1].

Voilà bien des maux, qui sont d'autant plus grands que ces gens-là sont dans le chemin de se rendre maîtres de l'esprit de la Reine par leurs flatteries continuelles, et que le crédit que vous conservez toujours sur son esprit (qui est, sans vous flatter, aussi grand que jamais et la seule chose qui les en puisse empêcher) se trouve partagé en autant de parcelles que votre confiance. Tout le monde s'écrie contre cela, et l'on vous impute la faute de tout le désordre qui pourra arriver en vos affaires. Il faut qu'en cette matière, comme en celle de vos affaires domestiques, vous choisissiez, et que vous examiniez bien, pour faire un bon choix; mais, après que vous l'aurez fait, il faut que toute votre confiance soit assemblée en ce seul canal ; que tous ceux qui sont dans vos intérêts se rejoignent à lui, et que vous vous défassiez, pour ainsi dire, à son profit, de tout le crédit que vous avez sur l'esprit de la Reine, afin qu'il puisse lui donner les lumières nécessaires pour démêler les diverses intentions d'un chacun, de quoi vous savez bien qu'elle n'est pas capable. Voilà ce que M. de Senneterre m'a chargé de vous mander.....

[1] Il s'agit ici du Coadjuteur, de Mme de Chevreuse et de Châteauneuf.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LXXXVIII.

MAZARIN A ONDEDEI [1].

Brulh, 5 septembre 1651.

..... Quello di che temo è che il Primo Presidente et il Coadjutore, che sono persuasi non esservi altro che Parigi, consiglino la Regina che vi si tinghino li Stati, ma S. M^tà non deve farlo in modo alcuno, e ricusarlo constantemente, come ha fatto sin hora, e serà vostra cura di parlare fortemente a S. M^tà, per mia parte facendogliene conoscere le consequenze.....

(Il faut obliger le Maréchal de Villeroi, M. de Châteauneuf, le Coadjuteur à procurer, de concert avec vous, l'accomplissement des choses qui touchent mes intérêts et de pratiquer les expédients qu'ils jugeront les meilleurs; assurés de ma parfaite amitié, il faut qu'ils s'emploient réellement et sans artifice en ma faveur, et qu'ils exécutent ce qu'ils ont solennellement promis à la Reine.)

LXXXIX.

MAZARIN A [LIONNE] [2].

Du 12 septembre 1651.

..... En outre, par ce que vous m'avez écrit de M. le Coadjuteur et de ceux avec qui il étoit uni, il parois-

[1] Biblioth. Mazarine. *Lettres de Mazarin*, anc. t. VI, act. t. V.
[2] *Archives des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

soit assez quelle croyance vous aviez de leur pouvoir absolu sur l'esprit de Son Altesse Royale, et cependant, une des raisons que vous dites à cette heure, pour n'avoir pas jugé à propos de rien conclure avec eux, c'est que vous croyez qu'ils n'avoient pas ledit pouvoir; — et pour l'autre, que M. Servien et vous n'avez pas cru, ni pour le bien de l'État ni pour vos intérêts particuliers, de devoir rien conclure entre la Reine et le Coadjuteur et les autres; vous m'excuserez si je vous dis que vous venez à avouer par là que, lorsque vous avez souhaité négocier avec eux et nous voir avec le Coadjuteur et M. de Châteauneuf, avec lesquels il y avoit d'autres personnes qui négocioient, ç'a été dans la pensée de ne rien conclure et d'empêcher que ceux qui traitoient avant vous avec eux ne le puissent pas faire.

Je suis persuadé que le principal motif que vous avez eu en ceci, ç'a été le service du Roi, mais je crois d'avoir un grand sujet de me plaindre de n'en avoir eu connoissance qu'à cette heure, et que, dans ce temps-là, vous m'ayez témoigné de traiter avec eux, persuadé que la conduite de M. le Prince obligeoit la Reine de les ranger de son côté et, par leur moyen, faire un bon accommodement avec Son Altesse Royale. En tout cas, vous pouviez bien, M. Servien et vous, dire à la Reine tout ce qui vous obligeoit de croire que l'ajustement avec lesdites personnes seroit préjudiciable au service du Roi et au bien de l'État, mais non pas d'en user, comme vous avez fait, sans m'en mander un seul mot, et sans avoir des ordres bien précis de la Reine, d'amuser ces gens-là sous divers prétextes, sans rien conclure avec eux. . . . . .

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

XC.

COLBERT A MAZARIN.

Du 9 septembre 1651 [1].

..... On dit que Son Altesse Royale s'en va aujourd'hui à Limours. Si cela est, et que M. le Prince le joigne, cela pourra causer de grands désordres. Néanmoins, la conduite de Son Altesse Royale étant tous les jours différente, elle met toute sorte de raisonnement hors de mesure. Il n'y a que trois jours que, de concert avec la Reine, il lui a présenté, et au Roi, le Coadjuteur [2], ce qui a été expliqué comme une déclaration contre M. le Prince, et aujourd'hui il fait tout le contraire. . . .

XCI.

MAZARIN A COLBERT [3].

Du 14 septembre 1651.

..... La pire résolution qu'elle (la Reine) pourroit prendre seroit celle de tenir les États à Paris, ou en quelque lieu auprès, car quelque diligence qu'on fît au contraire, et quelque bonne intention que pussent avoir les députés, en peu de jours ils seroient infectés, et Sa Majesté peut d'autant plus tenir bon à vouloir la tenue des

[1] *Lettres de Colbert*, publiées par Pierre Clément, t. Ier.
[2] La présentation du Coadjuteur à la Reine eut lieu le 6 septembre.
[3] *Archives des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

États à Tours que personne n'y peut trouver à redire, ayant été convoqués à ladite ville avec le consentement des Princes et une approbation générale. Je ne doute point que la Reine ne soit bien combattue là-dessus, car, sans exclure M. le Premier Président, ni le Coadjuteur, ni Chasteauneuf, je crois que les uns et les autres, par divers respects, ont envie et intérêt qu'on les tienne à Paris, lequel je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ne soit fatal à l'autorité de Leurs Majestés et à l'avantage de l'État. Je vous prie que qui que ce soit, excepté M. de Senneterre, n'aie connoissance de ce que je vous écris.

XCII.

JOURNAL D'UN PARISIEN.

21 septembre 1651 [1].

Le jeudi 21e septembre, M. le Coadjuteur de Paris fut faire de très-humbles remerciements à la Reine de ce que, à la prière de M. le Duc d'Orléans, elle avoit eu la bonté de faire trouver bon au Roi qu'il fût nommé au cardinalat de la part de Sa Majesté. Sur quoi l'on fit cette réflexion : Comment est-il possible, disoient les plus fins, que M. le Duc d'Orléans et M. le Prince soient si bien ensemble et toutefois que Son Altesse Royale procure un si grand honneur à M. le Coadjuteur, ennemi déclaré du Prince, ou plutôt : Comment peut-on présumer que ce prélat soit si mal avec M. le Prince, et que M. le Duc d'Orléans, qui porte ouvertement ses intérêts, emploie toute sa faveur auprès de Leurs Ma-

[1] *Journal d'un Parisien.* Biblioth. nat., ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

jestés pour élever le Coadjuteur, son plus grand ennemi, au dernier degré d'honneur de ceux de sa profession? Mais l'on pensoit avoir bien démêlé cette intrigue en assurant que ce nouvel établissement du Conseil ne pouvant être dissous ni par les oppositions formelles de Son Altesse Royale ni par l'éloignement de M. le Prince, ils n'avoient pu trouver de moyen plus convenable à leurs intentions (qui aboutissoient toutes à ne souffrir personne auprès du Roi qui pût porter Sa Majesté à quelque ressentiment de leur conduite passée) qu'en mettant M. le Coadjuteur en état d'être premier Ministre, afin de chasser ceux-ci qui, sans doute, ne lui voudroient jamais céder la première place ni servir sous ses ordres. . . . . .

XCIII.

MAZARIN A M. DE PENNACORS [1].

Du 22e septembre 1651 [2].

..... Comme vous avez connoissance de ce que j'écris à M. le Marquis de Noirmoutier, je ne vous réplique pas les mêmes choses. Je vous dirai seulement, afin que, par votre moyen, ledit sieur Marquis de Noirmoutier [et M.] de Bussy Lamet le sachent, qu'on n'oublie rien pour me donner les derniers soupçons de Mme de Chevreuse et de M. le Coadjuteur, et pour me faire connoître que je

[1] Parent éloigné et ami du Coadjuteur. Il est plusieurs fois question de lui dans les Mémoires de Guy Joly. Ce fut Pennacors qui servit plus tard d'intermédiaire au Cardinal de Retz dans les négociations préliminaires de sa réconciliation avec Louis XIV.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne dois pas me fier en eux, me mandant, entre autres choses, que M. le Coadjuteur est l'auteur de tous les libelles que l'on publie tous les jours contre moi. Mais vous pouvez dire auxdits Messieurs que tous ces artifices ne sont pas capables de faire changer la résolution que j'ai prise et pour le bien de l'État et pour ma satisfaction particulière, d'être lié avec les susdites personnes d'une sincère amitié, et, si dans le progrès du temps, il y a quelque chose qui me fasse peine, j'en écrirai à M. de Noirmoutier que j'estime la même chose avec M. de Bussy, ou je vous en écrirai pour leur en parler. . . . . .

XCIV.

MAZARIN AU MARQUIS DE NOIRMOUTIER [1].

Du 22 septembre 1651.

J'ai vu tout ce que le sieur de Pennacors m'a écrit de votre part et j'ai été ravi des nouvelles assurances que vous me donnez de votre amitié et de celle de vos amis [2] auxquels j'ai promis la mienne, en sorte que j'espère qu'ils n'auront jamais sujet d'en douter. Je n'oublie rien pour en faire toutes les avances et d'une manière qui les touchera, ce me semble, puisque je les sers en tout ce

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France, lettres de Mazarin,* t. XXIX.

Louis de la Trémouille, Marquis, puis Duc de Noirmoutier, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur du Mont-Olympe. Il s'était distingué à la bataille de Lens, mais son plus grand titre de gloire c'est d'avoir été le père de la fameuse Princesse des Ursins. Pendant longtemps Noirmoutier avait été le partisan et l'ami du Coadjuteur; mais il abandonna sa cause lorsqu'il jugea que ses affaires étaient désespérées.

[2] Le Coadjuteur et Mme de Chevreuse.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que je puis, me remettant, pour ce qui me regarde, à leur bonne foi. J'ai écrit avec toute la chaleur imaginable pour obliger la Reine à ne retarder point davantage la satisfaction de M. le Coadjuteur[1], faisant connoître à Sa Majesté que cela étoit non-seulement avantageux à son service et à celui du Roi, mais très-nécessaire, et une des raisons qui m'a convié à employer mon petit crédit en cette affaire (outre la satisfaction de lui donner généreusement toutes les marques de la résolution que j'ai prise d'être sincèrement lié avec lui d'une parfaite amitié, ayant de son côté promis la même chose à la Reine et m'en ayant assuré par d'autres voies), ç'a été la crainte que j'ai qu'il ne se forme de nouvelles cabales contre mondit sieur le Coadjuteur pour lui retarder la grâce que Sa Majesté lui a fait espérer.

Quelque chose qu'il arrive, je serai ferme et rien ne sera capable de m'empêcher de servir fortement les personnes auxquelles je me suis engagé, par les moyens que j'aviserai être les meilleurs et par tous les autres qu'on me proposera. Je suis bien aise de vous en faire cette déclaration, que je vous conjure de mander à Mme de Chevreuse, pour laquelle j'ai toute la passion que je vous ai témoigné en d'autres rencontres ; et je vous puis dire avec vérité qu'en tous les malheurs qui me sont arrivés, je n'ai jamais ouvert la bouche pour me plaindre d'elle, et je me suis toujours flatté dans la croyance qu'elle en auroit du déplaisir. Je vous ajouterai encore que, si la Reine n'eût pas été forcée au contraire par M. de Chavigny et d'autres personnes qui étoient unies avec lui, Sa Majesté auroit pris toute confiance en ladite dame, comme elle avoit commencé ensuite de ce que j'eus l'honneur de lui faire savoir des intentions de ladite dame et de ce que Pennacors me dit de votre part. Dieu

[1] La nomination du Coadjuteur au cardinalat par la Reine.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pardonne à ceux qui en ont été la cause, et qui ont aussi empêché que Sa Majesté n'ait profité des bons conseils qui lui ont été donnés, car j'ose dire qu'à présent tout seroit calme, et Son Altesse Royale iroit au-devant de ce qu'il croiroit pouvoir avancer le service de Leurs Majestés et leur donner du contentement.

Mais étant impossible de remédier aux fautes passées, il se faut appliquer afin que l'on n'en commette point à l'avenir, et pourvu que l'on ne garde pas de milieu, et que l'on ne se conduise pas foiblement avec ceux qui ont mauvaise intention, et qui l'auront toujours, et que l'on témoigne de la vigueur, tant pour perdre ceux-là, comme pour protéger et élever ceux qui ont la volonté de servir fidèlement et qui ont talent pour le faire [1], je répondrai sur ma vie que l'autorité se rétablira bientôt au plus haut point qu'elle ait jamais été, que l'on verra tous ceux qui s'y opposent dans la confusion, et que M. le Duc d'Orléans ne demandera pas mieux que de dépendre, sans aucune réserve, de la volonté de Leurs Majestés.

Je ne sais pas quelle assurance vous avez de Goulas, car il est entièrement à M. de Chavigny, lequel a été jusques à présent le principal conseil de M. le Prince, et, par la connoissance qu'il a de longue main du naturel de Son Altesse Royale et par quantité de ressorts qu'il a moyen de faire jouer dans la maison, a eu grande facilité pour imprimer dans l'esprit de Son Altesse Royale une partie des choses qu'il a voulu, et particulièrement pour exclure de sa confidence Mme de Chevreuse, M. le Coadjuteur et M. de Chasteauneuf. En quoi Mme d'Aiguillon, avec qui il est dans la dernière liaison, a extrêmement contribué, car elle a de grandes intrigues dans ladite maison et particulièrement avec

[1] Allusion au Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Mme de Saugeon [1] et tout ce qui en dépend. Outre qu'elle parle hardiment à Monsieur et à Madame, elle ne manque pas ni d'esprit ni d'artifice pour insinuer adroitement ce qu'elle veut. Je sais aussi que, du côté de la Reine, elle n'a rien oublié, tant en faveur de M. de Chavigny que contre lesdites personnes, et c'est un miracle qu'il ne lui soit pas réussi de persuader davantage que ce qu'elle a fait, car si j'avois le temps de vous mander le détail de tout cela, vous verriez que ladite dame a traité la matière fort délicatement, et qu'elle a été assistée de diverses personnes, et particulièrement de dévots qui ont accès auprès de la Reine.

Enfin ce sont deux esprits fort dangereux, et il sera bon que vous avertissiez vos amis d'y prendre bien garde, et je ne puis pas assez m'étonner de ce que l'on ait laissé à Paris M. de Chavigny après le traitement que la Reine lui fit et le procédé que M. le Prince tenoit.

Je fais tout ce que je puis pour l'empêcher, mais si l'on n'y veille de près, tous les quatre jours il y aura quelque intrigue du côté du Roi, et je crains fort que la Reine n'en reçoive du préjudice, agissant en cela, comme ils disent en Espagne, *demasiado desconfiada*. Il sera bon que vous en écriviez un mot à Mme de Chevreuse, pendant que je fais de mon côté ce que je dois.

On fait tout le possible maintenant pour me faire aller à Rome sous prétexte de la maladie dangereuse du Pape, et tous mes ennemis font agir fortement S. A. R., mais je ne crois pas que vous ni pas un de mes amis me voulussiez conseiller de m'en aller au lieu de ma naissance, gueux, exposé à la mauvaise volonté des ennemis que je me suis fait pour avoir voulu, sans autre considération, bien servir la France, et banni comme un scélérat. J'obéirai toujours aveuglément à tout ce

[1] Anne-Marie de Camp et de Saujon, dame d'atours de la Duchesse d'Orléans, très en faveur auprès du Duc d'Orléans.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que la Reine m'ordonnera, mais je ne crois pas que Sa Majesté se porte jamais à me commander des choses qui puissent donner quelque tache à sa justice et aux bontés qu'elle a toujours si hautement déclaré avoir pour moi.

Ce n'est pas, et je vous le dis franchement et du meilleur de mon cœur, que j'aie la moindre pensée d'avoir aucune part dans les affaires de France, mais malaisément me saurois-je résoudre à devenir d'Évêque meunier, comme cela seroit si, après le poste que j'ai tenu, on vouloit me charger de la seule fonction de Cardinal national à Rome, et je suis bien obligé à vos amis, lesquels, sur les discours qui ont été tenus de mon voyage à Rome, ils m'ont fait savoir que je me donnasse bien de garde de prendre le change. Ce que je poursuis présentement, c'est (en cas qu'on ne puisse mieux) une retraite en quelque lieu, où je jouisse de quelque repos avec sûreté, et je m'assure qu'en cela on n'aura pas sujet d'accuser mon ambition, après vingt-deux ans de services que je puis dire avoir rendus avec fidélité, sans intérêt, et très-utilement pour la France...

XCV.

MAZARIN A L'ABBÉ ELPIDIO BENEDETTI [1].

..... Quanto alla bolla per difetto degli ordini, non è di poca consideratione quella della privatione della voce attiva nel conclave, e perciò desiderarei sapere se, quando

[1] L'abbé Elpidio Benedetti, l'un des agents secrets de Mazarin à Rome. La correspondance de l'ambassade de France à Rome renferme une quantité considérable de lettres de ce personnage adressées à Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prenderò gl'ordini sacri, resterò habilitato alla detta voce, senza dovere obtenere altra dispenza.

Ce passage prouve qu'en 1651, Mazarin n'était pas même sous-diacre.

XCVI.

MAZARIN A [LIONNE][1].

Du 22 septembre 1651.

..... Je ne sais ce que produira à mon égard la majorité du Roi, mais les commencements ne sont pas trop bons, puisque je vois M. le Comte de Brienne appliqué, par des continuelles dépêches qu'il me fait, à me vouloir persuader d'aller à Rome, prenant prétexte sur la maladie du Pape, et je ne vois pas qu'il parle en même temps ni de m'assurer la jouissance de mes bénéfices, ni de la réparation de mon honneur.....

Je ne serois pas en meilleur état si vous faisiez revenir de nouveau M. de Chavigny, si on le fortifioit en établissant ses amis, si, après la conduite de M. le Prince et avoir reconnu l'impossibilité de le lier à la Reine, et de le disposer à être de mes amis, vous n'étiez pas d'avis de prendre d'autres résolutions à l'égard de Mme de Chevreuse, de M. de Châteauneuf et du Coadjuteur et de tout ce parti-là.

Je vous réplique que, tant s'en faut qu'il soit vrai que j'aie prié la Reine de vous éloigner, je n'ai rien oublié à la supplier pour vous conserver et qu'il est impossible que M. de Mercœur[2] aie agi d'une autre

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] Louis, Duc de Mercœur, fils aîné du Duc de Vendôme, épousa une des nièces du Cardinal Mazarin, Laure-Victoire Mancini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

façon, parce que, en partant d'ici, je lui parlai à votre égard en conformité [de ce] que je viens de dire et le priai de prendre toute confiance en vous, et il m'est aisé de faire voir de quelle manière je me suis conduit en ce qui vous regarde, puisque j'ai toutes les minutes de ce que j'ai écrit, et l'Ondedei ne pouvoit pas achever de tout perdre auprès de la Reine, vu qu'il y avoit beaucoup de jours que vous étiez hors de la Cour, lorsqu'il est arrivé à Paris [1].

..... *Addition à la lettre précédente.*

26 septembre.

Cette lettre n'ayant pu être à temps [envoyée] par l'ordinaire de Sedan, je vous l'envoie par celui de Flandres et j'ajouterai à ce que je vous ai écrit, qu'après que vous aurez vu le contenu en la déclaration que l'on publie contre moi, où je suis déclaré un traître par le Roi, vous n'aurez pas grande peine à inférer la force de mon crédit. Je suis touché au dernier point que vous pouvez vous imaginer, et je prie Dieu de m'assister afin que je prenne les résolutions qui seront les meilleures pour la défense de mon honneur.

XCVII.

MAZARIN A PENNACORS [2].

Du 25 septembre 1651.

..... Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez. Pour ce qui est de M. le Duc d'Orléans, je ne

[1] Il résulte de plusieurs lettres de Mazarin à Ondedei qu'il l'avait engagé de conseiller à la Reine de faire arrêter Lionne, croyant qu'il avait livré ses dépêches à M. le Prince.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sais plus qu'en dire, car il me semble que, quoique M. le Prince soit éloigné, il témoigne toujours peu de disposition à se réunir à la Reine et une grande aigreur contre moi. Je veux pourtant espérer que Mme de Chevreuse et le Coadjuteur ramèneront son esprit, étant de la dernière conséquence que cela soit et paroisse au plus tôt.....

Je crois que, dans ces conjonctures ici, la présence de M. le Marquis (de Noirmoutier) seroit très-utile, voire nécessaire à Paris, et, en mon particulier, j'y aurois grand intérêt, car je m'assure qu'il ne perdroit aucune occasion de s'employer fortement pour avancer mes affaires, lesquelles consistent principalement en la réparation de mon honneur, déchiré avec tant d'injustice, qu'il faut absolument que je prenne les résolutions que conseillera le désespoir, si mes amis n'ont la bonté de proposer quelque expédient à Leurs Majestés par le moyen duquel on y remédie.....

XCVIII.

MAZARIN AU DUC DE VENDOME [1].

Du 26 septembre 1651.

..... Vous avez très-bien fait si vous avez pris occasion d'avertir la Reine de ce que vous me mandez à l'égard de M. le Coadjuteur et de M. le Duc d'Orléans. Je crois pourtant que le premier aura sujet d'être entièrement satisfait à présent de Sa Majesté et obligé à s'employer fortement pour tout ce qui me regardera,

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ayant écrit pour son affaire [1] aux termes que je m'assure que la Reine lui aura donné contentement.

Je vous prie de me mander tout ce que vous reconnoîtrez, quoique je sois persuadé qu'après la manière avec laquelle j'ai obligé ledit sieur Coadjuteur et la franchise dont je me suis appliqué de vouloir être de ses amis, il ne perdra aucune occasion de servir la Reine et me donner des véritables marques de son amitié. Je vous prie que personne n'ait connoissance de ce que je vous écris...

XCIX.

COLBERT A MAZARIN.

Paris, ce dernier septembre 1651.

..... Toutes les conférences que j'ai pu nouer pour vos affaires, ce sont pièces démembrées qui ne peuvent servir, si elles ne sont réunies; et tenez pour véritable ce que je vous écrivois dernièrement : que de tous vos amis, ou prétendus, ou véritables, ceux qui ont la volonté n'ont pas la connoissance, et, qui pis est, sont fort attachés à leur sens; et ceux qui ont la connoissance n'ont pas la volonté. Le remède le plus facile seroit que le Coadjuteur et M. de Châteauneuf s'employassent auprès de M. Broussel [2], pour laisser sortir vos affaires de ses mains, où, si cela ne se peut, le rendissent favorable; et que le Premier Président assistât de ses conseils et de son autorité pour avoir, sur la requête de vos créanciers, main-levée de la saisie du Tré-

[1] Pour l'affaire du chapeau.

[2] L'administration des biens de Mazarin, mis sous le séquestre, avait été confiée à Broussel, le plus violent de ses ennemis.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sorier général, et par conséquent, que vos affaires fussent rendues civiles. Et comme je doute que leur affection puisse aller jusque-là, en ce cas, il faut tenir une conférence devant la Reine, et qu'elle les presse de convenir des moyens qui seront proposés, leur témoigne incessamment une égale chaleur et ordonne à M. de Mercœur de les solliciter de l'exécution.....

C.

M. DE VILLACERF A LE TELLIER [1].

Bourges, ce 23 octobre 1651.

..... M. de Senneterre vous prie de lui mander pourquoi l'on dit que le Coadjuteur, depuis sa nomination, ne chemine plus bien, et comme l'on peut ajuster ce qu'il a dit dans le conseil de Berny, qui est qu'il étoit anti-Mazarin avec ce qu'il a écrit à la Reine, car il lui fait les plus belles protestations du monde, et en fait de même à Son Éminence, comme aussi de lui faire savoir, le plus tôt que faire se pourra, des nouvelles sur le fait de la déclaration.....

CI.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF [2].

De Chaville, le 17 octobre 1651.

..... (Bluet, avocat, lui dit hier) : que M. le Coadjuteur ne marchoit plus bien, depuis qu'il avoit eu sa nomina-

[1] Bibl. nat. Papiers d'État de Le Tellier, ms. fr., 4230. — Édouard Colbert, Marquis de Villacerf, de Payen et de Saint-Mesmin, Conseiller du Roi en ses Conseils et Maître d'Hôtel de la Reine mère.

[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion; que c'étoit lui qui faisoit faire à M. le Duc d'Orléans toutes les mauvaises démarches qui paroissoient pour affoiblir la royauté[1]; que la Reine et Son Éminence en étoient bien informées; mais que Son Éminence étoit tellement engagée avec eux, qu'elle étoit obligée de dissimuler; que pour lui il pensoit voir assez clair pour dire affirmativement que ces Frondeurs-là attendoient l'occasion de donner le dernier coup à la Reine, et que, lorsqu'ils l'auroient rencontré, ils feroient valoir contre la Reine les correspondances qu'ils ont eu avec M. le Cardinal et les voies dont se sert la Reine pour les entretenir, avouant même qu'ils ont été obligés de s'en servir pour se garantir d'oppression.....

CII.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF[2].

Du 18 octobre 1651.

..... Le même avis porte que Berthet, étant venu à Paris ces jours passés avec M. de Mercœur, a apporté à M. le Coadjuteur et à Mme de Chevreuse une lettre de la main de la Reine, en créance sur ledit Berthet, qui leur dit que la Reine se plaignoit de la lenteur de M. de Châteauneuf et de *son endormissement*, ce sont les propres

[1] Bossuet, dans son *Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, fait évidemment allusion au Coadjuteur et aux moyens extrêmes dont il était capable : « On faisoit, dit-il, contre lui (contre Le Tellier) de plus funestes complots. Combien reçut-il d'avis secrets, que sa vie n'étoit pas en sûreté ! Et il connoissoit dans le parti (de la Fronde) de ces fiers courages dont la force malheureuse et l'esprit extrême ose tout, et sait trouver des exécuteurs. Mais sa vie ne lui fut pas précieuse, pourvu qu'il fût fidèle à son ministère. »

[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

termes, et de la timidité du Maréchal de Villeroi, qui les rend l'un et l'autre incapables de servir, leur donna avis que Son Éminence étoit partie pour Dinan, pour savoir d'eux si ce voyage pourroit point causer quelque tumulte considérable, leur déclara que la Reine ne feroit aucun accommodement avec M. le Prince, qu'elle avoit accordé la lettre de cachet envoyée à S. A. R., à M. le Premier Président qui l'avoit envoyée toute dressée à M. de Champlâtreux [1], qui avoit assuré qu'on n'auroit point de contentement sur le sujet de la déclaration contre M. le Prince qu'au préalable on n'eût tenté cette voie d'accommodement et que, pour marque de la confiance qu'on avoit en eux, on leur permettoit de nouer telle conférence avec M. le Prince qu'ils jugeroient à propos.

Vous voyez de tout cela que la principale confiance de la Reine est entre les mains du Coadjuteur; qu'elle leur donne part des choses les plus secrètes, qu'elle pense, à l'exclusion de MM. de Châteauneuf et de Villeroi, que Berthet est à eux et qu'ainsi tous ceux qui ne sont point dans leur faction sont absolument perdus et moi tout le premier.

..... Le Coadjuteur a beaucoup d'habitude avec Mme de Lesdiguières... J'ajoute que, témoignant de la confiance au Coadjuteur, on lui donne un moyen indubitable de gouverner S. A. R., quand il ne l'auroit pas d'ailleurs; d'autant que ce bon patron s'attache volontiers à ceux qui sont bien à la Cour comme les estimant les plus forts.....

[1] Jean-Louis-Édouard Molé, seigneur de Champlâtreux, fils du Premier Président Molé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CIII.

MAZARIN AU BAILLI DE VALANÇAY[1].

Huy, le 19e octobre 1651.

..... Vous ne compterez plus parmi ceux-là (parmi mes ennemis) M. le Coadjuteur, car nous sommes en fort bonne intelligence; la chose est assez extraordinaire, mais l'on en voit de semblables en France. Il ne faut pas pourtant que personne, particulièrement au Palais, aie connoissance de notre amitié, car elle lui seroit fort préjudiciable à l'égard du Pape, qui a seulement affecté de lui départir des grâces lorsqu'il remuoit tout Paris contre moi. Je ne doute point que vous n'employiez votre crédit et votre adresse pour faire en sorte que la nomination[2] que le Roi a faite en sa faveur ait son effet, et, croyant que vous ne seriez pas marri de savoir que vous m'obligerez en vous employant avec chaleur en cela, je vous en ai voulu donner avis, et je serai bien aise que vous me mandiez au plus tôt ce que vous espérez de l'affaire.

Vous me feriez grand plaisir, écrivant au Comte de Brienne, de prendre occasion d'insérer dans une de vos dépêches un article par lequel vous l'informiez que, si je prenois la résolution d'aller à Rome présentement, ce seroit une chose très-hasardeuse pour ma personne et pour l'autorité du Roi. Je vous prie de vous étendre sur la matière, sans faire semblant d'avoir aucune con-

[1] *Ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] La nomination du Coadjuteur au cardinalat.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

noissance qu'il ait tâché de me persuader à faire le voyage.

J'ai été ravi de voir que vous vous soyez rendu si considérable que Done Olimpe[1] a recours à vous pour favoriser son raccommodement avec le Pape. L'affaire pourtant est délicate, croyant à la réconciliation d'elle avec la Princesse de Rossane impraticable. Néanmoins, si vous pouvez réussir de raccommoder toute la maison avec le contentement de ladite Princesse, et du Cardinal Pamphile, qui témoigne de l'affection pour nous, j'estime qu'il seroit très-avantageux à la France et fort glorieux pour vous. Mais il faudroit tâcher d'avoir quelque sûreté du côté de Done Olimpe, afin qu'après son accommodement, elle ne continuât pas à se conduire, comme elle a toujours fait, en faveur des Espagnols. J'ai quitté la demeure de Brülh pour aller prendre celle de Dinan, où je serai avec plus de sûreté, et plus près de la France pour y solliciter mes affaires.....

CIV.

MAZARIN AU MARQUIS DE NOIRMOUTIER[2].

De Huy, le 24e octobre 1651.

J'ai reçu votre billet du 16e de ce mois, mais non pas la lettre que vous me mandez m'avoir écrite trois jours auparavant. Il seroit superflu de vous en faire une longue, puisque la personne qui vous rendra celle-ci vous entretiendra, et vos amis, de toutes mes pensées, et vous

[1] Dona Olimpia Maidalchini.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dira à quel point je suis persuadé que sont les leurs pour mes avantages et telles que je les puis souhaiter; et que, de mon côté, s'il y a quelque chose qui me fait peine, c'est que je ne voudrois pas seulement que nous fussions les uns et les autres assurés respectivement d'une parfaite amitié, mais qu'il parût dans le monde des choses qui ne donnassent pas lieu à qui que ce soit d'en douter[1]. Je serai toujours prêt d'y contribuer avec beaucoup de joie de ma part, ainsi que ladite personne dira plus particulièrement, comme aussi de la manière que je m'y conduis pour solliciter à Rome l'affaire qui regarde M. le Coadjuteur, la sollicitant par les biais qu'il faut, et sans que les personnes de qui dépend l'exécution se puissent apercevoir que nous sommes bons amis, car cela lui préjudicieroit tant que le Pape me croira malheureux et sans espérance de retour. Quelque ouverture de cœur que j'aie fait à ladite personne, je ne puis pas m'empêcher de conjurer, par votre moyen, Mme de Chevreuse de croire que je me fie en elle comme en moi-même, et qu'on ne sauroit rien ajouter à l'estime, à la passion et au respect que j'ai pour elle et pour tout ce qui la regarde.

CV.

MAZAZIN AU MARQUIS DE PIENNES[2].

De Huy, le 24 octobre 1651.

..... Je suis très-persuadé de ce que vous me mandez touchant les intentions de quelques Ministres contre

[1] Le Coadjuteur, dans son traité avec la cour, s'était réservé de dire du mal de Mazarin en public, afin de mieux cacher son jeu.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mon retour. Il faut avoir patience et espérer que la fermeté de la Reine et la justice de ma cause produiront à la fin quelque chose à mon avantage. Ce que je vous puis dire, comme à un ami en qui je me confie entièrement, c'est que je suis persuadé que M. le Coadjuteur a de bonnes intentions pour moi et qu'il n'oublie rien pour m'en donner des effets. Aussi de mon côté je fais ce que je dois pour l'y obliger de plus en plus et par les biais qui, à mon avis, le doivent le plus toucher.....

CVI.

M. DE VILLACERF A LE TELLIER [1].

A Bourges, ce 24e octobre 1651.

..... M. de Senneterre m'a dit que vous connoissez assez la Reine pour savoir que, lorsque quelqu'un lui parle du retour de Son Éminence, elle s'emporte aveuglément là-dedans, et que c'est la seule cause des confusions que vous voyez, avec ce, qu'elle ne donne sa confiance à personne et qu'elle donne dans les sentiments de tous ceux qui lui parlent.

Il m'a dit aussi que, lorsque le Coadjuteur écrit ici du retour de M. le Cardinal, il ne parle point autrement, sinon que, s'il étoit aussi puissant que M. de Châteauneuf, il l'iroit quérir et l'amèneroit par le poing pour le rétablir.

Il m'a dit aussi que la Reine lui parloit quelquefois du retour de Son Éminence et qu'elle lui disoit : Mais ce pauvre homme, quand le verrons-nous revenir? Et que lui, il lui répondoit qu'il falloit espérer qu'ayant la force à la main, le Roi seroit un jour le maître et qu'ensuite l'on pourroit faire ce que l'on voudroit.....

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CVII.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF [1].

Du 31 octobre 1651.

..... La Reine est beaucoup à plaindre si elle croit que le Coadjuteur lui parle sincèrement du retour de Son Éminence et de mon rétablissement, parce qu'il n'y a personne qui ne juge que son dessein est de la flatter pour obtenir d'elle les avantages qu'il se propose pour lui et ses amis, ou, en lui faisant voir ces choses-là faciles, l'obliger à faire quelques pas qui marquent l'attachement qu'elle continue d'avoir pour Son Éminence et pour son retour, afin de donner moyen à Monsieur et à M. le Prince, qui ne sont déjà que trop unis, à prendre des avantages contre Sa Majesté, car de croire que le Coadjuteur, qui ne s'est mis en considération qu'en persécutant Son Éminence et ceux qui sont attachés à elle, non par aversion qu'il ait pour eux, mais pour mieux faire connoître celle qu'il a contre Son Éminence, voulût perdre aujourd'hui, en procurant son retour, le crédit qu'il croit s'être acquis, et dont il se fait tant de fête, il ne tombe pas dans le sens commun qu'il le voulût faire pour un empire.....

CVIII.

M. DE VILLACERF A M. LE TELLIER [2].

A Poitiers, ce 1er novembre 1651.

M. de Senneterre a donné ce jourd'hui à la Reine le Mémoire qui parle des affaires générales. Il y avoit si

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4230.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grande presse dans sa chambre qu'il n'a pu l'entretenir. La Reine lui a promis de le lire ce soir et de ne le faire voir à personne, et de lui rendre demain en lui faisant répondre sur chaque article. Il lui a seulement parlé de la lettre qu'elle a écrite au Coadjuteur en créance sur Bertet, laquelle elle a niée absolument, et lui a dit qu'elle avoit écrit une lettre à Mme de Chevreuse, par laquelle elle lui mandoit qu'elle lui donnoit l'abbaye de Pont-aux-Dames et qu'elle lui en enverroit les provisions au plus tôt, par laquelle aussi elle avoit fait des recommandations au Coadjuteur. C'est tout ce qu'il a pu ce-jourd'hui savoir de la Reine..... La seule chose pour laquelle la Reine prend quelque confiance au Coadjuteur, c'est parce qu'il est ferme pour le retour de Son Éminence et qu'il dit qu'il le fera revenir.....

CIX.

MAZARIN AU MARQUIS DE NOIRMOUTIER [1].

De Huy, 2 novembre 1651.

..... Je n'ai rien oublié pour faire connoître à la Reine à quel point Sa Majesté m'obligera en satisfaisant Mme de Rhodes et par le même moyen M. de Laigues. Pour ce qui est de M. de Chandenier [2], j'ai dit à Bartet ce que je devois là-dessus. Mais si, nonobstant cela, M. le Coadjuteur veut que j'en écrive, sans avoir égard que l'affaire pourroit rencontrer plus de difficultés si la Reine l'avoit

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] François de Rochechouart, Marquis de Chandenier, Capitaine des Gardes du corps et ami du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

refusée une fois, comme Bartet m'a dit qu'elle fera assurément, je suis prêt à écrire et envoyer un homme exprès, et faire entièrement tout ce que pourra souhaiter mondit sieur le Coadjuteur, lequel je vous prie d'assurer de mon service et de mon amitié, et Mme de Chevreuse de mes très-humbles respects et de la passion avec laquelle je souhaite de faire des actions par lesquelles je puisse mériter de plus en plus ses bonnes grâces.

..... J'avois oublié de vous dire qu'on m'a donné avis que M. le Duc d'Orléans, à l'instance de M. le Prince, agit à Rome pour empêcher la promotion de M. le Coadjuteur. La personne qui m'assure cela m'a paru toujours assez bien informée. Néanmoins, je n'appuie pas la chose, mais étant question du service de M. le Coadjuteur, j'ai cru ne pouvoir pas me dispenser de vous avertir de ce que dessus, car il sera bien aisé d'en savoir la vérité. Et ce qui me fait fort soupçonner de l'intention de Son Altesse Royale sur les intérêts de mondit sieur le Coadjuteur, c'est qu'il est constant que Sadite Altesse ne parle pas bien avantageusement de Mme de Chevreuse, de quoi il ne faut pas s'étonner étant environné de personnes telles que nous savons. Je puis pourtant assurer mondit sieur le Coadjuteur que les avis que j'ai de Rome, de très-bonne part, sont qu'il n'y aura point de difficulté à son affaire, et que, lorsque le Pape pourra aller au Consistoire, se portant déjà assez bien pour cela, [il] fera assurément la promotion.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CX.

M. DE VILLACERF A LE TELLIER [1].

Poitiers, des 4 et 6 novembre 1651.

M. le Coadjuteur a écrit une lettre à la Reine, que Bartet lui a donnée, et par laquelle il mande qu'il est aussi dangereux et même plus de vous faire rappeler à présent que de faire revenir Son Éminence; ce que la Reine a dit, cette après-dînée, à M. de Senneterre, qu'elle s'en étoit moquée et que c'étoit encore un tour de Nouveau [2].

CXI.

M. DE VILLACERF A LE TELLIER [3].

Poitiers, ce 7 novembre 1651.

..... Bartet est arrivé ici depuis deux jours et a fort entretenu la Reine; ce qui a fait connoître à M. de Senneterre qu'il y avoit quelque chose entre la Reine, Son Éminence et le Coadjuteur. La Reine ne s'en est point encore ouverte à lui entièrement, mais elle a commencé.....

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

[2] M. de Nouveau, solliciteur de la place de Michel Le Tellier, alors exilé dans sa terre de Chaville. M. de Nouveau est cité dans les *Mémoires de Retz*. Voir t. IV, éd. Charpentier, p. 151.

[3] Bibl, nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXII.

LE MÊME AU MÊME.

Du 11e novembre 1651.

..... Son Éminence doit revenir travesti en inconnu, même par le conseil de la Fronde, de quoi Son Altesse Royale est fort bien avertie. Vous pouvez juger de là si l'affaire est double, puisque c'est le Coadjuteur qui donne le conseil.....

CXIII.

MAZARIN A M. DE PENNACORS [1].

De Dinan, le 13e novembre 1651.

M. de Rouville [2] m'a rendu votre lettre du 4e du courant et j'en avois reçu auparavant une autre. J'ai été ravi de tout ce que vous me mandez de M. le Coadjuteur et j'apprends de tous côtés, avec un très-grand plaisir, l'état assuré que je puis faire de son amitié. Je m'assure qu'il n'aura jamais sujet de douter de la mienne, et que, pourvu qu'il prenne la peine de se faire éclaircir des choses qu'on lui pourroit dire pour l'en faire douter, je n'aurai pas peine à lui faire connoître que ce sont

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] Sans doute le vieux favori de Marion de Lorme et de Mme de Montbazon.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

artifices. J'en userai de même de mon côté, et comme cela j'espère que tout ira bien.

Je viens de recevoir tout présentement une lettre de l'Ambassadeur qui est à Rome et d'autres amis que j'y ai, par lesquelles j'apprends avec une dernière joie que les diligences de M. le Prince et de M. le Prince de Conti n'avoient pu rien produire auprès du Pape au préjudice de la promotion de M. le Coadjuteur[1], laquelle personne ne met en doute, et je crois absolument qu'elle se fera au premier Consistoire du mois prochain. Je vous prie de vous en réjouir par avance avec lui, de ma part, et lui dire que cela vient du cœur et que je suis persuadé que rien ne sauroit être plus avantageux au service du Roi et de mes intérêts particuliers que de le voir au plus tôt en possession de cette dignité.

Je souhaiterois que vous prissiez la peine d'assurer M. de Caumartin[2] de mon amitié et du contentement que j'ai reçu, lorsque l'Ondedei m'a fait récit de l'entretien qu'il avoit eu avec lui. J'ai toujours fait estime de son mérite et j'ai été ravi que les affaires fussent disposées en sorte qu'il puisse prendre confiance en moi et être de mes bons amis, sans préjudice de l'amitié qu'il a pour M. le Coadjuteur. Vous le pouvez donc assurer qu'il doit être entièrement persuadé de la mienne et que je m'estimerai très-heureux de rencontrer les occasions de lui en pouvoir donner des marques..... Je vous prie

[1] Les Princes, comme on l'a vu dans le premier volume, avaient envoyé à Rome, pour contrecarrer la promotion du Coadjuteur, le poëte Montreuil, alors secrétaire du Prince de Conti, et dont nous avons raconté les intrigues.

[2] Louis Le Fèvre de Caumartin, seigneur de Boisy, Argouges, etc., né en 1624; Conseiller au Parlement depuis 1644. Il fut Maître des requêtes le 14 juin 1653. Il avait épousé, le 10 novembre 1652, Marie-Urbaine de Sainte-Marthe, qui mourut le 13 janvier 1654. Il épousa en secondes noces, le 23 février 1664, Catherine-Madeleine de Verthamont, dont il eut plusieurs enfants. Il mourut le 3 mars 1687. Il était le confident et l'ami le plus intime de Retz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'assurer MM. de Noirmoutier et de Bussy de mon service, etc.

CXIV.

VILLACERF A LE TELLIER [1].

Du 14 novembre 1651, à Paris.

..... M. de Senneterre jugera bien que je n'ai pas été surpris de ce que vous me marquez de l'intelligence d'entre la Reine, Son Éminence et le Coadjuteur, parce que, comme il aura vu dans un de mes précédents mémoires, outre les notions que j'en avois déjà, j'y fus confirmé par ce que me dit M. de Champlâtreux, qui croyoit bien savoir que Bertet avoit apporté une lettre de Son Éminence par laquelle il conseilloit la Reine de prendre une entière confiance au Coadjuteur.....

Vineuil [2] a dit (au Maréchal d'Estrées) qu'il voudroit que l'on obligeât le Coadjuteur à quitter Paris et que l'on fît une suspension d'armes. Sur le premier, M. le Maréchal de Senneterre a répondu que M. le Prince élèveroit beaucoup plus M. le Coadjuteur qu'il ne l'abaisseroit, s'il faisoit cette proposition; que celui-ci n'étoit considérable qu'à cause de l'éloignement de M. le Prince et que, quand il seroit réuni avec la Reine, le Coadjuteur ne seroit plus qu'un particulier avec peu ou point de crédit, et qu'il faudroit alors qu'il perdît la pensée d'être fait Cardinal tandis que M. le Prince de Conti y songeroit. Et sur le second, qu'il ne croyoit pas qu'on voulût faire de suspension.....

[1] Bibl. nat. *Papiers d'État de Le Tellier,* ms. fr. 6887.

[2] Louis Ardier, sieur de Vineuil, partisan des Princes. Il est l'auteur d'une partie des Mémoires publiés sous le nom de La Rochefoucauld, jusqu'à l'édition Hachette, la première qui donne le véritable texte de La Rochefoucauld.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXV.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF [1].

A Paris, du 15 novembre 1651.

..... M. de Beaufort a dit, qu'il avoit su que Bartet avoit dit à la Reine, au retour du dernier voyage qu'il a fait auprès du Cardinal, que Son Éminence trouvoit à propos de mettre le Coadjuteur dans les affaires et qu'un quart d'heure après, la Reine [le] dit à Miossens, qui l'a fait savoir ici.

M. de Beaufort voudroit bien avoir des preuves certaines comme cette proposition a été faite à la Reine, comme aussi de ce que le Coadjuteur a écrit à Sa Majesté que, s'il étoit en la place de M. de Châteauneuf, il iroit prendre le Cardinal sur la frontière, et l'amèneroit par la main à la Cour, parce que ce seroit deux moyens indubitables ou de ruiner le Coadjuteur dans l'esprit de Monsieur, ou de découvrir si toute sa conduite est concertée avec Son Altesse Royale. . . . . .

. . . . . .

(M. le Duc d'Orléans soupçonne que M. le Prince songe à s'accommoder avec le Cardinal.)

(Après le 16 novembre 1651 [2].)

M. le Comte d'Harcourt, s'étant cependant avancé jusques à la Rochelle, y avoit introduit, à la prière des habitants et par ordre du Roi, M. le Comte d'Estissac,

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4230.
[2] Bibl. nat., *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Prince de la Rochefoucauld, pour y commander de la part de Sa Majesté. Or, tandis que ce Général s'occupoit à visiter la ville, et se mettoit à couvert de la pluie sous un auvent, un homme de cheval, nommé Guilbert, s'étant approché de lui de dix pas, lui tira son coup de pistolet, dont sans doute il l'eût tué, s'il eût été mieux amorcé. Ce traître voulut se sauver à toute bride, mais il fut incontinent attrapé et mis en prison. A quoi, si l'on ajoute ce dont la Roche-Courbon, sergent-major de Danvilliers, étoit demeuré d'accord par devant les commissaires ordonnés pour l'interroger, à savoir qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attenter à la personne de M. le Coadjuteur, mais seulement de l'enlever, et, à son défaut, Mme de Chevreuse ou Mme d'Aiguillon, par forme de représailles de l'abbé de Sillery[1], l'on aura grande peine de ne pas croire que l'on eût osé en venir à ces extrémités sans l'ordre du Prince, ennemi déclaré du Comte, du Coadjuteur et de ces deux dames.

CXVI.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF[2].

Du 16 novembre 1651.

..... Si M. de Senneterre est bien averti que le Cardinal doit revenir incognito et travesti, par le conseil de la Fronde, et que Monsieur en est informé, il semble qu'on peut conclure que le Coadjuteur est d'intelligence

[1] Le même qui avait été arrêté par les troupes du Roi et enfermé à Lyon au château de Pierre-Scise, au moment où il se rendait à Rome de la part des Princes, pour manœuvrer contre le Coadjuteur.

[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec Monsieur et qu'il se sert de ce moyen pour obliger Son Altesse Royale à s'opposer à tout ce que l'on veut faire en faveur du Cardinal et se laver, envers Son Éminence, de ce que ses affaires ne réussissent point, ou bien, le Cardinal revenant, pour nuire à la Reine et rendre Monsieur plus puissant dans l'État. Mais M. le Prince y gagneroit encore plus qu'eux.....

Il y a ici des gens qui croient que M. de Longueville offre au Coadjuteur de l'accommoder avec M. le Prince, mais qu'il n'y répond pas.

A ce propos, je ne dois point omettre ce que me dit hier M. de Champlâtreux, qu'il falloit que le Coadjuteur fût assuré de quelque grand établissement pour lui, vu qu'il méprisoit de s'accommoder avec des personnes qu'il auroit eu autrement intérêt de rechercher. Ce que j'applique à ce que je viens de dire de la proposition qu'il se dit que M. de Longueville lui fait de l'accommoder avec M. le Prince.

CXVII.

MAZARIN AU MARQUIS DE PIENNES [1].

De Dinant, le 20 novembre 1651.

..... J'ai été ravi de ce que vous me mandez de M. le Coadjuteur, car je reçois les mêmes avis de tous les autres endroits et je me confirme avec beaucoup de satisfaction dans la croyance de pouvoir faire un état assuré de son amitié. Mais il est temps, pour le service de tous, de prendre une bonne résolution.....

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin,* t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXVIII.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF [1].

Du 22 novembre 1651.

..... Au retour de Bartet ici, du dernier voyage qu'il a fait au pays de Liége, il proposa au Coadjuteur une entrevue avec Son Éminence en ces quartiers ici; à quoi il fut répondu qu'il seroit bien plus à propos de la faire à Charleville. Cela fut mandé à Son Éminence, laquelle ayant pris le Coadjuteur au mot, celui-ci demeure bien d'accord avoir dit qu'il vaudroit mieux se voir à Charleville, mais il dit à présent que l'un et l'autre ne valent rien, si bien que cette conférence est éludée.....

M. DE VILLACERF A LE TELLIER [2].

Poitiers, ce 29 novembre 1651.

..... M. de Senneterre « parlera à la Reine de l'entrevue proposée entre le Coadjuteur et Son Éminence.... »

CXIX.

VILLACERF A LE TELLIER [3].

Poitiers, 15 novembre 1651.

La Reine a lu mot à mot l'extrait que j'ai fait de votre mémoire du 6e, que M. de Senneterre lui a présenté.

[1] Bibl. nat., ms. fr. 4230.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.
[3] Bibl. nat., ms. fr. 4230.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Elle s'est moquée, en lisant que Bartet vouloit être Secrétaire d'État, et, lorsqu'elle a lu l'article qui porte que Son Éminence avoit écrit de donner toute sa confiance au Coadjuteur, elle a dit brusquement et avec chaleur que, quand Son Éminence [le] lui auroit mandé, qu'elle n'en feroit rien [1].....

CXX.

LE TELLIER A M. DE VILLACERF [2].

Du 29 novembre 1651.

..... Le Coadjuteur croit être assuré d'être fait Cardinal, mais il ne voudroit pas que ce fut sitôt, parce, dit-il, qu'il n'auroit pas tant de joie de sa promotion, comme il en recevroit de l'exécution de diverses choses qu'il a dans l'esprit pour se venger de ne l'avoir pas été fait.....

CXXI.

9 décembre 1651 [3].

(M. le Duc d'Orléans donne avis au Parlement du retour prochain du Cardinal Mazarin.)

(9 décembre.) Il pensoit qu'il fût de l'honneur de la Cour d'y pourvoir, mais l'affaire ayant été remise au mercredi suivant, 13e décembre, elle ne fut pas ter-

[1] Évidemment la Reine parlait ainsi devant son entourage pour cacher ses liaisons avec le Coadjuteur.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 4230.
[3] Bibl. nat., *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

minée qu'après beaucoup de bruit, de contestations, de reproches et d'extravagances même. Les conclusions de Messieurs les gens du Roi furent pourtant enfin suivies presque tout d'une voix. Elles étoient de députer vers Sa Majesté pour lui donner avis de ce qui se passoit sur la frontière et la supplier très-humblement, de la part de la Compagnie, de vouloir donner sa parole royale d'éloigner d'auprès d'elle tous ceux qui adhéreroient au Cardinal Mazarin, conformément à la déclaration vérifiée le six septembre dernier; même qu'il lui plût informer par ses Ambassadeurs les Princes étrangers de la résolution qu'elle avoit prise de ne s'en plus servir.

M. le Coadjuteur ayant ajouté à son avis que quelques-uns de la compagnie s'étoient laissé emporter le dernier jour *dans de basses et lâches inventions contre la dignité de leurs charges,* M. de Machault-Fleury crut, avec beaucoup d'apparence, que c'étoit à lui à qui l'on parloit ; de sorte que, venant à son tour d'opiner, il dit que tant s'en falloit que ce fussent des basses et lâches inventions que ce qu'il avoit avancé, que c'étoit autant de vérités constantes et publiques. Sur quoi, M. le Coadjuteur l'ayant interrompu, il s'éleva un très-grand bruit contre lui. Messieurs les Présidents même lui dirent tout haut qu'il ne devoit pas interrompre personne, ce qui l'obligea d'en faire excuse à la Compagnie. Puis M. de Machault ayant repris la parole sur le même ton et nommé ledit sieur Coadjuteur, il se fit derechef une grande rumeur, les uns blâmant ledit sieur de Machault d'avoir nommé M. le Coadjuteur et les autres excusant son emportement. Enfin M. le Premier Président lui ayant fait signe d'achever ce qu'il avoit à dire, il le fit sans plus nommer personne. *Oui, Messieurs, il est vrai*, continua-t-il, *c'est l'ambition d'une seule personne qui nous a jetés dans la guerre civile et qui la fomente par un désir violent qu'elle a d'être honorée du cardinalat et du ministère.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

M. Camus, sieur de Pontcarré, ne surprit pas moins la Compagnie quand il dit qu'il étoit d'avis de donner un arrêt pareil à celui qui, autrefois, avoit été rendu contre l'Amiral de Coligny. M. le Premier Président lui dit qu'il s'expliquât, parce qu'il avoit été condamné à mort par contumace. Et déjà MM. les Conseillers clercs commençoient à se lever pour sortir. « Je le sais bien, Monsieur, poursuivit-il, et je suis seulement d'avis de la dernière partie de l'arrêt, qui porte que l'on donneroit une grande somme d'argent à celui qui pourroit amener ledit Amiral de Coligny prisonnier à la Conciergerie.»

Mais lorsque M. Durant de Croissy, Conseiller en la troisième des Enquêtes, vint à dire qu'il étoit de l'avis de M. de Pontcarré, et qu'enfin, après s'être bien voulu expliquer, il eut dit qu'il persistoit à ce que la tête du Cardinal Mazarin fût mise à prix, il n'y eut personne qui ne le blâmât, et ne condamnât son sentiment d'extravagance et particulièrement MM. les Conseillers d'Église qui furent obligés de se retirer et de s'abstenir du jugement de cette affaire, de peur de donner lieu aux dévolus sur leurs bénéfices.

CXXII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Sedan, le 26 décembre 1651.

. . . . . .

Si mon retour devoit produire les maux que croit M. le Coadjuteur, je ne songerois jamais à rentrer en

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Basile Fouquet, fils du Vicomte de Vaux et de Marie de Maupeou

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

France, mais j'espère qu'il n'en arrivera pas ainsi et vous lui pouvez même insinuer que, s'il étoit vrai que ma perte fût inévitable, comme il le pense apparemment, il n'y trouveroit pas son compte. J'attendrai de voir, par votre première dépêche, ce qu'il vous aura dit dans la conférence particulière que vous deviez avoir avec lui, et cependant je crois qu'il faut toujours l'entretenir et lui faire connoître que j'espère qu'il profitera de quelque bonne occasion de donner des marques de son attachement à la Reine et de son amitié pour moi.....

Il faudra que vous portiez toutes les lettres à la dame[1], afin de conférer ensemble sur le temps et les moyens les plus propres pour les faire rendre, et je me remets à ce que vous résoudrez ensemble de la manière qu'on en devra user avec M. le Coadjuteur. En mon particulier, je serai très-aise qu'on lui communique tout, m'en rapportant néanmoins à ce que ladite dame répondra pour le mieux. Je vous prie aussi que M. de Bouillon et M. de Turenne soient informés de tout ceci, et comme il faut faire la même chose à l'égard de Mme de Chevreuse et de ses meilleurs amis, il faudroit partager la peine et tâcher que la dame prît celle d'informer les deux premiers.

d'Ableiges, abbé de Noaillé et de Barbeaux en 1651, mort en 1689. Il était rompu aux intrigues, d'une trempe de caractère peu commune et d'un dévouement absolu à Mazarin et à la cause royale. Il existe à la Bibliothèque nationale un volumineux Recueil de lettres de Mazarin adressées à cet abbé (Gaignières, 2799), qui prouvent la confiance sans bornes qu'avait en lui le Cardinal. M. Chéruel, dans ses deux intéressants volumes sur Nicolas Fouquet, n'a pas oublié l'abbé, qui était frère du Surintendant. Il met en pleine lumière le rôle important qu'il joua pendant la Fronde. Basile Fouquet succéda au Coadjuteur dans les bonnes grâces de Mlle de Chevreuse ; il avait une haine si violente contre ce prélat, qu'il proposa un jour à la Reine, ou à Mazarin, de l'assassiner et de le lui expédier, coupé en morceaux, dans une caisse. (*Mémoires de Guy Joly.*)

[1] Probablement la Princesse Palatine, Anne de Gonzague.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXXIII.

LE TELLIER A ... [1].

A Poitiers, ce 28 décembre 1651.

(Le Tellier, arrivé le 27 dans cette ville, a salué le Roi et la Reine, qui l'accueillent favorablement.)

Je n'ai pas été obligé de dire mes sentiments à la Reine sur le retour de Son Éminence, tant parce qu'elle ne m'en a point pressé, que parce que j'ai su que tout le monde lui en avoit parlé, jusques à lui dire qu'on croyoit que le Cardinal l'avoit ensorcelée ou qu'elle l'avoit épousé. A tout cela elle n'a fait aucune réponse, sinon que le Cardinal étoit bon et sage, qu'il avoit de l'affection pour l'État, pour le Roi et pour elle, qu'il lui falloit laisser la conduite de cette affaire, vu que, s'il trouvoit de l'inconvénient à revenir, il ne l'entreprendroit pas.....

Un homme de qualité de la Cour m'a fait voir une lettre qu'un Frondeur, aussi de qualité, lui a écrit pour lui rendre compte de ce qui s'est passé dans la dernière entrevue de Bertet et du Coadjuteur, qui est, en substance, que celui-là a dit à l'autre que la Reine l'envoyoit pour lui donner part de la résolution qu'elle avoit prise de faire revenir le Cardinal, non pour lui en demander son avis, mais pour le convier de s'employer pour faire que les choses se passassent doucement sur ce retour, qu'il se souvînt des grâces qu'il avoit reçues de Sa Majesté, et, retournant sur la nomination au cardinalat, que ce que Sa Majesté désiroit le plus de lui étoit que, prévoyant qu'il se passera des choses dans Paris, à cette

[1] Bibl. nat. *Papiers d'État de Le Tellier*, ms. fr. 6887.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

occasion, contraires à l'autorité et au service du Roi, i se rendît auprès de Sa Majesté, l'assurant qu'elle partageroit, entre le Cardinal et lui, sa confiance. Le Coadjuteur répondit fort civilement sur les obligations, mais il dit que la Reine ne devoit point désirer qu'il allât à la Cour; que, s'il étoit Cardinal, il le feroit volontiers, mais qu'en l'état où il se trouvoit, il ne vouloit pas perdre le crédit qu'il s'étoit acquis dans Paris en l'abandonnant dans la conjoncture présente.

La même lettre porte que le Coadjuteur avoit chargé les Frondeurs de qualité de mander à l'homme de qualité, qui me l'a fait savoir, que sachant qu'il étoit de mes amis, il pouvoit m'assurer que, pour l'amour de lui, il ne seroit rien fait contre moi, mais, au contraire, qu'on feroit toutes choses possibles pour ma satisfaction. Sur quoi l'homme de qualité m'ayant demandé ce que je voulois qu'il répondît, je l'ai prié de vouloir cultiver cette bonne volonté du Coadjuteur pour moi et de l'assurer que je ne ferai rien contre ses intérêts et que ce que je puis demander à cette heure, c'est qu'il ne soit point parlé de moi lorsqu'il se fera quelque chose contre le retour du Cardinal.....

Au surplus, j'ai su que le Cardinal avoit participé à tout ce que Bertet a dit et fait contre moi, qu'il avoit promis aux Frondeurs de mettre en ma place la personne qu'ils voudroient, moyennant deux cent mille livres pour lui, cinq cents pour moi et cinquante pour Bertet. Par où je reconnois de plus en plus que je ne dois mon retour qu'à la bonté et à la générosité de la Reine que le Cardinal n'a pas voulu géhenner sur ce point; mais bien essayer insensiblement de la faire consentir à ma destitution, en intéressant Sa Majesté par les considérations du bien de son service[1].....

[1] Cette lettre prouve à quel point Mazarin exilé entra en défiance de ses plus dévoués serviteurs. Pendant quelque temps, il fut en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXXIV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Sedan, le 29 décembre 1651.

..... J'ai été bien aise de voir les sentiments que vous a témoignés le Coadjuteur et la promesse qu'il vous a faite de me servir. Les effets en confirmeront la sincérité. Cependant vous ne lui pouviez parler mieux que vous avez fait.....

CXXV.

MAZARIN A LA PRINCESSE PALATINE.

(*Lettre chiffrée* [2]).

1er jour de l'an 1652.

..... L'envoyé part si instruit là-dessus et de tout ce qui se pourroit faire, que le Coadjuteur et la Princesse Palatine en auront une exacte information de vive voix, comme aussi d'autres choses de très-grande importance.

..... Je vous réplique que Mazarin se fie en eux parce qu'il les croit gens d'honneur et parce que leur intérêt

proie à une sombre jalousie contre tous les Secrétaires d'État sans exception, qui gouvernaient à sa place. Dans la crainte qu'ils ne vinssent à le supplanter et à le faire oublier, il conseilla à la Reine de les sacrifier tous aux ressentiments de M. le Prince et du Coadjuteur, en laissant peser sur ces derniers toute la responsabilité de leur destitution.

[1] Bibl. nat., mss. Gaignières, 2799.

[2] Bibl. nat., Baluze, 329.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

veut qu'ils soient bien ensemble et indissolublement unis, et, sur cela, il me semble que j'ai dit des raisons démonstratives à l'envoyé. Bartet, qui sera retourné à....., m'a fort pressé de lui dire mes intentions à l'égard du Coadjuteur, et, sans lui découvrir le secret, j'ai jugé à propos de lui bien imprimer que, nonobstant que le Coadjuteur se conduisît mal, témoignant en toutes ses actions mauvaise volonté contre Mazarin, j'étois persuadé, par son intérêt, qu'il feroit quelque coup à l'avantage de Mazarin, étant impossible qu'il portât jamais Monsieur à la dernière union avec M. le Prince, puisqu'en ce cas il seroit perdu avec la Princesse Palatine, outre que le Coadjuteur se seroit déclaré, et malaisément se pourroit fier aux Princes, qui sont ses ennemis irréconciliables, ni faire état de Monsieur, qui déféreroit à M. le Prince et qui seroit environné de Chavigny, de Longueil et de tous les autres qui sont ennemis et ont la dernière haine contre le Coadjuteur. Bartet donne part dans cette croyance et en parlera conformément à la Reine, à laquelle, sans la peine que j'ai pris de lui imprimer cette vérité, il eût tenu des discours préjudiciables au Coadjuteur. Ce que le Parlement fait contre Mazarin est si étrange, qu'il n'y a pas d'exemple qui ait jamais été imaginé, et il seroit bon que le Coadjuteur songeât à conseiller Mazarin de ce qu'il auroit à faire en ce rencontre. Et sur cela aussi l'envoyé parlera au long, comme sur le voyage de la Princesse Palatine, laquelle, en un mot, doit faire état de l'amitié de Mazarin sans aucune réserve. J'ai vu MM. de Bouillon et de Turenne et je leur ai ouvert mon cœur, en sorte que je crois qu'ils auront sujet d'être satisfaits, d'autant plus que j'espère que les effets confirmeront mes paroles.

Après avoir écrit ce que dessus, j'ai reçu votre lettre du 30 décembre. Je suis ravi de ce que la Princesse Palatine m'a mandé à l'égard du Coadjuteur, lequel, par la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

confiance que je prends en lui, verra bien si j'ai aucune réserve et si rien est capable de me faire douter de son amitié, nonobstant tout ce qu'on me mande au contraire, parce qu'on se fonde sur les apparences... Je ne vous dis rien davantage sur ce qui regarde M. le Coadjuteur, car je suis assuré tout à fait que, ou il portera Monsieur à être uni avec la Reine et Mazarin, ou n'en pourra venir à bout, ni empêcher ladite liaison.....

CXXVI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

D'Épernay, le 3 janvier 1652.

..... J'ai été ravi de voir la croyance que vous avez de M. le Coadjuteur, lequel j'ose dire m'avoir quelque obligation de ce que, nonobstant ce que l'on me mande qu'il fait contre moi, je le crois de mes amis et qu'il a toutes les bonnes intentions pour moi que je puis souhaiter. Il est vrai qu'il y a deux puissantes raisons qui l'obligent à cela, qui sont la parole qu'il en a donnée à la Reine et son intérêt, que je suis persuadé plus que jamais qui se rencontre avec le mien.

Il faut absolument détourner M. le Coadjuteur de s'accommoder avec M. de Beaufort, et il ne faut rien oublier pour entretenir son union avec Mme de Chevreuse et les autres, au point qu'elle a été jusqu'à présent.

Si M. le Coadjuteur vous a dit de parler de l'affaire qui regarde Mademoiselle [2] et Mme d'Aiguillon [3], vous avez bien fait, mais autrement je ne crois pas qu'il soit à

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] Mademoiselle, fille de Gaston, Duc d'Orléans.

[3] Marie-Madeleine de Vignerod, fille de René de Pontcourlay et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

propos de s'adresser de ce côté-là, car les intentions n'en sont pas bonnes.

Il faut que vous voyiez souvent M. le Coadjuteur, afin de savoir ses sentiments, et voir si je puis contribuer quelque chose à ce qu'il entreprendra pour le service du Roi et de la Reine auprès de Son Altesse Royale.....

CXXVII.

LE TELLIER A.....

Le 4 janvier 1652.

Toutes choses demeurent ici en suspens jusques à ce qu'on sache la résolution de Son Éminence, et s'il viendra avec les troupes qui doivent composer son armée, dont l'état est ci-joint, ou si, faisant considération sur les mouvements qui paroissent s'élever dans le Royaume, sur le sujet de son voyage, il se contentera d'envoyer au Roi son secours et de demeurer à Dinan, jusques à ce qu'il ait rencontré une meilleure et plus favorable conjoncture.

La Reine se plaint ouvertement de l'incertitude en laquelle Son Éminence laisse son esprit, disant qu'il n'y a rien si insupportable que de douter de ce qu'on veut ou doit faire.

Sa Majesté connoît si bien qu'il seroit bon que Son Éminence ne vînt pas, qu'elle évite, en toutes occasions, de se déclarer que le Roi lui ait donné ordre de se rendre près de Sa Majesté, faisant connoître qu'elle se veut conserver l'avantage qu'elle peut avoir de dire qu'il n'a

de Françoise Du Plessis Richelieu, nièce du Cardinal de Richelieu. Elle fut mariée à Antoine du Roure, seigneur de Combalet, et créée Duchesse d'Aiguillon, par l'influence de son oncle, en 1638. Elle mourut sans enfants le 17 avril 1675.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

point eu intention ni ordre d'entrer dans le Royaume, s'il prend la résolution de demeurer à Dinan ou en tel autre lieu qu'il choisira hors du Royaume. Pour cet effet, ayant eu avis de l'arrêt du Parlement de Paris du 29 du passé, elle nous a commandé d'écrire aux autres Parlements de surseoir la délibération qu'ils pourroient faire sur le sujet dudit arrêt, qui leur doit être envoyé, jusques à ce que Sa Majesté leur ait fait savoir ses intentions, ce qu'elle fera lorsqu'elle aura ouï les députés du Parlement de Paris, et que M. le Garde des sceaux et les autres gens de son Conseil seront arrivés près de la personne du Roi, ce qui sera au premier jour, quoi faisant, on ne s'est engagé à rien du tout.

Son Altesse Royale ayant envoyé un courrier à M. le Maréchal d'Estampes, avec ordre de faire instance au Roi et à la Reine de défendre à M. le Cardinal d'entrer dans le Royaume, Sa Majesté lui a répondu que Son Altesse Royale, ayant assisté à la délibération du Parlement, en laquelle il a été résolu de lui faire envoyer des députés pour lui faire des remontrances sur cette matière, elle lui fera savoir ses intentions, après qu'elle aura ouï ce qu'ils ont à lui dire de la part de la Compagnie. Tout cela afin d'avoir le temps de savoir les intentions de Son Éminence sur son voyage et former sa réponse sur icelles.

Ceux qui favorisent ici le retour de Son Éminence sont en petit nombre, M. de Mercœur, M. le Maréchal du Plessis-Praslin, M. de M. de Miossans, M. Gaboury et Mme Beauvais. Ils seront fort empêchés, s'il prend le parti de venir.

Gaucourt arriva ici avant-hier pour avoir permission d'aller à Paris trouver Son Altesse Royale. Il a dit que M. le Prince est fort las de la vie qu'il mène, qu'il est enragé contre son frère et sa sœur et qu'il s'accommodera volontiers, le traité qu'il a fait avec les Espagnols

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne l'obligeant qu'à leur faire faire des propositions pour la paix générale, par le refus desquelles il demeurera déchargé de l'engagement auquel il est entré avec eux; que Son Éminence l'a fait rechercher, mais qu'il est résolu de ne traiter jamais avec elle, et moins quand il sera entré dans le Royaume, que s'il demeuroit dehors.

On croit ici qu'il va trouver Monsieur pour porter des expédients pour le faire justifier dans le Parlement, si le Cardinal entre, contre lequel seul il a pris les armes et offrir de les mettre bas, quand il sera dehors de cet État.

La Reine ne trouve point de réponse quand on lui dit que M. le Prince sera reçu à la tête du parti qui sera formé contre le Cardinal, et que, s'il se soutient avec peu de troupes contre le Roi, on peut juger ce qu'il fera, quand il aura beaucoup de troupes et que le Roi n'en aura guère, comme il arrivera, sitôt que le Cardinal sera établi près de Sa Majesté.

Les sectateurs de Son Éminence ici menacent tout le monde qu'on fera maison neuve, après son arrivée; on le dit tous les jours à la Reine, qui s'en défend fortement.....

On sait que la Princesse Palatine et M. de Bouillon font toute sorte d'offices auprès de lui pour l'empêcher d'entrer.

CXXVIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

D'Épernay, le 5e janvier 1632.

..... J'ai été très-aise de voir ce que vous me mandez

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin,* t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que vous a dit M. le Coadjuteur en présence de M. de La Barre [1].

..... M. le Coadjuteur et M. de La Barre ont beaucoup de raison de souhaiter qu'il y aie à Paris une personne confidente, par le moyen de laquelle on puisse faire savoir ce que la Reine souhaite, et être en même temps informé de ce que l'on doit faire, du côté de la Cour, pour bien conduire les affaires et profiter des conjonctures. C'est pourquoi il faudroit que vous prissiez la peine de songer à quelque personne propre pour cela, en laquelle mondit sieur le Coadjuteur pût avoir confiance, afin de s'en servir lorsque, pour quelque affaire importante, vous seriez obligé d'aller à la Cour. Cependant on vous adressera tout, et comme la Reine a entière confiance en vous, et moi, au point que vous savez, et que M. le Coadjuteur et M. de La Barre en feront de même, j'espère que les choses se conduiront avec beaucoup d'avantage et de secret, et, s'il faut faire quelque autre chose là-dessus, je vous prie de me le mander, car je ne manquerai pas d'y donner bon ordre à l'instant.....

CXXIX.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

De Pont-sur-Yonne, le 11 janvier 1652.

Je vous envoie la copie du procès-verbal que l'on a dressé ici, par laquelle vous verrez tout ce qui s'y est passé. J'avois résolu d'abord de renvoyer Bitaut [3] géné-

[1] Un des amis et créanciers du Coadjuteur.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XIX.

[3] Conseiller au Parlement, prisonnier du Cardinal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reusement et même de lui donner un cheval, mais personne ne s'est trouvé de cet avis et tout le monde en conclut qu'on le devoit retenir et lui insinuer que, si les diligences continuelles que font quantité de Conseillers du Parlement et autres, en suite du dernier arrêt pour me faire assassiner, produisent seulement la moindre tentative contre ma vie, la sienne ne sera guère en sûreté, et que je n'aurai pas assez de pouvoir pour retenir le zèle et la main de tant de personnes que j'ai ici, à qui ma conservation est chère. Je serai bien aise néanmoins de savoir vos sentiments là-dessus et ceux de M. le Coadjuteur et de Mme de Chevreuse, à qui vous donnerez part de tout, et je vous ajouterai que j'ai eu bien de la peine à empêcher qu'on ne fît un mauvais parti audit Bitaut.

J'appréhende bien que le crédit de M. de Chavigny, assisté de Mme d'Aiguillon, de Longueil et de Fontrailles[1], ne prévaille auprès de M. le Duc d'Orléans et qu'on ne le porte à la fin à faire la dernière union avec M. le Prince et à pousser les choses à l'extrémité dans cette rencontre. C'est pourquoi il faut que M. le Coadjuteur prenne ses résolutions de bonne heure, et il me semble qu'ayant le Roi de son côté, étant assuré que j'entreprendrai tout hardiment pour l'appuyer, avec quantité d'amis que lui et Mme de Chevreuse ont, et agissant de concert avec le Prévôt des marchands, qui a bonne intention, et le Maréchal de l'Hospital, qui est fort zélé pour le service du Roi, il se peut mettre en état de

[1] Louis d'Astarac, Marquis de Nérestang et de Fontrailles, Sénéchal d'Armagnac. Il avait fait partie de la conjuration de Cinq-Mars, et fut assez heureux pour se sauver en Espagne. Il était bossu, fort spirituel et athée. « Fontrailles, dit Retz, était cruellement débauché, et dans ses chansons n'épargnait pas même Dieu. » Au sortir d'un cabaret, où il s'était grisé avec les Brissac, les Matha et les Vitry, compagnons fort dignes de lui, ils chargèrent un enterrement l'épée à la main, et courant au crucifix, ils s'écrièrent : « Voilà l'ennemi! »

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rompre aisément toutes les mesures de Son Altesse Royale, d'autant plus que Paris ne témoigne aucune disposition à la révolte, et qu'outre les bien intentionnés qu'il y a dans le Parlement, il y en aura beaucoup qui pourront revenir par d'autres raisons.

Je vois la précipitation avec laquelle on vouloit faire vendre ma bibliothèque, et on me mande que Son Altesse Royale insistoit que cela se fît en détail, plutôt pour me faire injure que pour en tirer de l'argent. Il sera beau de voir dans l'histoire que le Cardinal Mazarin, ayant pris tant de soin, trente ans durant, pour enrichir des plus beaux et des plus rares livres qu'on pût trouver une bibliothèque qu'il vouloit donner au public, le Parlement de Paris ait ordonné, par un arrêt, qu'elle seroit mise en vente et que l'argent qui en proviendroit seroit employé pour faire assassiner ledit Cardinal.

CXXX.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Château Renaud, le 16 janvier 1652.

..... Il n'y a rien de plus obligeant que ce que vous me mandez de Mme de Chevreuse. Vous la pouvez assurer de nouveau que toutes les choses que je vous ai dites à son égard, et de M. le Coadjuteur, seront religieusement observées. Ledit sieur Coadjuteur doit être aussi en repos pour le secret, car je suis persuadé, aussi bien que lui, que ce seroit le mettre dans l'impuissance de servir si on en usoit autrement et qu'on découvrît votre intelligence.....

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez du soin que vous prenez pour les imprimés. Je vous conjure néanmoins de ne vous exposer point trop en cela.

Sur ce que vous m'avez dit à Fère-Champenoise, j'avois écrit à la Cour afin qu'on donnât ordre à M. de Danville d'aller à Paris; mais, voyant ce que vous me mandez à présent, j'écris pour le faire retenir et vous le pouvez dire à M. le Coadjuteur.....

Pour ce qui regarde M. de Chavigny, ce que je vous puis dire c'est que, faisant profession d'être homme d'honneur, et ayant donné ma parole à M. le Coadjuteur et à Mme de Chevreuse de ne faire aucune nouvelle liaison que conjointement avec eux ou de leur consentement, je ne puis entendre aucune proposition sans la leur communiquer. C'est pourquoi vous leur donnerez part, s'il vous plaît, du discours que Mme Du Plessis Guénégaud a fait à M. le Procureur général, et, s'ils jugent à propos que l'on écoute ce qui viendra de la part de M. de Chavigny, en mon particulier, je n'y aurai pas de répugnance.....

CXXXI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Gien, le 18 janvier 1652.

..... M. le Prince a fait parler d'un accommodement avec moi; je vous dirai même que la personne dont il s'est servi pour cela est Castelnau. Je n'ai fait autre ré-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin,* t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ponse, si ce n'est qu'étant dévoué, comme je le dois, aux volontés du Roi et de la Reine, la mienne y seroit toujours entièrement soumise, et que j'exécuterois aveuglément tout ce qu'elles m'ordonneroient. Vous le ferez savoir dans la dernière confidence à M. le Coadjuteur et à Mme de Chevreuse, et vous leur direz qu'encore que cela n'ait pas passé plus avant, j'ai cru ne devoir pas différer à leur en donner part pour ne pas manquer, en la moindre chose, à la correspondance sincère que je veux entretenir avec eux.

J'avois oublié de vous dire, à l'égard de M. de Chavigny, que M. Bluet en ayant été pressé m'a fait encore des propositions, et comme je le prie de vous en informer confidemment, vous aurez de plus en plus [à assurer] Mme de Chevreuse et M. le Coadjuteur que je n'écoute rien et que je leur fais un fidèle rapport de tout ce qu'on me mande, étant persuadé qu'ils en useront de même; et quoiqu'on dise publiquement que M. le Coadjuteur s'est accommodé avec M. de Chavigny, je n'y ajoute pas la moindre créance, non plus qu'à ce qu'on m'a voulu insinuer qu'il se soit toujours entendu à la Cour avec les personnes qui ont le plus agi pour empêcher mon retour.

CXXXII.

MAZARIN A GABRIEL NAUDÉ [1].

De Gien, le 18 janvier 1652.

J'ai reçu votre lettre du 9e. Vous avez raison de dire que, si j'eusse déféré à vos sentiments, j'aurois évité le

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Gabriel Naudé, l'auteur si connu d'une foule d'ouvrages d'érudi-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

préjudice et le déplaisir que je reçois à présent par la vente de ma bibliothèque; mais je vous avoue que je n'aurois cru que les Goths, les Vandales et des nations encore plus barbares, capables d'un procédé pareil à celui que le Parlement de Paris tient en cette rencontre. Cependant, puisque le mal est fait, il ne faut que songer aux remèdes. Je vous prie d'en conférer avec l'avocat B. et celui qui vous rendra cette lettre, et de voir ensemble s'il y auroit moyen d'obliger ceux, qui ont acheté des livres, à les rapporter et quels ordres il faudroit faire envoyer de la Cour pour cet effet. Vous aurez vu la lettre que j'écris à tous Messieurs les Prélats, qu'il sera bon de rendre publique. Je vous prie de me donner souvent de vos nouvelles et d'être de plus en plus persuadé de mon estime et de mon affection.

CXXXIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

Janvier 1652.

..... Les cabales s'augmentent tous les jours contre moi à la Cour, mais j'espère que les efforts de mes ennemis seront vains, Leurs Majestés ayant toutes les bonnes intentions que je puis souhaiter. Ce que je vous puis dire de la suite de mon voyage, c'est que tous les habitants de tous les lieux par où je passe me reçoivent avec toutes sortes de démonstrations d'affection et de joie. Ceux de Gien même ont envoyé au devant pour me

tion, que le Cardinal plaça à la tête de la riche bibliothèque dont il lui avait confié la formation. On sait que, lorsque cette bibliothèque fut vendue aux enchères, au commencement de l'année 1652, Naudé en racheta une partie à ses frais, bien qu'il fût sans fortune.

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dire qu'ils m'attendoient avec impatience et ont refusé de recevoir dans leurs villes les troupes de Son Altesse Royale. On me veut toujours faire croire qu'elles s'opposeront à mon passage. J'aurois un déplaisir extrême que l'on fût obligé d'en venir à un combat avec des troupes qui ont l'honneur de porter le nom de Son Altesse Royale. Mais M. d'Hocquincourt, ayant l'ordre du Roi qui lui commande de lui mener celles qui sont ici, si on l'en veut empêcher, il sera bien contraint de se frayer un chemin par la force, et est en état de le faire aisément. On traite le Conseiller prisonnier[1] avec toute espèce de civilité. Vous donnerez part de tout à M. le Coadjuteur et à Mme de Chevreuse, si elle est à Paris. Je vous prie aussi de faire travailler aux imprimés et d'en faire débiter le plus qu'il se pourra.....

CXXXIV.

SAINCTOT, MAITRE DES CÉRÉMONIES, A LE TELLIER[2].

20 janvier 1652.

..... Présentement deux Conseillers me sont venus voir et qui sortoient de chez M. de Nesmond, qui m'ont assuré que l'on ne savoit si M. de Nemours pourroit ou avoit charge de terminer la difficulté qui peut être entre Son Altesse Royale et M. le Prince, dont le premier désireroit que M. le Coadjuteur fût compris dans leur traité et le dernier ne le prétend ni ne le désire pas. Vous voyez combien un peu moins de précipitation pouvoit empêcher des préparatifs d'orage dont l'on se voit menacé. J'aurois tant de choses à dire que le meilleur est de les étouffer.....

[1] Bitaut.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 4232.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXXXV.

MAZARIN A M. DE PENNACORS [1].

De Vierzon, le 22 janvier 1652.

..... Je vous prie de bien remercier la personne [2] qui, en me confirmant par votre moyen les assurances de son amitié, me donne les conseils d'agir à Rome et de la manière qu'on se doit conduire avec le clergé. Je les suivrai avec beaucoup de plaisir, et si vous m'en ferez un très-grand, si vous prenez la peine de dire à M. de Coustance comme il devra agir avec les prélats qui sont à Paris. Je leur ai écrit une lettre circulaire pour leur donner part de mon retour en France et de ce que le Parlement a fait contre moi. Je n'en ai pas envoyé pour M. le Coadjuteur, afin qu'il parût par là que nous n'avons aucune correspondance ensemble. Mais, s'il le jugeoit à propos autrement, vous n'aurez qu'à le dire à M. de Coustance, qui remplira une de celles qu'il a en blanc.

Au reste, rien n'est capable de me faire concevoir la moindre méfiance de sa personne, après les choses que la Princesse Palatine m'a mandé et celles que vous et M. l'abbé Fouquet m'avez dites de sa part. On a beau m'écrire, comme on fait continuellement, qu'il est accommodé avec M. de Chavigny, tantôt qu'il l'est avec M. de Beaufort, et qu'il a donné les mains à sa réconciliation avec M. le Prince, et enfin qu'il est le principal instrument de tout ce que M. le Duc d'Orléans fait contre

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

[2] Le Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moi, car je vous proteste que je lis tous ces avis comme je pourrois faire des romans, et je me tiens plus assuré et plus persuadé que jamais de son amitié et qu'il ne perd aucune occasion de s'employer adroitement à mon avantage. J'espère qu'il le pourra faire bientôt plus utilement et plus ouvertement, si Chavigny et Longueil exécutent les ordres qu'ils recevront, dans quatre ou cinq jours, d'aller à la Cour, ainsi qu'on m'assure que Leurs Majestés avoient résolu.

CXXXVI.

Vers le 24 janvier 1652 [1].

Comme ceux qui étoient auprès de Leurs Majestés avoient divers intérêts et des sentiments tout différents, il en étoit ainsi chez M. le Duc d'Orléans, dont M. le Coadjuteur s'étoit emparé de la plus étroite confidence. Pour se la conserver tout entière et empêcher que MM. de Chavigny et de Longueil, Chancelier de la Reine, n'y eussent part, il crut ne pouvoir rien faire de plus avantageux à son dessein que de les éloigner de l'oreille de Son Altesse Royale, en les faisant mander tous deux à la Cour, sous prétexte que Leurs Majestés avoient besoin de leurs conseils; mais, comme ils s'aperçurent aussitôt de cette ruse, ils s'excusèrent de ce voyage, le premier sur l'indisposition de son père, et l'autre sur la sienne.

(Le 18 du même mois de janvier 1652, un arrêt du Conseil avoit cassé celui du Parlement de Paris, du 29 décembre précédent, qui avoit mis à prix la tête de Mazarin.)

[1] Bibl. nat., *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10274.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXXXVII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Poitiers, le 31 janvier 1652.

..... Je vous ai déjà mandé que je n'avois d'animosité contre personne. Si M. de Chavigny fait connoître évidemment qu'il veut se remettre dans le bon chemin, et que, pour cet effet, il porte Son Altesse Royale à prendre les résolutions qu'elle doit faire pour le service du Roi et pour le bien de l'État, il se peut assurer que je m'emploierai très-volontiers pour lui auprès de Leurs Majestés, et qu'il n'aura pas sujet de se plaindre de moi. Mais il faut des effets et non pas des paroles ; et avec cela, je vous confirme ce que je vous ai écrit, que je ne ferai pas un pas dans cette affaire sans savoir au préalable les intentions de Mme de Chevreuse et de M. le Coadjuteur, leur voulant garder la parole que je leur ai donnée de n'entendre rien que de leur participation.....

Je n'oublie rien, même à mes dépens, afin qu'on ne fasse rien à l'égard du Parlement qui le puisse choquer, puisque M. le Procureur général et tous ses amis sont de cet avis. Et pour les rentes, je mets le tout pour le tout afin que l'on s'y conduise en sorte que ceux, qui y ont intérêt, reconnoissent que ma plus forte passion est de les favoriser, et faire voir que je désire passionnément d'entretenir le calme dans la ville de Paris, afin que, par ce moyen, M. le Coadjuteur et M. le Prévôt des marchands aient plus de facilité de conserver leur crédit et

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de tenir les esprits des habitants de ladite ville en une bonne assiette..... Je vous prie de faire les derniers compliments de ma part à Mme de Chevreuse et M. le Coadjuteur, et d'assurer à M. le Prévôt des marchands et son fils qu'ils reconnoîtront, par les effets, à quel point je les estime et combien je suis leur serviteur.....

CXXXVIII.

MAZARIN A M. DE PENNACORS[1].

De Poitiers, ce 2 février 1652.

J'ai reçu vos lettres des 19, 22 et 24 janvier. Je vous remercie de tout mon cœur de l'affection que vous me témoignez et des nouvelles assurances que vous me donnez de celle du Coadjuteur. J'ai entretenu fort amplement Mme la Princesse Palatine sur ce qui le regarde, et comme elle s'est chargée de le lui écrire en chiffre, je m'en remets à elle, et à ce que j'ai dit aussi à M. le Marquis de Piennes, outre que je suis si accablé d'affaires, que je n'aurois pas le loisir de vous écrire au long. Lorsque je serai un peu délivré d'embarras, je vous entretiendrai plus au long; cependant je vous prie, si vous demeurez à Paris, de continuer à me mander ce que vous saurez d'important ou directement ou par le moyen de ladite Princesse, et d'assurer toujours M. le Coadjuteur qu'il n'a point de serviteur plus acquis que moi.

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin,* t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXXXIX.

5 ou 6 février 1652[1].

Le Parlement (de Bordeaux), ayant ordonné que l'on feroit un état des personnes suspectes, pour être mises hors de la ville, l'exécution en fut empêchée par un nombre infini de menus gens (qui s'assembloient d'ordinaire dans une grande place où il y avoit quantité de grands ormes), qui ne la voulurent pas souffrir et dirent hautement que ce n'étoit point au Parlement à ordonner cela, mais bien à eux qui en avoient plus de connoissance que lui, et que le lendemain le rôle de ceux qui leur étoient suspects seroit apposé à l'un desdits ormes, afin que, dans trois jours, ils eussent à sortir de la ville, sinon qu'ils en seroient chassés et leurs maisons pillées ; ce qui causa une horrible consternation dans l'esprit de tous les bons et riches bourgeois, se voyant ainsi exposés au caprice de cette insolente canaille[2].

Les nouvelles en étant venues à Paris, ceux qui ne demandoient que le désordre et l'occasion d'émouvoir le peuple et le jeter dans un soulèvement général et tout ouvert ne manquèrent pas de faire imprimer dans l'hôtel de Condé (où diverses presses étoient continuellement occupées à semblables choses) le plus séditieux et dangereux placard qui eût paru jusques alors. Ils supposoient effrontément, et sans aucune apparence, que l'on avoit voulu attenter à la personne de M. le Prince dans Libourne et que l'un des assassins (c'étoit leur terme), lui en ayant donné l'avis au point de l'exécution,

[1] Bibl. nat., *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10275.

[2] Il s'agit des troubles occasionnés par les Ormistes, qui sont relatés au long par Dom Devienne dans son *Histoire de la ville de Bordeaux*. T. Ier, p. 449 et suivantes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Son Altesse avoit été obligée de faire arrêter quelques Conseillers des aides et quelques échevins de ladite ville, qui étoient de la conjuration, et de les envoyer à Bordeaux où l'on leur faisoit leur procès. Que la même cruauté se devoit bientôt exercer dans Paris sur tous ceux qui s'opposoient au rétablissement du Cardinal Mazarin, et particulièrement sur M. le Duc d'Orléans, sur M. de Chavigny et quelques-uns du Parlement dont l'on auroit les noms au premier jour dans un autre imprimé; que l'on avoit résolu de jeter cinq ou six mille hommes dans la Bastille avec force feux d'artifices et quantité de bombes, afin de faire périr la ville par le feu et à coups de canon, et tout cela par le moyen de l'argent que le Cardinal Mazarin y avoit envoyé par l'abbé d'Usenat; qu'il falloit prévenir ce mal en se saisissant promptement des personnes suspectes et rasant les maisons de celles qui s'étoient évadées et prendre leurs biens et leurs meubles; que les principaux auteurs de ces conjurations, qui se faisoient dans Paris, étoient notre prétendu Cardinal (c'étoit M. le Coadjuteur), ledit abbé d'Usenat, Sainctot, Ruvigny, le Marquis de Gèvres, le Maréchal de l'Hospital, Doujat, Conseiller, Bautru, Nogent, les enfants du premier Président et autres; et enfin que les maisons qu'il falloit brûler étoient celles d'Elbeuf, d'Hocquincourt, de la Ferté-Senneterre, du Maréchal d'Aumont, du Tellier, de Servien, de Lyonne, de Chevreuse, d'Harcourt, de La Vieuville, d'Ampoux, de la Princesse Palatine, de Manican, d'Épernon, de Guénégaud, du Comte de Grandpré et autres [1].

Cet abominable placard fut trouvé affiché à tous les piliers et carrefours de la ville, et même aux portes des églises, le matin du dimanche 4e février, et arraché le

[1] Tous les noms de ces personnes sont cités dans les *Mémoires de Retz*. (Voir la Table de l'édition Charpentier, publiée par M. Aimé Champollion-Figeac).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plus promptement qu'il fut possible par les ordres de M. le Lieutenant civil.

Et cette licence effrénée de dire et de faire imprimer toutes sortes de choses tendantes à sédition ne procédoit pas seulement de la négligence du Parlement à faire rechercher et punir les auteurs de toutes les noires médisances et faussetés que l'on publioit hautement tous les jours dans les rues, et que l'on débitoit publiquement dans la salle du Palais et proche de la Grande Chambre, mais aussi de la croyance que l'on avoit que cela ne déplaisoit pas à M. le Duc d'Orléans. Comme si, décriant le Ministre et tout ce qui se faisoit à la Cour, il eût affecté par ces mauvais moyens de se faire aimer du peuple de Paris, afin de s'en prévaloir dans les occasions. Il voulut même en faire sortir le sieur de Sainctot que le Roi y avoit laissé pour son service.

CXL.

MAZARIN A M. DE PENNACORS [1].

De Saumur, le 10 février 1652.

J'ai reçu votre lettre du 31 janvier. Je l'ai lue tout du long à la Reine, laquelle a été très-aise d'y voir ce que vous me marquez des sentiments et de la conduite de M. le Coadjuteur. Ce n'est pas que Sa Majesté en doutât, puisque son honneur et son intérêt se rencontrent également à tenir la parole qu'il a donnée. Il se peut assurer que, de quelque malice que l'on se serve, on ne fera pas concevoir d'autres sentiments à Sa Majesté et que, de son côté, elle demeurera toujours ferme pour

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'exécution de ce qu'elle lui a promis, et à conserver une affection très-particulière pour lui et ses intérêts.

Je me trouve sans argent à Paris, mais j'écris à M. l'abbé Fouquet d'avancer jusques à six mille livres que je lui ferai rembourser. Je lui écris d'en conférer avec vous et vous pourrez vous employer conjointement pour disposer M. le Coadjuteur à vouloir ordonner de quelle façon on en devra user. S'il en faut davantage dans quelque temps, je le ferai fournir, et j'engagerai plutôt tout que de manquer à une dépense nécessaire pour laquelle je ne me suis pas adressé à Messieurs des finances parce que, dans l'état où elles sont, on y emploie beaucoup de temps inutilement.....

S'il y a quelque chose d'importance et que M. le Coadjuteur veuille faire savoir par une personne de la dernière confiance, je crois que vous voudrez bien en ce cas prendre la peine de faire le voyage. Et cependant je vous prie de continuer toujours vos soins, avec la même affection que vous avez fait paroître jusqu'ici, et d'être entièrement assuré de la mienne et de mon estime.

CXLI.

MAZARIN AU MARQUIS DE NOIRMOUTIER,

Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur du Mont-Olympe [1].

Au Pont-de-l'Arche, le 10 février 1652.

.,... Vous aurez été surpris, je m'assure, d'apprendre, tous les jours, de plus en plus, la manière dont se con-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

duit M. le Coadjuteur. Pour moi je ne l'ai été nullement, y ayant longtemps que j'avois sujet de n'en attendre autre chose. Je me promets que, tant s'en faut que cela puisse altérer l'amitié dont vous avez bien voulu me favoriser, qu'au contraire elle redoublera, comme, de ma part, je tâcherai, en quelque lieu que ce soit, de vous témoigner qu'il n'y en a aucune qui vous soit plus parfaitement acquise que celle,

Monsieur,

De votre très-affectionné serviteur.

LE CARDINAL MAZARINI.

CXLII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Saumur, le 10 février 1652.

Il est certain que l'on devroit empêcher la liberté avec laquelle les amis et serviteurs de M. le Prince vont de tous côtés, et si on pouvoit de delà en attraper quelqu'un, on seroit bien avoué de la Cour. Vous en pourrez conférer avec M. le Coadjuteur et M. le Prévôt des marchands, et, s'il faut envoyer quelque ordre du Roi pour cela, mandez-moi en quelle forme et à qui on le devra faire.....

Si, dans cette conjoncture que l'on croit que M. le Prince veut aller à Paris, et que les Espagnols ont résolu d'y envoyer aussi le corps ci-dessus pour venir joindre les troupes de Son Altesse Royale, on juge utile de faire donner quelque argent parmi le peuple

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour empêcher l'effet des mauvais desseins que l'on a contre le Roi, je vous prie d'avancer pour cela la somme de six mille livres sur la parole que je vous donne, en mon propre et privé nom, de vous en faire rembourser aussitôt ponctuellement, et on en donnera encore une autre dans quelque temps, s'il est nécessaire. Il faut tâcher que M. le Coadjuteur se veuille charger de la direction de cette affaire, et il se pourra entendre avec M. le Prévôt des marchands pour la distribution. Je vous prie de parler sur cet article à M. de Pennacors, qui m'a mandé la nécessité qu'il y auroit d'employer cet argent.

Il faut expédier quelques lettres de cachet pour empêcher les officiers du Roi d'aller chez S. A. R. ou pour autre chose ; vous n'avez qu'à mander en quels termes elles doivent être conçues et à qui elles doivent être adressées, après en avoir conféré avec M. le Coadjuteur, et on les envoyera aussitôt...

Pour M. le Coadjuteur, je suis incapable de croire qu'il manque jamais à la moindre chose de ce qu'il a promis, et, de plus, quand ce seroit une peronne qui se conduisît par le motif de ses intérêts particuliers, je connois fort bien qu'ils ne lui conseilleroient pas le contraire, puisqu'il lui est sans doute plus avantageux d'être dans ceux de Leurs Majestés et dans une parfaite amitié avec moi que de consentir à un nouvel accommodement avec M. le Prince, lequel personne ne croit qui durât plus que les autres. C'est pourquoi, quelque chose que l'on me puisse mander au contraire, elle ne fera point d'impression et je jugerai toujours de ses sentiments favorablement, comme je le dois.

J'aurois souhaité que M. de Châteauneuf[1] fût demeuré

[1] Dès que Châteauneuf apprit le retour de Mazarin, il comprit que son rôle était fini ; il donna fièrement sa démission de Secrétaire d'État et se retira. Le Roi lui assigna Bourges ou Tours comme lieu

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à la Cour et de bien vivre avec lui, mais les avis qu'il a reçus de Paris ont prévalu dans son esprit. Le Roi lui donne Poitiers, Bourges ou Tours pour sa retraite. Il a choisi le dernier, dont il a promis de ne point partir sans permission de Sa Majesté...

CXLIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Saumur, le 18 février (1652).

..... On s'est satisfait de la raison que j'ai dite que vous ne mandiez que ce qui vous avoit été dit par le Coadjuteur et Mme de Chevreuse, qui sont assez éclairés et informés de l'état des choses pour leur donner plus de créance qu'aux autres. Vous me permettrez cependant de vous dire avec liberté, comme je crois avoir déjà fait, que, quand vous aurez à écrire des choses fâcheuses, vous vous contentiez de représenter nûment l'état des affaires, ce que le Coadjuteur, Mme de Chevreuse ou d'autres vous auront dit, sans exagérer rien de vous-même, ni témoigner d'y prendre aucune part, remettant à ceux qui y doivent être les plus intéressés à y faire les réflexions qu'ils jugeront à propos.

d'exil. Il était devenu suspect à la Régente depuis qu'elle s'était aperçue de son hostilité sourde contre Mazarin, dont il avait entravé le retour.

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXLIV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Saumur, le 25 février 1652.

..... Je vous ai déjà écrit que je croyois M. le Coadjuteur incapable de manquer à ce qu'il a promis. Je suis toujours demeuré ferme dans ce sentiment, de quelque adresse qu'on se soit servi pour en donner ici de contraires, et quoique je lui aie en cela rendu justice, je m'assure, s'il avoit connoissance des choses que l'on nous en a dites, qu'il avoueroit qu'il m'en a quelque obligation.

Je vous ai déjà prié par ma précédente d'avancer six mille livres pour les libelles et autres dépenses de cette nature qu'il faudroit faire distribuer à Paris, dont vous tâcheriez d'obliger M. le Coadjuteur à prendre la direction. J'ai fait donner par avance quinze cents livres à M. Bluet pour le même effet. Je vous adresserai au premier jour une lettre de change de quatre mille écus payable à vue, sur lesquels vous pourrez faire rendre les quinze cents livres de la personne que je vous marquerai et les six mille livres à ceux de qui vous les aurez pris, et le reste sera un fonds pour employer encore, tant à distribuer dans les Religions que pour les autres dépenses que M. le Coadjuteur jugera à propos de faire selon les conjonctures, et on se remet à lui de faire parler, par les voies qu'il estimera les meilleures, au curé de Saint-Paul et aux autres personnes qu'il croira capables de servir.

Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin, t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXLV.

MAZARIN A PENNACORS [1].

De Saumur, le 25 février 1652.

J'ai reçu votre lettre du 7e de ce mois. Vous aurez pu juger par mes précédentes que je n'aurai pas été surpris de ce que vous me mandez de M. le Coadjuteur, et je lui ai rendu justice en cela, quelques efforts que l'on ait faits pour imprimer ici des sentiments contraires...

CXLVI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

(Du février 1652).

..... Pour les rentes, Sa Majesté donne plus de créance à ce que vous mandez de la part de Mme de Chevreuse et de M. le Coadjuteur qu'à toutes les autres lettres qui sont venues de Paris, lesquelles, quoique de plus fraîche date, ne représentent pas l'émotion des esprits aussi grande, ni les affaires en si mauvais état que vous faites. Sur ce sujet, le Roi a donc résolu de rétablir les choses comme elles étoient, et l'on envoie l'arrêt qui est fait sur la minute que M. d'Aligre en a dressée pour la révocation de celui du 8 janvier. Mais ce que je vous

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXX.

[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

puis dire, c'est qu'en voulant éviter les maux que nous appréhendons à Paris, nous serons réduits infailliblement dans la dernière misère puisqu'il ne restera pas même de quoi entretenir la table du Roi, qu'on proteste qui sera renversée au premier jour. Je vous dis ceci sans exagération, et, après l'avoir touché au doigt, vous le représenterez vivement à Mme de Chevreuse et M. le Coadjuteur, et vous leur direz que, le mal étant aussi grand que vous m'avez mandé, il n'y avoit pas à hésiter à y appliquer le remède que l'on a fait. Et plût à Dieu que les diligences que j'ai faites par tant de courriers que j'ai envoyés pour faire que l'on déclarât qu'en donnant l'arrêt du 8 janvier, on n'avoit aucun dessein de toucher aux rentes, eussent produit l'effet qu'elles devoient! Je m'assure qu'ils s'emploieront en même temps de leur côté pour remédier aux inconvénients susdits auxquels nous nous exposons, et empêcher que tout ne se perde. Enfin, j'ai empêché la chose, et je crois que vous ne manquerez pas de le faire valoir afin que j'en acquière quelque mérite envers ceux qui y sont intéressés, ne doutant point que je n'en aie des reproches ici de diverses personnes, lesquelles ont été d'avis qu'on ne devoit pas en user ainsi.....

J'observerai de même ce que j'ai promis pour M. le Prévôt des marchands, et j'en retirerai les expéditions qui demeureront aussi entre mes mains, ou dans les vôtres, comme vous-même l'avez approuvé, jusques à ce que l'on voie bien clair à l'exécution de ce qu'il a promis de faire pour le service du Roi. Car, pour vous en parler franchement, on a écrit à la Reine qu'il flatte S. A. R. et qu'il tient une conduite par laquelle il paroît qu'il ne veut en aucune façon lui donner de mécontentement, et qu'à l'égard du Parlement, il a la dernière déférence pour toutes les choses qu'il témoigne désirer. Vous pouvez croire que j'ai pris son parti et soutenu le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

contraire, parlant de lui et de Monsieur son fils dans les termes que je devois pour donner de leur... passion au service du Roi une créance aussi avantageuse que je l'ai conçue, mais il faut qu'ils s'appliquent à faciliter au Roi [tous les moyens] propres à remédier à l'extrême nécessité dans laquelle les affaires vont tomber plus que jamais, et je vous conjure de les presser autant qu'il vous sera possible là-dessus, m'assurant qu'avec l'assistance de M. le Coadjuteur, on pourra venir à bout de quelque chose.....

CXLVII.

Fin de février 1652 [1].

..... Personne n'ignoroit que les Espagnols, conduits par M. de Nemours, et quelques mauvais François par le Comte de Tavannes, ne se fussent déjà avancés jusques à Clermont, à quatorze lieues de Paris. — Dans cette calamité publique, il n'y avoit presque que le Coadjuteur et ses amis qui eussent sujet de satisfaction par la nouvelle qui lui fut apportée, ledit jour 1er mars, de sa promotion au Cardinalat; mais elle augmenta beaucoup le déplaisir de ceux qui ne l'aimoient pas, qui n'étoient pas en petit nombre. Les autres, qui n'y prenoient aucune part, souhaitoient que la suite en fût autant heureuse et avantageuse au bien des affaires du Roi et de l'État, que les moyens de parvenir à cette éminente dignité avoient été peu conformes à sa profession, dont la sincérité, la piété et l'éloignement des intrigues de Cour doivent être les principales parties.

[1] Bibl. nat., *Journal d'un Parisien*, ms. fr. 10275.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXLVIII.

SAINCTOT [1] A LE TELLIER [2].

Du 2 mars 1642.

..... J'écris si exactement à M. Duplessis que vous serez informé de tout par lui et même de la promotion du Coadjuteur au Cardinalat. Ses amis veulent que ce soit une grâce pure de Son Altesse Royale et non de la Cour. Cela seroit à deux faces. Mais, de cette part, l'on les peut juger de la sorte.....

CXLIX.

SAINCTOT A LE TELLIER [3].

Du 25 mars 1652.

Vous aurez su ce qui est des affaires de la journée d'hier à Luxembourg, où Son Altesse Royale fut hier au soir avec beaucoup d'inquiétude, y ayant trois Conseils séparés où Son Altesse Royale alloit et venoit, les uns après les autres : celui de la cabale de M. le Prince, l'autre chez Madame, et celui du Cardinal de Retz. Enfin Son Altesse Royale ne va pas à Orléans, et c'est Mademoiselle qui part ce jour à deux heures, je crois, avec M. de Beaufort, Mme de Fiesque et de Frontenac. Son Altesse Royale lui donne de ses Gardes.....

[1] M. de Sainctot, Maître des cérémonies.
[2] Bibl. nat., ms. fr. 4232.
[3] Bibl. nat., ms. fr. 4232.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CL.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET[1].

De Gien, le 6 avril 1652.

..... Il ne faut plus, suivant le commandement que le Roi a envoyé, que lesdits sieurs Maréchal (de l'Hospital) et Prévôt des marchands aient plus aucun commerce avec Son Altesse Royale, et vous verrez qu'agissant de concert et étant assistés par M. le Cardinal de Retz et tous les bons serviteurs du Roi, M. le Duc d'Orléans se trouvera bien embarrassé. Ce seroit une action glorieuse pour M. le Cardinal de Retz et pour le Prévôt des marchands, et un vrai moyen de ramener Son Altesse Royale et de finir la guerre civile, si ce dernier faisoit prendre les armes et que l'autre fît prêcher et obligeât ses amis à parler, en sorte que les bourgeois connoissent la vérité de ce qui se passe et les mauvaises fins de ceux qui leur veulent donner des impressions contraires aux sentiments que l'on a pour leur bien et pour leur repos.

Je vous conjure d'y tenir la main de votre côté, et de vous employer fortement afin qu'on agisse avec vigueur, assurant les personnes ci-dessus qu'elles seront appuyées hautement.... On offre de faire toutes choses pour les soutenir, et, dans deux jours, le Roi partira d'ici pour s'approcher de Paris, et passera, sans aucune appréhension de l'armée ennemie, quoiqu'elle ait pris des postes avantageux dans le chemin que nous devons

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères. France. Lettres de Mazarin*, t. XXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tenir, car, avec les troupes qui arriveront après-demain de Xaintes, l'armée du Roi sera composée de quinze mille hommes effectifs, sans y comprendre les officiers, qui sont en grand nombre, et ce que l'on laisse pour continuer le blocus de Mourond, et pour demeurer en garnison à Gergeau et ici.

Il me semble que M. de Chavigny est le grand conseiller de Son Altesse Royale à qui, assurément, il fait croire qu'il sera en mauvais état s'il ne se déclare et ne fait des démonstrations éclatantes et positives pour M. le Prince, parce que, autrement, ledit sieur Prince, étant maître de l'armée, et voyant de ne pouvoir pas se prévaloir de l'assistance et de l'amitié de Son Altesse Royale, s'accommoderoit avantageusement avec la Cour. Il ne faut pas douter que cette appréhension ne soit capable de porter Son Altesse Royale à tout ce qu'on lui conseillera à l'avantage de M. le Prince, nonobstant la jalousie et même l'aversion qu'il a contre lui. Mais si on lui donne encore plus de crainte du peuple de Paris et qu'en même temps on lui montre le moyen de faire son accommodement avec la Cour, avec réputation et sûreté, je crois qu'il en goûtera la proposition, et que, si M. le Cardinal de Retz la fait, il sera très-bien reçu et viendra à bout, par ce moyen, de la plus glorieuse et importante affaire qui se puisse jamais présenter. Il faudroit que ledit sieur Cardinal agît de concert avec M. de l'Hospital et le Prévôt des marchands pour faire le coup dans l'esprit de Son Altesse Royale, c'est-à-dire qu'il la presse sur l'accommodement, quand le peuple aura pris les armes, et que, par divers endroits, on aura fait insinuer à Sadite Altesse Royale que l'on est animé contre M. le Prince, que l'on souhaite le Roi à Paris, et que l'on se tournera contre elle-même si l'on voit que par sa conduite elle favorise mondit sieur le Prince et empêche Sa Majesté de retourner à

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, où sa présence est absolument nécessaire pour le repos et l'intérêt des habitants..... Je vous réplique que M. le Cardinal de Retz ne doit pas s'endormir et qu'il faut qu'il gagne des moments pour mettre les affaires dans quelque assiette fixe, car le temps presse. M. de Chavigny, avec ses adhérents, gagne pays furieusement, et, avec l'assistance de M. le Prince, viendra à bout de tout, ce qui ne peut être que très-préjudiciable à Leurs Majestés, à M. le Cardinal de Retz et à moi; car je ne m'arrête nullement à tous les bruits qu'on fait courir avec tant d'artifice, qu'il est d'accord avec M. de Chavigny et qu'il s'est accommodé par son moyen avec M. le Prince, sachant fort bien qu'il est incapable, par mille raisons, d'une chose de cette nature...

Vous donnerez part de tout à Mme de Chevreuse et écrirez ce que l'on juge de delà que la Cour doive faire, car on s'y conformera ici autant qu'il se pourra.

CLI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Saint-Fargeau, le 18 avril 1652.

On envoie les lettres de cachet dans les termes que l'ont conseillé les personnes bien intentionnées que vous me marquez, et je vous dirai confidemment que la plus grande impatience que l'on ait présentement, c'est d'arriver à Paris. Vous n'en parlerez, s'il vous plaît, qu'à M. le Cardinal de Retz, à Mme de Chevreuse et à M. de la Barre, et je vous prie de savoir leurs senti-

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ments sur les précautions qu'il y aura à prendre pour la sûreté du Roi et de la Reine à Paris. Leurs Majestés sont satisfaites au dernier point de la manière dont agit M. le Cardinal de Retz et de la fermeté qu'il témoigne contre M. le Prince, et je ne doute point qu'étant appuyé par l'approche du Roi à Paris et soutenu, en toutes les choses qu'il pourra désirer, de l'autorité de Sa Majesté, il n'ait la gloire de nous faire sortir heureusement de cette affaire, à la confusion de M. le Prince et de tous les ennemis de l'État. Il sera bon que vous nous veniez à la rencontre pour nous informer de la véritable assiette où seront toutes les choses et des sentiments des bons serviteurs du Roi sur ce qu'il y aura à faire.

CLII.

SAINCTOT A LE TELLIER [1].

Du 18 avril 1632.

..... L'on m'a dit qu'avant-hier Son Altesse Royale étant en son petit jardin, M. le Prince y vint, auquel il ne parla que de tulipes, quoique l'autre ne fût pas venu pour tel dessein. Mais, un moment après, sans dire autre chose, Son Altesse Royale monta par un petit escalier en sa galerie haute où l'attendoit le Coadjuteur qui y demeura deux heures, ce qui surprit extraordinairement M. le Prince, lequel alla trouver M. de Chavigny aux Chartreux, à présent le lieu de leur conférence. L'on dit que les méfiances se glissent dans les esprits....

[1] Bibl. nat, ms. fr. 4232.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

Ce 4 mai 1652.

..... Je vois que vous me parlez de l'accommodement [2] comme d'une chose quasi faite; cependant je ne le vois pas même dans la possibilité, et je vous jure sur mon honneur que, depuis que les députés sont partis d'ici, je n'en ai pas ouï dire un seul mot; que devant ni après je n'ai eu aucune négociation secrète là-dessus avec [âme] qui vive, et que, si cela avoit été, j'en aurois donné part à M. le Cardinal de Retz, à Mme de Chevreuse et aux autres amis, quoique vous sachiez fort bien que ledit Car-

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

[2] L'accommodement de Mazarin avec M. le Prince qu'avaient tâché de préparer le Duc de Rohan, Chavigny et M. de Goulas, dans une entrevue qu'ils eurent à Saint-Germain avec le Cardinal vers les derniers jours d'avril. A leur retour à Paris, on se livra à mille conjectures sur les résultats de leur mission. « Les plus éclairés, dit Conrart dans ses *Mémoires*, crurent que M. le Prince étoit demeuré d'accord de toutes choses avec la Cour, et qu'il consentoit que le Cardinal Mazarin demeurât dans le ministère pour empêcher le Cardinal de Retz d'y entrer, mais que l'entremise de la Reine d'Angleterre et la conférence des députés avec le Cardinal Mazarin n'étoient que pour amener M. le Duc d'Orléans au point d'abandonner le Cardinal de Retz : ce qu'on tenoit pour indubitable. Et de fait, ce Cardinal ayant rencontré l'abbé A..., son ami (qui me l'a dit lui-même), le samedi 27 avril, il fit arrêter son carrosse et lui dit à l'oreille : « Nous sommes f..., l'accommodement est fait, et sans nous; car ni Mme de Chevreuse, ni M. de Châteauneuf, ni moi, n'y avons eu aucune part. » La Duchesse de Chevreuse ayant demandé un passe-port de la Cour pour aller à Saint-Germain, il lui fut refusé; ce qui confirmoit encore la pensée que l'accord étoit conclu secrètement, etc. » Comme on le sait, il n'en était rien; les pourparlers des agents des Princes avec Mazarin n'eurent aucun résultat par suite des énormes exigences de Condé.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dinal, depuis sa promotion, n'a pas tenu une conduite qui m'obligeât à cela. Je vous remercie de tout mon cœur de la manière dont vous lui avez parlé. Vous ne lui avez dit que la pure vérité. Ce que vous y pouviez ajouter, c'est qu'il a été deux mois entiers à nous amuser, faisant toujours dire qu'il enverroit une personne expresse à la Cour et qu'il se déclareroit hautement. Cependant il n'a envoyé aucune personne, il ne s'est point déclaré, et n'a pas même voulu envoyer à aucune conférence. Tout ce qui m'a paru de lui est qu'il n'a rien oublié pour exciter et fomenter la haine de Son Altesse Royale contre moi, ce qu'il me seroit fort aisé de prouver en cas de besoin. Ses plaintes n'ont aucun fondement, puisque je vous jure devant Dieu que je n'ai rien traité secrètement avec qui que ce soit. Mais il n'est pas nécessaire d'entrer en aucun éclaircissement avec lui là-dessus, car je sais que je ne le pourrois ni apaiser, ni satisfaire, étant entaché d'un crime à son égard que je ne saurois effacer qu'en me dépouillant d'un bien[1] qu'il veut posséder, et quelque animosité qu'il ait contre M. le Prince, assurez-vous qu'il ne fera rien contre lui, tant que je demeurerai en l'état où je suis et qu'il le lairra (laissera) agir contre moi. Mais si j'étois une fois éloigné, je suis persuadé qu'il ne manqueroit pas de parler en ma faveur et qu'il se rendroit volontiers le principal instrument de ma vengeance contre M. le Prince, pour se défaire par ce moyen de deux personnes qui lui font de la peine.

Je vous prie de remercier aussi bien vivement M. de la Barre, de ma part, de la fermeté avec laquelle il lui a répondu et de lui dire que je n'en perdrai jamais le ressentiment. Je le servirai de tout mon pouvoir pour l'établissement qu'il désire à la Cour, et quand l'accom-

[1] Le ministériat, comme on disait alors.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

modement avec M. le Prince se feroit, à quoi je ne vois point d'apparence, je vous réponds que je ne consentirois jamais à aucunes conditions qui m'empêchent d'achever l'affaire de M. le Prévôt des marchands et de donner à M. de Laigues [1] la pension qu'on lui a promise.....

CLIV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

Ce 5e mai 1652.

Vous aurez su, aussi bien que nous, la défaite des Princes à Étampes. Ce que je vous puis dire, c'est que l'on a reçu ici cette nouvelle avec toute sorte de modération, et qu'au lieu d'altérer les bonnes dispositions que Leurs Majestés avoient pour la paix, la plus grande joie qu'elles aient eu d'un succès si important, est parce qu'elles croient que cela la pourra faciliter, ce que vous direz à tous nos amis de delà, et les députés qui viendront demain le reconnoîtront par la manière dont ils seront traités. Je ne puis m'empêcher de vous dire que je suis bien aise que l'on voie par là si l'on avoit fait quelque accommodement avec M. le Prince, car, à la vérité, le premier article de ce traité seroit bien étrange, s'il portoit la défaite de l'armée.

Il seroit à souhaiter que M. le Cardinal de Retz voulût profiter de la belle matière que lui fournit cet incident de servir le Roi. Vous concerterez avec Mme de Chevreuse, M. de la Barre et MM. de Laigues et Noirmoutier si on lui

[1] L'amant de Mme de Chevreuse.
[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en doit parler, et de quelle sorte, pour produire un meilleur effet. Et, en ce cas, il est nécessaire même de lui faire compliment de ma part, j'en demeure d'accord.

Il faudra aussi savoir s'ils jugeroient à propos que l'on parlât de cette conjoncture à M. le Maréchal de l'Hospital, le faire revenir et l'obliger à agir fortement et sans distinction de mes intérêts d'avec ceux du Roi, puisque je n'en ai point d'autres que ceux de Sa Majesté. Je vous assure que je suis toujours le même, c'est-à-dire prêt à oublier sincèrement tout le passé, et plus facile aux accommodements dans la bonne que dans la mauvaise fortune avec ceux même qui ont le plus mal vécu avec moi.

CLV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

Ce 12 mai 1652.

..... Le Roi trouvera bon de vous échanger avec l'abbé de Sillery, qui demeure prisonnier comme vous sur parole, et une personne de qualité et de votre profession. Mais il faudroit que ce fût Mme de Puisieux qui le fît proposer à M. le Prince... et il semble qu'il n'auroit aucune raison pour refuser cet échange [2].

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

[2] L'abbé de Sillery, qui avait été envoyé à Rome par les Princes pour mettre obstacle à la promotion de Retz, et qui fut arrêté à Lyon, comme nous l'avons dit, par les troupes du Roi, et enfermé au château de Pierre-Scise. C'est de lui qu'il est question dans les lettres du Coadjuteur à l'abbé Charrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLVI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Bouillon, le 12 octobre 1652.

..... J'attends avec impatience des nouvelles de ce qui se devoit dire en la conférence qui devoit être faite, si l'accommodement se peut faire avec Son Altesse Royale, en la manière que vous me l'écriviez, et qu'elle demeure d'accord de s'en aller dans son apanage. C'est tout ce que nous saurions souhaiter, et ce seroit un grand malheur s'il demeuroit à Paris, gouverné par M. le Cardinal de Retz, M. de Châteauneuf et autres de cette cabale-là, puisque par ce moyen nous serions exposés aux mêmes inconvénients.

Je vous remercie du conseil que vous me donnez de m'approcher et du désir que vous témoignez que je sois en état de pouvoir accompagner le Roi à Paris. Je vous avoue confidemment que c'est une chose que je souhaiterois, et pour la dignité de Leurs Majestés, et pour ma réputation, et pour l'avantage qu'on retireroient Messieurs du Parlement de Paris qui est à Pontoise, par le concert avec lequel on agiroit en toutes choses et surtout par l'intelligence que j'aurois avec Monsienr votre frère, duquel je ferai toujours une estime particulière afin qu'il soit, toute ma vie, un de mes plus intimes amis. Je fais donc état de partir un de ces jours pour aller à Sedan. Je ne m'avancerai plus avant, mais je me tiendrai prêt pour me rendre en diligence à la Cour aussitôt

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que l'on le jugera nécessaire, et, comme vous avez bien pris d'autres peines pour moi, je m'assure que vous ne refuserez pas de prendre encore celle de me venir trouver, quand vous aurez quelque chose d'important à me faire savoir sur ces sujets, ou sur tel autre que ce puisse être.

J'avois oublié de vous dire que je sais de science certaine que le Cardinal de Retz est fort bien avec M. de Lorraine, de façon que, s'il est vrai, comme tout le monde dit, que celui-ci ait tout pouvoir sur l'esprit de M. le Prince, il ne faut pas douter qu'il ne vienne à bout de seconder ledit Cardinal dans la pensée de Son Altesse [1]. Pendant qu'elle et M. le Prince tiendront la campagne avec des armes, ils ne laisseront pas d'avoir Son Altesse Royale de leur côté, le laissant entre les mains du Cardinal de Retz, qui pourroit agir en toutes choses avec Mme de Chevreuse.

CLVII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

Sedan, le 17 octobre 1652.

..... On m'assure que 63 et le Coadjuteur sont dans la dernière intelligence, que beaucoup de personnes sont de cette intrigue et que, assurément, il y a quelque chose sur le tapis qui doit bientôt éclore. Je vous prie de dire au fidèle d'y prendre bien garde et tâcher de pénétrer ce qui en est par le moyen qu'il a, puisqu'il

[1] Le prince de Condé.
[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

n'y en peut avoir de meilleur. C'est à mon avis la chose à laquelle on doit se plus appliquer dans l'état présent des affaires. Je vous prie d'en parler à la Reine, et il seroit bien aussi de savoir de 31 40 31 51 38 [1], ce qu'il se promet du Coadjuteur, car assurément il est trompé là-dedans. On dit que le Cardinal de Retz est raccommodé avec M. le Prince par le moyen du [2]..... Et tous les deux contribuent à le rendre maître de l'esprit de Son Altesse Royale... Je ne le crois pas tout à fait, mais on doit tout appréhender du naturel des gens à qui nous avons à faire...

CLVIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [3].

De Sedan, le 21 octobre 1652.

..... Prenez bien garde qu'on ne s'endormira pas à former toutes les difficultés possibles pour empêcher, ou au moins pour retarder mon retour, particulièrement après que les Parisiens seront satisfaits par celui du Roi en leur ville, et le Coadjuteur ne sera pas un de ceux qui y travailleront le moins. Je vous prie de n'oublier rien pour inspirer de plus en plus aux habitants des sentiments favorables pour moi; en quoi je m'assure que vous serez bien secondé par ceux qui ont agi pour le service du Roi à Paris dans ces derniers rencontres...

[1] Nom propre que nous n'avons pu déchiffrer.
[2] Probablement le Duc de Beaufort.
[3] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLIX.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

A Sedan, le 26 octobre 1652.

..... Je suis ravi de la manière en laquelle le Roi est entré dans Paris et de la résolution qu'on a prise d'en faire sortir les factieux. Mais j'ai bien peur que quelques-uns d'entre eux, par l'entremise de leurs amis à la Cour ou autrement, ne trouvent moyen d'éluder l'exécution. C'est pourquoi je vous prie de nouveau de dire à la Reine confidemment, de ma part, qu'il faut faire avec hauteur et fermeté ce qui a été arrêté là-dessus, parce que, si on souffroit que quelqu'un de ces chefs d'émeute, comme Broussel ou autre, restât à Paris, ce seroit laisser une semence de révolte, et cette tolérance seroit imputée à une manifeste foiblesse, puisque l'on verroit qu'en même temps que l'on punit quelques séditieux, on en épargne les chefs principaux, et je tiens qu'il vaudroit mieux n'en éloigner aucun que d'en user de cette sorte. Enfin, il n'y a personne qui puisse être avec raison d'autre avis que celui où je vois que vous êtes, et j'en ai beaucoup de joie, m'assurant que c'est aussi le sentiment de Monsieur votre frère.

Je crois qu'il est impossible que le repos et l'obéissance envers le Roi puissent s'ajuster avec le séjour du Cardinal de Retz à Paris. Il donnera des méfiances et embarquera autant qu'il pourra l'esprit de Son Altesse Royale pour l'empêcher de s'accommoder et de sortir

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Paris, et, en cas qu'elle y soit contrainte, il n'oubliera rien afin qu'elle ne s'éloigne pas, et fera de continuelles cabales pour le faire revenir et troubler les affaires plus qu'elles n'ont jamais été. Je vous prie donc de dire à ..... qu'il faut s'appliquer sévèrement à ceci, comme à la chose qui, à mon avis, est la plus importante. Il n'y a personne qui le [1] connoisse mieux que vous, et vous savez si j'ai rien négligé pour l'obliger à être de mes amis et que toutes mes diligences et ses paroles n'ont abouti à rien, parce que le fond de la probité n'y est pas. Si on le pouvoit envoyer à Rome, comme il a fait offrir lui-même, par la Princesse Palatine et par Pennacors, d'y aller quand le Roi voudroit, ce seroit un grand coup, mais je ne crois pas qu'il s'y résolve jamais de son bon gré. Je vous prie d'en conférer avec Monsieur votre frère et de dire après à la Reine de ma part tout ce que vous aurez jugé à propos sur ce sujet [2].

Comme vous êtes un témoin irréprochable de tout ce qui s'est passé entre lui et moi, que vous savez son peu de foi et ses mauvaises intentions, je sais qu'il vous appréhende fort et que, sur ce que vous marquez quelque chose à son désavantage dans votre lettre qui a été interceptée, il a dit qu'il se vengeroit de vous; à quoi je vous conjure de prendre bien garde, car c'est un homme dont l'humeur et la conduite vous doivent faire voir que, s'il en avoit la facilité, il le feroit encore plus tôt qu'il ne dit.....

[1] Le Cardinal de Retz.

[2] Invitation indirecte aux deux frères Fouquet de prendre sous leur responsabilité de faire arrêter le Cardinal de Retz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLX.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Sedan, le 21e novembre 1652.

..... Vous connoissant comme je fais, je m'imagine aisément de quel ton vous aurez parlé à M. le Coadjuteur chez la personne où vous l'avez vu, et je ne doute point qu'étant aussi bien informé que vous êtes de quelle sorte les choses se sont passées, vous ne lui en ayez dit librement vos sentiments. Je compterai cela parmi tant d'autres choses de cette nature que vous avez faites pour l'amour de moi, dont je ne perdrai jamais le souvenir. Cependant il seroit à souhaiter que M. le Coadjuteur ne s'appliquât qu'à faire son devoir et à bien servir le Roi, au moins qu'il ne donnât pas tout à l'inclination qu'il a de faire des cabales et de troubler le repos des autres.....

CLXI.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

Le 5e décembre 1652.

J'ai reçu votre billet du 27e. Vous aurez vu ce que je vous ai écrit, de Châlons et de Saint-Dizier, touchant M. le Cardinal de Retz, de façon que je n'ai qu'à vous le confirmer, m'assurant que vous ne perdrez aucune

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.
[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

occasion de dire à la Reine les mêmes choses que vous m'avez écrites, puisque l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a rien de si nécessaire que d'empêcher ledit Cardinal de continuer à travailler, [comme] l'on assure qu'il fait, pour jeter les affaires de Paris [dans] le même désordre [1].....

Quand je m'en retournerai, je vous avertirai du chemin que je prendrai, afin que vous puissiez savoir à point nommé le temps que je m'approcherai de Paris, pour me venir au-devant et vous devez croire que je serai ravi de vous revoir.....

CLXII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [2].

De Fains, le 8 décembre 1652.

Vous aurez pu juger par les trois dernières lettres que je vous ai écrites, si je suis d'accord avec M. le Cardinal de Retz. Il me semble que, par ce que j'en ai mandé à la Cour, je me suis expliqué assez nettement de mes sentiments sur ce sujet; mais comme ceux qui sont sur les lieux voient plus clairement l'état des choses, je veux croire que la conduite que l'on tient à son égard peut être plus conforme au service du Roi.

J'ai fait réflexion à ce que vous me mandâtes dernièrement que l'on pourroit obliger M. l'Archevêque de Paris à faire une déclaration publique qu'il ne prétend point que le Cardinal de Retz fasse aucune fonction d'Archevêque et qu'il défend à tous ceux de son diocèse

[1] Il s'agissait, sans aucun doute, du projet d'arrestation du Cardinal de Retz.

[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de le reconnoître. Et comme cela seroit ôter audit Cardinal de Retz les principales armes dont il prétend se servir pour pouvoir demeurer à Paris, je crois, si la Reine le jugeoit à propos, qu'on ne doit rien oublier pour faire réussir cet expédient, et je vous prie d'y travailler sans perte de temps, après en avoir reçu les ordres de Sa Majesté...

Je vous envoie la lettre que j'écris à Mme de Chevreuse sur la mort de Mademoiselle sa fille[1]. Je vous

[1] Charlotte-Marie, demoiselle de Chevreuse, morte le 6 ou le 7 novembre précédent. « La pauvre fille, dit le Cardinal de Retz, mourut d'une fièvre maligne, devant que les médecins se fussent seulement doutés qu'il pût y avoir le moindre péril à sa maladie. Je la vis un moment avec Madame sa mere, qui étoit au chevet de son lit, et qui ne s'attendoit à rien moins qu'à la perte qu'elle en fit, le lendemain matin, à la pointe du jour. » Telle est l'oraison funèbre que fait de son ancienne maîtresse le Cardinal de Retz; pas un mot attendri, pas une larme. Il est juste de dire que, lorsqu'elle mourut, ils étaient depuis longtemps en froid. Retz l'accuse de l'avoir trahi pour l'abbé Fouquet, qui, suivant lui, « ne parloit alors que comme un écolier sorti de la veille du collége de Navarre ». Retz ajoute qu'il se consola des infidélités de Mlle de Chevreuse avec la petite Roye, sa soubrette, « Allemande fort jolie ». De son côté, Mlle de Chevreuse avait trouvé fort mauvais que l'inconstant prélat eût noué des intrigues avec la Princesse Palatine. Ces griefs réciproques n'empêchèrent pas le Coadjuteur d'être aussi assidu que par le passé à l'hôtel de Chevreuse, bien que la capricieuse Charlotte se fût défaite de lui fort lestement et fort brusquement pour se donner à l'abbé Fouquet dont elle était follement éprise. C'est pour se venger de l'infidèle que Retz a crayonné ce portrait si amusant, qui semble peint d'après nature : « Mlle de Chevreuse, dit-il, n'avoit que de la beauté, de laquelle on se rassasie quand elle n'est pas accompagnée. Elle n'avoit de l'esprit que pour celui qu'elle aimoit; mais comme elle n'aimoit jamais longtemps, l'on ne trouvoit pas assez longtemps qu'elle eût de l'esprit. Elle s'indisposoit contre ses amants comme contre ses hardes. Les autres femmes s'en lassent, elle les brûloit; ses filles avoient toutes les peines du monde à sauver une jupe, des coiffes, des gants, un point de Venise. Je crois que, si elle eût pu mettre le feu aux galants quand elle s'en lassoit, elle l'eût fait du meilleur de son cœur. »

Guy Joly prétend que la mort de Mlle de Chevreuse fut environnée de circonstances mystérieuses; qu'elle fut étouffée tout à coup; que son visage et son corps devinrent tout noirs, aussi bien que l'argen-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prie de l'accompagner de nouveau de mes compliments, dans les termes que vous jugerez plus à propos, pour lui exprimer la part que j'ai prise en son malheur.....

CLXIII.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Fains, le 17 décembre 1652.

..... Tout le monde m'écrit que le Cardinal de Retz agit avec plus de hauteur que jamais dans Paris. Sur quoi je ne puis répliquer que les mêmes choses que j'ai déjà écrites.

CLXIV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET [1].

De Fains, le 19 décembre 1652.

..... Je suis fort persuadé de ce que vous me marquez de l'accommodement de M. le Cardinal de Retz avec M. le Prince, et je ne le suis pas moins que, plus on donnera de temps audit sieur Cardinal pour former ses

terie qui était dans sa chambre. « De sorte, ajoute-t-il, que le bruit courut que c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame sa mère lui avoit donné pour des raisons secrètes. Quoi qu'il en soit, dit Joly en finissant, le Cardinal de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifférence que cela fit de la peine à ceux qui savoient la manière dont il avoit vécu avec elle. »

[1] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cabales, plus Leurs Majestés s'en trouveront embarrassées, mais j'ai tant écrit sur cette matière que je n'ai plus rien à y ajouter [1].....

CLXV.

MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET.

Au camp de Bar, le 23 décembre 1652 [2].

C'est votre courrier qui m'a apporté le premier la nouvelle que le Cardinal de Retz avoit été arrêté par ordre de Leurs Majestés. Je suis marri que sa conduite les ait obligées à prendre cette résolution contre un Cardinal. Et, à la vérité, il paroît assez que les offres avantageuses qu'elles avoient eu la bonté de lui faire pour l'envoyer à Rome, dissimulant tout ce qu'il avoit recommencé à faire contre leur service, qu'elles ne s'y sont portées qu'avec grande répugnance. Mais enfin je n'ai rien à dire à ce qu'elles font pour le bien de l'État.

Vous m'avez fait grand plaisir de me mander le détail

[1] Mazarin avait, dans plusieurs lettres et Mémoires, conseillé secrétement à la Reine et au Roi de faire arrêter le Cardinal de Retz. Il n'avait pas voulu rentrer dans Paris avant cette arrestation, afin qu'elle ne lui fût pas imputée. Le Duc de Navailles, qui commandait l'escorte de Mazarin, laquelle était de cinq cents chevaux et de quatre cents mousquetaires, s'exprime ainsi dans ses Mémoires : « L'armée d'Espagne n'étoit pas éloignée de Sedan, et cette marche ne se faisoit pas sans quelque danger, mais je le conduisis heureusement à Châlons (-sur-Marne). Il résolut en ce lieu là d'aller assiéger Bar en Lorraine et donna ordre d'arrêter le Cardinal de Retz. » Le Duc de Navailles, confident de Mazarin, vient donc ajouter son témoignage à celui des Mémoires envoyés par Mazarin à la Reine pour lui conseiller l'arrestation du Cardinal de Retz.

[2] Bibl. nat., ms. Gaignières, 2799.

Digitized by Google Original From UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de tout comme vous avez fait, et je vois que vous avez pensé, avec beaucoup de prudence et de prévoyance, à quantité de choses qu'il auroit été bien avantageux de faire de bonne heure. Je ne puis assez louer votre zèle et l'application avec laquelle vous embrassez toutes les occasions d'agir pour le service du Roi, sans que la considération des ennemis, que vous pouvez vous mettre sur les bras, soit capable de vous refroidir. Mais ce n'est pas par des paroles qu'il vous faut témoigner le gré que l'on vous en doit savoir, vous étant obligé, au point que je suis, des marques d'amitié que vous me donnez tous les jours sans aucune réserve.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

LETTRES

DU BAILLI DE VALANÇAY

AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

AU COMTE DE BRIENNE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LOUIS XIV POUR LES AFFAIRES DES ÉTRANGERS

du 11 septembre 1651 au 18 novembre 1652.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DU BAILLI DE VALANÇAY

AU COMTE DE BRIENNE

CLXVI.

LE BAILLI DE VALANÇAY,

Ambassadeur de France à Rome, au Comte de Brienne, Secrétaire d'État de Louis XIV pour les affaires des étrangers [1].

Rome, 11 septembre 1651.

..... L'on tient la promotion des Cardinaux maintenant pour très-voisine et que, si Sa Sainteté eût pu aller au Consistoire, qu'elle seroit déjà faite, y ayant maintenant dix places vacantes, dont cinq seront pour les Couronnes et cinq pour les courtisans et prétendants en ce Palais. Je ne suis pas en cela de l'avis du vulgaire, dans une opinion que, si le Pape se porte bien, il retardera tant qu'il pourra cette fonction pour ne se pas dégarnir de ce qui le fait respecter et tient en laisse tous ses Officiers et Ministres, et, s'il rempire, qu'il se trouve tout à coup

[1] *Archives des affaires étrangères.* Rome, t. CXIX, CXX, CXXI, CXXII.

Henri d'Étampes, Bailli de Valançay, Chevalier de Malte, fut Ambassadeur extraordinaire de France à Rome, du mois de juillet 1651 au 15 décembre 1653. Plus tard, il devint Grand Prieur de France et mourut à Malte en 1678.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

accablé du mal et hors de pouvoir de donner ces chapeaux que l'on prétend ne devoir être distribués que dans un formel Consistoire ; mais, en tous cas, je vous ai précédemment mandé qu'il seroit très à propos que le Roi résolût d'envoyer ici sa nomination pour ne faire perdre à la France ce lieu dans le Sacré Collége, dont nous pourrions être frustrés, quoique le Pape nous le gardât *in pectore,* en la manière que je vous ai avisé, il y a déjà trois semaines. En tout cas, je vous supplie de me mander si le Roi veut ou non prendre quelque résolution là-dessus, afin que je pense à mes mesures et à faire mes brigues pour la dilation de ladite promotion, demandant du temps peu à peu pour savoir les volontés de Sa Majesté ; et bien qu'en cela il puisse arriver que je sois servi à ma mode, avec difficulté, néanmoins présumant une nouvelle promotion ne nous devoir pas être avantageuse, je n'oublierai rien, si Sa Sainteté prenoit le chemin de la sépulture, de ce qui me pourra venir dans l'esprit à ce que ces dix places demeurassent pour le successeur du Pape, apportant toutes sortes d'empêchements possibles au remplacement d'icelles.

CLXVII.

Rome, 25 septembre 1651 [1].

(Bruit dans Rome qu'il y aura de prochaines promotions pour le Cardinalat.)

... Il est certain que toute la famille du Pape presse extraordinairement pour ladite promotion, et particulièrement la Princesse de Rossano pour l'abbé Aldobran-

[1] *Archives des affaires étrangères.* T. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dini[1], qui est le seul aujourd'hui qui reste de cette famille et de ce nom. Mais, si le Saint-Père n'est pressé bien vertement, les Papes vieux sont toujours si soigneux d'avoir quelques chapeaux en main, et places vacantes dans le collége, pour tenir leurs Officiers en cervelle et en leur devoir, et si jaloux de leur autorité qu'ils croient diminuer quand l'âge croît, ils n'ont de quoi se faire caresser, il est à présumer qu'il portera, tant qu'il pourra, en longueur ladite promotion. Toutefois, comme ils prennent plaisir à surprendre le monde en ce pays, et que Sa Sainteté peut relâcher quelque chose de sa lenteur ordinaire et de sa politique, aux prières de ses proches, il est bon que le Roi fasse choix du sujet qu'il destine à cette dignité, et envoye sa nomination, afin que la France y ait le lieu qui lui est dû. Il est vrai que j'ai quelque opinion qu'il ne se fera rien que M. Chigi ne soit arrivé à Rome, le croyant un de ceux que le Pape désire porter au Cardinalat, et en faire une de ses plus confidentes créatures.....

CLXVIII.

Rome, 2 octobre 1651[2].

(Arrivée à Rome de Mathieu de Montreuil, secrétaire du Prince de Conti, afin de demander au Pape un chapeau de Cardinal pour son maître, sans nomination et recommandation du Roi. Il y venait aussi pour traverser la promotion du Coadjuteur de Paris.)

..... Je vous marquerai ce que j'en ai dit au Pape, dit le bailli de Valançay, et au Cardinal Pamphilio[3], les bruits qu'a semés ce jeune homme, lequel ne m'a point

[1] Il fut nommé Cardinal dans la même promotion que Retz.
[2] *Archives des affaires étrangères.* Rome, t. CXIX.
[3] Le Cardinal-neveu, par adoption.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vu et dit avoir cet ordre, la petite admonition que je lui ai fait faire pour arrêter le cours de ses conversations audacieuses et insolentes, et de quelle sorte cette mission a été reçue des plus prudents et avisés.....

Je trouvai vendredi au matin le Pape dans le lit, étant retombé dans sa première infirmité, lequel, dans toutes les apparences, m'a semblé plus mal qu'il n'ait point encore été par le passé. Je remarquai un visage très-abattu, une voix très-foible, l'œil gauche enflé, ainsi que la joue, et ses mains déjà plus blanches que la neige, bien que la peau de tout son corps ait plus tenu de l'olivâtre que d'autre couleur ; ce qui me fait persister à croire que, sans une espèce de miracle et une particulière grâce de Dieu, Sa Sainteté ne pourra passer les froidures de l'hiver, en vie, et peut-être aura bien de la peine d'arriver jusques au commencement de la rude saison.

..... Pour le regard de la promotion future, apparemment les Espagnols y doivent avoir plus d'avantages que nous, parce que l'intérêt faisant chercher, en semblables occasions, des Cardinaux dans les Officiers de la Chambre apostolique, auxquels cette dignité coûte, par la perte de leurs charges et autres offices vacables, de quatre-vingts à cent mille écus, beaucoup d'iceux étant Génois, Milanais et Napolitains, sa maison catholique y trouve plus de créatures que nous, qui n'avons aucuns François en pareilles charges, outre que se faisant la promotion pour les Couronnes, une pour l'Empereur et l'autre pour Espagne font deux sujets du parti de la maison d'Autriche, si bien que la France auroit toujours avantage si un Pape, en mourant, laissoit plusieurs places vacantes dans le Sacré Collége. Mais ne nous étant pas possible d'empêcher de droit telle fonction, pourvu que l'on garde au Roi une place pour son droit de nomination, il se faut contenter de donner tous les tours possibles pour le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

porter en longueur. En quoi je ne m'oublierai point, en tant que mes forces et mon peu de crédit se pourront étendre. Mais en cela je crois que la meilleure pièce de notre sac est que le Pape, se trouvant mal et ne pouvant aller au Consistoire, ne trouve point d'exemples bien exprès pour faire une fonction si célèbre dans son lit, sans donner matière de murmuration, et lorsqu'il se trouve bien des divisions dans sa famille; ses propres irrésolutions et la crainte de se rendre méprisable, étant dégarni des moyens de récompenser ceux qui le servent, le font procrastiner et remettre de jour en jour ladite promotion des Cardinaux; je crois qu'il n'y a que cela qui nous puisse favoriser et éluder l'attente des Espagnols.

Je passe au second article, l'arrivée en ce lieu de Montreuil (secrétaire du Prince de Conti); les discours qu'il a faits et les avis qu'il a donnés d'un grand parti qu'avoit M. le Prince, dans lequel il emploie plus des trois quarts de la France, et la publication qu'il a faite de l'ordre reçu de ne me point voir, qui est, se peut dire, déclarer la guerre au Roi dans Rome. Présentement, il persuade toute la Cour romaine qu'il y a une grande guerre civile allumée dans la France. Ce jeune homme arriva le mercredi, 27 du passé, s'étant érigé grotesquement en gentilhomme anglois. Je sus, une heure après qu'il fut descendu de cheval, le sujet de son voyage; j'en rendis grâces à Dieu, m'imaginant que c'étoit avec l'aveu du Roi, et conclus de là que MM. les Princes du sang s'étoient rendus près Sa Majesté en leur devoir, et que, pour marque de la bienveillance du Roi, M. le Prince de Conti recevoit le chapeau de Cardinal avec la nomination ou recommandation de Sa Majesté. Le jeudi au matin, je demeurai fort surpris apprenant que ledit Montreuil avoit été dépêché d'Augerville, M. le Prince faisant retraite du côté de Mouron, et que ledit chapeau de Cardinal étoit demandé à l'insu du Roi. Et

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le vendredi au matin, pour l'entrée de mon audience, j'en parlai au Pape et au Cardinal Pamphilio, leur représentant assez au long de quelle conséquence scandaleuse pour la Chrétienté seroit qu'un Pape tirât dans le Sacré Collége une personne qui se retiroit de la Cour et de l'obéissance de son Roi, et qui vouloit avoir cette marque d'honneur pour faire entendre au public que ses mécontentements étoient approuvés du Chef de l'Église; que ce seroit de gaîté de cœur vouloir rompre avec son fils aîné..... En tant qu'il est possible, je fis connoître au Pontife et à son neveu que c'étoit déclarer la guerre au Roi et appuyer la désobéissance, si l'on accordoit à ce Prince sa demande et si Sa Sainteté ne ripostoit à ses dépêches par grave et sévère réprimande et admonition pour faire entendre à cette Altesse qu'elle seroit toujours très-tendrement et très-cordialement considérée, en tous ses désirs, du Saint-Siége, pourvu qu'elle vécût avec son maître en la sorte qu'il convient, et traitée comme désobéissante de l'Église, quand elle le seroit de son Roi. Selon les réponses qui m'ont été faites, je puis présumer que le voyage de Montreuil sera très-inutile; il croyoit trouver le Cardinal Panzirole en vie[1], qui, dès le printemps passé, avoit, selon mon opinion, fort travaillé à la désunion de la maison royale par l'entremise dudit Montreuil. Et sur ce que le Pape me témoignoit grande aversion à prendre part dans les brouilleries de notre Cour, je lui dis qu'il devoit prendre garde que le Cardinal Panzirole l'eût engagé, sans sa participation, en quelque mauvais parti. Sur quoi il me fit réponse que les choses stipulées par ce Cardinal sans

[1] Panzirole, d'une souche plébéienne, avait été tour à tour Patriarche de Constantinople et Nonce en Espagne. Il avait été poussé par les Barberini, dont il avait été majordome. Il fut nommé Cardinal le 13 juillet 1643, devint premier Secrétaire d'État d'Innocent X et mourut le 3 septembre 1651.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

son ordre étoient enterrées avec son corps. Jusques à présent, je n'ai point eu avis que ledit Montreuil ait eu audience, et je lui ai mis des gens aux trousses par lesquels je saurai ponctuellement tous ses traités.

Je fus averti qu'il s'étoit échappé à quelques discours contre le gouvernement, le Ministère et le Conseil présent, et celui qui avoit été depuis dix ans, pour justifier les motifs de la retraite de M. le Prince. Je lui envoyai dire qu'il allât loger chez l'Ambassadeur d'Espagne, s'il vouloit tenir semblables discours, parce qu'il n'y avoit dans Rome que ce seul logis-là dans lequel il fût permis impunément de discourir au désavantage de la France, et que j'étois assuré que M. le Prince me sauroit bon gré que je lui eusse fait sa leçon sur ce qui regarde le respect dû au Roi et à la Reine, et qu'au moindre avis qui me viendroit, qu'il continueroit en telles conversations, que je le traiterois, et tous ceux qui le verroient, comme criminels de lèse-majesté. Il m'envoya, dès le soir, prier de lui permettre de me venir voir pour se justifier de telles calomnies. A quoi je repartis que, s'il fût venu descendre en mon logis, je me serois comporté envers lui avec toutes les courtoisies possibles, n'ayant jusques à présent aucun ordre de la Cour de refuser mes assistances et soins pour les choses qui pouvoient être demandées ici par mesdits seigneurs les Princes de Condé et de Conti; mais que lui, s'étant déclaré par imprudence, il ne pouvoit me visiter, et que son maître s'étoit retiré mal content du Roi et de la Cour, ce qui étoit ignoré à Rome avant la connoissance qu'il en avoit donnée, je ne pouvois plus lui permettre l'entrée du logis de Sa Majesté, si je ne recevois commandement au contraire.

L'on trouve ici trois choses assez étranges : l'une qu'un Prince du sang ait envoyé vers un Prince étranger un de ses domestiques négocier sans permission du Roi;

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

2° que ledit Montreuil se soit fait entendre d'une guerre déclarée tout d'un coup d'un vassal contre son Roi, sans qu'il en puisse dire un motif tant soit peu plausible; 3° qu'il ait commencé son entrée dans Rome par le décriement de, généralement, toutes les affaires de France, bien plus passionné contre le service du Roi que ne seroit un Espagnol, le plus échauffé dans son parti qui seroit dans Madrid.....

J'ai cru devoir disposer le Pape à ne rien faire pour eux sans lettres de Sa Majesté, et, par quelque crainte, imposer silence audit Montreuil, qui, par son peu de sens et de cervelle, va engageant MM. les Princes en des négociations qui seront infailliblement désapprouvées par ses maîtres, quand ils seront informés des termes dont il se sert..... Je tiendrai ledit Montreuil toujours dans l'appréhension, sans effectuer sur lui aucune violence, jusques à ce que j'aie eu de vos nouvelles et su les volontés du Roi, pour ne perdre le respect que je dois au sang royal et au maître de ce jeune homme, qui, par son indiscrétion, ne doit pas faire échapper la patience, en considération du caractère qu'il porte de domestique d'un Prince de ce poids.

Le Pape, ajoute le Bailli de Valançay, voudroit vivre en bons termes avec la France. En apprenant la nouvelle de la majorité du Roi, il leva les mains au ciel et pria Dieu quelque temps de vouloir concéder au Roi un règne heureux et les accomplissements de tous ses plus chers désirs. Je me mis à exagérer les bonnes espérances que nous avions tous de trouver en ce Prince le plus pieux et favorable gouvernement que nous eussions jamais eu dans notre État, et passai de là aux prétentions de M. le Prince, etc.....

J'avois mis fin à cette dépêche quand un courrier extraordinaire, dépêché de Paris, du 22 du mois passé, m'en a mis en main une de cette date-là, du Roi, par la-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelle Sa Majesté, me commande de porter, sans perte de temps, et autant secrètement que faire se pourra, sa nomination au cardinalat, à Sa Sainteté, pour M. le Coadjuteur de Paris. Je vous réponds bien d'une diligente exécution de cet ordre, mais je ne me rends pas garant que l'on n'en pénètre rien dans Rome, parce que je ne suis pas le seul qui en ait l'avis, qui a été su avant moi par un expéditionnaire nommé Bouvier et par le sieur abbé Barclay, auquel ledit courrier a été adressé.

D'abord j'ai envoyé demander l'audience au Pape, et parce que je savois que son mal lui étoit rengrégé et toujours augmenté depuis ma dernière audience. Pour aplanir les difficultés que l'on m'auroit pu faire à me concéder cette audience extraordinaire, j'ai fait dire que je n'avois qu'un seul mot à dire au Saint-Père, qui lui causeroit beaucoup de joie et de consolation, sans m'expliquer davantage, et me suis avancé jusques-là, sachant que Sa Sainteté aime M. le Coadjuteur de Paris et souvent a témoigné désirer que le Roi l'eût destiné à cette éminente dignité.

Il a si mal passé cette nuit qu'il m'a fait dire qu'il étoit impossible qu'il pût traiter d'affaires pour ce jourd'hui, mais que demain, à dix heures de France, il m'écouteroit quoi qu'il pût arriver, si bien qu'il n'y a de mal en cela qu'en ce que je ne pourrai, par cet ordinaire, vous faire savoir les réponses de Sa Sainteté, que je présume devoir être selon les intentions de Sa Majesté. Cette nouveauté me fera changer les négociations que je vous mandois, dans le corps de cette lettre, préparer, pour porter en longueur la promotion, pour laquelle je presserai dorénavant de tout mon possible, suivant les volontés du Roi et les souhaits de mondit sieur le Coadjuteur, lequel, sans savoir que le Cardinalat lui fût destiné, j'ai servi au hasard, ainsi que vous avez vu, persuadant le Pape de ne point faire réflexion sur les demandes

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui lui pourroient être faites par Montreuil, de la part de M. le Prince de Conti, pour un chapeau de Cardinal lequel Montreuil, jusques à l'heure que j'écris ceci, n'a pu avoir encore audience dudit Saint-Père, ni moins du Cardinal Pamphile, qui, avant-hier et hier, surpris d'une colique, a été à l'article de la mort et n'est pas encore tout à fait hors de danger; ce qui tient fort mortifié ce jeune homme, qui, par ses discours, fait connoître que son maître avoit eu quelque vent de la nomination future de M. le Coadjuteur. Et je crois que le principal but de son voyage est pour brouiller les prétentions de ce Prélat plutôt que pour obtenir rien en faveur de M. le Prince de Conti. J'aurai l'œil à tout et servirai le Roi, et mondit sieur le Coadjuteur, en la sorte qu'il m'est prescrit, avec tout le soin et l'adresse qu'il me sera possible.

M. du Lieu [1] me mande, par ce courrier extraordinaire, que M. le Surintendant avoit retranché un certain supplément que l'on donnoit pour faire aller tous les huit jours les courriers de Lyon à Rome, lesquels, autrefois, ne partoient que de quinze en quinze jours. Ledit supplément avoit été donné par feu M. le Cardinal de Richelieu, qui voulut, toutes les semaines, être avisé de ce qui se faisoit à Rome. Ledit sieur du Lieu me marque que, ce retranchement subsistant, il ne pourra plus dorénavant dépêcher que deux fois le mois, ce qui seroit fort incommode et particulièrement à présent que nous avons un Pape vieux, étant nécessaire que vous sachiez, à tous bouts de champ, l'état de sa santé et ce qui se traite en cette Cour. Vous noterez que, depuis que je suis ici, je ne vous ai expédié aucun courrier extraordinaire, ce qu'il faudra que je fasse à l'avenir, et deux de ceux-ci coûtent plus au Roi deux fois que ledit supplément ne vaut; si bien qu'en pensant épargner l'argent

[1] Il était l'un des principaux chefs du service des postes.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Roi, l'on double la dépense de ce côté-là, et Sa Majesté ne sera pas de la moitié si bien servie.

CLXIX.

9 octobre 1631 [1].

..... Mardi dernier, ainsi que je vous mandois, par ma dernière lettre, que je devois, le lendemain, voir Sa Sainteté, j'allai à son audience, et, après un petit préambule, pour la faire ressouvenir de divers discours qu'elle avoit plusieurs fois faits, témoignant l'estime qu'elle faisoit de M. l'Archevêque de Corinthe, Coadjuteur de Paris, et le désir qu'elle auroit eu que le Roi l'eût nommé au Cardinalat, je lui présentai la lettre de Sa Majesté pour la dite nomination de ce Prélat, et ajoutai au Saint-Père qu'il avoit en cela l'effet de ses désirs, ce qui me faisoit croire que Sa Sainteté feroit très-promptement la promotion, pour avoir, par cette diligence, meilleure part en l'élévation de mondit sieur le Coadjuteur; et ayant ensuite fait les plus pressantes prières, qui me purent venir à la bouche, pour la promotion en général, et la particulière de votre nommé de France, je représentai que le Roi, voulant former son Conseil, en sorte que tous les États de France y eussent part, M. le Duc d'Orléans y entroit comme chef des Princes et de la noblesse; pour les gens du Conseil, M. de Châteauneuf y tiendroit lieu, et pour ceux qui ont passé leur vie dans les affaires des Parlements, M. le Premier Président de Paris, aujourd'hui Garde des Sceaux, qu'il ne restoit plus que de choisir un sujet dans le clergé qui y pût prendre soin des intérêts de ce corps, et que,

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pour lui donner la préséance sur tous les autres, à la réserve de M. le Duc d'Orléans, Sa Sainteté, devoit, sans dilayer, donner la pourpre à ce Prélat pour lui donner moyen de servir le Roi avec l'éclat qu'il convenoit à celui qui devoit dorénavant porter les intérêts de l'Église auprès de Sa Majesté.

La réponse me fut faite d'un visage assez riant, laquelle en substance contenoit que ledit Coadjuteur étoit un très-bon François [1], ce que me répéta trois fois le Saint-Père, et bon ecclésiastique, et qu'il recevoit très-grande satisfaction de ce que le Roi avoit reconnu les bonnes parties et la fidélité qui étoient essentiellement en ce personnage, qu'il verroit la lettre du Roi, et, après la lecture d'icelle, dans la prochaine audience, me parleroit plus clairement sur ses résolutions ; qu'il savoit qu'il y avoit dans Rome un homme nommé Montreuil, envoyé de la part de MM. les Princes de Condé et de Conti, pour faire placer le second dans le Collége des Cardinaux, à la première promotion, auquel il n'avoit point encore donné audience ; qu'il désiroit savoir les motifs de son voyage et de quel biais il pouvoit prétendre une guerre de cette nature, sans lettres de nomination ni recommandation du Roi pour mondit sieur le Prince de Conti ; que son obligation de Père Commun étoit de ne refuser l'oreille à personne, bien entendu pour octroyer les choses recherchées avec justice et bienséance, et redresser, par admonitions salutaires, les prétentions mal fondées de ceux qui se vont adressant au Saint-Siége, sous prétexte de lésion ou de tort qui leur est fait, mais qu'il sauroit bien faire reconnoître que, pour être bien venu en cette Cour, tout vassal y doit venir accompagné de l'aveu et bonne grâce de son maître..... Ayant pressé Sa Sainteté pour ap-

[1] Allusion déguisée contre Mazarin.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

prendre en quel temps elle pensoit faire la promotion, elle me repartit qu'elle n'avoit point encore destiné le jour, mais qu'elle espéroit qu'elle n'iroit pas dorénavant en longueur, si Dieu le vouloit ainsi, et m'ayant de nouveau dit qu'à la première audience, et après avoir entendu Montreuil, elle s'ouvriroit de ses desseins à moi plus particulièrement, je me retirai pour n'être importun, étant une audience extraordinaire.....

Montreuil va visitant force Cardinaux et leur porte des lettres de MM. les Princes, et j'ai quelque opinion qu'il en peut avoir pour tout le Collége, bien que les Cardinaux soient assez adulateurs, j'entends parler des Italiens, et de ceux qui peuvent prétendre au Papat. Je suis néanmoins avisé que la plupart de ces Éminences, demandant si le Roi a écrit en recommandation de cette prétendue promotion et apprenant qu'il n'y a point de lettres de Sa Majesté, sont fort réservées dans leurs compliments et offres de leurs assistances en cette occasion, et, par divers discours qu'a tenus Montreuil à quelques-uns de ses plus confidents, il paroît qu'il a mis beaucoup d'eau dans son vin, et commence à craindre de ne pouvoir pas si facilement empêcher la promotion de M. le Coadjuteur, et obtenir celle de M. le Prince de Conti qu'il se l'étoit figuré, et a même tâché de faire venir à mes oreilles qu'un peu de patience pourroit accommoder beaucoup d'affaires. J'ai répondu que je ne pouvois, en façon aucune, traiter directement ni indirectement avec lui pour cette affaire, ni pour toute autre, et qu'il se contentât que, sur ce que le Pape m'avoit dit de le laisser en repos, vu la liberté de la ville, exécuter les ordres de mon maître, je fermois les yeux à ce qu'il traitoit et à ses allées et venues, jusques à ce que j'eusse su de la Cour en quelle façon je me devois comporter avec lui, et, par ce dernier mot, ai rompu tout commerce de lui à moi.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXX.

Rome, 16 octobre 1651 [1].

..... Diverses lettres [assurent] que M. le Prince de Conti, ayant su la nomination au Cardinalat de M. le Coadjuteur de Paris, a été persuadé que les dépêches de ladite nomination venoient par le susdit courrier volé, aura voulu les avoir en main et aura donné commission pour cet effet. De quoi j'ai cru vous devoir avertir, afin que, s'il y avoit quelque chose de conséquence dans votre lettre interceptée, et qu'il fût nécessaire que je le susse, vous en veniez à une répétition, apprenant la perte d'icelle [2].....

Après avoir été, vendredi dernier, à l'audience du Pape et avoir tiré de Sa Sainteté parole formelle et bien expliquée de l'acceptation qu'elle faisoit de la nomination au Cardinalat de mondit sieur le Coadjuteur, et quasi été assuré qu'il n'y auroit point de Consistoire dans le cours de ce mois, à moins qu'il arrivât quelque sujet imprévu qui l'obligeât de s'assembler et que la promotion des Cardinaux est pour aller jusques à la fin de novembre ou commencement de décembre, les résolutions du Pape et l'état de ses affaires et de sa santé demeurant comme elles sont présentement, je suis venu, pour prendre un peu de bon air et de repos, revoir Tivoli et ma demeure, durant mon éloignement de la Cour de Rome, où j'arrivai samedi dernier au soir.....

Pour vous expliquer de quelle façon le Pape a reçu la susdite nomination au Cardinalat, selon l'intention

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXIX.

[2] Le courrier de Paris à Lyon avait été en effet dévalisé par les troupes de M. le Prince.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Roi, sans avoir égard aux instances et oppositions qu'a faites à icelle le sieur de Montreuil pour avoir un chapeau en faveur de M. le Prince de Conti, ou empêcher du moins qu'il ne [soit donné à M. le Coadjuteur], je vous dois dire que le Pape a donné à ce jeune homme deux très-longues audiences. Et, selon que Sa Sainteté en a parlé à un Prélat nommé Albizzi, Assesseur du Saint-Office, voyant qu'après la première, en laquelle ledit Montreuil n'avoit pas eu de réponses à sa mode, et disoit avoir oublié quelque partie de ses raisons et des motifs qui justifioient sa demande, sans la recommandation de Sa Majesté, le Saint-Père consentit d'en venir à un nouvel abouchement, disant audit Montreuil de dire à son aise tout ce qu'il avoit à lui exposer. Ce qu'ayant été fait, le discours de Sa Sainteté, en la seconde, ainsi qu'en la première de ses audiences, fut en substance que, devant faire un Cardinal à la nomination et choix du Roi de France, le droit et la bienséance requéroient que cette dignité vînt à une personne agréable à Sa Majesté; que si M. le Prince de Conti la désiroit par une grâce spéciale, et comme Prince du sang, qu'il falloit appuyer telle prétention des agréments, prières et recommandations du chef de sa maison et de son Roi, puisque un Pape seroit taxé d'intelligence avec les malcontents d'un État, mettant cette pourpre sacrée sur un sujet mêlé dans des guerres civiles, et déclaré contre le maître et le Prince de l'État..... De là vient que, le vendredi, comme j'ai dit ci-dessus, le Pape me parla plus clairement qu'il n'avoit fait lorsque je lui fus porter la dépêche du Roi, et me dit nettement que, faisant la promotion, il s'attacheroit sans vaciller aux intentions du Roi, et, sans égard à quoi qu'il lui fût demandé au contraire, donneroit satisfaction à la France, suivant les volontés du maître de cet État. Vous pouvez donc librement, après

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en avoir donné part au Roi, assurer M. le Coadjuteur qu'il n'y a plus à solliciter que de la promptitude pour la promotion générale, la sienne étant assurée, ce que je n'ai pu dire à l'abbé Barclay, qui prend soin des affaires de ce Prélat, parce qu'il avoit pris médecine et se purgeoit, quand je suis parti; outre qu'il est plus séant qu'il apprenne le bon acheminement de ses affaires par la voie des Ministres du Roi et de son Secrétaire d'État que par celle d'un particulier. Je ne laisserai pas de lui en donner avis, mais la lettre sera jointe à la présente, afin qu'il la reçoive de votre main, ou par telle autre que vous jugerez à propos. . . . . .

Je vous dirai que le sieur de Montreuil, voyant que je poursuivois l'affaire de M. le Coadjuteur avec toute la chaleur possible, m'a envoyé trois personnes différentes pour me dire que M. le Prince avoit jeté les yeux sur moi pour le Cardinalat qui est dû à la France; à quoi le Roi et la Reine pourroient facilement s'accorder, me tenant pour un sujet et vassal très-fidèle et pour un homme qui ne songeroit jamais à retourner en ma patrie, mais très-disposé à finir mes jours dans la Cour de Rome, pour y servir Sa Majesté et l'État, et par conséquent tout cheminеroit d'accord à la promotion, si je retardois celle de M. le Coadjuteur, qui étoit contrarié en ses prétentions par M. le Prince, sur ce qu'il ne désiroit la pourpre que pour tenir les premiers rangs à Paris et y précéder les Princes. Je ne m'amuserai point à coucher sur le tapis les flatteries et fleurs de rhétorique dont on s'est servi pour me faire faire le sot en ce rencontre. Je vous dirai seulement que telles propositions m'ont obligé à presser le Pape plus vivement que jamais et lui faire donner la parole que je vous ai mandée ci-dessus; et repartis auxdits ambassadeurs que je remerciois ledit sieur de Montreuil de sa bonne volonté, beaucoup de raisons me persuadant que mondit sieur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le Prince n'avoit eu aucune part en cette belle offre, et que, pour le chatouillement du titre d'Éminence, qu'en me retirant dans mon couvent, je pouvois prétendre de contenter mon ambition, cela, sans faire trahison à mon maître, et que j'estimais plus le bonnet de Grand Maître de ma Religion [1] que celui de Cardinal, d'autant plus qu'il me pouvoit venir sur la tête assez de bonnes grâces du Roi, et, sans me faire taxer, y aspirant, du titre de fourbe et infidèle, et renvoyai mes orateurs avec cette ferme résolution.

Du depuis, ledit Montreuil a dit beaucoup de choses, que je ne crois pas véritables, d'une intelligence parfaite entre M. le Duc d'Orléans et M. le Prince, et que le dernier même ne désapprouvoit la nomination au Cardinalat de M. le Coadjuteur que par mystère et pour la faire mieux réussir, désignant une guerre apparente entre M. le Prince et ce Prélat, mais une intelligence sous main, qu'il falloit dissimuler pour la plus facile réussite de leurs projets. Je me suis persuadé que ce jeune homme avoit fait ce discours à son grand confident, qui feroit semblant de trahir ledit Montreuil, me découvrant son grand secret pour m'obliger à faire différer la promotion jusques à ce que je vous eusse donné avis d'une telle intrigue, et su par vos réponses vos sentiments sur icelles. Il se trouvera bien éloigné de mon compte, parce que, connoissant que le Conseil du Roi a la vue très-claire et ne se peut tromper, je vais ferme à l'exécution des commandements de mon maître. Vous pourrez néanmoins observer de par delà les pas et actions d'un chacun, parce que ce jeune homme a bien positivement dit, et en grande confidence, qu'il y a autour du Roi de bien plus grands ennemis de son autorité et du bien de son service, qui font les fidèles et

[1] C'est-à-dire l'Ordre de Malte.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

entremetteurs, qu'il n'y en a à la suite de MM. les Princes malcontents. J'aurois peine à donner librement des accusations, mais, quand je devrois être haché en mille pièces, là où je saurai de la tromperie, je ne la dissimulerai point, devant avoir plus d'égard à ce que je dois à Dieu et au Roi qu'à la conservation d'une vie passagère, ou à quelque politique intéressée, qui me rendroit plus coupable en mon silence que ne sont tels mauvais François en leurs déportements.

..... Depuis ma lettre écrite est arrivé en ce lieu le sieur abbé Charrier, envoyé par M. le Coadjuteur pour y solliciter sa promotion; auquel, ayant cru devoir dire tout ce que j'avois fait pour l'avancement d'icelle, je lui ai de plus donné la lettre que j'écris à mondit sieur l'Archevêque, sur ce qu'il m'a averti qu'il lui redépêcheroit un courrier en diligence. Et craignant qu'il ne pût interpréter à mystère cette mienne retenue, je n'ai rien célé audit abbé, me persuadant que vous ne trouveriez pas mauvais que je me relâchasse en cela de ma résolution, marquée ci-dessus, de ne donner avis de la réussite de ma négociation qu'à vous seul.....

Le courrier extraordinaire, qui est arrivé avec des nouvelles du 6e courant de Paris, m'a apporté lettre du sieur du Lieu par laquelle il me mande que M. le Prince de Conti lui a renvoyé les dépêches interceptées au courrier dévalisé, ci-dessus marqué, et que M. le Prince n'ayant pu entrer dans Bordeaux, étoit revenu à Mouron, et l'entrée du Roi à Bourges, etc.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXI.

Du 23 octobre 1651 [1].

..... (Je présume que votre dépêche, qui se trouvoit dans le paquet du courrier dévalisé) dut être construite en sa plus grande partie sur ce que je dois faire pour hâter la promotion au Cardinalat de M. le Coadjuteur de Paris, ce qui m'oblige à vous réitérer la prière faite, il y a huit jours, d'en venir à une répétition et renouvellement des ordres et commandements que vous me faites par icelle, si vous ne l'avez fait immédiatement par les suivantes. La petite vacance que j'ai prise et mon voyage en ce lieu, où j'ai passé les jours précédents, avec assez peu de curiosité de ce qui se faisoit à Rome, n'ayant pas pris les soins que j'avois, lorsque j'y étois retiré par ordre du Roi, pour être informé précisément des plus menus succès et moindres nouveautés de la Cour apostolique, me rend encore moins copieux en sujets pour remplir cette lettre.....

Le Pape avoit témoigné vouloir laisser passer le reste de ce mois sans tenir Consistoire, ni moins faire aucune fonction.....

Les avis que j'ai de la santé du Saint-Père sont qu'il est sorti plusieurs fois, la semaine passée, mais j'apprends, de mieux informés, deux particularités, l'une que Sa Sainteté fait paroître une pesanteur extraordinaire en son corps, ayant besoin de plusieurs personnes bien fortes pour le mettre de sa chaire dans son carrosse, et qu'elle a un chagrin continuel qui ne se peut quasi exprimer; et les pronostics vont toujours à un grand péril de sa vie, à l'entrée des premières froidures; les

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

temps chauds et doux qui ont régné jusques à présent lui sont très-favorables. Il faudra observer ce que fera d'altération en sa personne le passage de la saison d'automne en celle d'hiver.....

Pour le regard de la promotion des Cardinaux, je n'y vois rien de changé depuis ma dernière lettre. Il se pourra faire que l'abbé Charrier aura eu audience de Sa Sainteté, mais il n'aura, à mon avis, eu que la confirmation de ce que je vous en ai écrit, et, comme je lui ai dit, il n'y a qu'à travailler pour ajuster les intérêts de la maison du Pape, en quoi nous avons assez médiocrement de part, n'y ayant plus que cela qui puisse retarder la promotion de M. le Coadjuteur, sa nomination ayant été reçue et agréée de Sa Sainteté.....

L'on m'a donné avis ce matin que le Consistoire avoit été intimé. Je présume qu'il ne s'y soit rien fait de considérable sur ce que l'on finit toujours cette fonction sur le midi. Il est quatre heures après, et n'ai nulles nouvelles qu'il s'y soit passé quelque résolution non prévue ou création de Cardinaux. En tout cas, je serai demain au matin à Rome pour vous expédier extraordinairement, si la promotion s'étoit faite, et, par conséquent, vous en sauriez la réussite avant que de recevoir la présente.

CLXXII.

Du 30 octobre 1631 [1].

..... Sa Sainteté s'étendit sur toutes les mauvaises satisfactions qu'elle prétend avoir reçues durant la minorité du Roi, qu'il attribue toujours à l'aversion qu'a-

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

voit pour lui M. le Cardinal Mazarin, duquel, désespérant de recevoir jamais aucun plaisir, elle m'avouoit que, contre ses propres sentiments, elle s'étoit trouvée forcée de [se] lier souventes fois et faire des unions avec l'Espagne, pour les intérêts particuliers de sa famille, qui lui avoient causé beaucoup de crève-cœur et de mortification, connoissant la tyrannique superbe et politique orgueil de cette nation, qu'il a éprouvées maintes fois durant sa nonciature. Mais que, pour ne se trouver assise en terre entre deux siéges, elle en étoit venue à des démonstrations éclatantes et secrètes de confiance envers les Espagnols, qui l'empêchoient présentement de se pouvoir porter, ainsi que les siens, à certaines délicatesses d'affection envers nous, qui puissent alarmer les autres et leur donner jalousie, dans un temps que nous n'avons pas évidemment les mains assez libres pour bien appuyer nos confédérés contre les persécutions de Castille. Enfin je reconnus que c'est un homme [qui], craignant que cette protection d'Espagne, donnée à ses héritiers, ne leur soit un jour vendue bien cher, auroit bien désiré nous endormir d'un certain espoir de pouvoir avoir part dans sa vraie confiance, pour nous donner quelque motif de reconnoissance, après sa mort, de ce bon désir, mais qui, au fait et au prendre, ne veut pas hasarder ce qu'il prétend avoir acquis dans l'esprit de Sa Majesté Catholique, si, au préalable, il ne voit chez nous l'autorité royale remise au point qu'elle étoit, il y a quelques années, et qui se contenteroit de pareilles et de quelques petites caresses de peu de fruit. Sa Sainteté seroit ravie de réchauffer l'amitié d'Espagne par quelque pointe de jalousie et gagner la nôtre par celle de l'espérance.....

..... Depuis peu le Pape a fait venir le Cardinal Rappaccioli auquel l'on donne journellement communication de quelques affaires et teinture de ministère; l'on croit

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bien que le Cardinal Pamphilio a souhaité que ledit Rappaccioli entrât en cette confidence plutôt qu'un autre.....

Pour la nomination au Cardinalat de M. le Coadjuteur de Paris, le Pape me confirma encore, vendredi dernier, que tout ce qui se pourroit faire, pour arrêter cette promotion, seroit inutile, tant que le Roi la souhaiteroit, et qu'il se conformeroit toujours en cela aux désirs et volontés de Sa Majesté. Beaucoup de monde présuppose néanmoins qu'il pourra tirer en longueur ladite promotion pour voir où iront aboutir les levées de boucliers de MM. nos Princes, pour ne rien faire qui leur eût été désagréable, s'ils rentroient dans l'obéissance due au Roi et dans les bonnes grâces de Sa Majesté. Je tiens cela pour une vision des philosophes de cette Cour, et que ladite promotion n'attend, pour son effet, que l'accommodement et ajustement de la maison du Saint-Père pour les personnes que ses proches y désirent faire entrer, et, à ce que j'ai pu reconnoître, Sa Sainteté fera avec plaisir et satisfaction mondit sieur le Coadjuteur Cardinal.....

CLXXIII.

6 novembre 1651 [1].

..... Vous vous serez bien aperçu, depuis un long temps, d'un naturel artificieux du moderne Pape, si bien que vous ne serez pas surpris qu'ayant maintenant reçu la nomination de M. le Coadjuteur, et voulant, comme je vous ai marqué ci-dessus, en faire sa créature, il fait son compte que M. d'Orléans et M. le Coadjuteur ne

[1] *Arch. des off. étr.* Rome, t. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

souffriront pas qu'il se décrète rien dans le Conseil à son désavantage, y prenant toujours ses intérêts en main; et, sur ce préjugé, ainsi qu'il a fait durant la même prétention de l'abbé de la Rivière, il croira pouvoir, à main sauve, hasarder l'État sans que l'on ose s'en ressentir. J'approuve bien que l'on fasse ce qui est convenant pour hâter cette promotion, mais, de sacrifier l'honneur de l'État pour cet effet, je n'en puis tomber d'accord. Si le Pape cherche de la bonne volonté en France, qu'il la cherche directement par les satisfactions qu'il donnera au Roi et non point à ses vassaux. Quand les premières barricades ont été faites à Paris, il a fait venir son Nonce aux intérêts du Parlement, ainsi que vous l'avez vu, prenant son appui sur les malcontents; ensuite l'abbé de la Rivière, prétendu Cardinal, a pris la qualité de son grand arc-boutant. Ceux que l'on nommoit Frondeurs lui succédèrent, ainsi que je vous ai maintes fois écrit. Vous avez vu avec quelle facilité Sa Sainteté a accordé à MM. les Princes de Condé et de Conti toutes les grâces qu'il lui ont demandées après leur sortie de prison. Faudra-t-il toujours que ce Pontife soit soutenu en notre royaume par d'autres que l'autorité véritable du Roi? Sauf votre meilleur avis, je lui ferois bientôt connoître que, ne vivant pas avec Sa Majesté comme il doit, tout le vasselage et le reste du royaume n'est pas capable et suffisant de lui faire avoir aucun contentement qu'il ne doit attendre que du maître et non des sujets.....

Le rhume du Pape lui continue, et la façon en laquelle en parlent les médecins est qu'il peut vivre un an et plus, si une apoplexie, dont il est menacé, ne l'emporte à l'imprévu.

(L'Ambassadeur ajoute qu'il vit en bonne intelligence avec le Cardinal Barberini, et qu'il espère avec lui se rendre maître du futur Conclave. Montreuil demande une entrevue secrète au Bailli de Va-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

lançay. Il lui dit que le parti des Princes sera bientôt vainqueur, qu'ils assemblent une puissante armée.)

Laquelle armée n'auroit d'autre visée que de faire éloigner de la Cour quelques particuliers, qui n'étoient pas de ses amis[1], et que. cela fait, cette Altesse se remettroit dans son devoir. Puis, ajoute l'Ambassadeur, Montreuil me pria de deux choses, l'une d'aller bride en main à la sollicitation de M. le Coadjuteur, et l'autre de ne point décrier les nouvelles qui venoient en faveur du parti de mondit sieur le Prince.....

CLXXIV.

Du 13 novembre 1651 [2].

..... Le Pape, selon que je pus connoître en ladite audience (vendredi dernier), a plutôt crû que diminué son aversion contre M. le Cardinal Mazarin, et me parla de cette Éminence plus de trois quarts d'heure, le nommant la pierre de scandale entre le Saint-Siége et la France, depuis son élévation au Pontificat. Une main de papier ne suffiroit pas pour vous déduire ici toutes les plaintes et lamentations du Saint-Père sur ce sujet, mais, enfin, il voulut, à son ordinaire, me persuader que les mauvaises correspondances, qui avoient été entre nous et lui, n'étoient provenues que comme filles de celle qui étoit depuis longtemps entre Sa Sainteté et mondit sieur le Cardinal, lequel il nomma la ruine de notre Royaume et même du Saint-Siége. Enfin le fruit n'est pas encore mûr de ce côté-là, et jusques à tant que le Roi soit en état de parler un peu haut, MM. nos Cardi-

[1] Allusion au Coadjuteur, à Châteauneuf et à Mme de Chevreuse.
[2] *Arch. des aff. étr.*, t. CXIX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

naux Antoine [1], Mazarin et Grimaldi [2] doivent s'abstenir de venir à Rome, vu les derniers discours que m'a fait le Saint-Père pour leur sujet, qui fait le hardi à cause de nos guerres civiles, mais qui changeroit bien de game si la paix se remettoit dans la maison royale. Il a été nécessaire de vous ajouter ces particularités, parce que le Pape, regagnant journellement sa santé, affecte de se montrer plus terrible que jamais pour donner, par ce moyen, une opinion, au dedans et au dehors de son pays, de son intrépidité et de n'être point capable d'aucune crainte ni pour lui, ni pour sa famille, après son décès. C'est pourquoi, jusques à ce que le Roi ait rétabli son autorité au plus haut point qu'elle peut être mise, il ne faut rien ajouter du nôtre qui pût nous faire recevoir quelque mortification du Pape et tourner à déshonneur, et faire concevoir peu d'estime des recommandations de Sa Majesté.....

Pour le regard de la promotion, je donnai la question ordinaire et extraordinaire au Cardinal Pamphilio pour en tirer quelque chose de certain. Il me jura du meilleur de son cœur que le Pape même seroit très-empêché s'il me vouloit dire quelle est sa résolution sur le sujet de cette fonction, et que, deux ou trois fois, il l'avoit vue à la veille d'être infailliblement faite, et que, le lendemain au matin, l'éloignement avoit paru plus que jamais, qu'il me disoit bien en ami que le Pape avoit très-envie de la faire, mais les sujets qui y devoient entrer n'étoient pas encore bien prédestinés, et qu'il y avoit en cela de journalières et très-essentielles mutations.....

[1] Antoine Barberini, Protecteur des affaires de France à Rome, créé Cardinal par son oncle Urbain VIII à l'âge de dix ans; Grand Aumônier de France en 1653, Archevêque de Reims en 1667.

[2] Jérôme Grimaldi, Gouverneur de Rome en 1628, Nonce en France en 1641, Cardinal en 1643, Archevêque d'Aix et l'un des Cardinaux protecteurs des affaires de France à Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXV.

20 novembre 1651 [1].

..... On attend de jour à autre M. Chigi[2], auquel toute la Cour destine la charge de Secrétaire d'État et quasi de premier Ministre du Palais apostolique,... personnage discret, sage, spirituel et sans vicieuse ambition,... homme d'intelligence et de probité... La Princesse de Rossano m'envoya avant-hier secrètement prier, avec grande instance, que je voulusse par quelque moyen,.. voir ou faire parler... audit sieur Chigi pour lui persuader de ne prendre aucune liaison avec sa belle-mère[3], ses beaux-frères et toute la parenté de son mari, mais de s'unir à cette dame[4], comme la plus solide et la plus sincère pièce de toute cette famille, et vouloit même que j'envoyasse au-devant dudit Prélat pour prévenir les diligences de ceux qui prétendroient le gagner. Je lui fis réponse qu'elle avoit, en cette rencontre, fait voir la précipitation ordinaire qu'ont les femmes en leurs pensées, qu'elle n'avoit pas songé que ledit Chigi avoit été Nonce à Malte, cinq ans entiers, où nous avions noué une très-particulière amitié; que le Pape en savoit quelque chose, et que, si peu d'empressement que je fisse paroître, de caresse et d'estime envers lui, je mettrois des jalousies dans l'esprit de son oncle, de ses parents et des Espagnols, qui pourroient nuire au Prélat ou du moins l'obliger de vivre avec moi comme un ana-

[1] *Arch. des aff. étr.*, t. CXX.

[2] Ancien Nonce à Cologne, créé Cardinal dans la même promotion que Retz, et ensuite Pape sous le nom d'Alexandre VII.

[3] La signora Olimpia Maidachini.

[4] La Princesse de Rossano.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

thème; qu'elle eût patience, si elle pouvoit, et qu'elle me laissât faire, espérant qu'en mes visites actives et passives avec ce Prélat, canoniques et non affectées, je lui prêcherois la bonne doctrine, en sorte qu'elle auroit l'effet de son désir de ce côté-là, sans que l'on se pût apercevoir que j'eusse aucune part en cette confédération, [qui] ne pourroit être que fort avantageuse pour elle, ainsi que pour l'avancement dudit Chigi. Vous voyez, par ce que dessus, que si cet homme entre dans le ministère, ainsi qu'on le présume, le portant dans les intérêts de la Princesse de Rossano et dans une ponctuelle exécution des volontés du Cardinal Pamphilio, guérissant celui-ci de ses terreurs paniques, que je puis trouver nourriture dans le Palais apostolique.

..... Pour le regard de la promotion, soyez en sûreté que toutes les diligences que pourroit faire M. le Prince, du côté de l'Espagne, pour la retarder et obliger Sa Majesté Catholique de varier en sa nomination, pour faire procrastiner telle fontion et empêcher, par ce moyen, l'entrée du Sacré-Collége à M. le Coadjuteur de Paris, ne serviroient de rien, pourvu que Sa Sainteté ait ajusté les intérêts de sa maison et de ses proches et fait choix des sujets qui doivent remplir les places des Cardinaux vacantes. Car, une fois qu'elle ait pris ses résolutions en cette matière, elle n'aura égard ni à France ni à Espagne, et se contentera de garder *in pectore* un lieu pour celui des Rois, qui vacilleroit en sa nomination. Il est bien vrai que le Saint-Père, n'ayant point encore mis les choses au point qu'il les veut, pour faire des Cardinaux, il pourroit volontiers prendre les motifs de ces retardements sur l'instabilité des nominations royales; mais, dès l'instant que les prédestinés auront été écrits dans le livre de vie, Sa Sainteté se mettra fort peu en peine des politiques, des Espagnols et de M. le Prince, et passera sans ciller les yeux par-dessus tout, ne faisant

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considération que des siennes et de l'établissement de la maison Pamphilienne.....

Le peu d'effet qu'a produit, vu toutes les apparences, le voyage de Montreuil, eu égard au retardement de la promotion de M. le Coadjuteur et avancement de celle de M. le Prince de Conti, [fait que] je ne me suis pas fort amusé à prendre garde à ses négociations. De beaucoup de côtés il m'a été rapporté qu'il alloit chez l'Ambassadeur d'Espagne. Je n'en ai néanmoins pas de certitude. Ce ne seroit pas merveille puisque son maître a modernement appelé cette nation à son secours et pour venir lui aider à faire la guerre à son Roi. Je fais compte que ledit Montreuil croît le nombre des Espagnols dans Rome, d'un, et comme tel je le traiterai sans lui faire aucun mal, à moins que le Roi me commandât d'en user d'une autre façon. J'ai fait entendre à tous ceux qui logent dans mon logis, que de traiter avec lui et avec un ennemi de l'État, étoit la même chose.

(Le Bailli engage Brienne à donner de l'argent au Cardinal Ursin et au Duc de Bracciano qui se plaignent du peu de satisfaction qu'ils reçoivent de la France. Il l'engage aussi à faire une pension au Cardinal d'Este.)

Cela, dit-il, est de la dernière nécessité et s'il se peut satisfaire à M. le Cardinal Ursin, lequel véritablement est digne de compassion, perdant trois mille écus de rentes qu'il avoit en bénéfices dans les terres d'Espagne, pour être de notre parti, duquel ne tirant aucun avantage, l'on ne pourra se plaindre de lui, s'il met notre pavillon bas [1], mais plutôt recevrons-nous du blâme d'avoir, pour si peu de chose, laissé perdre ce partisan, et peut-être avec lui toute sa maison, laquelle enfin est la première de Rome. J'ai écrit là-dessus assez nette-

[1] Les Cardinaux protecteurs des affaires de France arboraient le drapeau français au-dessus de la porte de leur palais.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment à M. le Surintendant, et je crois qu'il seroit mieux et plus honorable de n'avoir ici nuls pensionnaires que de ne les point payer, en ayant eu le brevet, parce que ce manquement de parole excite la haine ou du moins nous aurions la neutralité, [les susdits pensionnaires] ne pouvant souffrir que l'on leur fasse la guerre du peu d'estime que l'on fait d'eux dans le parti où ils se sont jetés.

Le Duc de Bracciano me dit hier qu'il avoit écrit à l'abbé Tinti, son agent par delà[1], de s'en revenir, se plaignant que l'on n'avoit fait aucun cas de ses demandes, ni même fait à icelles aucune réponse négative ni affirmative. Je ne manquai pas de repartir pour lui faire voir le mauvais fondement des doléances; mais, en fait d'amitié, l'opinion blessée de n'être pas aimé est un grand préparatif au divorce. Mon déplaisir est que les Espagnols vont adroitement profitant de notre peu de soin à conserver nos partisans dans la Cour romaine, et, si nous n'y prenons garde, ils feront un Pape à leur mode, successeur du moderne, qui rétablira leur autorité plus forte que jamais dans la Sicile, Naples et l'Italie, etc.....

J'ai très-bien remarqué en trois de vos dépêches consécutives de quelle façon je dois presser la promotion des Cardinaux et en quelle sorte telle création nouvelle peut être plus ou moins avantageuse à la France. Je suivrai très-ponctuellement les ordres que vous me donnez là-dessus, et vous ne trouverez jamais un plus fidèle exécuteur de vos commandements.....

[1] Son agent en France. Retz parle de cet abbé dans sa correspondance avec l'abbé Charrier; il recevait de lui des conseils sur les cadeaux qu'il devait envoyer à Rome.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXVI.

27 novembre 1651 [1].

(L'ambassadeur dit qu'il a évité l'audience du Pape, de vendredi dernier.)

..... En premier lieu, j'ai été averti que le Saint-Père, mardi 21 du courant, avoit donné une fort longue audience à Montreuil, de laquelle celui-ci étoit sorti fort content. Vous ne pourrez pas dire, si ce jeune homme a été enfin bien accueilli de Sa Sainteté, que j'aie été un méchant prophète, etc.

(Le Bailli de Valançay croit fermement :)

Que le Pape veut s'incorporer en quelque faction du royaume, contraire au Roi, pour nourrir par delà une guerre civile, fortifiant un parti mal content et foible, espérant par ce moyen faire ses vengeances contre notre État, le faisant déchirer en désordres intérieurs, etc.

Le courrier extraordinaire envoyé par M. le Coadjuteur de Paris au sieur abbé Charrier, qui prend ici soin de solliciter sa promotion au Cardinalat, ayant donné nouvelle de l'arrivée de Leurs Majestés à la Rochelle et des autres particularités à l'avantage de la Cour, que je vous ai marquées dans ma dernière, l'on m'a assuré que le Saint-Père s'est quasi mis en colère contre ceux qui lui ont conté ces modernes avis, disant, lorsque l'on lui a marqué la date du 8 novembre, de Paris, comme par dérision, qu'il en avoit du 9e contraires à ceux-ci qu'il tient apocryphes, faisant assez manifestement connoître,

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par la ferme foi qu'il donne à ce qui est publié contre le Roi, et le peu de créance à ce qui est en sa faveur, que, dans l'âme, les intérêts des malcontents y ont la bonne place à l'exclusion de ceux de l'État, et nous nous apercevons que les gazettes de Guyenne passent pour Évangiles et les dépêches des gens de bien pour Alcoran, d'où l'on peut tirer conclusion que le gouvernement présent de Rome, sourdement, donne l'arrêt d'union avec ce qui reste à Bourdeaux du Parlement de la Gascogne.

(Le Pape fait des réponses peu civiles à l'Ambassadeur, à propos du Consul français de Civita-Vecchia.)

Et assez apparemment, ajoute le Bailli, Sa Sainteté a voulu me faire entendre, ainsi qu'à toute cette Cour ecclésiastique, qu'elle faisoit fort peu de réflexion à toutes mes prières et instances, et qu'elle ne se mettoit guère en peine de nous contenter ou désobliger. Et cela a été d'un air que j'ai été persuadé de devoir faire quelque action qui pût, tacitement, imprimer dans l'esprit de Sa Sainteté trois choses : que toutes nos brouilleries n'étoient pas capables de nous empêcher de lui donner sur les doigts, s'il s'émancipoit par trop ; que je ne faisois pas grand compte de ses audiences ni de sa vue, à moins qu'il reçût mes négociations de l'air que doit être considéré ce qui vient de la part du plus grand Roi de l'Europe, et, en dernier lieu, que, si durant sa vie et sous ses yeux l'on le traitoit indifféremment, c'étoit un pronostic, qu'après son décès, l'on feroit sentir de très-rigides peines à ses parents, favoris et conseillers, de ses mauvais déportements envers notre État. Et cette audience n'ayant été délaissée de moi qu'avec excuse de me trouver mal, le monde néanmoins s'étant bien pu apercevoir que je la négligeois par ressentiment et par politique, je laissai le Pape dans des méditations pour l'avenir, sans qu'il puisse se plaindre.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le Pape, ainsi que ses émissaires, font ce qu'ils peuvent pour persuader à l'abbé Charrier que Leurs Majestés, dans le vrai fond de leurs volontés, ne souhaitoient pas la promotion au Cardinalat de M. le Coadjuteur, et ce, à dessein que, si cet honneur est différé de lui être conféré, il croie que ce n'est pas en considération des oppositions que fait Montreuil de la part de MM. les Princes, mais par celle de la crainte qu'on a de déplaire à notre Cour. Et probablement cela est traîné pour faire prendre l'essor à ce Prélat et de l'obliger à remuer de nouveau quelque chose dans l'esprit de M. le Duc d'Orléans et dans la ville de Paris. Ledit abbé m'a découvert tout ce qui lui avoit été rapporté et confié. Je ne m'amuserai point ici à vous déduire toutes les raisons dont je me suis servi pour lui ôter telle impression et le détromper, à la réserve d'une, que c'est que le Pape n'auroit point de plus grande joie au monde, que de lui découvrir mon secret, si je lui en avois déposé quelqu'un qui allât au retardement de ladite promotion, et que la vraie marque que je la poursuivois de la bonne sorte étoit qu'on ne lui avoit pu dire une seule de mes paroles qui allât au contraire d'une vive et cordiale demande de ce chapeau pour M. le Coadjuteur. Je lui ai néanmoins conseillé de feindre quelque défiance de mon procédé pour faire venir Sa Sainteté sur le leurre et lui faire ouvrir le sac, promettant même de me faire retirer de cette ambassade pour châtiment de cette perfidie et désobéissance aux ordres de Sa Majesté, pourvu que l'on lui mît en main, par témoin ou autre manière, quelque chose qui m'en pût convaincre, et m'ôter les moyens de me justifier d'une pareille accusation. De laquelle, s'il ne trouvoit point mauvais que je m'éclaircisse avec le Saint-Père, j'étois assuré de bien surprendre les délateurs et porteurs d'un tel avis, quand je demanderois hardiment, non pas en ce qui concerne le ciel,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mais le monde, et l'exécution du commandement de mon maître. *Quis arguet me de peccato?* J'ai laissé ledit abbé jusques à présent très-satisfait de ma sincérité et de ma manière d'agir. Je ne prévois pas qu'il prenne feu à l'avenir en pareils avis, néanmoins il est délicat; mais je suis bien certain, si Dieu ne me renverse la cervelle, que le Roi n'aura pas à se plaindre de mon service. Pour le reste, j'en remets l'événement à la Fortune, bornant la mienne à la satisfaction de mon maître, sans en prendre nulle autre de quel côté que ce puisse être.....

L'Ambassadeur d'Espagne est parti furieux contre Sa Sainteté, faisant des plaintes inexplicables du Pape et de toute sa parenté, sans oublier l'adoptif, et a dit hautement qu'ils étoient tous François et que Don Camillo devoit être Vice-Roi de Naples, si les Espagnols en eussent été chassés.....

Il sera bien difficile de pouvoir vivre avec Sa Sainteté et supporter ses boutades, si vous ne vous résolvez à témoigner du moins que vous n'êtes pas résolu d'en endurer davantage, et, pour n'en pas venir entièrement au criminel, trois choses feront rentrer très-promptement le Pape dans son devoir, une sévère et grave réprimande à son Nonce, une déclaration qu'il faut se résoudre à un retirement, de part et d'autre, de Nonce et d'Ambassadeur, si l'on ne veut vivre ici à l'avenir d'autre façon que l'on n'a fait par le passé, ou bien faire entendre ici qu'un Vice-Légat italien, avec garnison étrangère dans Avignon, est suspect au Roi et que Sa Majesté veut que les Gouverneur et soldats de cette place soient pris dans le Comtat pour éviter les espionneries, que font en ce quartier-là les étrangers que l'on y envoie en faveur des Espagnols.....

L'on attend demain ou après-demain M. Chigi, que l'on dit maintenant tout haut devoir être Secrétaire

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

d'État et probablement Cardinal à la première promotion. Le Cardinal Pamphile[1] a pris quelque jalousie du ministère de ce Prélat et l'on travaille tant qu'on peut pour l'éloigner de Rome, avec un prétexte spécieux d'un emploi d'éclat et de profit, comme seroit la nonciature d'Espagne. Ce neveu adoptif auroit peu de voix au chapitre pour donner ce croc-en-jambe, n'étoit que le Sous-Dataire Mascambruni, qui fut jadis le grand favori de dona Olimpia, et qui est maintenant la sarbatane[2] de don Camillo, aimé du Pape, parce que c'est un homme qui étoit avocat très-entendu en toutes sortes de chicaneries, et, pour cette raison, à demi destiné au cardinalat, pour être un jour le soutien et le défenseur autorisé des intérêts et de la maison des héritiers de Sa Sainteté, chemine en cela d'accord avec le Cardinal Pamphilio, pour s'ôter cette épine du pied, empêchant ledit Chigi d'approcher du Pape et de gagner son oreille et peut-être son esprit.

La Princesse de Rossano, qui va entrer dans le huitième mois de sa grossesse, sera, selon l'opinion du vulgaire, obligée de se rapatrier avec sa belle-mère, au temps de ses couches, auxquelles assistera cette disgraciée[3], et de là se prendra le sujet d'un entier raccommodement dans toute la famille, sinon effectif et cordial, au moins apparent et plâtré. Mais cette jeune dame est pour avoir la mortification d'être refusée en la demande qu'elle fait du chapeau de Cardinal pour son cousin l'abbé Aldobrandini, don Camillo lui ayant dit, ces jours passés, clairement, qu'il ne le vouloit point dans le Sacré-Collége, pour ce qu'elle seroit obligée de le loger dans son palais et fournir à sa subsistance, ou du moins faire partager entre le Cardinal Pamphilio et lui les bénéfices

[1] Cardinal-neveu par adoption d'Innocent X.
[2] Ou sarbacane.
[3] La signora Olimpia Maidachini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui viendroient à vaquer, ce qui seroit au préjudice de ses enfants dont le second mâle, qui viendra au monde, devoit être pourvu de tous les titres de ceux qui auront été conférés à leur cousin adoptif. Cela lui est suggéré par le Sous-Dataire, qui prétend pouvoir être donné à la Princesse de Rossano comme son Cardinal et le protecteur de ses enfants, tant par sa pourpre que par la connoissance qu'il a des affaires de la maison et son intelligence dans les procès, tant pour les biens ecclésiastiques que les temporels.

Ce que j'ai pu savoir de l'état de la santé du Pape est qu'elle paroît maintenant assez vigoureuse. Il n'a pu néanmoins, jusques à présent, dire la messe depuis son indisposition, et est devenu assez journalier, et il lui prend assez souvent de certaines abstractions, qui lui font tenir la vue fixe et la tête comme immobile ; ce qui cause à ses proches et à ses domestiques une crainte de quelque mort inopinée et non prévue.....

Encore bien que je sache que les traités que peut faire ici Montreuil avec les Espagnols soient de peu de poids, au prix de ceux que font ouvertement ses maîtres de par delà, étant averti que, journellement, il va chez les Ministres d'Espagne qui sont en cette ville, j'ai cru devoir vous en donner avis, et il ne seroit pas mal à propos d'envoyer des ordres, à Lyon et aux côtes de Provence, pour le faire arrêter, lorsqu'il s'en retournera. Il fait état de partir bientôt, faute, comme je crois, de subsistance. L'on pourroit savoir de lui et découvrir peut-être quelque chose des négociations secrètes de MM. les Princes de Condé et de Conti, avec les ennemis de l'État, comme avec les Anglois, ce jeune homme se piquant fort d'avoir de grandes intelligences avec les derniers.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXVII.

4 décembre 1651 [1].

(L'Ambassadeur, n'ayant jamais été payé de son traitement, écrit à Brienne qu'il est à bout de finances, que ses amis ne lui prêtent plus quoi que ce soit, qu'il ne peut plus rester à Rome, qu'il va se retirer, qu'il demande un successeur et qu'en attendant, il puisse laisser le soin des affaires à quelqu'un des Cardinaux de la faction de France ou à MM. du Nozet et Gueffier (agents laïques de la France), etc., etc.)

Pour ce qui concerne le Cardinal Pamphilio, son discréditement va journellement en croissant ; il n'a plus maintenant que l'ombre du népotisme. M. Chigi est arrivé et a commencé à visiter MM. les Cardinaux ; il sera logé, suivant l'opinion commune, dans le Palais, et aura la secrétairerie d'État. Je saurai dans peu de temps s'il veut avoir quelque mémoire de notre ancienne amitié.

(L'Ambassadeur ajoute que l'on pourrait gagner le Cardinal Savelli par quelques libéralités d'un peu de poids.)

Le Pape souhaite le triomphe de M. le Prince.... d'autant plus qu'il est aisé à connoître que Sa Sainteté n'aimant point la Reine et étant informée que cette levée de boucliers va en partie contre Sa Majesté, cherchera d'en empêcher la fin, pourvu néanmoins qu'il ne faille point mettre la main à la bourse, parce que, probablement, le Pape aime plus fortement son argent qu'il ne hait les plus puissants objets de son aversion...

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXVIII.

Du 11 décembre 1651 [1].

(L'Ambassadeur apprend, par une lettre de Brienne, datée de Poitiers le 8 novembre, et qui lui est arrivée le 8 décembre, de bonnes nouvelles du rétablissement du Roi et de la défaite de M. le Prince.)

..... Nous avons été bien fortement confirmés en cette bonne espérance par un courrier dépêché de M. le Coadjuteur de Paris au sieur abbé Charrier, qui prend ici soin de ses affaires, qui a donné avis certain de la défaite de M. le Prince devant Coignac, du secours de cette place, du retour des îles de Ré et d'Oléron et de la ville de la Rochelle au service de Sa Majesté, et de la résolution qu'avoit prise le Parlement de Paris de déclarer mondit sieur le Prince, ainsi que tous ceux qui le suivent, criminels de lèse-Majesté, et que Son Altesse Royale ayant demandé à cette Compagnie un délai de quinze jours, il lui avoit été refusé, ce qu'elle croyoit néanmoins pouvoir obtenir du Roi, ayant, pour cet effet, fait courre en toute diligence pour avoir réponse, avant le jour destiné pour l'assemblée de toutes les Chambres pour la vérification de la déclaration du Roi contre mesdits sieurs les Princes malcontents. Cette dernière particularité a été reçue des bons François et de vos partisans en cette Cour avec joie, non pas pour le décréditement de Son Altesse Royale dans le Parlement, mais pour voir que le Roi et les vrais intérêts de la Couronne y sont maintenant antéposés à toutes sortes de considérations.

Les avis susdits ont fort surpris le Pape et les Espa-

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

gnols, parce qu'ils désignent une guerre civile, pronostiquée dans leurs almanachs, très-longue, prête à s'éteindre et à prendre fin, nous venant des nouvelles de toutes parts que l'armée du Roi se grossissoit, cependant que celle des malcontents diminuoit, et nous n'attendons plus que de savoir la marche des troupes royales vers Xaintes et en cherche de celle des Princes, étant persuadés qu'à leur premier mouvement, beaucoup de ceux qui ont pris ou qui veulent prendre ce mauvais parti, rentreront en une plus prudente résolution, qui sera de se ranger à leur devoir et auprès de leur maître.....

Prenez, s'il vous plaît, garde qu'il y a quelques intrigues à Paris par lesquelles l'on voudroit me faire retirer d'ici et me donner un successeur. J'ai vu quelques lettres de M. le Comte de Béthune, qui entretient grande correspondance avec le sieur abbé Charrier, étant ledit Comte ami intime et juré de mondit sieur le Coadjuteur, desquelles je collige qu'il souhaite avec grande passion cet emploi. Et ma nécessité étant connue de toute la France, plus on verra le Roi et vous, Monsieur, portés à me faire continuer ce service, tels prétendants ne pouvant me faire lâcher le pied par négociation et par siége formé, iront par la voie de la famille et, par traités obscurs, feront retarder l'expédition de mes appointements pour m'obliger à sortir de Rome, n'y pouvant plus vivre. C'est pourquoi, si vous voulez que je vous serve ici, il faut que vous tranchiez de l'absolu pour porter mondit sieur le Surintendant à me traiter effectivement bien, et l'empêcher de m'amuser de belles paroles et d'espérances en l'air.

Pour ce qui concerne M. le Coadjuteur de Paris, sur lequel il y a deux articles en votre lettre, au premier je répondrai que, quand bien même les Espagnols, pour plaire à M. le Prince, iroient vacillant en leur nomination, cela

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne fera aucun effet sur l'esprit du Pape, qui n'a, en cette fonction, que la visée de l'établissement de sa maison et que, ayant avisé ses mesures pour cela, s'arrêtera peu aux désirs de tous les Princes de l'Europe, s'ils ne sont uniformes aux siens. Mais, outre cela, l'Espagne trouvant avantage que ladite promotion se fasse, ils ne s'arrêteront nullement aux propositions de M. le Prince, auquel ils répondront de belles paroles, mais, en effet, iront toujours à leur but, et, ce qui est de plus considérable, prendront, selon mon opinion, plaisir que M. le Coadjuteur soit fait Cardinal, avec dégoût et contrariété de M. le Prince, prétendant que cette mauvaise intelligence, suivant leur logique, pourra servir de matière à la continuation du mécontentement et guerre civile.

Pour le second article, je vous ai déjà mandé, dans mes précédentes, que j'avois très-bien compris en la sorte que vouloit le Roi que je me comportasse pour hâter ou retarder ladite promotion. Il suffit de vous assurer que je suis vos ordres très-ponctuellement et agis selon iceux avec toutes les précautions nécessaires, ce qui n'est pas une négociation fort aisée et facile, ayant affaire à un Pape qui veut et voudra toujours le contraire de ce que désirera le Roi, étant nécessaire pour le service de Sa Majesté, ainsi que vous m'avertissez, que M. le Coadjuteur ne doute point qu'il ne soit servi de moi en ses prétentions avec voiles et rames, et que cependant j'aille procurant une procrastination de l'effet de cette grâce accordée audit sieur Coadjuteur, jusques à tant qu'il ait donné des témoignages bien solides d'un attachement indissoluble aux intérêts du Roi. La pièce est délicate, mais je n'oublierai rien pour servir en la sorte qui m'est ordonné, ce que je ferois sans peine si le Pontife n'étoit si porté à notre ruine et ne prenoit tant de part aux guerres civiles, lequel prendroit un plaisir inexprimable de semer de la zizanie ; ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui lui seroit facile, si, dans mes déportements ou dans mes paroles, il pouvoit s'y faire remarquer quelque chose qui témoignât tant soit peu d'indifférence de la Cour pour la promotion, pour le retardement de laquelle je continuerai à faire l'en-colère et l'outré, afin que Sa Sainteté croie avoir trouvé le moyen de me chasser d'ici, différant cette fonction et faisant entendre qu'elle ne se peut résoudre à la faire par mon ministère.

L'on me dit hier que le Marquis de Grana étoit mort; il étoit nommé au chapeau dû à l'Empire : je pourrois vous dire que cela servira peut-être de motif au retardement de ladite promotion. Si le Saint-Père n'est pas résolu de la faire, il en prendra l'excuse sur ce que c'est sur l'attente d'une nouvelle nomination de l'Empire, mais s'il a ses cordes ajustées pour remplir à son gré et de sa famille les places vacantes dans le Sacré-Collége, cette nouveauté ne sera nullement considérée, et Sa Sainteté, gardant *in pectore* un lieu pour l'Empereur, passera outre à l'effectuement de ses résolutions. Et, tant qu'il vivra, si Dieu ne fait miracle, il se gouvernera en cette sorte qui veut dire : établir sa maison, sans penser que très-peu aux intérêts des Rois; et un très-habile homme m'a dit jusques-là, il y a peu de jours, que le Saint-Père avoit travaillé pour voir s'il lui seroit possible, de deux choses l'une, ou de n'avoir plus d'égard aux nominations des Couronnes, en remplissant tout le Collége de Cardinaux italiens, ou, devant y mettre des étrangers, les choisir à sa mode et à son caprice. Et bien que tous ses prédécesseurs eussent tremblé à la seule pensée d'une hardiesse pareille, celui-ci, qui hasarde tout, ayant, depuis son pontificat, toujours vu les Princes chrétiens en guerre et leurs Ambassadeurs humbles et suppliants à ses pieds, sans l'oser quasi avertir de son juridique devoir, est pour tout entreprendre, si, d'un côté ou d'autre, on ne lui donne quelque petite crainte, lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

faisant appréhender des ressentiments de ses procédés, quand ils ne seront pas dans l'équité et la justice.....

..... Vendredi dernier, je m'excusai d'aller à l'audience sur ce que je n'avois point reçu de dépêche de la Cour depuis trois semaines, et que je n'avois rien de considération à porter à Sa Sainteté, m'offrant néanmoins d'y aller, si elle avoit quelque chose à me commander.

Hier je fus en chapelle, et enfin je règle mes actions en sorte qu'elles peuvent faire reconnoître que je ne prétends point de rupture avec le Pape, mais bien ne me pas exposer dorénavant à des refus et mépris sur les choses que je lui pourrois demander de la part du Roi. Il n'y peut pas avoir qu'une audience entre ci et les fêtes de Noël; je l'éviterai encore par quelque excuse. Et ne manquant point d'aller servir Sa Sainteté en toutes les fonctions de l'Église, qui seront très-fréquentes un mois durant, et de lui souhaiter, de la part du Roi, un bon commencement d'année, selon la coutume, je tâcherai à la faire parler la première sur les motifs de mes demi-froideurs pour lui en parler très-solidement. Et si, durant ce temps, les lettres que vous m'écrirez me portent ordre de continuer dans les dissimulations des mauvais traitements que nous fait le Pape, la fête des Rois étant passée, je redemanderai mes audiences, donnant pour cause de la discontinuation d'y aller, le voyage de Leurs Majestés, qui a fait que je n'ai quasi point reçu de nouvelles de la Cour.....

Il (le Pape) avoit hier quelque envie de me parler, mais sa lenteur ordinaire l'empêcha, attendant de voir si je ne commencerois point. Don Camille, son neveu, qui étoit mon voisin en chapelle, fit quatre ou cinq fois ses efforts pour entamer quelque discours avec moi. Je feignis toujours de dire quelques prières; mais, lorsqu'il nous fallut mettre à genoux pour adorer à l'élévation, je ne pus éviter qu'il ne me fît quelque civilité. Je lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

repartis fort courtoisement et d'un air non entrepris, d'où il pouvoit colliger que mon silence provenoit de l'attention que j'avois au sacrifice, n'ayant pas entendu de messe basse avant d'aller à cette pontificale. Enfin il se faut servir de tous les moyens imaginables pour retenir le Saint-Père en quelque respect, et ne pas se laisser aller au vent entièrement devant lui.

..... Quant au sieur de Montreuil, depuis la journée qu'il me fit instance de me vouloir parler en particulier, disant avoir quelque chose de fort important au service du Roi à me communiquer, et qu'il m'eut prié de ce que je vous ai mandé, je n'ai plus entendu parler de lui, sinon en la sorte que vous aurez vu dans mes précédentes, qui est qu'il va chez les Ministres d'Espagne, où il porte des avis les plus avantageux qu'il peut pour ses maîtres et des dénombrements de force troupes visionnaires et de longs catalogues de personnes de qualité qui suivent ce parti, ou qui le devroient suivre. Le Pape a voulu me donner quelque jalousie de ce côté-là, lui donnant quelques audiences depuis que je n'y ai point été. Je connois Sa Sainteté; à la réserve des volontés, des beaux discours et de quelques suggestions de conseils à notre avantage, je ne le crains pas du côté de la bourse, ni d'autres secours; mais, comme vous aurez vu dans mes dépêches, dès le carême passé, que nous caressions ou que nous menacions, il n'en fera ni plus ni moins pour cela, demeurant ferme dans ses premières intentions de nourrir nos discordes intérieures et étrangères pour ne nous point avoir sur les bras durant son Pontificat, en ressentiment des mauvais traitements qu'il nous a faits durant le cours d'icelui.

M. Chigi me vint voir hier; nous demeurâmes bien près de deux heures ensemble. Notre amitié jurée à Malte fut renouvelée par une infinité d'embrassements

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quand nous fûmes dans le particulier. Je n'ai pas le temps de vous mander par cet ordinaire le discours qui se passa entre nous deux, qui mérite une dépêche entière, et servira de matière à la prochaine. Les Espagnols le traversent à son entrée dans le Palais, sans fondement aucun. Je tâcherai de lui rendre la visite demain matin, s'il ose la recevoir; car, une fois qu'il aura couché dans l'appartement de Secrétaire d'État, le Pape lui a annoncé qu'il ne veut plus qu'il ait communication avec les représentants des Rois et Princes chrétiens. Il faut avouer qu'il y a bien du malheur en mon fait, ou bien de l'aversion dans l'esprit de Sa Sainteté pour la France, si me trouvant avoir la femme[1] de son unique neveu[2], le Cardinal de son nom[3], qui soutient le personnage du népotisme, et son seul Secrétaire d'État[4], jurés partiaux amis, je ne puis convertir ou amollir cette dureté contradictoire aux intérêts de la France qui paroît dans les inclinations de ce Pontife.....

CLXXIX.

Du 18 décembre 1651[5].

(Long entretien de l'Ambassadeur avec Fabio Chigi, nouveau Secrétaire d'État du Pape.)

Les Espagnols, dit Chigi au Bailli de Valançay, n'ont rien négligé pour l'exclure de la charge de Secrétaire d'État de Sa Sainteté et lui dresser des barricades

[1] La Princesse de Rossano.
[2] Don Camillo Pamphili.
[3] Astalli, le Cardinal Patron, ou autrement dit, le Cardinal Panfili.
[4] Fabio Chigi,
[5] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à son entrée au Palais. Ils ont tâché de mettre le Pape en garde contre lui à cause : 1° de sa prétendue parenté avec le Cardinal Bichi [1]; 2° de sa partialité par gratitude pour les Barberins, principalement pour leur cousin Macchiavelli [2] et pour Sacchetti [3]; en 3e lieu, de son alliance avec le Maidalchini, par conséquent avec la signora dona Olimpia; en 4e lieu, à cause de quelques intelligences secrètes avec le Cardinal Mazarin, qui avoient éclaté en plusieurs conférences et visites mutuelles qui s'étoient passées entre cette Éminence et lui, Chigi; et en 5e lieu, à cause d'une propension qu'il avoit toujours fait paroître, durant sa nonciature, pour le traité général de la paix, du côté de France contre Espagne. Il faut avouer, poursuit l'Ambassadeur, que le sieur Chigi s'est comporté en homme prudent et bien avisé pour dissiper ces tempêtes et bourrasques élevées contre son établissement dans le principal Ministère de ce Palais ecclésiastique.....

(Les Espagnols croient Chigi ennemi de leur faction et le maltraitent. Il suffit qu'il soit neutre pour qu'ils lui fassent une guerre déclarée. L'Ambassadeur espère qu'ayant vécu avec lui en bonne intelligence à Malte, le parti de la France « l'aura favorable avec effet », en tant que pourront le souffrir les mauvaises inclinations de Sa Sainteté contre nous.)

Mais, s'il vient à être Cardinal, j'ose prétendre qu'il tirera bien plutôt dans un Conclave à notre but qu'à celui de Madrid. Bien qu'il soit homme de bien et quasi au-delà de tout ce que je connois à Rome, j'en douterois, vu le méchant air du climat, n'étoit qu'avec sa probité, j'y

[1] Alessandro Bichi, autrefois Nonce en France, nommé Cardinal sous Urbain VIII, était en 1651 protecteur des affaires de France

[2] De la même famille que l'illustre Machiavelli; il avait été Patriarche de Constantinople et fut créé Cardinal sous Urbain VIII.

[3] Giulio Sachetti, autrefois Nonce en Espagne, nommé Cardinal par Urbain VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vois poindre une petite dent de lait contre l'Espagne qui, sans fondement et iniquement tout à fait, l'a persécuté dans cette conjoncture, au commencement de sa Fortune.

(L'Ambassadeur ajoute que Fabio Chigi avait déclaré au Pape « qu'il ne désiroit rien tant que la permission de se pouvoir retirer à son diocèse pour y aller trouver le repos et la commodité d'y achever quelque petit travail de plume qu'il avoit commencé pour contenter un jour la curiosité de ceux qui voudroient savoir au vrai comment se sont passés les traités faits en Allemagne, pour les modernes paix de France avec l'Empereur, d'Espagne avec les Hollandois, et celui qui n'est point achevé, des François avec les Espagnols. »)

La Princesse de Rossano m'avoit prié, ainsi que je vous ai écrit, de lui parler (à Fabio Chigi) pour le tirer dans son parti, lui persuadant que c'étoit le meilleur et le plus assuré. Mais, à ce que j'ai pu m'apercevoir, ledit Prélat, très-judicieusement, ne se mêlera en façon du monde des intrigues de la maison du Pape. Et s'il arrivoit que Sa Sainteté lui demandât son avis sur ses affaires domestiques, je crois qu'il aura pour réponse que chacun est plus entendu chez lui que toute autre personne étrangère, et que Sa Sainteté doit suivre en cela les sentiments de son naturel et de ses connoissances sans aller en quête d'avis qui seroient ridicules, à moins que d'avoir pénétré où vont les inclinations de Sa Sainteté envers ses proches, et les qualités de ceux-ci pour savoir qui est plus ou moins digne des grâces et de la confiance de Sa Sainteté, à laquelle il s'offrira bien pour être le porteur et l'interprète de ses résolutions, avec une protestation de ne vouloir jamais être l'auteur et le moteur d'icelles, en ce qui concernera son sang.

Tout le monde est dans une ferme opinion que ledit Prélat, vu son tempérament et sa cordialité, ne pourra pas longtemps durer avec le Pape, qui, après la mort

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Panzirole et Fanfanelli, Secrétaire de ses mémoriaux, décédé depuis peu de jours, auxquels beaucoup de monde attribuoit les difficultés qui se rencontroient en toutes sortes d'affaires, a bien fait connoître que cette aversion à faire plaisir et gratifier provient du véritable naturel du maître, et non point des conseils suggérés par les ministres, officiers ou domestiques.

J'ai cru devoir faire tout ce discours parce que le Pape, se trouvant maintenant sans aucun sujet qui lui aide, ni qui ait crédit dans ses affaires, son neveu adoptif[1] ayant perdu l'estime et les arçons, le Prince Pamphilio ne passant que pour un ignorant, et tout le reste de la parenté étant privé de confiance passive, il est à présumer que si ledit Chigi est entré dans ce palais en bonne constellation et peut trouver le chemin d'arriver à l'agrément du Saint-Père, nous verrons bien des changements dans la manière de gouverner, d'autant plus que le Pape, vieillissant tous les jours et s'affoiblissant, et ne pensant plus qu'à l'établissement de la maison de son neveu, se déchargera volontiers du poids de toutes les autres affaires, s'il trouve un personnage capable, selon son sens, d'en porter la charge et de s'en acquitter avec sa satisfaction et celle du public. Et cela allant de la sorte, probablement nous aurons fait une acquisition qui pourra être de grand poids, si ce Prélat entre dans le Sacré-Collége, que je n'estime pas tant pour le temps courant, avec l'opiniâtre humeur du Saint-Père, et contraire à nos intérêts, que pour le prochain Conclave, si ledit Chigi demeure assez accrédité dans la maison Pamphilienne pour en être tenu comme un des principaux arcs-boutants de leur faction, qu'il saura ou pourra, vu son adresse, s'écarter, dans une bonne occasion, des visées et machines espagnoles.

[1] Astalli, le Cardinal patron.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

C'est à quoi je travaillerai dans la bonne correspondance qu'il m'a promise, jusques à la mort de Sa Sainteté, ou du moins tout le temps que je demeurerai en cet emploi.

(Le Pape manifeste à chaque instant ses mauvaises dispositions envers le gouvernement français. Il enlève au Cardinal Grimaldi, de la faction française, la pension de Cardinal pauvre qui lui fut donnée par Urbain VIII, « contre la coutume qui est que, depuis que cette gratification a été conférée à un Cardinal, elle ne lui est jamais déniée le reste de ses jours, quelques grands biens qu'il puisse acquérir »...)

Il a été à propos de vous donner cet avis, afin que vous connoissiez de plus en plus où arrive la bile de Sa Sainteté, afin de faire résoudre de par delà de faire quitter la souffrance, qui fait dégénérer son aversion et indifférence insensiblement en mépris, qui croîtra à vue d'œil, si je ne faisois... le colère et le malcontent, en sorte néanmoins qu'il ne paroît point de rupture, puisque je vais toujours servir Sa Sainteté dans ces capelles, m'abstenant des audiences dont je donne le motif au peu d'affaires que j'ai à traiter, ne se résolvant rien sur celles dont j'ai parlé depuis deux ans et demi.

Et [je] proteste toujours que si Sa Sainteté a quelque chose à me commander, j'irai très-promptement recevoir ses ordres, mais que je ne puis me résoudre à souffrir plus longtemps des refus pour les choses que demande le Roi, si, avec respect et estime pour Sa Majesté, l'on ne me fait voir des raisons bien fondées et convaincantes pour la justification de la négative.

Mon procédé a piqué le Pape. Il n'a pu s'empêcher d'en témoigner ses ressentiments au sieur abbé Charrier, auquel il auroit bien voulu mettre de la jalousie en tête, de la défiance de moi et, par conséquent, de la Cour, mais je chemine en l'affaire de M. le Coadjuteur avec tant de sincérité et de franchise, que les diligences du

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pape, de ce côté-là, à mon avis, sont inutiles et sans effet, au moins ledit abbé m'en a donné assurance toutes les fois que nous nous sommes entretenus des finesses du Saint-Père et de ses artificieux Prélats.

M'ayant été rapporté que Montreuil s'échappoit, en diverses compagnies et en des lieux d'éclat, en des discours parlant du Roi et du gouvernement présent, qui sentoient la folie et même l'ivrognerie, j'ai envoyé quérir l'expéditionnaire où il logeoit, le premier voyage qu'il fit ici, et encore maintenant, et lui ai dit que s'il ne faisoit sortir de sa maison, dans vingt-quatre heures, ce petit infâme, que je lui défendois de se présenter jamais devant moi, et de ne se plus mêler d'aucunes affaires de France. Il en a usé en bon François, et, dès le jour même, l'a mis à la rue. Ensuite de quoi j'ai fait prier toutes les personnes de notre nation et les étrangers nos amis, de n'avoir aucun commerce directement, ou indirectement avec ce jeune homme, parce que tous ceux qui le pratiqueroient, vu ses intrigues et négociations avec les Espagnols, et ses raisonnements, qui l'ont rendu indigne de la qualité de vassal du Roi, seroient traités de moi comme ennemis de Sa Majesté, et que je savois bien que ceux qui l'avoient envoyé ici le désavoueroient des propos qu'il tenoit, qui méritoient quelque chose de pis qu'une galère. Je verrai quel effet fera cette interdiction, du moins on connoîtra par icelle que la publication qu'il a faite des grandes forces de M. le Prince ne l'a guère autorisé en ce pays, car, à la réserve des ennemis déclarés de la France, je présume qu'il y aura dorénavant bien peu de gens qui souffrent d'être accostés de ce fol et imprudent jeune homme.....

Notre ordinaire de Lyon vient d'arriver présentement qui m'a apporté deux de vos lettres, l'une du 14 et l'autre du 21 novembre. Les nouvelles qui sont venues portent quelques difficultés dans le Parlement pour la

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vérification de la déclaration donnée par le Roi contre M. le Prince et ceux qui suivent son parti, et la continuation d'une certaine protection qui fait paroître Son Altesse Royale pour les malcontents, empêchant toujours qu'ils ne soient déclarés criminels et procrastinant[1] cette délibération. Cela donne quelque resuscitement aux espérances qu'ont nos ennemis, et particulièrement le Pape, que nous ne sommes pas au bout de nos malheurs, qui sont néanmoins fort diminués par les avis que nous ont apporté de bouche deux courriers extraordinaires venus pour vacances de bénéfices et affaires de banquiers, partis de Paris du 29 novembre et 5e décembre.

(Ces nouvelles sont que le Comte du Dognon s'est rangé à son devoir; que M. le Prince a donné les mains à un accommodement; que le Maréchal de la Molthe est arrivé à Barcelone et qu'il en va faire lever le siége ; que le Chevalier de La Ferrière vient de faire sur l'ennemi une prise de deux millions d'or; toutes lesquelles nouvelles font « fort gemir et soupirer Sa Sainteté et les Espagnols qui connoissent très-bien que l'assoupissement de nos troubles intérieurs et la levée du siége de Barcelonne seront infailliblement la ruine de la prétendue grandeur du Roi catholique et le commencement d'une nouvelle terreur des armes françoises dans l'Italie ».)

Je vois avec un grand regret, dans le contenu de vos lettres, la résolution qu'a pris mon frère de se jeter dans le parti de M. le Prince. Il ne s'est guère souvenu des exemples qu'il a reçus de feu notre père et de nos aïeul et bisaïeul, qui ne se sont jamais écartés du service réel du Roi, quelque mauvais traitement qu'ils aient pu recevoir. Si j'avois continué ma vie dans Malte,... je ne lui pourrois jamais pardonner cette faute, à plus forte raison a-t-il porté le coup de mort à notre amitié, faisant cette escapade, durant que j'ai le secret du Roi en ce pays et servant Sa Majesté dans un emploi de si grande confidence. J'en suis piqué à un point que, quand

[1] *Retardant,* vieux mot hors d'usage au XVIIe siècle.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'on trouveroit à propos de par delà, de me châtier de sa faute, je le souffrirois avec joie, parce que, s'il a quelque chose de frère envers moi, il en ressentiroit les pointes, en ce qu'il auroit été la cause de ma disgrâce et du moins je serois vengé de lui par moi-même, qu'il est bien assuré de ne revoir jamais qu'en l'autre monde.....

(Brienne a découvert que le Prince de Conti a quelque intelligence avec Corsini, le Vice-Légat d'Avignon. « Mes précédentes lettres, lui répond le Bailli, auroient pu vous éclaircir là-dessus, vous donnant avis de l'affectation que témoignoit le Pape et de son empressement à donner des audiences au petit Montreuil. » Le Pape est heureux de nos troubles, qui retardent la conclusion de la paix générale.)

CLXXX.

Du 25 décembre 1651 [1].

(Le Vice-Légat d'Avignon travaille en faveur du parti des Princes et veut faire déclarer en leur faveur le comtat d'Avignon. Les Consuls de la ville sont opposés à ses desseins. Si Avignon prend part aux guerres civiles de France, le Roi réduira la ville à l'état de simple village. Nécessité de menacer le Pape qu'on lui enlèvera Avignon. L'Ambassadeur s'abstient d'aller aux audiences du Pape.)

J'ai tardé à faire connoître au public combien je fais peu de compte et d'estime de l'autorité temporelle d'un Pape qui veut faire vanité de son indifférence envers tous les Princes de l'Europe et particulièrement le nôtre, qu'il prétend traiter en ennemi, feignant par de belles paroles d'avoir de très-bonnes inclinations pour notre nation. Enfin, à la réserve des partisans de la maison Pamphile, il n'y a personne qui ne batte les mains de joie qu'ils ont de cette mortification donnée à une personne universellement haïe, se peut dire, dans l'Europe.....

(Montreuil, après que l'Ambassadeur l'eut fait chasser

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de la maison où il étoit logé) s'alla placer dans un autre où il y avoit quantité de nos nationaux domiciliés, lesquels l'en ont fait sortir, et s'est mis chez un Napolitain qui servoit le Duc de l'Infantado, avec son logis, de secrétaire de ses plus cachées conversations, et peut-être pour les divertissements nocturnes. Incessamment il va en ce lieu là, pour conférer avec ledit Montreuil, des Italiens et des Espagnols... Ce n'est pas que ledit Montreuil n'a, se peut dire, aucune instruction, ni commission de son maître pour négocier de par deçà, mais néanmoins les Espagnols, qui savent mettre toute pièce en œuvre, se serviront de ses lettres, de ses avis et traités pour étonner nos partisans du royaume de Naples et y faire cesser les pratiques qui s'y font en notre faveur, faisant voir qu'ils ont bonne correspondance chez vous pour y maintenir une si longue et dangereuse guerre civile, que nous ne pourrons plus jeter les yeux sur l'Italie, si bien que ce petit fripon, sans pouvoir procurer rien d'avantageux à ses maîtres, ne laissera pas, par ses négociations, de nous causer des dommages et du bien à nos ennemis, du côté de Naples et de Sicile. J'aurois bien pu lui faire faire quelque traitement qui l'auroit obligé à sortir de cette ville, mais j'ai cru devoir avoir vos ordres auparavant. Il ne me sera pas difficile d'exécuter ponctuellement les ordres du Roi en cette rencontre.....

Je tiens la paix entre le Pape et sa belle-sœur (la signora Olimpia Maidalchini) absolument faite ; j'en ai des preuves qui m'empêchent d'en plus douter. Cela demeurera néanmoins couvert pour ne pas faire prendre la mouche à la Princesse de Rossano, laquelle, s'il est possible, on conduira doucement dans ce filet pour la faire embrasser avec sa belle-mère. On y aura de la peine, et les derniers avis que j'ai eu d'elle sont qu'elle se laissera plutôt tuer que de donner les mains à ce

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rapatriement. Mais un oncle Pape peut beaucoup sur une jeune femme, qui, difficilement, pourroit se résoudre à supporter un second éloignement des grandeurs que porte avec soi le népotisme d'un Pape régnant. Il se dit beaucoup de choses qui marquent toujours la diminution du Cardinal Pamphilio, et particulièrement une assurance qu'a eue la Princesse de Rossano que son cousin l'abbé Aldobrandin seroit fait Cardinal, vu que cette dame, soutenant tant qu'elle peut ledit Cardinal Pamphili, sous prétexte du bien de ses enfants, qui d'un autre côté est vertement battu par Don Camillo et ses deux beaux-frères, qui le veulent placer hors de son poste, comme la pierre d'achoppement de Dona Olimpia, il ne saura plus où trouver appui si ladite Princesse de Rossano jette le coussinet de la protection de ses enfants sur un autre sujet, pour le faire comme directeur de la faction Pamphilienne, qui, probablement, se rangera plus volontiers aux ordres d'un Cardinal, qui porte le célèbre nom d'Aldobrandin, qu'à ceux d'un simple gentilhomme romain, qui n'a rien d'illustre que cette moderne pourpre, au lieu que l'autre a eu déjà un Pape et trois Cardinaux de son sang.

Pour le regard de M. Chigi, il paroît jusques à présent qu'il va prenant grand pied dans le cabinet de Sa Sainteté, laquelle l'entretient des trois et quatre heures le jour. Mais, avant que de rien décider sur sa future faveur, il faut voir comment plaira son génie de probité et de sincérité, et si, ne pouvant approuver les manières d'agir du Pape, il sera capable de lui persuader le changement, ou bien s'il échouera ne sachant pas s'accommoder au temps.....

Le Pape en peine de ce que l'on peut minuter [en France] est persuadé que l'interruption de mes audiences n'a pas été faite sans que je susse que l'on se préparoit à la Cour à des résolutions positives et à des

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ressentiments de tous les mauvais traitements que nous avons reçus jusques à présent. Il n'y aura point d'audience jusques au vendredi d'après la fête des Rois. Entre ci et là, je verrai s'il faut en revenir aux caresses ou à la continuation du mécontentement, sauf, néanmoins, les ordres que je pourrai recevoir dans vos lettres, auxquelles je me conformerai sans aucun égard à mes opinions et sentiments.

J'ai reçu, vers le soir du jour courant, votre dépêche de Poitiers du 29 de novembre, laquelle ne m'oblige à autre réponse sinon à vous témoigner ma joie pour la réduction entière de la Rochelle et de ses tours au service de Sa Majesté.....

J'ai donné les bonnes fêtes au sortir de l'office à Sa Sainteté, de la part du Roi et de tout le Royaume. Mon discours a été court, ainsi que le requéroit le temps et la lassitude du Pape, qui étoit venu en capelle un peu foible et en sortit assez las et abattu. J'avoue que mes paroles avoient été étudiées quelques heures auparavant.

Il m'a répondu avec grande civilité, donnant mille bénédictions au Roi et à tout le Royaume, mais il n'étoit pas en état d'entrer en longue conversation. C'est pourquoi je me suis contenté d'avoir fait ce compliment et n'ai pas passé outre dans la matière de laquelle je présumois l'entretenir.....

M. de Loynes me mande que, si vous ne me faites l'honneur d'écrire de l'encre d'autorité à M. le Surintendant, pour les assignations et payement de mes appointements, que je ne serai qu'amusé de paroles et belles espérances. Vous savez déjà à quel point est mon impossibilité de demeurer plus longtemps en ce pays, si je ne reçois comptant ce que le Roi me donne pour y subsister. Je vous requiers très-humblement de cette grâce, ou de celle de mon congé, et, quoi qu'il arrive, de celle d'être honoré de la qualité, etc. ...

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXXI.

Du 1er janvier 1652 [1].

..... La signora Olimpia m'a envoyé ces jours passés convier par un sien confident de vouloir retourner à l'audience, disant que le temps étoit auquel je la pouvois utilement servir pour son retour en la grâce de Sa Sainteté. Cela veut dire que mes prières pour cette réconciliation servissent de couverture aux tendresses et foiblesses du Saint-Père, aux yeux du vulgaire, attribuant le pardon donné à cette dame aux instances que j'en aurois faites. D'un autre côté la Princesse de Rossano est toujours ennemie jurée de sa dite belle-mère, elle m'a fort fait presser de ravaler ma colère et de continuer mes allées au Palais, protestant que j'y trouverois plus de satisfaction que par le passé, outre que la saison de la servir se présentoit, voyant gagner le dessus du vent à la signora dona Olimpia. Il n'est pas jusques au Cardinal Trivultio, qui fait à présent les fonctions d'Ambassadeur d'Espagne [2], qui me fait solliciter pour ce retour, me représentant qu'allant unis ensemble, pour rendre le Pontife plus souple et plus maniable dans les intérêts de nos maîtres, bien que différents, que nous pourrions tirer plus de fruit de nos négociations, mettant, pour ainsi dire, le Pontife entre nous deux et le pressant, chacun de son côté, sans lui donner lieu de respirer quand il se rapprocheroit de l'un pour s'échapper de l'autre.....

(L'Ambassadeur persiste dans son abstention : il n'est point encore résolu à aller aux audiences du Pape.)

[1] *Arch. des aff. étr.*, t. CXX.
[2] Nommé Cardinal sous Urbain VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXXII.

Du 8e janvier 1652 [1].

..... Le Pape seroit très-disposé à faire cause commune avec les Espagnols, s'il n'appréhendoit quelques estocades à sa bourse, n'ignorant pas que les principales marques et assurances d'affection, que requerroit Madrid de lui, seroient dans le secours d'argent aux nécessités présentes de cette Couronne catholique, et la grande appréhension, et, se peut dire aversion du Pontife, étant la dépense et la consommation de ses finances ramassées avec tant d'économie, voilà ce qui nous sauvera infailliblement d'une liaison entière du Saint Siége avec l'Espagne.....

(La maison Pamphilienne surpasse en biens de fortune toutes les plus grandes de Rome et les particulières d'Italie...)

Pour le particulier de la Princesse de Rossano, il est constant qu'elle persiste à faire tout ce qui lui est loisible et possible pour retenir le Pape et son mari, et les retirer de cette grande partialité avec nos ennemis, d'arrêter le cours des persécutions contre la maison Barberine et faire prendre résolution d'un accommodement avec la France, par ce motif qu'une bonne intelligence avec les couronnes produira un contre-balancement très-avantageux pour la protection de ses enfants et qu'un bon rapatriement avec le Cardinal Barberin pourra donner espoir d'avoir le futur Pontife, sinon partial et ami ouvert des Pamphile, au moins assez favorable pour les laisser vivre en repos et dans une pai-

[1] *Arch. des aff. étr.*, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

sible possession de leurs acquisitions. Et, en cela, elle s'y entremet de si bonne grâce et avec des raisons si prudemment déduites que, si elle ne persuade leur bien, elle détourne beaucoup de mal. . . . . .

Le bruit de cette Cour est que le Pape fera bientôt des Cardinaux, et même beaucoup veulent que le Consistoire d'aujourd'hui ne se passera pas sans promotion. La nomination de l'Empereur, à la place du feu Marquis de Grana, arriva samedi au soir, et M. le Cardinal Colonna, protecteur de l'Empire, fut à l'audience de Sa Sainteté hier matin pour porter l'avis de cette nomination. Je n'ai pu pénétrer encore la personne qui en a été honorée, mais, avant que fermer cette lettre, peut-être j'en pourrai être éclairci et je vous en ferai connoître le nom avec ce qui aura été fait audit Consistoire, s'il s'y passe quelque fonction remarquable. L'on tient pour certain que la Princesse de Rossano a été enfin contentée, recevant parole d'un chapeau rouge pour son cousin l'abbé Baccio Aldobrandini, et de plus promesse que sa belle-mère ne rentrera point en grâce qu'avec son aveu et satisfaction, qu'on prétend enfin obtenir, obligeant la vieille de faire une donation entre vifs de tous ses biens au fils aîné de la jeune, petit-neveu de Sa Sainteté, ce qui ira bien près de huit cent mille écus de France [1]. Et voilà où consistent à présent les plus pressantes affaires de l'Église romaine et du Saint-Siége apostolique.

(J'ai plusieurs fois parlé au Pape pour) obtenir que des statues et autres antiquités achetées par la Reine de Suède fussent transportées dans ses États, etc. . . .

. . . . . .

Le Cardinal Verospi [2] est mort en son évêché d'Osino;

[1] Deux millions quatre cent mille livres du temps ; c'est-à-dire quinze ou seize millions de nos jours.

[2] Créé Cardinal par Urbain VIII.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le Pape a maintenant douze places à remplir dans le Sacré Collége ; les Barberins ont perdu en ce décès, se trouvant privés de la plus obligée de toutes leurs créatures. Il étoit fort proche du Cardinal Altieri.. . . .

. . . . . .

Le Consistoire s'est achevé sans qu'il se soit rien fait que les fonctions ordinaires des audiences des Cardinaux... Le nommé de l'Empereur pour le Cardinalat, en la place de M. le Marquis de Grana, est le frère du Landgrave de Darmstad, de l'Ordre de Malte et Grand Prieur d'Allemagne, âgé de trente-deux à trente-trois ans [1]. Le Pape refusa hier l'acceptation de cette nomination, portée par le Cardinal Colonna [2], disant que ce jeune Prince avoit été pis depuis sa conversion qu'il n'étoit étant hérétique. Le Saint-Père n'a pas trop de tort de ce côté-là, car ledit Landgrave, ayant été converti par les soins et diligences du Cardinal Barberin, qui le traita, cinq ou six ans durant, comme son propre fils ou neveu, lui fournissant tout ce qui lui faisoit besoin pour sa subsistance en notre couvent, et lui donnant de quoi faire la dépense de la Généralité de nos galères, et ayant même pensé de le porter au Cardinalat, cette Éminence ne put jamais le retirer d'une vie licencieuse et par trop libertine. Et le voulant, après avoir dépensé pour lui plus de quatre-vingt mille écus, et lui avoir fait donner avec quelque injustice par Urbain VIII la survivance dudit grand Prieuré, réduire en bon chemin par quelque douce correction, ce jeune homme s'échappa des mains de son bienfaiteur et se jeta entre celles des Espagnols, reconnoissant mal les faveurs

[1] Frédéric de Hesse-Darmstadt. Il s'était fait catholique depuis plusieurs années ; il était Chevalier de Malte et Grand Prieur d'Allemagne. Il fut d'abord protecteur des affaires d'Allemagne, puis Gouverneur de Silésie et nommé Cardinal dans la même promotion que Retz.

[2] Jérôme Colonna, nommé Cardinal par le Pape Urbain VIII.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reçues dudit Cardinal Barberin. Il a, depuis ce temps-là, toujours été pensionnaire du Roi d'Espagne et cette Majesté désire cette promotion, prétendant le faire résider à Rome, ce qui fait croire que le Pape enfin se rendra et y consentira.

CLXXXIII.

Du 15 janvier 1652 [1].

..... Sa Sainteté médite un changement de Nonces et l'envoi d'un Légat *à latere* pour porter le Roi, ainsi que celui d'Espagne, à une paix générale. Cela s'entend en cas que Sa Majesté Catholique aie repris la Catalogne et soit paisiblement maître de Barcelonne et de toute la principauté, concluant qu'en cet état cet accommodement se peut faire avantageux pour l'Espagne, laquelle demeurera ainsi au même point de grandeur qu'elle étoit avant la déclaration de guerre, ne faisant point de doute que nous ne restituions le reste de nos conquêtes pour nous ôter de dessus les bras toute la maison d'Autriche, et travailler avec plus de facilité aux remèdes de nos maux intérieurs et à la dissipation des factions de nos Princes et de nos grands seigneurs.....

Ne vous étonnez pas si je vous écris quelquefois des résolutions et pensées de Sa Sainteté, lesquelles ensuite se trouvent sans effet et abortives, puisque, outre son naturel changeant et variable, il les fait quelquefois sur des informations que lui donnent les Espagnols du bon cheminement de leurs intérêts, lesquelles, se trouvant fausses, font que les desseins du Saint-Père tombent par terre, l'appui et le fondement d'iceux le bouleversant par des événements contraires aux [informations] allemandes et pronostics de Madrid . . . . . .

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Certains accidents arrivés depuis peu, en fait d'expéditions de bulles, particulièrement pour le Royaume de Portugal, etc., etc., ont fait découvrir une multitude de friponneries qui se sont faites dans ce Pontificat, dans la daterie, pour argent et présents de valeur. Sa Sainteté a fait modernement de grandes réprimandes de cela au Cardinal Cechini, Dataire, lequel s'excusa sur ce que son sous-Dataire étant le grand sous-Dataire du Palais, il a peut-être su faire signer beaucoup de choses sans son aveu et su. Le public ne fait grâce à personne et, selon son sens, attribue telles escroqueries de grâces à l'avidité du Saint-Père même, ce que, pieusement, je ne veux croire, les autres à celle de sa parenté accréditée, les autres des officiers de daterie. De quelque côté que cela vienne, tout n'en vaut rien, et véritablement toutes ces intrigues sont très-scandaleuses pour l'Église, laquelle, par un secret jugement du ciel, ne paroit attachée, j'entends parler du matériel, qu'à la masse d'argent et des finances, aux confiscations des biens des particuliers, aux amendes et peines pécuniaires, dans les tribunaux criminels, pendant que la Chrétienté soupire dans les misères des guerres, et, qu'entre autres, la République de Venise s'en va réduite à être obligée de donner Candie au Turc, pour conserver par cette cession le reste de ses États et le nouvel...

L'on m'a assuré que le Pape, dans la prochaine promotion, veut faire entrer trois sujets papables : 1° son confesseur, homme de fort petit talent, aujourd'hui évêque *in partibus*... 2° M. Merli [1], Secrétaire des brefs des Princes, et 3° Corrado, Auditeur de Rote... Les deux derniers sont mes amis de longue main, et la France ne perdroit rien en leur promotion, non pas qu'ils soient déclarés de notre faction, mais ils sont Ita-

[1] Ou Nerli. Il est question de lui dans la correspondance du Coadjuteur avec l'abbé Charrier.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

liens très-fins et parfaitement bons ecclésiastiques, qualités qui ne plairoient pas aux Espagnols, vu l'état où se trouve leur Royaume de Naples.

..... La nomination de l'Empereur est, comme je vous l'ai dit, arrivée ici, en la personne du frère du Landgrave de Darmstad, de l'Ordre de Malte et Grand Prieur d'Allemagne; le Pape y a fait d'abord difficulté, mais Sa Sainteté l'a acceptée depuis, et les Espagnols, qui désirent ce Prince pour Cardinal, ont obtenu l'agrément du Saint-Père en sa faveur.

CLXXXIV.

Du 22 janvier 1652 [1].

..... J'ai reçu votre lettre datée de Poitiers, du 19 décembre, dans laquelle j'apprends que le courrier, qui devoit arriver vers vous en ce temps-là, avoit été, ainsi que le nôtre, arrêté par les eaux et grandes neiges de la Savoie..... La vôtre susdite avoit été prévenue d'un courrier extraordinaire, dépêché en toute diligence de Paris par M. le Coadjuteur au sieur abbé Charrier, qui est ici chargé de la sollicitation du chapeau de Cardinal, destiné par Sa Majesté à ce Prélat. Par cette voie les lettres et feuillets d'avis, qui sont venus à tous les particuliers, portent une menace d'augmentation de troubles et guerres civiles, si générale par tout l'État, que je puis bien vous assurer d'un accroissement de mes impatiences d'avoir de vos nouvelles et de les désirer avec bien plus d'inquiétude que je n'en témoignois, il y a huit jours; et vous pouvez bien vous imaginer que le Pape et les Espagnols sont bien ici aux écoutes et dans

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le souhait d'avoir confirmation dudit prétendu soulèvement. Ils tiennent infaillible la suite devoir être le bouleversement général dudit Royaume. L'on marque de Paris que le Parlement y a donné divers arrêts contre M. le Cardinal Mazarin et, outre cela, avoit recommencé ses assemblées et ses délibérations pour armer de nouveau contre le Roi, et envoyé les lettres circulaires à tous les autres Parlements pour les faire liguer avec celui-là ; et ce pour empêcher la marche de certaines troupes, que l'on mande être entrées en France, recommandées par cette Éminence et le Maréchal d'Hocquincourt pour aller joindre l'armée de Leurs Majestés, ajoutant que Son Altesse Royale s'est déclarée chef de troisième parti. Si bien que vos ennemis croient avoir déjà deux armées dans le Royaume contre le Roi, et la plupart des grandes villes, écartées de l'obéissance due au Prince et ne faisant point de doute que les Anglois et Espagnols ne nourrissent et soutiennent bien vertement telles rébellions. Présentement les François sont considérés ici comme des gens quasi sans Roi, sans patrie, et la nation sans vigueur à cause de ses maladies intérieures. Et il semble que l'Espagne se prépare déjà aux allégresses et triomphes de la prise de Barcelonne, la croyant infailliblement, quoi que puisse faire le Maréchal de La Mothe[1], prévoyant qu'il sera bientôt sans troupes et sans argent.....

Ce n'est pas que le Pape ne soit encore sur les épines et vaillant en ses décrets sur ce qui arrivera de tout ce grabuge. Et, sans m'amuser à vous déduire tout ce qui m'a été rapporté, pour preuve de cette mienne opinion, des discours de Sa Sainteté faits à diverses personnes des plus qualifiées de cette Cour sur ce sujet, je ne m'arrêterai qu'à ce qu'il a dit modernement au sieur

[1] Le Comte de la Mothe-Houdancourt, Duc de Cardone, Maréchal de France, Vice-Ro de Catalogne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

abbé Charrier, qui fut à son audience, lundi 15e du courant : savoir que les François se portoient aisément à la colère; mais qu'ils s'en guérissoient avec facilité, et qu'enfin les Rois étoient les maîtres et qu'après un peu de bruit, un chacun se rangeroit à la Cour, alléchés à mettre les armes bas pour l'espérance des récompenses et gratifications. Je crois que l'intention du Saint-Père étoit de découvrir, par cette petite contestation, si ledit sieur abbé avoit connoissance certaine de l'humeur de Son Altesse Royale et s'il lui donneroit quelque sûreté que ce Prince n'étoit pas pour s'apaiser sitôt, estimant que, par la voie de M. le Coadjuteur, cet envoyé étoit pleinement informé des dispositions du Parlement de Paris, ainsi que de celles de M. le Duc d'Orléans. Ma croyance est que Sa Sainteté ne parlera ni fera rien qui puisse faire remarquer à l'extérieur ses véritables sentiments sur cette nouvelle levée de boucliers, jusques à ce qu'elle voie la réussite du voyage de M. le Cardinal Mazarin, la réception qui lui sera faite en Cour, le poste qu'il y occupera et les bourrasques qui s'élèveront contre son rétablissement au Ministère. N'aimant ni la France, ni cette Éminence, craignant néanmoins de faire éclater à contre-temps ses aversions, il attendra surtout la réussite du siége de Barcelonne avant que de faire, plus que par le passé, le brave et le menaçant contre nous.

Je suis bien toujours, nonobstant ces mauvais accidents inespérés, dans l'opinion que le Saint-Père ne donnera aucun secours aux Espagnols, réels, de sa bourse, ou de gens de guerre, pour notre destruction, appuyé en cela de la connoissance que j'ai de son peu d'inclination à la dépense et de son amour envers les finances et le bien de sa maison. Mais, suivant ce que je vous ai écrit dans ma dernière lettre, il sera ravi que les Espagnols, après avoir remonté sur leurs bêtes, nous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

chassant de la Catalogne et de Casal, et avoir remis le Portugal dans l'obéissance de Castille, et nous avoir réduits dans l'état que nous étions, il y a vingt ans, d'avoir lieu d'avoir fait le bon Père Commun, s'employant pour une paix générale que nous recevrons encore comme une très-grande grâce pour pouvoir remédier à nos désordres intérieurs, remettant le Roi en son autorité, dans l'étendue de son ancien patrimoine, demeurant énervés et sans forces pour entreprendre une nouvelle guerre en Europe. Et alors il croiroit finir ses jours glorieusement, se pouvant dire le restaurateur de la monarchie d'Espagne, sans perdre le titre de bienfaiteur de la France, lui ayant procuré un repos au dehors, producteur de celui de dedans. Voilà, selon mon avis, l'assiette présente du Palais apostolique.....

..... Innocent X^e^, vu son tempérament, ployeroit sans conteste le gantelet à la moindre menace et s'adouciroit, mais, par un secret jugement de Dieu, il faut qu'un Pape, le plus timide qui ait jamais été, haï le plus de tous ses vassaux, le moins estimé des Princes de l'Europe, ait rencontré des conjonctures si favorables qu'il puisse impunément houspiller tout le monde, sans appréhender aucun ressentiment des injures qu'il fait journellement aux plus grands Rois de la terre, lesquels, par une seule menace, le feroient trembler des pieds jusques à la tête, à quoi ils ne veulent ni ne peuvent se résoudre, pour ne se mettre en tête une personne qui n'est, sur ma parole, capable de faire aucun bien ni mal, à la réserve de ce qui regarde les grâces de sa Daterie et l'enceinte des murailles de Rome. Il sait si adroitement donner l'épouvante à un parti par quelques petites caresses faites à son caractère qu'un chacun croit beaucoup avancer quand il l'a détourné de l'amitié de son ennemi. Pour moi, je suis leurré de cette fraude, et c'est ce qui le tourmente le plus, parce que, persistant à ne vouloir point aller à son

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

audience, à cause des mauvais traitements qu'il a faits par le passé à la France et continue en la personne de notre Consul de Civita-Vecchia avec la plus haute et manifeste injustice qui se soit jamais vue ici, il ne peut en dissimuler son courroux et déplaisir, parce que je lui ai rompu ses meilleurs chiens.....

..... Il a dit tout fraîchement au sieur abbé Charrier que je m'étois abstenu de son audience pour des bagatelles de peu de considération, que ledit Consul avoit été d'intelligence avec moi pour faire sauver Crescentino Foschi [1] de la chaîne de ses galères, et que j'avois renvoyé bonne somme d'argent pour cet effet, et que, me voyant découvert, je voulois faire une querelle du Roi de certains intérêts particuliers. Quand tout cela seroit vrai, le bon Père devroit se ressouvenir de la protection qu'a toujours donnée le Roi audit Foschi, qui a été injustement condamné pour satisfaire aux vengeances de Ludovisio [2], décréditer l'autorité du Roi et flatter les Espagnols, si bien que je ne saurois point sortir des limites de mon devoir et des ordres de mon maître. Et le Saint-Père ajouta qu'il avoit écrit à son Nonce sur cet accident en termes qui feroient bien voir l'innocence de son procédé.....

Le Pape, faisant ses plaintes au susdit abbé Charrier, ajouta que, bien loin de mon opinion qu'il n'avoit nulle autorité de justice particulièrement criminelle sur les actuels officiers de Sa Majesté et mes domestiques, il avoit fait étudier ses avocats sur le droit des gens, lesquels trouvoient qu'il en avoit sur ma personne même.

[1] Espion italien, au service du Bailli de Valançay. Le Consul de France, pour avoir facilité l'évasion de ce Foschi, agent secret de la France, qui avait été mis aux galères, fut destitué par le gouvernement pontifical, et arbitrairement remplacé par un autre consul choisi par les Ministres du Pape.

[2] Neveu du Pape

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vous jugez par là de la capacité du maître et des docteurs. Mais je me suis contenté de hausser la tête à l'annonciation de cette belle doctrine et de dire que Sa Sainteté étoit trop aisée à la persuasion de ces jurisconsultes, qui n'étoient que des fols et des ingrats. Quoi qu'il arrive, je tiendrai toujours ferme pour le soutien de la réputation et autorité du Roi, et avec double insolence et audace quand nos affaires n'iront pas bien de là. Et suis certain et vous assure toujours que, dès lors que vous témoignerez à la Cour tant soit peu d'envie de vous ressentir de toutes ces bravades, que le Saint-Père d'abord mettra de l'eau dans son vin, croyant toujours que l'on souffriroit tout avec patience, n'étoit que j'y donne le feu trop chaud et que l'on se laisseroit piper aux petites caresses qu'il fait aux particuliers françois qui lui vont baiser les pieds, n'étoit que je fais obstacle à l'effet de ses artifices par la vieille connoissance que j'ai de son tempérament et de toute sa famille.

Pour le regard de la promotion, si quelque chose la pouvoit hâter au-delà de ses desseins, ce sera le retour de M. le Cardinal Mazarin, prétendant lui donner en tête M. le Coadjuteur, et affermir le crédit de celui-ci pour énerver celui du premier. Jusques à ce jour d'hui nous ne voyons rien qui pronostique sitôt cette fonction, mais les résolutions du Pontife, en particulier, peuvent changer de face du jour au lendemain.

Tout le monde remarque en Sa Sainteté un chagrin continuel et une humeur noire qui la fait quasi insupportable à ses plus affidés domestiques, et M. Chigi, qui semble être la personne du Palais le plus avant dans les affaires, m'a, de fraîche date, envoyé dire qu'il étoit de serment de ne parler jamais de rien au Saint-Père, sinon en réponse de ses interrogatoires, et les neveux de chair et d'adoption en sont logés là, particulièrement quand il s'agit de faire un bon office à quelqu'un, car, pour en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

rendre de mauvais, chacun est le bienvenu. Voilà en quelle posture est de présent la Cour romaine où la consternation est sur les visages et dans les cœurs d'un chacun, en un point que je vois bien de la peine de vous l'expliquer.

Je vous avois mandé, il y a quinze jours, que le Pape avoit réduit les revenus des lieux de Monts et de la Chambre de cinq à quatre et demi, à la réserve de celui de la Foi, qui importe quatre millions d'or de principal et deux cent mille écus de rentes, et le Pape en peut profiter de plus d'un million d'or comptant. Quelques-uns disent toujours que cela ira à la décharge de l'Église, mais la plupart tiennent que, peu à peu, cela ira fondre dans la maison de Don Camillo[1]..... Il y a quelques personnes de qualité qui m'ont dit que le susdit chagrin (du Pape) procède de ce qu'il voit couler ses années sans être arrivé à son but prémédité d'abaisser tellement toutes les maisons qui passent pour grandes dans l'État ecclésiastique, lesquelles, apparemment, ne peuvent jamais être amies de la sienne, en sorte qu'elles ne puissent faire de mal à ses héritiers, et qu'il connoît bien que D. Camillo se trouvera attaqué de très-pressants ennemis après son décès, demeurant dénué d'amis et d'appui, tout le monde ayant été maltraité dans ce pontificat, et que Sa Sainteté, qui n'a pas le talent ni l'inclination pour se faire chérir, son tempérament le portant plutôt à donner des mortifications que des marques d'estime, prévoit que la fin de ses jours arrivera avant que d'avoir fait les réconciliations dont ses neveux auroient besoin, particulièrement les Barberins qui, n'étant pas achevés de ruiner avant la fin de ce Pontificat, pourront facilement un jour avoir leur revanche, qui est un inconvénient auquel le Pape ne peut pas ni ne veut re-

[1] Le neveu du Pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

médier, parce qu'il faudroit faire trop de choses à l'avantage de cette maison pour, sincèrement, renouer avec elle, bien que cela ne soit que des préjugés. J'entre néanmoins dans cette opinion, ne voyant point d'autres motifs de cette bile, vu la favorable fortune qu'a le Pape en tout le reste de ses souhaits.

Le sieur du Lieu[1] me marque par cet ordinaire que, quoique vous ayez pris la peine d'écrire à M. le Marquis de La Vieuville, pour ne point ôter le supplément qui avoit été concédé, il y a quelques années, aux courriers de Lyon à Rome, pour les faire marcher tous les huit jours, ce qu'ils ne faisoient jadis que deux fois le mois, que, jusques à présent, il persiste à vouloir ce retranchement qui n'est qu'une bagatelle, laquelle coûtera au Roi le triple, parce qu'il faudra souvent expédier des extraordinaires ; et un envoi de ceux-ci coûtera pour douze des autres. Ce sont des ménages, à mon avis, mal entendus ; mais cependant ledit sieur du Lieu m'avertit qu'il n'expédiera plus de courriers qu'une fois le mois, ou, pour le plus, deux, ce qui portera très-grand préjudice au Roi et au bien de ses affaires de par deçà.

L'on a présenté à mondit sieur le Surintendant les ordonnances qu'il vous a plu me donner pour mes appointements de l'année courante et des deux autres suivantes, ainsi que des trois années de ma pension, qui me sont dues du passé. La réponse qu'il a faite ne me donne pas grande espérance de tirer de l'argent d'un côté ni de l'autre. Je sais bien qu'il y a des choses plus pressantes que mes intérêts et les assignations pour ma subsistance en cette Ambassade, aussi n'en fais-je pas instances ni plaintes, mais seulement mes très-humbles prières pour mon congé, m'étant impossible, comme vous savez, de trouver de quoi vivre davantage en cette Cour.

[1] Il était à la tête du service des postes.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Je ne fais point de doute que je ne reçoive bientôt une lettre de vous qui me donne la liberté de retourner en France pour éviter une formelle banqueroute en ce pays ici. Je vous rends mes très-humbles grâces pour la bonté et facilité que vous avez eu pour moi en ce rencontre, me donnant tant de marques de bienveillance.....

..... L'on continue fort vertement les procédures contre ceux qui ont eu part à l'expédition de cette bulle demandée par un gentilhomme portugais dont je vous fis mention dans ma dernière dépêche, et les prisons sont pleines de gens arrêtés pour ce fait. Le sous-Dataire, qui étoit le grand favori du Pape et de D. Camillo et l'avoit été de Dona Olimpia, que tout le monde tenoit être sans difficulté à la veille du cardinalat, étoit la personne qui manioit le mieux l'esprit de Sa Sainteté, paroit maintenant plus près d'un banc de galère que de ceux du Consistoire. Le fiscal, qui avoit été jusqu'à présent le chien au grand collier, et qui avoit toujours conduit les grandes eaux au moulin, a été chassé ces jours passés de sa charge, et beaucoup croient que l'on lui fera son procès.

Vous avez vu, dans mes autres lettres, de quelle façon le Pape a parlé du Cardinal Panzirole après sa mort, et en quelle réprobation du peuple est décédée cette Éminence. En vous remettant en mémoire tout ce que je vous ai écrit des traitements que fait Sa Sainteté à sa belle-sœur, jadis l'objet de toute son amitié, vous tirerez conséquence comment a pu être gouvernée l'Église, mise entre les mains de gens de cette farine, et le Pape prétendant peut-être effacer la mémoire du passé, en châtiant, chassant et blâmant ses favoris et affidés ministres, fait possible pis, parce que l'on remarque que, ne pouvant trouver des créatures de même tempérament, il ne veut parler à personne, et nul n'ose lui rien dire ; il eût été plus séant de redresser les fautes des délinquants, lesquelles probablement n'ont pas été commises sans l'avis

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Saint-Père, que de les établir aux yeux du public par procès contre les uns, plaintes contre les autres, après leur mort, et persécution contre cette vieille dame; le tout augmentant le scandale au lieu de le diminuer. Si cela arrive justement ou par un malheur de Sa Sainteté, c'est de quoi je ne puis ni ne veux donner sentence définitive, parce que je pourrois m'y tromper comme le reste de cette Cour.

Le Père Gottiffredi, Romain, né d'une maison entre le gentilhomme et l'homme bourgeois, ci-devant Provincial de la Compagnie de Jésus en la province de Rome, fut hier élu Général. L'on croyoit que sa sévérité l'excluroit de cette prélature, mais ceux qui le connoissent bien disent qu'elle n'est qu'extérieure, étant fort benin dans le fond de l'âme. L'on croit pourtant qu'il retranchera beaucoup de petites libertés qui se sont glissées parmi ces Pères, et particulièrement dans les colléges. Ce sera, je crois, un homme fort neutre, bon Italien et sans partialité en son gouvernement.

L'on me vient d'aviser tout présentement que le sous-Dataire venoit d'être arrêté et conduit en prison.

L'on a tenu Consistoire ce matin, dans lequel il ne s'est rien passé qui mérite de vous être écrit. Cela veut dire, vu le voisinage du carême prenant [1] et de ses mascarades romaines, qu'il n'y en aura plus jusques au premier lundi de carême, ni par conséquent de promotions de Cardinaux.

CLXXXV.

Du 29 janvier 1652 [2].

..... Sur la fin de ma dépêche de la semaine passée, je vous donnois avis de l'emprisonnement du sous-Da-

[1] Le dernier jour du carnaval.
[2] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

taire, ci-devant le plus accrédité officier et la plus chère personne qui fût dans le Palais ecclésiastique. Vous aurez vu dans mes précédentes le sujet de sa disgrâce, et qu'il est accusé, comme présentement convaincu, de diverses faussetés dans la concession de plusieurs grâces et de trop d'indulgence, vu la rigueur des canons, en l'octroi d'icelles, et ayant pris des sommes considérables d'argent, et, en fait, avoir rendu vénales les bulles du Saint-Siége pour des dispenses tout à fait extraordinaires. C'est un homme perdu, puisque sa mort aura pour motif la justice mêlée à la raison d'État. Il court divers bruits des réponses qu'il a fait aux commissaires qui l'interrogent; mais il est à présumer que pareilles procédures seront tenues dans le dernier secret, particulièrement durant ce Pontificat. Et comme rien ne le pourroit sauver, selon l'équité, qu'en prouvant qu'en tout son péculat simoniaque, le Pape ou ses proches y auroient eu part, ce que je ne veux pas croire, l'on prendra bien garde que son procès vienne en évidence, crainte que l'on y vît quelque chose de scandaleux pour l'Église ou pour le particulier du Pontife, qui, faisant voir son innocence au mauvais gouvernement passé de la Daterie, ne se pourroit laver de négligence et d'une vicieuse confiance, faisant connoître au public de n'y avoir point eu de commerce, d'autant plus qu'ayant été souventes fois averti de ce qui se passoit, Sa Sainteté n'a jamais voulu ajouter foi à ce qui lui a été représenté des malversations de ce Sous-Dataire, se fâchant même que l'on lui en parlât mal, comme si c'eût été pour le troubler en décriant la personne qui avoit la meilleure part en ses bonnes grâces. Il y aura bien du monde apparemment qui participera à la criminalité de cet officier, parce que les bulles des Pontifes vont en cette manière autant contre ceux qui donnent que contre ceux qui reçoivent, et qui, directement ou indirecte-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ment, entrent dans la méditation de ces traités simoniques. Et même tous les domestiques du Saint-Père sont en grande appréhension, parce que n'ayant point eu d'autre chemin pour obtenir des grâces que celui dudit Sous-Dataire, chacun se recommandoit à lui pour ses intértês particuliers, ou ceux de leurs parents et amis. Il y en a déjà quelques-uns qui ont été prisonniers, et ce juge, nommé Marco Rugolo, qui fait profession de prendre toutes les mauvaises causes criminelles en main et de condamner, à yeux clos, tous ceux qui lui étoient renvoyés, lequel présentement faisoit le procès à notre Consul de Civita-Vecchia, en la manière que je vous ai précédemment marqué, a eu commandement de sortir de la ville de Rome en trois heures et de l'État ecclésiastique en vingt-quatre heures. Tous les biens du fiscal ont été mis en séquestre, selon que l'on m'a assuré, si bien que vous voyez, par exil, par future mort instante et prochaine, ou par confiscation, tous les favoris de Sa Sainteté punis ou prêts à être châtiés de leurs iniquités et manières de nuire injustes et tyranniques. Si du moins la connoissance qu'aura maintenant le Pape de la façon que son État et l'Église ont été gouvernés, depuis sept ans et demi en ça, lui peut faire ouvrir les yeux à l'avenir, et lui réveiller les bonnes intentions pour réparer le mal passé par un gouvernement futur, qui a été suivant les lois divines et humaines, nous aurons sujet de nous réjouir de la découverte qui a été faite de tant de friponneries, et il n'est pas impossible que Sa Sainteté ne réparât sa réputation, si le public venoit à se persuader qu'elle a ignoré tout ce beau ménage; ce qui n'arrivera pas, si l'on ne voit pas bien manifestement une mutation d'officiers de mauvais en bons et d'inclination à contenter les Princes et les particuliers, aussi cordiale qu'elle a paru portée aux mauvais traitements des sujets du Saint-Siége et au mépris des Rois et Prin-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ces étrangers, car l'on pourroit dire que la dureté qu'avoit le Pontife à donner contentement aux Ambassadeurs, sur les grâces qu'ils demandoient de la part de leurs maîtres, procédoit des obstacles qu'y mettoient sesdits officiers, qui, en voulant faire marchandise, par une politique, arrêtoient les expéditions qui pouvoient passer franches et avec la pureté requise, en recommandation des Couronnes de l'Europe, ne trouvant pas leur compte à ouvrir un chemin qui n'étoit de nul profit et qui défraudoit leurs gabelles, qui ne pouvoient rendre d'émoluments sinon quand lesdites expéditions passoient par les mains de gens ordinaires et de basse condition...

Je continue toujours à m'abstenir d'aller à l'audience, croyant qu'il y va de la réputation du Roi que j'aille caresser un Pape, qui, opiniâtrément, persiste à vouloir décrier l'autorité et le parti de Sa Majesté, avec une injustice si manifeste que vous aurez vu dans mes précédentes lettres. Ce divorce néanmoins se fait toujours sous prétexte que je n'ai rien à représenter à Sa Sainteté qui mérite de l'incommoder, m'offrant toujours d'aller vers elle, en cas qu'elle veuille me commander quelque chose, attendant toujours les ordres et volontés de Sa Majesté et vos commandements avant que d'en venir à quelque marque de plus grande rupture...

Je ne m'amuse plus à vous échauffer davantage aux ressentiments que mérite le procédé du Saint-Père; ce que vous aurez su par le passé est plus que suffisant pour porter Sa Majesté à une résolution de ne vouloir plus souffrir si peu de respect et de si manifestes signes d'aversion en dissimulant, crainte qu'enfin toute notre faction ne vint à se dissiper dans la Cour de Rome et même dans l'Italie, quand elle s'apercevroit, laissant à part le spirituel, qu'un Prince, de la portée du Pape, puisse impunément jouer du pair et quasi du supérieur avec notre Roi et son État. Il suffit que je vous confirme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ce que je vous ai tant de fois dit, qu'il est plus important que je ne puis vous exprimer, de désigner quelques volontés de mortifications résolues contre la chair et le sang du Pontife, laissant à part le Saint-Siége, pour conserver nos amis, nos partisans et notre crédit en cette Cour, et plus l'on y peut être persuadé que le Roi a de grandes affaires sur les bras, plus il faut y paroître audacieux et en colère pour y faire connoître notre intrépidité. En quoi nous ne courrons aucun danger d'attirer sur nous quelque riposte dommageable du Saint-Père, lequel, naturellement timide et avaricieux, ne tranche du grand que contre ceux qu'il croit hors de défense et qui, maintenant, par les accidents mis ci-dessus, est étonné... et appréhendera tout, connoissant que nous le pouvons attaquer, tant sur sa partialité pour nos ennemis, sur sa haine contre la nation, que sur le mauvais maniement de son Pontificat.

Le Cardinal Pamphilio [1] paroît avoir repris haleine par la chute du Sous-Dataire, qui étoit son ennemi déclaré, et qu'il vouloit en toutes façons faire sortir du Palais et de son adoption au népotisme. Cette Éminence a travaillé ouvertement pour pousser à bout ce misérable. A quoi ayant réussi, la Cour romaine semble avoir décrété un triomphe de faveur à ce politique victorieux. Don Camillo et la Princesse de Rossano témoignent quelque rupture de commerce et d'affection avec ledit Cardinal pour s'être montré trop échauffé à la ruine de ce criminel, qu'ils ont voulu protéger et sauver du naufrage, étant leur grand confident et interprète auprès du Pape, lequel, suivant mon avis, n'avoit pas besoin des mauvais offices et sollicitations de ce sien neveu adoptif, pour découvrir les malversations du Sous-Dataire. [Le Pape] n'a pas, néanmoins, été marri de faire paroître au public

[1] Le Cardinal neveu.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelque peine à s'en laisser persuader, pour faire connoître qu'il a été trompé, avec une grande finesse et accortise; mais cependant l'on vient de m'avertir que ledit Sous-Dataire, à tous les interrogats que l'on lui faisoit sur les grâces données et concédées à force d'argent, répondoit toujours n'avoir rien fait sans *verbo facto ad sanctissimum*, et vouloit signer de sa main et parapher tous les articles desdites procédures, au commencement, à la fin et aux marges, et, étant avocat criminaliste, il donnoit bien de la peine à ses juges. L'on ajoute qu'il y avoit des bulles des Papes qui défendoient qu'on reçût jamais, en procédures criminelles, aucunes déclarations qui allassent contre les Papes, leurs neveux et les Cardinaux, sans qu'au préalable, il y eût un bref *motu proprio*, qui donnât autorité aux commissaires de recevoir semblables dépositions, si bien que la pensée du Sous-Dataire pourra être vaine de se décharger de ses manquements sur le consentement et su de Sa Sainteté et ordres de ses parents. Je crois que ce misérable est en chemin de finir ses jours sans bruit dans la prison; de quelle façon? j'aurois bien de la peine à vous le dire, vu les diverses opinions qui courent là-dessus en cette ville.

Notre courrier extraordinaire n'est point encore arrivé et les débordements des eaux font qu'ils ne viennent plus à temps pour avoir vos lettres et y faire réponse dans l'ordre précédent.. ..

Pour ce qui concerne la promotion des Cardinaux, l'on m'avoit assuré que le Pape y étoit quasi tout résolu, mais l'accident arrivé au Sous-Dataire y a causé de la dilation, en ce que la famille a changé d'intérêts en cette nouveauté, D. Camillo ayant désiré autrefois que ce criminel y entrât, comme une personne qu'il croyoit entièrement et aveuglément dans son parti. Les Espagnols, qui ne souhaitent pas que M. Farnèse, Gouverneur

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

de Rome, y entre, lui donnent toutes les exclusions qu'il leur est possible. Pour n'en point oublier, ils ont mis en campagne le Duc de Parme, et celui-ci la Princesse de Rossano sa cousine, pour représenter au Pape que c'est une des plus grandes injures qui se peut faire à sa maison, que de donner entrée dans le Sacré Collége audit M. Farnèse, vu qu'il est d'une branche qui a prétention, et avec justice, du droit d'aînesse et de quelque supériorité dans celle des Parmesans, et que, s'il arrivoit qu'une personne d'icelle se pût faire chemin au Pontificat, que ce seroit peut-être la voie de la ruine du Duc de Parme ou de ses descendants. Il se rencontre que le Saint-Père a beaucoup d'inclination pour ledit Farnèse, si bien que, trouvant telles difficultés à son élévation, la souhaitant, il pourra porter encore quelque temps en avant ladite promotion pour exécuter son dessein, avec l'aveu d'Espagne, de Parme et de sa nièce. Cependant l'Archevêque de Séville, qui a la nomination de Sa Majesté Catholique, ne peut sortir de ses infirmités, dont l'une est telle qu'elle menace ce Prélat d'une mort voisine.

Pour ce qui peut concerner M. le Coadjuteur, l'on auroit bien de la peine à vous dire les vrais sentiments de Sa Sainteté, laquelle ayant témoigné autrefois le souhaiter avec empressement couvert d'un chapeau rouge, a fait évidemment le renchéri, quand il n'a tenu qu'à lui de l'en honorer, que l'on ne peut dire là-dessus sinon qu'elle lui a seulement destiné cette dignité quand elle a cru ce Prélat échauffé dans un parti contraire à celui de la Cour, et que, quand elle s'est aperçue qu'il s'attachoit aux intérêts du Roi, elle n'a pas voulu le traiter en ami et partial. Et sur ce présupposé, je m'avancerois à vous dire que, si les cartes se rebrouilloient de par delà en sorte que M. le Coadjuteur rentrât dans ses anciens mécontentements, qu'en ce cas, si le Pape pouvoit lui

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

donner le bonnet, avant que le Roi eût révoqué sa nomination, qu'il le fairoit volontiers pour fortifier la faction élevée dans l'État contre l'autorité de Sa Majesté; mais que des tendresses et faveurs sur qui travaille pour le rétablissement de l'autorité royale, c'est à quoi, sauf erreur, j'ai opinion que Sa Sainteté ne se portera pas volontiers, si l'intérêt courant de la maison n'emportoit avec eux la satisfaction dudit Coadjuteur.

Sa Sainteté croît en peine et inquiétude touchant l'état de nos affaires présentes et cherche de tous côtés des pronostics sur le succès des mutations qu'elle prévoit dans la Cour, ensuite du retour de M. le Cardinal Mazarin, qu'elle tient maintenant pour très-assuré; et je sais qu'elle a voulu savoir immédiatement du Cardinal Trivultio[1] ce qu'en attendoit l'Espagne pour son avantage..... Le Pape n'est pas le seul qui soit en peine sur cette matière. Toute l'Italie attend avec curiosité le succès de cette rentrée de M. le Cardinal Mazarin dans le Ministère . . . . . .

. . . . . .

Suivant les ordres de Sa Majesté et vos commandements, j'ai été voir le P. Gottifredi, nouveau Général des RR. PP. Jésuites[2] pour l'entretenir sur la nécessité qu'il y a, pour la satisfaction de Sa Majesté et pour le bien de cette Compagnie, que le P. de Lingendes ne retournât plus à Paris, voire même [fût exclu] de la résidence de cette ville-là, et ce, vu l'humeur extravagante et audacieuse du premier[3]..... et la partialité des deux derniers pour les intérêts des Princes de Condé et de Conti.....

[1] Créé Cardinal sous Urbain VIII.

[2] Son élection avait eu lieu le 21 janvier 1652 et il mourut au mois de mars suivant.

[3] Il y a quelques mots omis par le copiste qui rendent cette dernière phrase assez obscure.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Le Général de la Compagnie de Jésus répond à l'Ambassadeur qu'il se conformera aux désirs du Roi.)

Le sieur abbé Charrier, qui est ici pour les affaires de M. le Coadjuteur, a su que ceux des Pères Jésuites, qui sont venus à Rome pour leur Congrégation générale, ont bien drapé sur mondit sieur le Coadjuteur et fait beaucoup de diligences pour empêcher sa promotion, le baptisant de la qualité de janséniste et de peu affectionné au Saint-Siége. Les uns ont fait cela pour plaire à M. le Prince, et les autres par aversion particulière contre ce Prélat, qu'ils ne croient pas pouvoir avoir favorable dans les différends qu'ils ont avec l'Ordinaire et l'Université de Paris. Pour le Père de Lingendes, si les relations que j'ai eues de ses discours et entretiens faits avec divers Cardinaux sont vrais, c'est une personne qui ne croit pas être peu de chose, bien hardi parleur et grand Frondeur, pour vous le dire en un mot. J'en ai donné part à son Général et au Père Annat Assistant, afin qu'ils lui ordonnassent ou le silence ou plus de retenue en ses distributions de nouvelles. Et si la correction des supérieurs ne fait effet, je lui en ferai une en présence de tous les Pères françois, qui sont ici, qui le mortifiera assurément.....

Le Saint-Père, présentement, ne se peut lasser de faire des caresses à tous les François qui lui vont baiser les pieds et de leur faire des manifestes de ses bonnes inclinations envers le Roi et l'État, pour acquérir des témoins de mon mauvais procédé et de l'injustice des motifs de mon petit divorce, fait depuis deux mois avec elle, sur le sujet des audiences. C'est une maxime bien avérée ici que l'on ne vient à bout de Sa Sainteté que quand on témoigne de n'en vouloir plus avoir besoin ou quand on marque quelque mécontentement qui lui peut causer du déplaisir.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXXVI.

Du 5 février 1652 [1].

Deux jours après l'expédition du dernier courrier, qui est parti pour Lyon, arriva celui qui en revenoit, dont le voyage a été retardé par la quantité des neiges qui sont tombées dans les montagnes de Savoie et de Piémont et par la continuation des débordements des rivières dans toute l'Italie. Celui-ci m'apporta votre dépêche, datée de Poitiers du 26e décembre ; après la lecture de laquelle je jugeai à propos d'envoyer le sieur Picques, Secrétaire de cette Ambassade, chez M. de Chigi, et ce parce que, pour conserver ses intérêts, nous nous faisons la mine depuis quelque temps ; et j'en suis venu jusques à quelques secrètes plaintes de son procédé envers moi. Et pour lui témoigner dans la réalité plus de confidence, je fus porter votre susdite dépêche, à dessein d'offrir à ce Prélat la vue du premier article, pour l'assurer des bonnes volontés de Leurs Majestés en son endroit et confirmer la correspondance qu'il m'a promise et scellée par ses services et partialités. Il reçut cette ambassade avec marque d'une particulière satisfaction..... Il conclut cet abouchement par trois points, l'un de protestation d'une immuable reconnoissance de la bienveillance dont il plairoit à Leurs Majestés l'honorer et lui promettre à l'avenir ; 2° par les raisons qui lui pouvoient ôter l'espérance d'être Cardinal en la prochaine promotion et, en troisième lieu, par les remerciements de ce que je jouois si bien mon personnage pour persuader à cette Cour qu'il n'y avoit point d'a-

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mitié entre nous deux..... A vous dire la vérité, je souhaiterois avec passion que ce Prélat entrât dans le Sacré-Collége, et ensuite qu'il fût plus vieux d'une dizaine d'années. Les obligations qu'il a aux Barberins, les démonstrations d'aversion qu'il a eu, de fraîche date, de l'Espagne, la bizarre manière en laquelle le Pape lui départ ses faveurs et les courtoisies qu'il reçoit de la France, seroient de grands motifs pour nous rendre ce personnage favorable et partial dans nos intérêts.....

Sa Sainteté a peu de cœur et beaucoup d'artifice. Concluez de là que, quand tout seroit sans dessus dessous dans l'État, pourvu que le Roi fasse un signe menaçant du doigt, que l'on aura mémoire un jour des bonnes et des mauvaises actions de Sa Sainteté; il est très-constant que cela lui mettra la gourmette plus haute que ne feront tous nos respects et nos soumissions, qui ne sont pas viandes pour son estomac. Quoi qu'il arrive, il est en état de tout souffrir plutôt que d'entrer en des résolutions qui requièrent de la dépense et la dissipation de ses ménages.

Vous aurez vu, dans mes précédentes, l'emprisonnement de son Sous-Dataire, ci-devant son favori et unique affidé Ministre. L'on lui fait son procès fort chaudement. Il est avocat de sa profession et entendu dans le criminel, et répond en homme du métier, avoue avoir reçu quantité de sommes d'argent pour l'expédition de diverses grâces assez extraordinaires. Il y met une queue, disant que ç'a été avec le su du Saint-Père et par son ordre. Et quand on veut savoir ce qu'il a fait de l'argent, il répond que le Pape en peut dire la vérité, mais que pour lui il ne le fera point, s'il n'a un commandement de son maître, par écrit, de révéler tels secrets. Et lorsqu'on lui repart que Sa Sainteté n'est pas en cela d'accord avec lui, il réplique que l'on le mette en sa présence, et qu'après lui avoir dit deux mots à l'oreille,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

elle se resouviendra du passé et le déclarera en cela homme de bien. L'on lui représente qu'il faut donner plus de foi aux paroles des Princes qu'à celles de ses officiers. Il soutient la négative par textes de lois et décisions de la Rote, et qu'aux affaires courantes, le Ministre doit être plus croyable que le Prince, quand il y peut avoir faute de mémoire au dernier et que les apparences sont en faveur du premier, le Prince, pour la quantité de choses qu'il a dans la tête, ne pouvant si bien se ressouvenir que celui qui n'est chargé que du particulier de sa commission, son emploi n'étant pas sujet à la confusion que peut mettre dans un esprit la diversité des négoces. L'on croit néanmoins que le Sous-Dataire perdra la vie et bientôt, parce qu'il est impossible qu'il n'aie pas fait quelque friponnerie pour ses intérêts particuliers au desçu de son maître, parmi la foule de grâces qu'il expédioit despotiquement pour l'avantage des intérêts de la parenté et de la famille de Sa Sainteté. Et se pouvant qu'il a touché et changé quelque chose dans les Registres des prédécesseurs du moderne Pape, n'ayant pas en main un bref ou bulle pour ce faire, quoiqu'il puisse alléguer d'en avoir eu commandement de vive voix, cela ne le peut sauver. Cette seule faute le fera condamner juridiquement, vu la sévérité des décrets et constitutions apostoliques contre ceux qui prennent tel arbitre, qui passe pour attentat impardonnable dans la Cour romaine.

Ce qui lui sera plus contraire sera qu'il a eu le dépôt et la véritable confidence des plus importantes affaires de la maison de Sa Sainteté et qu'il a été le principal conseiller et exécuteur de toutes les résolutions prises contre les autres, qui sont hors du pair, dans Rome, dont le Pape a désiré la ruine pour se servir des débris à la construction de la sienne et que, dans un autre Pontificat, ce misérable pourroit donner sans peine les outils

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nécessaires au démolissement de celles des Pamphiles. Et pour n'avoir pas un témoin si dangereux, la politique veut qu'il sorte de ce monde, à quelque prix que ce soit. Quelque mine que fasse le Saint-Père, cet accident l'a bien mortifié, puisqu'il est impossible de si bien replâtrer ce manquement qu'il n'en paroisse toujours des vestiges et que ce Pontificat n'en demeure très-visiblement blessé en sa réputation, telle que puisse être l'innocence de Sa Sainteté. Et quand, de par delà, on ne fairoit qu'un peu de semblant de vouloir être informé de la manière dont ont passé toutes ces belles intrigues, cette curiosité suffiroit à tenir le Pape dans la crainte, n'ignorant pas que son successeur, si peu qu'il fût sollicité du fils aîné de l'Église, au remède des scandales qu'ont causé dans la Chrétienté pareilles malversations, ne fût ravi d'en faire justice exemplaire contre tous ceux qui y auroient eu part avec tolérance, dissimulation ou intérêt. N'appréhendez pas de remuer cette piscine ; bien loin d'émouvoir la bile à Sa Sainteté, vous le rempliriez de frayeur, et, en quelque façon, l'on est obligé d'en venir là, puisque les discours de Sa Sainteté, parlant de nos affaires, du Roi, de la Reine et du gouvernement, selon que je suis averti par des personnes qu'elle croit ses amis intimes, et peu affectionnées à la France, sont si peu respectueux et si peu judicieux qu'ils nous obligent par force à des ressentiments vigoureux et nos brouilleries ne sont plus des excuses légitimes de dissimulation, puisque je m'avance à vous dire que, quand tout se devroit perdre, la souffrance n'est plus de saison envers une personne qui en est venue au point qu'est maintenant le Pape. Si vous me repartez qu'il seroit besoin que je vous fisse savoir en quels termes parle Sa Sainteté de leurs Majestés et du sujet de nos guerres civiles, et quels avis lui en viennent de Paris et particulièrement de son Nonce de Turin, je vous répondrai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qu'il ne m'est pas loisible de le mettre sur le papier, pas même en chiffre le plus caché que je puisse former. Quand je serai de retour en France, je vous le dirai de vive voix... Vous pouvez et devez faire parler très-haut au Nonce du Pape et lui dire en peu de mots qu'il fasse que son maître soit dorénavant plus retenu et plus prudent en ses discours et dans ses œuvres, eu égard à la France, s'il ne veut que l'on se résolve, de par delà, à l'arrestement de son flux de bouche et du cours de ses mauvaises intentions contre nous et les puissances de l'État. Il ne faut point douter qu'une réprimande ne fasse beaucoup de bons effets. Le mal va s'augmentant et pourroit dégénérer en une plaie incurable, nous décréditant dans l'Italie et persuadant le monde que nous sommes dans une foiblesse si grande que ce seroit imprudence d'espérer plus rien de l'appui de notre faction pour ceux qui y voudroient entrer; et vous pouvez y donner remède très-promptement.

Pour le regard de notre Consul françois, dès l'instant que cet infâme juge, qui faisoit son procès, a été parti d'ici et que cette cause a été mise en d'autres mains, le commissaire député, bien que c'eût été lui qui avoit été envoyé à Civita-Vecchia pour prendre information de cette prétendue criminalité, où il confesse avoir fait plus que le possible pour découvrir les desseins des accusés, après avoir lu les écritures faites par son prédécesseur et les dépositions des témoins, a jeté les papiers par terre et dit qu'un tel juge méritoit d'être pendu, a fait élargir ceux qui étoient dans les prisons et dit hautement qu'il n'y avoit rien contre notre dit Consul, non pas même matière pour l'ajourner à comparoître. Sur quoi, en peu de mots, je dis mes sentiments assez nettement au Gouverneur de Rome, le jour de la Purification, assez proche du Pape pour en être entendu, lorsque Sa Sainteté ôtoit ses ornements pontificaux, après les

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

fonctions ecclésiastiques pour la solennité du jour. Je verrai où ira aboutir cette grande levée de boucliers et vous en manderai le succès... Ce nouveau commissaire, en donnant l'élargissement au juge de Civita-Vecchia, qui étoit en prison sous prétexte d'intelligence avec moi, parce qu'il avoit refusé de déposer contre ledit Consul pour lui faire une fausseté, il lui dit : « Tu es innocent entièrement, mais si, d'estoc et de taille, tu eusses mis prisonnier ce Consul françois, tu t'immortalisois dans le Palais pontifical. » Vous conclurez de là si j'ai raison de dire que le but du Pape ne va qu'à décrier l'autorité du Roi et sa grandeur, et faire connoître à chacun que les François ne doivent être en aucune façon d'estime en ce pays, prétendant le persuader par les mortifications qu'il nous donne, qui redoubleront par notre patience et finiront si nous ripostons brusquement, selon que nous sommes attaqués, et n'étoit que je persiste à ne point aller aux audiences et néanmoins d'assister aux capelles et prônes partout, qu'autant que nous révérons le Saint-Siége de la qualité de Vicaire de Jésus-Christ, autant nous méprisons, et, dis hautement..., dédaignons l'autorité temporelle du Prince de cet État, que nous appréhendons moins que le Prince de Massa Carrare ou la République de Lucques, eu égard au matériel, mettant toujours sur nos têtes [ce] qui dépend du spirituel; sans cela, dis-je, nous serions maintenant l'opprobre de cette ville, mais un chacun reconnoît que si le Pape a des mépris pour nous à Rome, nous en avons pour lui ailleurs, suivant la distinction permise.

Le Pape espère la réussite du siége de Barcelonne en faveur des Espagnols... ce qui le rend bien plus violent (contre nous) qu'il ne seroit. Et comme Sa Sainteté prétend avoir le vrai secret d'Espagne, d'où l'on assure que l'on mangera jusqu'à la terre et que l'on perdra jusqu'au

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dernier homme de Castille pour nous chasser de cette place, tout ce qui est mandé des préparatifs que fait M. le Maréchal de La Mothe pour la secourir et de l'espérance qu'il y a d'un heureux succès de ses desseins, passe pour des contes à dormir debout dans l'esprit de Notre Saint-Père, ainsi que [pour vérités] un accommodement, en France, sous la souveraineté de Guyenne, pour M. le Prince, [une régence] absolue de l'État pour M. le Duc d'Orléans, et l'établissement d'une espèce de République dans la ville de Paris. Voilà les impressions que mettent dans sa tête ses affectionnés, qu'il a de par delà, son Nonce [1] et particulièrement celui de Turin, qui écrit tous les huit jours les plus extravagantes nouvelles qu'on se puisse imaginer, au désavantage du Roi. Et à l'heure que je vous parle, sauf que la gaîté, qui paroît en public sur mon visage, détrompe un peu le monde, l'on tiendroit pour constant que notre État va, au premier jour, être séparé entre nos malcontents, l'Espagnol et l'Anglois, et que Sa Majesté ne fera pas peu si elle se réserve quelque lieu de retraite pour y pouvoir finir ses jours..... C'est pourquoi il se faut efforcer de faire de temps en temps quelque coup de vigueur pour conserver et enhardir nos affectionnés, leur influant la résistance et fermeté par des actions qui témoignent que nous ne sommes pas si bas que l'on nous dépeint; et vous verrez que si Barcelonne est secouru, l'on recommencera à nous caresser et flatter de tous côtés.....

Il court un très-grand bruit du retour prochain de dona Olimpia aux bonnes grâces du Pape, et ce, d'autant plus que Sa Sainteté, ne pouvant et ne se voulant confier

[1] Nicolas Guido Bagni. Il avait été d'abord marié à Théodora de Gonzague, et après la mort de sa femme il était entré dans les Ordres. Il fut Nonce en France de 1647 à 1656, et l'année suivante il fut créé Cardinal.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

à Chigi de tous ses desseins pour l'établissement de sa maison, ayant perdu le Sous-Dataire, qui en étoit le seul secrétaire, et ne voyant personne à sa mode pour la conduite et exécution d'iceux, veut rapprocher cette belle-sœur, qui en a eu la connoissance depuis quarante ans en ça. La Princesse de Rossano est toute prête d'accoucher. Si elle ne fait qu'une fille, son crédit diminuera plutôt que d'augmenter; si elle a une fille (*sic*), il faudra qu'elle lui fasse une donation de ce dont elle peut disposer, en excluant les enfants du premier lit. Refusant d'en venir là, elle est perdue; une fois qu'elle aura parlé, on lui donnera quelques menues satisfactions, mais le Pape ne la croit pas capable de certains retours qu'il a pour avantager l'héritage de sa famille, et, partant, il faudra qu'elle se résolve à souffrir un pilote au gré de son oncle, qui sera sa belle-mère, après les avoir ajustées et fait embrasser. Pour D. Camillo, il faut qu'il se contente de la tendresse et de l'amitié sans prétendre à l'estime. Pour le Cardinal Pamphilio, ôtée cette représentation en peinture de neveu, je ne vois pas qu'il se doive attendre à plus grandes faveurs, et véritablement il n'en est pas capable.....

Dans la dernière audience qu'ont eu les Ambassadeurs, le Pape n'a pas manqué de faire le manifeste de ses justifications sur le mauvais gouvernement qu'il y a eu dans sa Daterie, depuis le commencement de son Pontificat; mais il s'est bien enferré, disant qu'il n'en avoit jamais été averti, sinon par quelques personnes desquelles il pouvoit douter et qu'il pouvoit soubçonner de passion, faisant allusion à moi probablement, et que l'on lui avoit blâmé en général tous ses Officiers, tant de justice que d'autres emplois, qu'il avoit cru les devoir soutenir, qu'il confessoit avoir excédé en la défense d'iceux et bonne opinion. Mais le temps a fait connoître si j'avois raison ou non, puisqu'il a chassé

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous les vivants et fait de très-grandes plaintes du maître.

Il a choisi pour son Sous-Dataire un qui étoit procureur, il y a fort longtemps, de sa maison, que l'on m'assure être homme de bien, et qui a toujours fort franchement désapprouvé les persécutions que l'on faisoit aux Barberins. Et, depuis peu de jours, il a fait avocat consistorial un nommé Vezani, qui suivit le Cardinal Barberin, lorsqu'il se réfugia en France et étoit avocat de sa maison; et Sa Sainteté a mis entre ses mains tous les papiers et affaires principales de la sienne. Il faut de nécessité ou que ledit Vezani aie fait quelque haute trahison auxdits Barberins, ou ledit Saint-Père veut se raccommoder avec eux et se servir de ces deux sujets pour cette pacification, donnant à entendre que tout le mal passé n'est procédé que des suggestions du Sous-Dataire Mascambruni, dont la méchanceté étant découverte, le Saint-Père veut tendre les mains de paix à ceux que ce misérable lui avoit donné pour ennemis. Pourvu que cela arrive, nous aurons au moins tiré quelque avantage des changements arrivés dans cette Cour.

(Le Comte de Brienne ayant demandé à l'Ambassadeur quelques explications sur l'interruption de ses audiences, le Bailli de Valançay lui répond :)

Je n'ai jamais manqué, lorsque la journée pour icelle est arrivée, d'envoyer dire au Maître de Chambre que je n'y vais pas, faute de matière digne d'entretenir Sa Sainteté, laquelle, si elle avoit quelque chose à me commander, n'avoit qu'à le faire entendre, et je me porterois sans délai à ses pieds pour recevoir ses volontés. Vous voyez de là que je n'ai jamais marqué aucune rupture, mais seulement voulu faire connoître que nous savons rendre indifférence pour indifférence; si bien qu'en ce divorce, j'ai suivi vos sentiments avant que d'en être informé. Si votre dépêche suivante requiert que je re-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tourne à mes audiences, je le ferai sans difficulté aucune et comme si de rien n'étoit, et, vu mon procédé passé, le Saint-Père ne me les peut refuser sans faire déclaration de vouloir rompre avec vous, n'en ayant eu néanmoins aucun sujet. Enfin, je tiendrai toujours le timon de cette Ambassade dans une telle liberté d'agir que je pourrai effectuer les volontés du Roi, soit qu'elles aillent au ressentiment ou à la patience, eu égard à Sa Sainteté.

Pour le regard de la promotion future de M. le Coadjuteur de Paris et ma bonne intelligence avec le sieur abbé Charrier, vous avez été servi ponctuellement selon vos désirs et les intentions de Sa Majesté et de son Conseil, à point nommé. Il suffit de vous répondre cela pour répondre à ce que vous m'en mandez dans votre dépêche, et ledit sieur abbé est content de moi et de mes œuvres au dernier point, au moins en ce qui touche l'affaire qu'il sollicite ici. Lundi prochain je repartirai au reste de ce que vous m'avez modernement écrit.....

Je vous supplie de ne pas oublier..... de faire entendre raison à M. le Marquis de la Vieuville pour le payement de mes appointements, autrement je m'en vais en une banqueroute toute franche.

CLXXXVII.

Du 12 février 1652 [1].

..... Pour ce qui est de la promotion, je me suis jusques à cette heure gouverné très-ponctuellement suivant vos ordres et les volontés du Roi, et le sieur abbé Charrier est, et avec justice, plus que très-satisfait de mon procédé et vit avec la dernière confiance avec

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

moi, me donnant part de tout ce qu'il sait et fait, et a reconnu que Leurs Majestés ont voulu, jusques à cette heure, et de la bonne façon, la promotion de M. le Coadjuteur. Et il est si bien persuadé de cela que, quand toute la terre s'assembleroit pour lui persuader le contraire, l'on n'en pourroit venir à bout, parce que voulant même, et par raison d'État et contre son sens, faire plainte de la Cour ou de moi, en mettant papiers sur table, je lui marquerois si précisément les chasses de nos diligences mutuelles, de mes avis et conseils qu'il faudroit qu'il en vînt à la confession de la netteté de mes déportements et négociations. Et en cela j'ai reconnu une grâce particulière de Dieu, qui a voulu que la Cour fût contente par le délai de cette promotion, pour tirer des services de M. le Coadjuteur avant que de lui en donner la récompense, sans qu'il y aie paru qu'une très-grande chaleur de mon côté [1] pour satisfaire à deux commandements bien précis d'y travailler incessamment. Beaucoup de monde veut que cette fonction se fasse pendant le carême; pour moi, je ne le crois pas. Il est vrai que l'humeur du Pape est telle que l'on ne peut donner jamais de jugements assurés sur ses résolutions, et d'autant que toute la parenté la souhaite d'un côté, pourvu que chacun des neveux et nièces y fasse entrer son homme, et la craint, peur de ne pas obtenir sa demande. Je n'ai d'autre voie de rallonger ou raccourcir cet office qu'en donnant sous main de la jalousie ou de l'espoir à la Princesse de Rossano sur ses désirs pour l'abbé Aldobrandini, n'étant pas assez d'intelligence avec le Saint-Père, en quoi je suis traité d'égalité avec tout le reste de Rome, pour lui faire avancer ou retarder ladite promotion, et aussi il faut que j'assiége cette place

[1] Cette lettre prouve suffisamment le peu de bonne foi de la Cour et du Bailli à l'égard du Coadjuteur.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec la sape, ne la pouvant emporter d'assaut et à force d'armes.

L'on continue toujours le procès du Sous-Dataire Mascambruni. Il fait des merveilles en ses réponses et défenses, et, en ce rencontre, le Pape n'est pas sans inquiétude. Tous les jours on fait des nouvelles bulles pour empêcher à l'avenir les friponneries de la Daterie, et comme cela va toujours à la multiplication des revenus, des suppliques et des bulles, je suis en garde pour découvrir s'il ne se publiera rien qui aille contre les priviléges de la France, introduisant des dépenses nouvelles à nos ecclésiastiques et des obligations de passer par d'autres mains et rendre ainsi nos expéditions plus difficiles... Le Pape, quoique innocent, ne pourra laver cette vilaine tache de son pontificat, les malversations ayant duré sept ans et demi, par connivence ou par faute d'application. Cela apprendra aux Pontifes à donner dorénavant croyance aux Ambassadeurs et particulièrement à celui de France, qui peut et doit parler avec plus de liberté que les autres, n'ayant autre intérêt avec le Saint-Siége que celui de l'amitié. Le crève-cœur de Sa Sainteté est que la mémoire dudit Mascambruni est si heureuse qu'il marque, jour par jour et heure par heure, toutes les grâces de considération accordées à la réquisition de sa belle-sœur [1], ou de ses neveux, et les sommes d'argent qui ont été données pour icelles, desquelles il fait voir n'avoir pas profité d'un seul teston.

Si entre ci et le second vendredi de carême, qui sera le jour de l'audience des Ambassadeurs, je ne reçois autre ordre de vous sur le fait de mon désistement d'aller chez le Pape, je reprendrai mon train ordinaire, pour que l'on ne se trouve pas en état, de par delà, de se ressentir des frasques que Sa Sainteté tâche de faire jour-

[1] La signora Olimpia.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nellement à la France et que le Roi veut que je les dissimule.

Notre Consul françois de Civita-Vecchia a été déclaré innocent de toutes les accusations que l'on lui avoit mis sus. On ne l'a pas néanmoins encore mis si ouvertement hors de procès que je trouve à propos de le renvoyer à sa résidence accoutumée. Il n'y a plus que de l'agréement du Pape pour son rétablissement, dont la négative ne peut être qu'injuste et de pure aigreur du Prince, sans fondements. Cela me servira d'entrée pour reprendre mon audience, disant au Pape que, voyant que Sa Sainteté, nonobstant ma parole et mon jurement que ledit Consul n'avoit rien fait ni dit qui méritât une simple réprimande, persistoit à me vouloir soutenir le contraire, sur le rapport de certains coquins et infâmes bien avérés, n'étant pas accoutumé à recevoir des démentis, je m'étois privé de son audience pour n'y être offensé dans l'honneur, mais que, maintenant que la vérité de mon dire avoit éclaté hautement, je retournois à ses pieds, m'étant indifférent qu'il traitât bien ou mal les vassaux du Roi qui sont dans ses États, puisqu'un chacun voyoit que je les faisois vivre en sorte qu'ils ne donnoient aucun sujet de plainte contre eux, et que j'étois très-véritable en tout ce que je disois à Sa Sainteté, laquelle, continuant telle marque d'aversion contre nous, devoit songer au changement du monde, à sa réputation et à l'obligation de sa paternelle neutralité envers tous les chrétiens et les États reconnoissant l'Église, et que, ne le faisant pas, il s'attirera l'ire de Dieu et celle du plus grand Roi de l'Europe sur sa maison et sa mémoire, qui n'est arrêtée que par notre dévotion envers le Saint-Siége.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CLXXXVIII.

Du 19e février 1652 [1].

(L'Ambassadeur annonce à Brienne que, suivant ses ordres, il reprendra ses audiences et visites au Pape, et qu'il choisira pour prétexte la sentence qui déclare innocent le Consul de France à Civita-Vecchia. Suivant les prescriptions de Brienne, il aura soin de reprocher avec liberté au Pape toutes les malversations de ceux qui ont gouverné l'Église et l'État romain.)

A quoi, ajoute-t-il, on ne peut tout à fait laver Sa Sainteté de connivence, puisque, l'en ayant avertie souventes fois, elle n'a voulu ajouter foi à mes remontrances... et se trouvant son Sous-Dataire son grand favori et confident, dans la criminalité que je vous ai marquée, et tout le reste de son ministère chassé et exilé, pour différentes fautes et péculats ou injustices, il ne sera pas difficile d'exécuter vos ordres et m'accommoder aux pensées de la Cour, où l'on a trouvé plus à propos que je continuasse à voir le Pape pour lui mettre devant les yeux les manquements de son gouvernement, que de le mortifier par une interruption d'audiences...

Vendredi prochain, je demanderai l'audience, laquelle... aura pour matière un point assez considérable, savoir l'arrêt du Conseil de Sa Majesté pour casser celui du Parlement qui mettoit à prix la vie et la tête de M. le Cardinal Mazarin, qui est fait en termes si obligeants pour le Sacré Collége des Cardinaux que je puis bien du moins faire trêve, si la paix ne se conclut entière, pour donner part de cette signalée piété et amour filial du Roi envers le Saint-Siége et les principaux membres d'icelui. Peut-être, s'il est possible que ce naturel raboteux et aigre du Pape puisse recevoir du changement, que j'y trouverai quelque envie de mieux vivre avec

[1] *Arch. des aff. étr.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nous, du moins en apparence, à l'avenir, pour ne pas donner nouveau sujet de scandaliser cette Cour qui n'a point veillé pour approuver mes résolutions, quand elle a vu et su les raisons de l'interruption de mes audiences.....

Pour ce qui concerne Avignon, son Comtat et le Vice-Légat Corsini, j'oserois quasi vous promettre que le Pape ne voudra point avoir aucune part visible et essentielle avec nos malcontents, ni faire servir ce petit État de planche et de passage aux prétentions que peuvent avoir MM. les Princes de Condé et de Conti d'aller brouiller la Provence, et, bien que le Saint-Père ne soit peut-être pas marri de nos divisions et guerres civiles, trouvant son calme dans nos bourrasques, il se contentera de les désirer sans paroître à l'attisement et nourriture de ce feu.....

(Le Bailli annonce qu'il ira sermonner le Pape pour le rappeler à son devoir envers la France.)

Je commencerai, dit-il, ce cantique que, tant soit peu qu'il me soit répondu, il n'y aura rien à craindre d'Avignon ni de son Vice-Légat.

(Il montrera aux Cardinaux et au Pape l'arrêt du Conseil du Roi contre l'arrêt qui met à prix la tête de Mazarin.

... Le Cardinal Cornaro avoue au Bailli que le Pape est assez mal avec le Roi d'Espagne, qu'il lui a même, en plusieurs occasions, donné des marques de mépris, et que le Pape paroît ne plus vouloir se laisser mener par l'Espagne.....)

La Princesse de Rossano est enfin accouchée, mais d'une fille, ce qui lui a causé une très-grande affliction et pas moins au Pape, selon mon sens, lequel pourtant en a témoigné beaucoup d'indifférence; mais c'est du cru de son tempérament, qui fait toujours voir au dehors le contraire de l'intérieur. Le Cardinal Pamphilio fera telle mine que bon lui semblera, mais néanmoins cela

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ne lui doit pas déplaire, parce que, venant dans cette famille un second mâle, l'on auroit mis sur la tête de l'aîné tous les bénéfices qui auroient vaqué de considération pour leur revenu ou juridiction, et cette fille faira que ce neveu adoptif se pourra conserver la disposition de tous ses biens ecclésiastiques, auxquels il a été destiné, quand l'on lui a donné le chapeau de Cardinal, et, feignant toujours l'affectionné à cette maison dont il porte le nom et les armes, tirera de quoi enrichir la sienne quand le Pape sera passé en l'autre vie, et qu'il pourra être en liberté d'agir et de parler à sa mode. Ses mauvaises intelligences avec la Princesse de Rossano et Don Camille continuent toujours, et, bien que quelque signe de civilité et d'affection éclate à l'extérieur, les cœurs, de part et d'autre, sont fort envenimés et remplis d'amertume et d'inimitié.

Tout Rome avoit cru que l'accouchement de ladite Princesse de Rossano serviroit de motif à l'accommodement de Dona Olimpia, sa belle-mère, tant envers le Pape qu'envers la belle-fille ; mais la seule civilité de donner part à la naissance de l'enfant et de la conjouissance de la bonne santé de la mère n'a pas été mise en œuvre, ce qui fait que l'on commence à s'apercevoir que le Pape prend quelque plaisir en quelques désunions, voulant néanmoins tenir toujours la mule en laisse et en espoir de retour en son premier crédit, la connoissant une femme hardie et insolente, laquelle, ayant eu son secret durant l'espace de quarante-cinq ans, pourroit dire beaucoup de choses qui ne seroient pas avantageuses au Saint-Père, et ayant amassé plus de deux millions de livres, voire trois, elle pourroit, vu le coutumier de Rome, faire quelque testament qui excluroit Don Camille de son héritage. Et l'on conclut maintenant dans le fond que le Pape ne veut plus rapprocher de sa personne cette belle-sœur, mais qu'il veut qu'elle

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

croie incessamment le rétablissement de son ancienne autorité faisable et prochain pour être contenue par telles visions dans la modestie et dans le silence, et que les colères et aversions de la belle-fille servent de matière pour embéguiner et aveugler ladite Olimpia.

L'on continue toujours les procédures criminelles contre le Sous-Dataire Mascambruni ; on découvre journellement des grâces expédiées qui épouvantent ou confondent le Saint-Père, puisqu'enfin elles se trouvent signées de sa main, et que ce criminel tient toujours ferme qu'il n'a rien fait sans l'aveu et bon ordre de son maître. Et lorsque l'on le presse de dire où a passé l'argent qui a été donné pour pareilles concessions, il répond que le Pape le sait, mais qu'il aime mieux perdre dix mille fois la vie que de découvrir le secret de son maître, si l'on ne lui apporte un commandement, écrit et signé de la propre main du Saint-Père, d'avouer ingénument comme toutes ces choses se sont passées. A vous dire le vrai, cela est fort embarrassant pour le Pape ; et si le Roi n'avoit point d'autres affaires sur les bras, et qu'il eût le loisir de s'appliquer à vouloir savoir pareilles intrigues, comme prenant part à l'intérêt de la réputation de l'Église, en qualité de son fils aîné, l'on donneroit bien à penser et de mauvaises nuits au Pontife, et un autre que le moderne seroit déjà mort quatre fois de douleur et de déplaisir de cet affront et déshonneur que reçoit la Daterie. Et ses grands et uniques truchements, qui avoient pris la fuite, ont été arrêtés, l'un à Milan et l'autre dans le Genevesat ; on les conduit en cette ville. Je me puis tromper, mais je crois avec beaucoup d'autres que le Pape voudroit de bon cœur que tous ces prisonniers fussent à la Cochinchine ; et il s'est vu en cette occasion que Sa Sainteté n'est pas si fin ni si adroit que tout le monde l'avoit cru ; car, à tort ou sans cause, il lui demeurera une tache d'huile toujours de cet accident.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Quoi qu'il en puisse réussir et selon mon opinion, il auroit mieux valu l'étouffer en sa naissance que de le pousser plus avant par des procédures, puisque cette matière remuée ne sent bon en façon quelconque. Il faut néanmoins voir la fin, avant que de donner un jugement solide.

J'ai vu ce qu'il vous a plu me mander sur le retour auprès du Roi de M. le Cardinal Mazarin, et des bons et avantageux succès qu'ont eu de fraîche date les armées du Roi sur celles de MM. les Princes. . . . . .

Je vous pourrois dire : mes Romains, à bout de leur latin,... vivent encore dans cet espoir que nos guerres civiles pourront reprendre vigueur, avouant toujours, et les Espagnols même, que si la paix se mettoit dans notre maison royale et que Barcelonne fût délivrée de son siége, que Sa Majesté Catholique ne peut plus trouver son salut que dans la conclusion d'une paix générale, qu'il lui conviendra demander à telles conditions que bon nous semblera, et nos Italiens admirent la hauteur de notre maître d'avoir, lorsqu'il sembloit que tout étoit perdu, entrepris de faire bouquer[1] tous les mutins, la baguette à la main, sans vouloir user de dissimulation ni d'aucune adresse pour remettre chacun dans son devoir, n'agissant que par la force et l'épée hors du fourreau, conservant sa douceur et bénignité pour ceux qui fléchiront, n'en voulant donner aucune marque à qui prétendroit s'opposer à ses volontés.

(Le Consul de France à Civita-Vecchia a été déclaré innocent, ainsi que tous ses prétendus complices; le Pape, cependant, ne consent pas encore à le renvoyer à son poste.)

Aujourd'hui, à Rome, quand on entreprend un pauvre homme de la même sorte, d'estoc et de taille, il n'en

[1] *Bouquer*, se disait alors figurément des choses qu'on est contraint de faire par force. *Dict. de Furetière.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

peut jamais voir la fin. J'ai bien vu des pays, et j'ai été trois ans parmi les Turcs; mais une justice barbare comme celle de ce pays, j'avoue n'en avoir jamais ouï parler.....

(Le Marquis de la Vieuville, qui ne peut envoyer d'argent aux Cardinaux et autres pensionnaires de la France, prie le Bailli de Valançay de les engager à avoir de la patience pour le payement de ce qu'on leur a assuré et promis.....

L'Ambassadeur demande encore son congé, le Surintendant ne le payant pas de son traitement.)

Et à cela il n'y a point de remède de mon côté,... et quand je saurois devoir aller finir mes jours dans une prison ou même en galère comme un déserteur, il faudroit par force que je prisse patience, puisque personne ici ne me veut donner ni pain ni argent pour l'entretien de ma famille et de mon train, et que je n'en puis trouver ni par emprunt, ni par aumône, ni les armes à la main, dans un bois ou plus honorablement sur mer. Je vous demande, encore une fois, la grâce de mon congé, si mondit sieur de la Vieuville prétend persister en pareilles duretés envers moi.....

La promotion s'est faite ce matin de douze sujets au Cardinalat, dont dix ont été déclarés dans le Consistoire, et deux réservés *in pectore*. Elle fut résolue hier matin, après l'arrivée du courrier de Lyon, et tout le monde unanimement tombe d'accord que le Pape s'y est porté, crainte qu'il ne vînt un changement de la nomination de France, prétendant Sa Sainteté donner un homme en tête à M. le Cardinal Mazarin pour lui disputer la prééminence dans le ministère, ou, leurs Majestés n'étant inclinées à cette nouvelle Éminence, fortifier par la pourpre la faction de M. le Duc d'Orléans et celle de MM. les Princes et Duc de Lorraine, que le palais ecclésiastique tient pour très-unis avec dessein d'abaisser l'autorité royale, sous prétexte de l'éloignement de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

mondit sieur le Cardinal Mazarin. Et des Cardinaux qui ont été créés, trois ou quatre ayant vu un gentilhomme de mes amis, que je pourrois quasi nommer mon domestique, lorsqu'ils s'alloient mettre à table avec le Cardinal Pamphilio, pour, de là, selon la coutume, aller prendre le bonnet de la main du Pape, s'en sont approchés, et, après lui avoir dit quelques mots de civilité pour moi, ont ajouté qu'ils avoient quelque obligation à la France et à M. le Coadjuteur de Paris, aujourd'hui Cardinal de Gondy, de leurs promotions, au moins de l'anticipation de quelques jours d'icelles. Mais me réservant à vous récrire plus amplement, la semaine prochaine, sur telles peines de troubles et d'intrigues de Sa Sainteté, je vous dirai que mon audience est renouée avec elle sur ce sujet pour demain au matin, laquelle m'a été accordée avec une civilité extraordinaire, me donnant le choix de l'heure qui me sera la plus commode, moyennant que le Saint-Père soit hors du lit et ait entendu sa messe.

Directement ou indirectement, nous avons beaucoup d'avantages en cette promotion sur les Espagnols, si les sujets entrés en icelle ne sont, dans le fond du cœur, des fourbes, des ingrats et des trompeurs au dernier point, et Dieu s'est bien joué en ce rencontre de la prudence humaine et de la politique du Pontife.

Pour France, vous savez qui est M. le Cardinal de Gondy; c'est pourquoi je ne vous en parle point [1].

Pour Espagne, est entré l'Archevêque de Séville, homme vieil, caduc et infirme qui, difficilement, pourra venir à Rome, et, par conséquent, y grossir le parti de son maître.

Pour Pologne, Mgr Santa Croce [2], d'une maison qui a

[1] On ne savait encore quel titre il prendrait, et c'est pour cela que le Bailli le nomme ainsi, du nom de sa maison.

[2] Marcello della Croce. Il avait été Vice-Légat à Bologne. Il fut

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

toujours cultivé les Ambassadeurs de France,.. fort obligé aux Barberins, neveu d'un Cardinal qui étoit ennemi juré du Pape et qui lui auroit donné l'exclusion dans le dernier Conclave, s'il eût été vivant. Si celui-ci n'est François, j'oserois bien promettre qu'il ne sera pas du moins Espagnol.....

Pour Venise, est M. Ottobuono [1], auditeur de Rote, Vénitien, fils du Grand Chancelier Ottobuono... (ami de la France, ennemi de l'Espagne), homme d'esprit et de savoir... créature des Barberins, qui l'ont mis dans la Rote.

Il seroit bien hors de propos que je vous dise rien de Chigi, après ce que je vous en ai mandé, et M. le Cardinal Barberin, encore ce matin, m'a dit qu'il considéroit cette Éminence d'autant plus, qu'il en fairoit un sien oncle, s'il n'en avoit [un] encore en vie.

Corrado, auditeur de Rote [2], Ferrarois, homme de lettres et de savoir, et d'une piété et dévotion qui va jusques à la sainteté, m'a dit vingt fois, les larmes aux yeux, qu'il aimoit et vénéroit aussi cordialement la France que sa propre patrie, laquelle il chérit très-assurément bien fort. Et le Cardinal Barberin m'a dit en grande confidence qu'il porteroit aussi volontiers ce sujet au Papat que Urbain VIIIe s'il étoit encore Cardinal. Il a aversion pour l'arrogance espagnole.....

Le Landgrave de Darmstad [3], nommé de l'Empereur,

créé Cardinal sur la nomination du Roi de Pologne Casimir. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de Rome.

[1] Ou Ottoboni (Pietro). Il était fils d'Antonio Ottoboni, Procurateur de Saint-Marc, autrefois Général au service du Pape. Ottoboni devint Pape en 1689 sous le nom d'Alexandre VIII. C'est lui qui joua à la signora Olimpia le joli tour dont nous avons parlé pour se faire nommer Cardinal.

[2] Jacques Corrado.

[3] Nous avons parlé de ce personnage dans une note précédente. Il menait une vie encore plus dissolue que le Cardinal de Retz, ainsi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et Religieux de notre [Ordre], est un petit enfant adoptif du Cardinal Barberin, qui l'a converti à la foi, entretenu à Rome et à Malte, cinq ans durant, comme son propre fils, avec une dépense de plus de 200,000 livres, et qu'il auroit fait Cardinal s'il n'eût été trop libertin et folâtre, qui lui a fait donner le grand prieuré d'Allemagne par suprême autorité d'Urbain VIIIe, même avec injustice, si nous ne mettons les Papes pour maîtres absolus de tous les biens de l'Église. Ce jeune Prince est tout à fait dans les intérêts de la maison d'Autriche, mais sa naissance ne souffrira pas qu'il soit sans gratitude et qu'il ne reconnoisse avoir plus d'obligation à Barberin qu'à tout le reste du monde.

Baccio Aldobrandini est la créature de la Princesse de Rossano, qui suivra les mouvements de sa bienfaitrice et parente sans prendre aucun parti, selon mon opinion, homme doux et endormi, et d'un médiocre talent, suivant ce que j'en puis juger.

Lomellini[1], trésorier de la Chambre, est Génois, d'une maison de la faction d'Espagne, éveillé et fin, créature des Barberins, qui l'ont poussé aux portes du Cardinalat.

Omodei, Milanois, clerc de Chambre et vassal de Sa Majesté Catholique, qui pourra bien être fait Archevêque de Milan, créature de Barberin, qui lui fit avoir le clérical de Chambre, esprit chaud. Il étoit autrefois le grand confident et ami du Marquis de la Vieuville, lorsqu'il étoit à Rome en habit ecclésiastique, et vous pourrez savoir de lui le vrai tempérament de ce Cardinal, ensuite des visites que je lui aurai rendues.....

Farnèse, Gouverneur de Rome, a été trompé pour le

que l'attestent plusieurs passages de la correspondance de l'Ambassadeur de France à Rome.

[1] Lomellini (Jean-Jérôme), de l'une des premières familles nobles de Gênes. Il exerça les fonctions de Légat à Bologne.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

coup et avec lui toute la Cour. L'on croit pourtant qu'il pourroit être un des deux qui ont été réservés *in pectore*.

L'on croit que le second lieu réservé *in pectore* sera pour un des parents du Prince Giustiniani.

CLXXXIX.

LE BAILLI DE VALANÇAY A MAZARIN.

(Rome), 19 février 1652 [1].

Monseigneur,

J'envoie le sieur de Vilcour, porteur de la présente, exprès pour donner l'avis à Leurs Majestés et à Votre Éminence de la promotion, faite ce matin en Consistoire par le Pape, de douze sujets à la dignité de ardinal, dont dix ont été déclarés sur l'heure et deux réservés *in pectore;* entre les premiers, M. le Coadjuteur de Paris, suivant la nomination du Roi, a pris place. Les noms des autres sont dans la dépêche de Sa Majesté, leurs qualités et inclinations dans celle que porte l'ordinaire de Lyon à M. le Comte de Brienne, qui partira ce soir; à laquelle me remettant je n'ajouterai que les pressants désirs de mon âme d'être de nouveau honoré des commandements de Votre Éminence, pour lui pouvoir, par mes obéissances, reconfirmer la fidélité avec laquelle je suis, etc.

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXC.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU ROI.

Du 19 février 1652 [1].

Sire,

J'ai dépêché le gentilhomme qui présentera cette lettre à Votre Majesté exprès pour lui donner avis de la promotion qu'a fait ce matin le Pape de douze personnes à la dignité de Cardinal, desquelles dix ont été formellement nommées en plein Consistoire et deux réservées *in pectore* pour être déclarées selon le bon plaisir de Sa Sainteté. Entre les premiers fut l'Archevêque de Corinthe, Coadjuteur de Paris, suivant la nomination de Votre Majesté et ses intentions.

A eu place, pour l'Empereur, le frère du Landgrave de Darmstadt, chevalier de Malte et Grand Prieur d'Allemagne, etc. [2].....

Par la lettre que j'écris, à l'ordinaire d'aujourd'hui, à M. le Comte de Brienne, dont j'ai chargé le courrier ordinaire de Lyon, Votre Majesté sera informée des motifs de cette surprenante résolution du Saint-Père, des qualités, inclinations et intérêts de ces nouveaux Princes de l'Église, et de ce qui peut concerner son service et avantage de sa Couronne ou des autres Princes chrétiens, dans le choix qu'a fait présentement Sa Sainteté de sujets pour remplir les places vacantes dans le Sacré-Collége, et, tout bien considéré, je crois que la France, par une Providence de Dieu spéciale, qui, sou-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Rome, t. CXX.

[2] Même énumération que dans la lettre adressée au Comte de Brienne. (Voir ci-dessus.)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ventes fois et presque toujours, confond les prudences et pratiques humaines, aura gagné beaucoup en ladite promotion, etc., etc.

CXCI.

LE BAILLI DE VALANÇAY A BRIENNE.

Du 19 février 1652 [1].

Le contenu de la lettre que j'écris au Roi, jointe à la présente, et celui de la dépêche que je vais consigner au courrier ordinaire de Lyon qui partira ce soir, font que je ne vous dirai autre chose ici, sinon que la promotion a été faite ce matin, dans laquelle est entré M. le Coadjuteur de Paris, et que j'envoie le sieur Testa, porteur de ce paquet, pour en donner l'avis.....

CXCII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU COMTE DE BRIENNE.

Du 26 février 1652 [2].

... Ma première audience (extraordinaire, de mardi dernier) avoit pour motif et unique but la reddition des actions de grâces que vont, selon la coutume, présenter les Ambassadeurs de la part de Leurs Majestés, quand la promotion des Cardinaux se fait pour les Couronnes, parce que les nommés des Rois y ont leurs places,

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

comme chrétiens. Je fis mon remerciement, selon mon devoir, pour M. le Cardinal de Retz et passai en un autre particulier pour toute l'Église, de laquelle le Roi est fils aîné, pour le choix de tant de bons sujets qu'avoit placé le Pape en ce rencontre dans le Sacré-Collége, et dis ce que je savois de bien d'un chacun des Cardinaux créés de nouveau.....

... Je ne vois qu'une chose qui me donne peine en cette promotion, savoir, qu'à la réserve d'Omodei, du François, de l'Allemand et de l'Espagnol, tous les autres sont très-pauvres et ont affaire à un Pape qui donne mal volontiers. Et ne voyant pas que l'on soit de par delà trop enclin et soigneux de gratifier et assister les Cardinaux pauvres de cette Cour, les papables secrètement et les autres ouvertement, nos partisans même déclarés ne pouvant tirer leurs pensions, ni même quelques bénéfices pour leur subsistance, j'ai crainte que, sous main, le Roi d'Espagne et le Grand-Duc n'aillent débauchant l'esprit de quelques-uns de ces Messieurs par leurs libéralités secrètes et que la poudre des Indes n'aveugle ceux qui, de leur propension, iroient plutôt de notre côté que de celui de nos ennemis. Je puis bien les entretenir de belles paroles et espérances et les maintenir en leur première résolution, si la nécessité ne les force à se défaire de la neutralité, mais, quand la pauvreté les persuade de prendre parti, il faut que le Roi alors y mette la main par sa magnifique générosité, puisque lors ma rhétorique et mes élégances n'y seront plus suffisantes ni assez puissantes pour chasser et dissiper une si forte nation.....

(Le Bailli dans son audience a une très-curieuse conversation avec le Pape.)

En ce qui concerne M. le Cardinal Mazarin, son but, à ce que je m'aperçus, étoit de me prouver que le Roi

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eût pu avoir patience encore quelques mois (pour le retour en France dudit Cardinal) et [auroit dû attendre] d'avoir mis M. le Prince à bout, calmé Paris et la Guyenne avant que de faire reparoître cette Éminence dans la Cour, puisqu'elle servoit de prétexte à tous les malcontens d'armer, avec quelque apparence de justice, contre leur souverain, et que cela persuadoit aux peuples que les mutinés n'étoient pas tout à fait criminels, puisqu'ils ne demandoient que l'éloignement d'une personne du gouvernement, en laquelle ils ne pouvoient se confier, craignant toujours pour leur vie et leurs libertés, tant qu'elle auroit de l'autorité, parce qu'ils l'avoient, l'année passée, directement offensée. Et (le Pape) m'ajouta que mondit sieur le Cardinal Mazarin devoit, de lui-même, s'opposer à son retour, puisqu'il le voyoit directement préjudiciable au repos de l'État, et qu'il lui avoit écrit un bref, il y a sept à huit mois, pour le persuader d'en user ainsi pour l'intérêt du Roi et d'une couronne dont il avoit tiré tant d'avantages et de marques de bienveillance.

(Au fond, le Pape espérait, comme il le laissait percer devant l'Ambassadeur, que la guerre civile continuerait en France et que le Roi était à deux doigts de sa ruine. Efforts que fait le Bailli de Valançay pour le détromper. Protestations du Pape que tous ses vœux sont pour le succès des armes royales.)

Les beaux esprits de cette Cour, Espagnols, Italiens et même les François, ont voulu publier que la promotion de M. le Cardinal de Retz avoit été faite par fines négociations contre les intentions de Leurs Majestés, et particulièrement de mondit sieur le Cardinal Mazarin. J'ai deux lettres dont le contenu, la date et la signature peuvent en un moment confondre ces beaux donneurs d'avis, sans mettre en évidence ce que vous m'avez ordonné en dix ou douze dépêches pour hâter et faire promptement conclure ce Cardinal. Mais comme il se peut faire que

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Leurs Majestés et Son Éminence ne désirent pas que cette bonne intelligence avec M. le Cardinal de Retz éclate, pour ne la rendre infructueuse, je me suis contenté de rire d'un certain air à ceux qui m'ont porté nouvelle de telle intrigue mal entendue en cette Cour, en cas que le Pape soit persuadé que ce n'étoit que par grimace que l'on lui avoit fait cette nomination, que l'on s'est bien aperçu que j'avois quelque chose dans mes papiers et dans l'esprit, bien éloigné de pareilles présuppositions. Et j'ai été averti que l'on est fort en peine dans le palais romain d'en savoir la vérité, où l'on seroit fort surpris si le Cardinal de Retz jouoit à Paris de bons esteufs [1] tant pour le service de Leurs Majestés que [de] M. le Cardinal Mazarin, soit que l'on ait attendu le contraire par quelque promesse faite sous main ou par une politique formée et établie sur les choses qui se sont passées depuis quatre ans. Je n'ai pas pu néanmoins m'empêcher de faire voir au sieur abbé Charrier cinq ou six articles de vos lettres et deux de celles de M. le Cardinal Mazarin, et puis, après, de lui dire nettement que, si M. le Cardinal de Retz n'étoit toute sa vie à veiller aveuglément dans les intérêts du Roi, de la Reine et de M. le Cardinal Mazarin, il ne lui seroit jamais possible de se laver de la plus noire tache d'ingratitude qui soit jamais tombée sur un homme qui aie vécu au monde.....

[1] « Balle de jeu de longue paume, fort petite, fort dure et couverte ordinairement de cuir... On dit probablement : repousser ou renvoyer l'*esteuf*, pour dire : répliquer vertement, repousser une injure qu'on a soufferte par une plus forte... » (*Dict. de Furetière.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CXCIII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 13e mars 1632 [1].

Dans une conversation avec le Pape, le Bailli de Valançay, après avoir parlé de diverses choses, ajoute :

Je passai delà sur le point de la nomination d'un Nonce pour la France; sur quoi il faut noter que toute la Cour romaine tient pour certain que le Pape a offert cet emploi à deux prélats qui l'ont refusé, savoir : M. Bouvier, Lucquois [2], qui étoit clerc de Chambre et doyen dans ce corps, d'où il est sorti, vendant sa charge, chagriné d'avoir vu sa promotion au cardinalat si éloignée, après avoir vu tant de ses confrères lui passer devant, bien que moindres en esprit et en services rendus au Saint-Siége. Il est très-honnête gentilhomme, mais fin et accort, et qui puise un peu sur le parti espagnol. M. le Cardinal Mazarin le connoît, et, par conséquent, une plus longue information seroit inutile.....

CXCIV.

LETTRE CHIFFRÉE DU BAILLI DE VALANÇAY A MAZARIN.

Rome, 18 mars 1632 [3].

... M. le Comte de Brienne m'ayant écrit de lui faire savoir à quel dessein M. le Cardinal de Retz a dépêché

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Rome, t. CXX.

[2] C'était un agent secret et dévoué du cardinal de Retz; il était en correspondance suivie avec lui et lui prêtait de l'argent. Il était expéditionnaire à la Cour de Rome.

[3] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

divers courriers au sieur abbé Charrier avant sa promotion, et si cela n'a point été pour traiter quelque union avec Sa Sainteté contre Votre Éminence et le service du Roi, je crois lui devoir dire, lui marquant l'âme de la réponse que je fais sur ce point à mondit sieur le Comte de Brienne, que cet envoi de courriers, selon ce que j'ai pu pénétrer, n'a jamais été que pour les affaires particulières de mondit sieur le Cardinal de Retz, sans qu'il y soit entré aucun traité de cabales et d'intrigues, et les preuves que j'en ai sont, premièrement, que la Princesse de Rossano m'a donné avis que deux desdits courriers n'étoient venus que pour dissiper certains bruits de jansénisme que quelques jésuites, qui étoient ici pour leur congrégation générale, avoient semé au désavantage dudit Cardinal de Retz et dont le Pape faisoit semblant d'avoir pris ombrage et prétexte de différer la promotion ; en second lieu, que M. le Cardinal Ghizi a été le seul qui a eu le secret de cette affaire et qui a reçu les négociations qui se sont faites pour la promotion, et que l'abbé Charrier, qui n'en a traité à fond qu'avec lui, n'y a eu, je puis dire, accès, ou du moins n'y a trouvé confidence que par mon moyen, et, finalement, que ledit abbé Charrier, depuis le premier jour qu'il est arrivé à Rome jusques à celui de son départ, ne s'est conduit que par mes conseils, m'a confié ce qu'il avoit de plus secret et, ce qui est plus considérable, passoit les journées entières dans mon logis, m'accompagnant toujours en mes visites publiques et particulières promenades et même petits divertissements du carnaval; d'où Votre Éminence conclura, s'il lui plaît, que le Pape, qui est d'un tempérament couvert, défiant et soupçonneux au dernier point, ne se seroit pas embarrassé de traiter avec une personne qu'il auroit vue sans cesse avec moi. Je veux bien croire que, pour faciliter la promotion, l'on aura un peu traité Votre Éminence comme

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Saint Pierre fit Notre Seigneur, et que l'on aura dit plusieurs fois : *Non novi hominem.* Mais que l'on ait mis d'autres liaisons sur le tapis, j'avoue franchement que je ne le crois pas.....

CXCV.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU COMTE DE BRIENNE.

Du 18 mars 1652 [1].

... Pour ce qui concerne les courriers que dépêcha M. le Cardinal de Retz au sieur abbé Charrier, durant qu'il a fait ici la poursuite de sa promotion au Cardinalat, suivant ce que j'ai pu pénétrer, ce n'a jamais été que pour des affaires personnelles de cette Éminence et de cet abbé, sans qu'il y soit entré quelques négociations d'union pour agir dans la Cour contre le Cardinal Mazarin et former des cabales entre Sa Sainteté et ledit Cardinal de Retz. Pour preuve de cela, c'est que deux desdits courriers ont été, selon les avis que j'en ai eus de la Princesse de Rossano, envoyés pour dissiper certains bruits de jansénisme que quelques Jésuites, venus ci pour leur congrégation générale, avoient semé, en parlant des inclinations du Cardinal de Retz, et comme le Pape n'avoit pas encore envie de faire la promotion, avec son adresse ordinaire, il en attribuoit ce motif à la crainte de mettre dans le Sacré-Collége un personnage atteint de quelques opinions nouvelles et désavantageuses à l'autorité du Saint-Siége. Outre cela, huit jours ou quinze, pour être ponctuel à la vérité, avant la promotion, ledit abbé Charrier étoit comme dans le désespoir d'en venir à bout; et même il fut assez longtemps sans

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvoir être admis aux pieds du Pape, ce qui l'avoit réduit dans les dernières afflictions. Et n'eût été que je lui fis remarquer que, vu le destinement des journées, le Maître de Chambre n'avoit pu l'introduire, par rencontre des conjonctures inévitables et non pas par mépris ni mauvaise volonté envers sa personne, il n'auroit pu se consoler. Et après lui avoir marqué les heures et les jours qu'il devoit prendre pour parler au Saint-Père, il se trouva satisfait peu de temps après et me vint, tout joyeux, remercier. Il n'y avoit point de feinte, car je vis naturellement la précédente douleur et la consolation suivante, sans masque ni sans fard. De là vous pouvez juger qu'il n'y a aucuns traités qui vous puissent être préjudiciables. J'ajouterai que M. le Cardinal Chigi a toujours été le grand confident dudit abbé par mon entremise, et cette Éminence seule a eu leurs recommandations et le secret pour cette promotion. Je n'oublierai pas que ledit abbé m'a vu quasi journellement, avec des conférences de trois à quatre heures, qu'il étoit incessamment avec moi dans les promenades et divertissements du carnaval. Il m'a confié ce qu'il a eu de plus secret; il a reconnu que je l'ai servi de la bonne sorte et selon les commandements de Leurs Majestés et les ordres de M. le Cardinal Mazarin. Tout cela ensemble, et vous conclurez que le Pape ne se seroit pas, vu son tempérament couvert et ténébreux, embarrassé de traités de confidence avec une personne qui passoit ainsi les journées dans mon logis. Il se pourra bien faire que, pour faciliter ladite promotion, l'on ait un peu traité Son Éminence comme fit Saint Pierre Notre-Sauveur, aux semonces de la servante du Pontife hébreu, et que l'on aie plusieurs fois dit : *Non novi hominem ;* mais que le Saint-Père aie voulu mettre sur le tapis d'autres liaisons, je ne le crois pas bien. Souffriroit-il que l'on devinât sa pensée et que l'on attaquât mondit sieur le Car-

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

dinal Mazarin sans avoir stipulé de compromis ? Et le tempérament de Sa Sainteté, que je crois connoître autant qu'homme du monde, est tel qu'il ne voudroit pas pour la vie que l'on lui eût donné un couart, lui faisant faire cette promotion avec promesse de pareilles intrigues, et puis, la bourrasque passée, que l'on oubliât le vœu et le saint, et il a toujours dit qu'il avoit bien de la peine à croire que cette nomination se fût faite sans l'aveu et le consentement de M. le Cardinal Mazarin.....

CXCVI.

LETTRE CHIFFRÉE DU BAILLI DE VALANÇAY A MAZARIN.

Rome, 25 mars 1652 [1].

... Un courrier que M. le Grand-Duc [de Toscane] avoit envoyé porter à M. le Cardinal de Retz le premier avis de sa promotion, ayant été redépêché par cette Éminence, le dixième de mars, et étant passé jusques ici, a publié de bouche que, lors de son départ de Paris, l'on y tenoit la réduction parfaite de la province d'Anjou et la marche assurée de Leurs Majestés vers Fontainebleau, où elles étoient attendues dans peu, sans toutefois avoir apporté lettres qui continssent cet avis, celles dont il étoit chargé de la part de M. le Cardinal de Retz n'étant que de compliments à Sa Sainteté et aux Cardinaux sur sa promotion... J'estime que cette bile du Saint-Père provenoit de ce que les lettres venues de Paris ne pronostiquoient pas à son goût cet accroissement de division dans la maison royale qu'on lui avoit fait espérer par la promotion de M. le Cardinal de

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Retz... L'état donc où Votre Éminence se doit à présent représenter le Pape est une extrême perplexité sur tout ce qui doit arriver de nos affaires, laquelle lui partage l'esprit en mille endroits. Il considère M. le Prince dans la Guyenne, il tient les yeux fichés sur la marche du Roi et sur les suites qu'elle peut avoir. Mais surtout il s'attache fort à observer de quelle sorte Votre Éminence et M. le Cardinal de Retz vivront ensemble. Et, cependant, pour tenir le monde persuadé qu'un autre gouvernement seroit bien plus avantageux à l'État que le présent, il se rend plus difficile que jamais pour toutes les affaires que nous avons ici, voulant que la cause s'en attribue au seul ministère de Votre Éminence et que l'on croie que, sous celui d'un autre[1], il verseroit les grâces à pleines mains, dont la mauvaise intelligence que Votre Éminence nourrit entre la France et lui l'oblige à être maintenant si chiche. Il appréhende dans le dernier point qu'elle ne s'affermisse dans son poste, et, considérant le commencement de votre repos comme la fin du sien, il est tourmenté d'une excessive crainte de voir Votre Éminence en état de l'inquiéter si elle veut. Suivant les ordres qui m'en ont été envoyés, j'ai repris le train d'aller à ses audiences.....

CXCVII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU COMTE DE BRIENNE.

Du 26 mars 1652[2].

... Le courrier qu'avoit dépêché M. le Duc de Toscane pour donner nouvelle à M. le Cardinal de Retz de sa

[1] Sous le ministère du Cardinal de Retz.
[2] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

promotion est de retour à Rome, où il a apporté un paquet de cette Éminence en date du dixième mars, lequel ne contient que lettres de compliments sur ladite promotion ; mais, de bouche, ledit courrier a donné pour chose assurée la réduction entière de la province d'Anjou, etc... A vous dire le vrai, je crois que cette humeur bilieuse (dans laquelle le Saint-Père avoit envie d'entrer, si je ne l'en eusse détourné, en lui témoignant fort clairement que ses chaleurs de foie ne s'embleroient[1] point en ma voie et que, quoi qu'elle dît ou fît, j'achèverois ma carrière sans faire réflexion aux obstacles qui se présenteroient), provenoit de ce que les lettres venues de Paris et particulièrement apportées par le courrier extraordinaire ne désignoient pas cette grande division qui devoit, selon que l'on pouvoit lui avoir fait espérer, éclater dans la maison royale par la promotion de M. le Cardinal de Retz. Et sur ce sujet, plusieurs personnes bien sensées qui opinent sans passion, disent que ce Cardinal ayant enfin, dans ce règne et gouvernement présent, mis sur sa tête un bonnet rouge et l'expectative d'un si bel archevêché, que la gratitude, la bienséance et la générosité l'emporteroient à l'avenir à travailler pour la réunion de la maison royale dans laquelle même cette Éminence, avec honneur et réputation, pourra trouver l'achèvement de sa bonne fortune, en se faisant pourvoir de bons bénéfices et emplois de sa portée, au lieu qu'en voulant y nourrir la mauvaise intelligence, il se diffameroit, appauvriroit et rendroit inutile cette pourpre à cette Église et diocèse si célèbre, qui lui ont été donnés, et fairoit que tant d'avantages seroient sans effets pour l'avancement de ses amis et de ceux qui ont contribué à sa gloire, outre qu'il y acquerroit ce nom d'ambitieux insatiable, sans

[1] Emporter avec violence. (*Dict. de Furetière.*)

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

reconnoissance des bienfaits, qui est une tache bien grande à un homme bien né. Et la perplexité où sera le Pape de la sorte en laquelle vivront ensemble MM. les Cardinaux Mazarin et de Retz fera assurément que toutes nos affaires de France demeureront pendues au croc plus que jamais pour faire croître les plaintes contre notre Ministre présent, lui attribuant l'unité de la cause et du motif des duretés que trouve notre nation dans le moderne Pontife et faire éclater le changement, s'il y en arrivoit de par delà, ouvrant la bonde aux grâces pour obliger un chacun à faire un parallèle désavantageux à notre gouvernement présent et favorable aux chimériques que peut avoir le Saint-Père dans l'esprit...

(Le Cardinal Chigi, nouvellement promu à cette qualité, et secrétaire d'État, rend visite à l'Ambassadeur et lui confie que le Pape ne se remettra en bonnes relations avec le Roi de France que si les affaires s'arrangent, que si la guerre civile cesse.)

Sa Sainteté s'est si fort attachée au repos et à l'ajustement des intérêts de sa maison, que vous pouvez hardiment, en ce qui concerne le temporel, le tenir et le considérer comme un homme de nul poids et civilement mort en ce qui concerne les intrigues de l'Europe.....

CXCVIII.

LE BAILLI DE VALANÇAY A MAZARIN.

(Rome), 1er avril 1652 [1].

... Le second point et le plus considérable de la dépêche de M. le Comte de Brienne est touchant ce que je devois faire pour le retardement ou la presse de la promo-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tion de M. le Cardinal de Retz, qui n'étoit pas sûe encore de par delà, et quoique la conclusion de cette affaire me pût dispenser d'en parler, je dirai néanmoins à Votre Éminence, pour sa satisfaction, que, quand elle s'est faite, il n'étoit plus en mon pouvoir de la retarder et que toutes les voies d'y mettre obstacle m'avoient manqué [1]. J'avois celle [2] de la Princesse de Rossano, laquelle ayant été assurée que Aldobrandin y entreroit, n'étoit plus capable d'en souffrir le moindre retardement. J'avois celle de M. le Cardinal Chigi, lequel ayant eu pareille assurance pour lui, Votre Éminence jugera si je n'aurois pas perdu mon temps de l'employer pour reculer une fonction qu'il avoit tant d'intérêt de faire conclure. J'avois celle de M. le Cardinal Barberin, qui, tout décrédité qu'il est, a de grands ressorts pour faire jouer certaines machines dans le palais en temps et lieu. Mais, quand il eut vent que Corrado, Chigi, Ottobuono et Santa Croce pouvoient être des prédestinés, il avoit plus d'impatience de leur élévation qu'eux-mêmes. J'aurois pu, en quatrième lieu, en cas que le Pape eût destiné d'élever des sujets agréables à l'Espagne, me plaindre de ce choix à la Princesse, à Chigi et à Barberin ; mais l'Espagne ayant eu si peu d'avantage en cette promotion, je n'avois plus aucun prétexte d'en procurer le retardement, à moins que de déclarer ouvertement que le Roi ne vouloit point le Coadjuteur, et, pour ce, il falloit s'adresser directement au Pape et en avoir un ordre de Sa Majesté [3]. Mais je me suis conduit en cette affaire

[1] On voit par ce passage que le Cardinal Mazarin était d'aussi mauvaise foi à l'égard de Retz que Retz à l'égard de Mazarin, et que si le Coadjuteur savait alors à quoi s'en tenir, son opposition était parfaitement justifiée, même après sa promotion.

[2] La promotion.

[3] Ce passage prouve que le Bailli avait reçu seulement l'ordre de retarder la promotion du Coadjuteur, et qu'il n'avait en main aucun acte de révocation, comme l'a supposé dans ses *Mémoires* le Cardinal de Retz.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

en sorte que M. le Cardinal de Retz n'a pu reconnoître dans mon procédé qu'un désir très-ardent de Leurs Majestés et de Votre Éminence pour sa promotion. L'abbé Charrier en a parlé partout en cette sorte, et mondit sieur le Cardinal de Retz m'a écrit une lettre de sa main par laquelle il me témoigne de grands ressentiments d'obligation. J'avoue que, s'il manquoit après cela à ce qu'il doit, j'ai en main de quoi le confondre de la plus haute ingratitude du monde.....

CXCIX.

LE BAILLI DE VALANÇAY A BRIENNE.

Du 1er avril 1652 [1].

... Le second (article) de votre lettre est sur le retardement ou la presse que je devois donner à la promotion de M. le Cardinal de Retz, de laquelle vous n'avez pas encore eu l'avis quand lesdites dépêches ont été écrites. Et, bien qu'il paroisse inutile de plus mettre sur le tapis une affaire finie, en sorte qu'on n'y peut plus rien changer, je ne lairrai pas de repartir quelque chose à ce point pour la satisfaction du Roi et la vôtre même, déduisant les raisons pour lesquelles cette fonction ne pouvoit plus être [re]mise par mes négations, et l'extrême obligation que mondit sieur le Cardinal de Retz a à Leurs Majestés et à tout le ministère, vu ce qui lui a paru de mes diligences et de mon zèle pour hâter l'effet de ses désirs d'entrer dans le Sacré-Collége. C'est ce que cette Éminence m'a fort ouvertement déclaré par une lettre qu'elle m'a écrite de sa main, avant même

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

que d'avoir reçu celle que je lui ai écrite en conjouissance de son cardinalat et ce que publie le sieur abbé Charrier partout où il passe, ainsi que m'a mandé modernement M. le Marquis Giustiniani [1], de Gênes, m'assurant que ledit abbé dit hautement que mondit sieur le Cardinal de Retz ne pourroit jamais se laver de la tache d'une ingratitude sans pareille, s'il ne sacrifioit vie et fortune pour le service de Leurs Majestés et de MM. les Ministres et n'avoit des reconnoissances très-pressantes de la sincérité avec laquelle j'ai conduit et porté la sollicitation de son bonnet.....

(Vaine tentative de l'Ambassadeur pour amener un rapprochement entre le Cardinal Pamphilio et la Princesse de Rossano.

Le Cardinal Chigi voudroit bien que la Princesse de Rossano allât plus modérée dans la déclaration de ses passions et aversions, quand elle contrepointe l'humeur du Pontife, mais, ayant voulu persuader la retenue à cette dame, il l'a trouvée fort peu disposée à cela, ne pouvant plus souffrir, à ce qu'elle dit, M. le Cardinal Pamphilio pour trois raisons, l'une pour avoir poussé dans le précipice le Sous-Dataire, nonobstant que ce misérable fût ouvertement protégé de ladite Princesse, et avoir témoigné en cela être plus attaché à ses propres intérêts et contentement que non pas à ceux de la vraie famille pamphilienne et de la nièce, femme de l'unique neveu, et mère de l'unique héritier jusques à présent; la seconde pour avoir cherché, dans cette dernière promotion, beaucoup plus ses avantages et l'avancement de ses proches que ceux de ladite Princesse, étant venu même jusque-là que de mettre plutôt [obstacle] à la pro-

[1] Espion de la France à Rome. Il était en grande correspondance avec Mazarin et probablement à ses gages. On trouve un grand nombre de lettres de lui dans la correspondance de l'ambassade.

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

motion du Cardinal Aldobrandini que de lui applanir le chemin pour plaire à sa cousine, etc.....

(La Princesse de Rossano ne pouvait pardonner non plus au Cardinal Pamphilio d'avoir fait des tentatives auprès d'elle et de dona Olimpia pour les réconcilier.)

Dona Olimpia Maidalchini, l'objet de la haine de ladite Princesse de Rossano, qui, selon qu'elle m'a fait entendre, depuis fort peu de jours, se résoudroit plutôt à raser ses cheveux et se jeter dans un couvent que de vivre en effet ou en apparence en bon accord avec cette sienne belle-mère, de laquelle elle prétend être sortis plusieurs attentats considérables pour lui ôter la vie et la réputation. Peut-être qu'il y a de l'imagination et mauvaise information, mais elle en a parlé ainsi au Pape, très-clairement. Si je jugeois que le Cardinal Pamphilio prît la voie de s'autoriser dans le palais, durant le règne du moderne Pontife, ou bien de se porter bien solidement en tête de la faction pamphilienne dans le Conclave qu'on attend, j'en viendrois aux violences et quasi aux menaces avec la Princesse de Rossano pour la faire rapatrier avec ce Cardinal..., et peut-être qu'avec un peu de violence, on viendroit à bout de radoucir cette fierté. Mais je vois ledit Cardinal Pamphilio comme une effigie sans mouvement, revêtu seulement des habits et marques extérieures de neveu du Pape et de premier Ministre de cet État, lequel, d'un autre côté, outre son inutilité, ne se peut résoudre par foiblesse à dire librement au Pape qu'il me veut et doit rendre la visite pour ne se mettre la France sur les bras.....

Je pourrois, en quatrième lieu, si le Pape eût destiné le chapeau à des personnes agréables à l'Espagne, faire mes plaintes à la Princesse, à Chigi et à Barberin ; mais, dans cette nouvelle création de Cardinaux, l'Espagne y a

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

eu si peu d'avantage..., qu'à moins d'avoir ordre du Roi de changer la nomination, je n'avois plus de prétexte de demander le retardement de cette fonction [1]. En quoi, comme je vous ai mandé, le sieur abbé Charrier a, de mon procédé, très-assurément tiré conséquence que Leurs Majestés et tout le ministère souhaitoient avec plus d'impatience la satisfaction de M. le Cardinal de Retz qu'il ne faisoit lui-même; et vous entendrez très-assurément de par delà parler cette Éminence et son agent ledit abbé en cette sorte. Sinon j'ai de quoi le convaincre de la plus haute ingratitude qui ait jamais éclaté au monde. Et les mêmes paroles que vous voyez couchées ici, je les ai ponctuellement dites à cet abbé, et que si mondit sieur le Cardinal de Retz n'étoit, le reste de ses jours, aveuglément attaché au service réel du Roi et de la Reine, et à l'amitié du ministère présent, qu'il ne se pourroit ôter le titre de plus méconnoissant homme du monde et qu'il seroit condamné du bonnet de toute la terre, quand je ferois relation des choses qui se sont passées pour le faire Cardinal.....

CC.

LE BAILLI DE VALANÇAY A BRIENNE.

Du 8 avril 1652 [2].

... Pour repartir maintenant à ce que vous me mandez de M. le Cardinal de Retz, il faudroit que je

[1] Il résulte de ce passage que Brienne avait adressé des reproches à l'Ambassadeur pour n'avoir pas retardé plus longtemps la promotion du Cardinal de Retz, mais, en même temps, qu'il n'avait pas envoyé d'acte de révocation, comme Retz l'a prétendu dans ses *Mémoires* pour justifier sa conduite ultérieure à l'égard de la cour.

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

m'en vinsse aux redites. Mes précédentes vous ont assez expliqué que, la promotion ne se pouvant plus retarder, celle de cette Éminence a été sollicitée par moi directement ou indirectement, en sorte qu'elle et son agent le sieur abbé Charrier ne peuvent jamais nier qu'il n'aie des obligations infinies de cette grâce au Roi, à la Reine, au ministère, même à moi, vu la forme que j'ai apporté à l'exécution des ordres de Leurs Majestés et de MM. les ministres, et vous verrez mondit sieur le Cardinal de Retz en parler infailliblement en ces termes; ce qui fait que je ne m'étends plus davantage en ce discours qui ne pourroit aller plus outre sans me porter en des répétitions de choses dont je vous ai déjà informé.....

... J'avoue que je ne sais plus que dire, sans rougeur sur le visage, à M. le Cardinal Ursin, lequel ne cesse plus de me représenter ses nécessités et la perte qu'il fait de trois mille écus de rente, qu'il avoit en bénéfices dans les États du Roi d'Espagne, pour s'être déclaré François. Que si les finances manquent tout à fait, du moins si, en attendant leur rétablissement, on lui envoyoit quelque beau collier de perles, sous prétexte de désirer qu'il en fît un présent à sa belle-sœur, laissant après sous-main à lui d'en tirer ce dont il a besoin de cette dame, et quelques diamants et pierreries; j'ai su d'un de ses confidents que le tout seroit reçu de lui avec grande satisfaction, pour deux raisons, l'une parce que l'on fait de pareils meubles toujours de l'argent, qui est ce que cherche cette Éminence, l'autre que cela feroit bruit et donneroit à connoître que la France estime l'acquisition de ce sujet, et tel régal passeroit pour payement de ses pensions. Comme un des domestiques de cette Éminence, qui a son secret, m'a entretenu de cette matière aux mêmes termes que je vous ai marqué ci-dessus, j'ai cru ne vous

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

le devoir pas céler pour ne rien omettre de ce qui vient à ma connoissance, laissant à votre prudence de le faire, ou d'en donner part à Leurs Majestés, selon que vous trouverez qu'il est expédient de consoler et satisfaire ce Cardinal pour l'empêcher d'en venir à quelque résolution qui fût désavantageuse à notre nation et aux négociations que je fais..... pour faire demeurer inutiles, s'il se peut, dans le prochain Conclave, l'adresse et la finesse espagnole.....

CCI.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU COMTE DE BRIENNE.

Rome, ce 14e avril 1652 [1].

Monsieur,

Le sieur Curtio Testa, qui vous présentera cette lettre, allant porter à Sa Majesté, de la part du Pape, le bonnet pour M. le Cardinal de Retz, n'a pas besoin d'autre recommandation que celle que lui donne le sujet qui le fait aller de par delà. Je ne prétends pas aussi vous en faire aucune pour lui, en qualité d'envoyé de Sa Sainteté, pour cette cérémonie, mais bien en celle d'un de mes amis et de personne de mérite et qui appartient à des gens que j'estime fort, et, en cette qualité, je vous supplie, Monsieur, de vouloir le considérer particulièrement et lui faire ressentir des effets de votre bonté et générosité ordinaire, dont vous sera infiniment obligé

Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

LE BAILLY DE VALLANÇAY.

Signature autographe.

[1] Bibl. nat., mss. Gaignières.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 15 avril 1652 [1].

(Le Cardinal Pamphilio a écrit au Roi sur la promotion du Cardinal de Retz. Le Roi ne lui répondra que s'il fait visite à son Ambassadeur.)

Le Pape ne cesse, dans les audiences qu'il donne, d'en venir à son ancienne kyrielle contre notre gouvernement présent et contre la personne de M. le Cardinal Mazarin, qu'il publie plus que jamais..... pour obstacle à la paix générale et l'origine de tous les troubles et guerres civiles que nous avons en France.....

M. le Cardinal Ursin a reçu les expéditions de la protection de Portugal et d'un même temps un présent de deux tapis qui valent bien quinze cents écus. Il tient cette commission cachée, etc.....

Enfin, le Sous-Dataire Mascambruni a été décapité ce matin. Il y a huit jours qu'on ne crut pas qu'on le pût faire mourir, et il dit à son procureur qu'après le malheur qui lui étoit arrivé, il ne vouloit plus penser qu'à se retirer pour passer le reste de ses jours dans la dévotion et la pénitence. La Princesse de Rossano a fait son possible pour le sauver, mais tous ses efforts ont été inutiles. Enfin hier, après-dîner, il fut dégradé publiquement et en présence d'une grande foule de monde, et ce matin on lui a coupé la tête dans sa prison. Il a fini sa vie constamment et en très-bon chrétien, mais néanmoins avec de continuelles protestations qu'il ne mouroit que

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

par une grande persécution. Le Pape assurément en a eu du regret et n'est venu qu'à contre-cœur à cette résolution. Il s'est trouvé si fort engagé dans cette affaire, outre que le Sous-Dataire n'avoit pas sans doute été un saint dans sa faveur et son ministère, qu'il a enfin ployé plutôt à la rigueur qu'à la miséricorde.....

(Le Cardinal Pamphilio rend enfin visite à l'Ambassadeur. — Après l'exécution, le corps du Sous-Dataire fut exposé en public [1].)

CCIII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 22 avril 1652 [2].

... Pour ce qui concerne M. le Cardinal de Retz, je n'ai à repartir à ce qu'il vous plaît m'en mander, sinon qu'à la barbe de toutes les figures de syllogisme dont se sert la philosophie et la théologie, je puis toujours prouver, sans appréhension de réplique, à cette Éminence, qu'elle a l'entière obligation de son cardinalat au Roi et aux Ministres qui sont dans le gouvernement présent, et l'abbé Charrier, son envoyé, me [peut] servir de bon témoin. Je ne crois pas que ce Cardinal en veuille venir à la dispute. Il est trop homme d'honneur. Cela arrivant, il y demeureroit avec honte et rougeur, et, s'il en étoit besoin, vous pouvez hardiment donner parole que votre substitut, l'Ambassadeur de France, qui est ici, a de quoi soutenir cette thèse sans sophis-

[1] *Le Bailli à Brienne*, 22 avril 1652.
[2] *Archives du ministère des affaires étrangères*. Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

terie, ni distinction aucune qui puisse sentir l'échappatoire.....

L'affaire du Sous-Dataire Mascambruni paroît vouloir avoir une grande suite, et l'on va journellement emprisonnant tous les officiers de la Daterie. Cette intrigue probablement faira bien du bruit dans la Chrétienté.....

CCIV.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 6 mai 1652 [1].

... Après ce que je vous ai mandé ci-devant de M. le Cardinal de Retz, je ne me trouve rien pour repartir à ce qu'il vous a plu modernement m'en écrire, sinon que j'ai en main de quoi faire voir qu'il est le plus ingrat de tous les hommes s'il ne sacrifie aveuglément sa vie et sa fortune pour les intérêts de la Reine et de M. le Cardinal Mazarin. Je ne dis pas de quoi, parce que cela va de droit, vu la sorte en laquelle il a été traité pour arriver au cardinalat, tant delà que deçà, par moi, pour suivre les ordres de Sa Majesté et de son Éminence. Et s'il ne sert comme il convient, on n'a qu'à me faire citer pour, en présence de l'abbé Charrier, son envoyé et confident, déduire comment les intérêts dudit Cardinal de Retz ont été maniés à Rome, vu la parole qu'il avoit donnée de faire revenir M. le Duc d'Orléans à son devoir avec bien plus de facilité, s'étant autorisé de la pourpre pour écarter tous les autres conseillers de la part de M. le Prince qui tâchoient de séduire la bonté de Son Altesse Royale. Bref, du bonnet, l'on condam-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

nera cette Éminence de méconnoissance au dernier degré, si elle ne déploie le pavillon de la Cour dans Luxembourg lorsqu'elle en sera requise [1].

CCV.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 20 mai 1652 [2].

... Pour vous mander à quoi s'emploie maintenant Sa Sainteté et toute la Cour ecclésiastique, c'est à une recherche très-exacte de tous ceux qui, directement ou indirectement, ont eu quelque intelligence ou connexion d'intérêt et de commerce avec le feu Sous-Dataire et qui se sont mêlés d'être truchements et interprètes à Dona Olimpia Maldachini et au reste de la parenté pour faire venir en leurs mains les régals et présents pour faciliter l'expédition des grâces, intéressant en l'octroi d'icelles les proches favoris de Sa Sainteté. Et comme en cette Cour un chacun traduit à sa mode et explique toutes les actions du Prince, bien souvent avec plus de mélange de médisance malicieuse que de vérité, on tient présentement que tant de rigueur et la suite de si grande quantité de procès criminels, enlacés l'un dans l'autre, n'ont autre visée que de ne laisser au monde, s'il se peut, personne qui pût un jour découvrir les profits qu'a faits ladite Dona Olimpia, belle-sœur de Sa Sainteté, pour les grâces qu'elle a fait donner par son crédit, et, en cette matière, ôter tous témoins qui

[1] Le Luxembourg était la demeure de Gaston d'Orléans. On disait alors : « Allons à Luxembourg », au lieu de « au Luxembourg ».

[2] *Archives du ministère des affaires étrangères*, Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pourroient, dans un autre pontificat, servir à la juridique condamnation de tout le sang et affinité pamphilienne ; ce qui se fait canoniquement avec le prétexte d'intelligence avec ce misérable Mascambruni qui a eu la tête tranchée. Lequel faisoit sa charge si despotiquement, qu'il est comme impossible que quiconque étoit employé ne fût dans sa dépendance, confidence et société. Si bien qu'il y aura bien peu d'officiers de ce temps-là qui ne se trouvent coupables et dignes de châtiment, si la familiarité du défunt est jugée matière de criminalité. Et, par ainsi, il sera loisible au Pontife de nettoyer cette Cour à sa mode, trouvant en main de quoi pouvoir punir et se défaire de tous ceux qui ont été mêlés activement ou passivement dans les péculats de sa Daterie et de sa parenté, et acquérir réputation, mettant en sûreté ce qui a péché de son sang.....

CCVI.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 27 mai 1652 [1].

... J'ai suivi le commandement que vous m'avez fait de veiller à ce que M. le Prince de Conti ne vînt à tirer de Sa Sainteté un chapeau de Cardinal des deux qui ont été réservés *in petto*, et ce par présents et régals faits aux plus accrédités et intéressés de sa famille, et, particulièrement, à la signora Olimpia, étant celle de la parenté qui est la plus portée à l'amour des finances. Ce soupçon étant venu de la pensée de ce Prince sur ce que, piqué de la promotion du Cardinal de Retz, il a tenu

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXX.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

quelques discours qui témoignent de vouloir tenter son entrée dans le Sacré-Collége par l'entremise de cette dame, bien que l'état présent du palais apostolique, le tempérament du Pontife, ses visées et la posture en laquelle est la belle-sœur, et tout le reste de la maison, me donnassent lieu de croire mes diligences inutiles pour faire obstacle à cette prétention de mondit sieur le Prince de Conti, en croyant la réussite impossible selon le temps qui court, pour ne point jouer d'arbitre en l'exécution des volontés du Roi et de vos ordres, je touchai délicatement un mot en forme de ce dessein que pourroit avoir ledit Prince de Conti. A quoi le Pape me repartit trois choses, l'une, que les deux chapeaux réservés *in pectore* étoient, dès le moment de la dernière promotion, destinés dans son esprit à des sujets en quoi il ne pouvoit [y] avoir de changement que par sa mort, et, partant, qu'il étoit inutile que personne travaillât pour avoir l'un de ces chapeaux ; 2° qu'il avoit parmi ses officiers, domestiques et ministres tant de monde à récompenser de leurs longs services, qu'il ne pouvoit détourner les rémunérations honorables dues à leur mérite qui tomboient en son pontificat pour la distribution d'icelles, et, en troisième lieu, ainsi qu'il s'étoit assez expliqué avant que de faire M. le Coadjuteur de Paris Cardinal sur les instances qui lui étoient faites de mettre en sa place mondit sieur le Prince de Conti, qu'il ne porteroit jamais aucun François à cette dignité qu'avec la nomination ou du moins l'aveu du Roi, et qu'il persistoit plus que jamais dans cette résolution, si bien que je ne vois que l'on ne doive appréhender quelque promotion imprévue de M. le Prince de Conti, et j'en étois tout persuadé avant que d'en faire expliquer Sa Sainteté.....

... Il est certain que le Cardinal Chigi, à la réserve d'être considéré comme un ecclésiastique vertueux, bon

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et entendu, et qui, avec telles prérogatives, peut, en beaucoup de rencontres, soulager Sa Sainteté, n'a du reste aucune autorité et ne fera jamais changer d'humeur à son maître, qui en croit plus savoir que tout le reste du monde....

CCVII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

Du 3 juin 1652 [1].

Par le dernier ordinaire de Lyon arrivé en cette ville le dernier du passé, j'ai reçu deux de vos dépêches datées de Saint-Germain-en-Laye, du 3e et du 10e mai, pour réponse desquelles je vous dirai qu'encore bien qu'il ne se puisse faire qu'il n'y ait eu de grandes promesses d'amitié et de bonne intelligence en suite de la promotion de M. le Cardinal de Retz entre Sa Sainteté, toute la maison pamphilienne et cette nouvelle Éminence françoise, que je ne crois pas néanmoins que cela ait produit de grands effets jusques à présent. Et je me suis bien trompé si cette léthargie et assoupissement, qui paroît dans la personne de ce Cardinal en ses entreprises et sollicitations auprès de Son Altesse Royale, avec dessein de la faire retourner en son devoir et quitter les factions des malcontents et se remettre dans le vrai service du Roi, n'est connu à Rome, eu égard aux choses qu'auroit désiré le Saint-Père de cette sienne créature dans la Cour et dans la ville pour l'avantage du moderne Pontificat et pour reconnoissance de l'ancienne amitié et de l'effet qu'elle a produit en la promp-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères*, Rome, t. CXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

titude à lui donner entrée dans le Sacré-Collége. Et ce qui me confirme en cette croyance est que le Saint-Père m'a demandé par deux fois, en diverses questions, l'état auquel étoit le crédit de mondit sieur le Cardinal de Retz, soit à Paris, auprès de M. le Duc d'Orléans, ou à la Cour dans l'esprit de Leurs Majestés et de leurs Ministres. Vous me pourriez dire que cette enquête du Pontife a été artificieuse et préméditée pour me persuader qu'il n'y a aucun commerce entre le palais ecclésiastique et ledit Cardinal, et pour m'ôter tout sujet d'en être en souci et de faire diligence pour en avoir la connoissance. Mais comme le ton de voix, l'accent et les gestes avec lesquels ces choses sont dites servent facilement à découvrir quels motifs elles ont quand on y prend exactement garde et au mouvement du visage de celui qui les prononce, je vous dirai que Sa Sainteté est dans la perfection de l'art comique, s'il a déguisé en ce rencontre ses véritables sentiments, lesquels (ou je suis le plus trompé des hommes) ne sont pas que ce Cardinal ait réussi pour les intérêts de Sa dite Sainteté et de sa famille à la centième partie de l'avantage que l'on en croyoit tirer. Et, à vous dire sincèrement la vérité, ce que j'ai pu reconnoître de cette Éminence est qu'elle est fort obligeante, courtoise et pleine de chaleur, quand elle veut exiger une grâce, un bien ou un service de quelqu'un, et fort tempérée à l'effet des espérances qu'elle donne pour parvenir à son but, quand elle y est arrivée. Je ne vacille point à vous reconfirmer que le Pape n'a pas eu de ce côté-là le quart de satisfaction qu'il s'en étoit proposé. En cas que Rome ne soit plus nécessaire à l'avenir pour l'exécution des projets de cette Éminence, j'estime que l'on ne sera en ce pays guères importuné de ses lettres ni de ses offres de service, lesquelles pourront se réchauffer s'il a besoin de quelque gratis ou autres choses nécessaires à son avan-

Digitized by Google Origina from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

cement et établissement en bien de fortune ou emplois correspondants à sa qualité.....

(Curieux détails sur la fortune du Pape, de la Princesse de Rossano, sur leurs campagnes, etc. Brienne promet à l'Ambassadeur que dorénavant le gouvernement français pourvoira de bénéfices les Cardinaux de la faction française, etc.)

CCVIII.

LE BAILLI DE VALANÇAY AU MÊME.

10 juin 1652.

Le Roi désire que ce soit le Cardinal Chigi qui soit porté au Pontificat et le lui fait dire par son Ambassadeur.

Du 15 juillet 1652 [1].

... Sur ce que vous me mandez, en forme de plainte, que M. le Cardinal de Retz avoit eu la permission de Sa Sainteté de se faire mettre le bonnet de Cardinal par la main de telle personne que bon lui sembleroit, ce qui étoit en quelque façon offenser le Roi,... s'abstenant de rendre cette marque d'obéissance à son maître et bienfaicteur, pour éviter de faire quelque civilité à M. le Cardinal Mazarin,.. il ne faut point que M. le Cardinal de Retz se targue d'aucun bref, lettres ou permission de Rome, qui soit hors des limites du courant ordinaire et qui lui donne lieu de particulariser en la prise de son bonnet, et de ne s'y pas conduire comme ont fait tous les Cardinaux jusques à présent, auxquels le Pape écrit un bref et envoie un petit formulaire de cérémonie pour la prise du bonnet, Sa Sainteté n'écrivant rien du tout aux Rois et Princes dont le vassal a été promu au Cardinalat, lequel se pourroit mettre lui-

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXXI.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

même le bonnet, se mettant à genoux et se faisant le signe de la croix de la part du Saint-Père, étant autorisé pour ce, représentant en cette action le Pape de la main, et, de la tête, le Cardinal. Si bien qu'arrivant que M. le Cardinal fît quelque nouveauté en ce rencontre, il en doit avoir tout le blâme et la faute, sans qu'on se puisse plaindre à Rome en ce qu'il n'a pas voulu suivre de son pur mouvement et par politique le chemin de ses prédécesseurs, sans que le palais apostolique ait aucune part, directement ni indirectement de cette Éminence, si étant à elle de choisir qui elle voudra pour cette fonction, mais usant mal de son pouvoir, particulièrement étant vassal et nommé à cette dignité du Roi, vu que les Nonces rendent cette déférence à Sa Majesté, quand ils sont faits Cardinaux, de vouloir recevoir le bonnet de sa main.

Je vous ajouterai ici une petite particularité que je vous supplie de ne point rendre publique, ains la soutenir dans le dernier secret, parce que, se divulguant, le Pape pourroit entrer en soupçon que j'ai trop d'intelligences et de commerce dans la secrétairerie d'État. Par ce dernier ordinaire, M. le Cardinal de Retz a fait savoir ici, pour s'excuser du retardement qu'il donne au Résident (du Pape) qui lui a porté le bonnet, qu'ayant tout fraîchement écrit à la Cour pour savoir comme il se devoit comporter pour se mettre ledit bonnet sur la tête, si le Roi vouloit qu'il vînt en Cour pour le recevoir des mains de Sa Majesté ou, pour ne donner aucune jalousie dans la ville de Paris, il prît quelque autre accident approuvé de Leurs Majestés, que vous lui aviez répondu que, dans quatre jours, vous lui feriez savoir la volonté du Roi. Que ce qu'il mande soit vrai ou non, je m'en rapporte, mais vous devez inférer de là qu'il n'a rien en main de ce pays pour faire des nouveautés en cette cérémonie.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCIX.

LE BAILLI DE VALANÇAY A BRIENNE.

Du 9 septembre 1652 [1].

...Olimpia Maldachini reprend sa faveur auprès du Pape; la Princesse de Rossano en est malade de jalousie: elle en a la fièvre...

CCX.

LE MÊME AU MÊME.

18 novembre 1652.

...Dona Olimpia Maldachini, belle-sœur du Pape, est entièrement retournée en grâce et est maintenant la toute-puissante; elle n'a néanmoins point encore vu, que je sache, son beau-frère, au moins publiquement. Cette entrevue s'est différée pour ne causer quelque accident à la Princesse de Rossano, grosse de quatre ou cinq mois, le Pape désirant, à l'égal de la longueur de sa vie, un enfant mâle dans sa maison. L'on fait ce que l'on peut pour porter celle-ci à s'aller d'elle-même réconcilier avec la première, etc. [2].

[1] *Archives du ministère des affaires étrangères.* Rome, t. CXXI.

[2] Le raccommodement entre le Pape et sa belle-sœur est entièrement fait, bien qu'il n'en ait encore rien éclaté à l'extérieur. Détails curieux sur la Princesse de Rossano et dona Olimpia. 11 novembre 1652.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

V

LETTRES

DE GUEFFIER

RÉSIDENT DE FRANCE A ROME

AU COMTE DE BRIENNE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES DES ÉTRANGERS

du 4 septembre 1651 au 18 mars 1652.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES DE GUEFFIER

RÉSIDENT DE FRANCE A ROME

AU COMTE DE BRIENNE.

CCXI.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE,

Du 2 octobre 1651.

(Courrier extraordinaire arrivé en poste.) L'on a su aussitôt que c'étoit Montreuil; mais l'on n'a rien pu savoir de lui, parce que, incontinent arrivé, il se tint caché au logis d'un banquier expéditionnaire, nommé Richard, où il alla descendre, à cause qu'il sert ici Mgr le Prince de Conti, n'étant pas même allé voir M. l'Ambassadeur, ce qui fit faire un mauvais jugement du sujet de sa venue. Par le moyen de son hôte, on a su depuis que M. le Prince de Condé, au lieu de paroître auprès du Roi, quand Sa Majesté alla au Parlement, s'étoit retiré à une maison de M. de Longueville, ce qui a été confirmé par la venue de l'extraordinaire de Lyon, qui nous apporta jeudi dernier des lettres de Paris du 8 septembre, ce qui a augmenté les soupçons de son voyage; et tant plus qu'aussitôt arrivé, il a recherché

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

l'occasion de voir le Pape, et lors il fut dit que, s'il eût vu M. l'Ambassadeur, il venoit demander le Cardinalat pour M. le Prince de Conti. Mais jusques ici il ne s'est pu encore rien savoir au vrai pourquoi il est ici. On le blâme bien fort, s'il a quelque commission d'écrite, d'être entré en plein midi à Rome, courant la poste, au lieu qu'il devoit y entrer de nuit. Et sur cela l'on a dit que, dès lors qu'il fut envoyé ici pour la promotion de Mgr le Prince [de Conti], il fit beaucoup d'autres choses qui montrèrent qu'il n'avoit ni prudence ni conduite, et qu'on s'étonnoit comment Messeigneurs les Princes envoyoient à Rome un jeune garçon comme celui-là pour traiter avec le Pape des affaires de conséquence. Je suis après pour savoir au vrai ce qui l'a fait venir ici, afin de vous en donner avis, etc.

Enfin, l'on a su que Montreuil est venu demander le cardinalat pour M. le Prince de Conti, s'en étant laissé entendre lui-même, et en sorte qu'il espère et tient pour assuré que le Pape le donnera *motu proprio* et sans la nomination du Roi, étant si mal avisé, qu'il a dit avec cela avoir ordre exprès de ne voir point M. l'Ambassadeur. Il a dit aussi que Mgr le Prince de Conti est sorti de la Cour pour aller suivre son frère. Et ensuite de cela il fait de très-mauvais discours de gouvernement, semblant, à son langage, que c'est pour le réformer que lesdits Princes se sont mis en campagne.....

Hier au soir, le courrier La Violette, qui tient la poste de Paris, arriva ici, dépêché de là le 22 septembre pour une résignation, à ce qu'il m'a dit, par lequel on a su que M. le Prince étoit allé à Bordeaux, que M. d'Aumont a défait quelques-unes de ses troupes et que le Roi s'en alloit à Fontainebleau, en résolution de suivre ledit Prince, s'il ne revient à une semonce que lui en a faite Son Altesse Royale pour le disposer à se remettre en son devoir.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

4 septembre 1651 [1].

... Le Cardinal Panzirole[2] mourut hier, peu regretté de toute la maison Pamphile. Il n'y a que la signora Olimpia qui en sera bien affligée, et, comme l'on dit, les Espagnols, de qui il étoit tout partial. L'on ne sait encore quel effet fera cette mort auprès du Pape, autre que de rendre maintenant le Cardinal Pamphile tout-puissant à Rome, si tant est qu'il guérisse, car la fièvre l'a repris depuis cinq ou six jours, etc., etc. Le bruit étoit grand hier à Rome qu'il y auroit aujourd'hui Consistoire pour y faire promotion, y ayant maintenant dix places vacantes. Mais cela ne s'est point fait, dont l'on conjecture que le Pape ne se porte pas encore bien, sa famille ayant trop d'envie qu'il les remplisse pour augmenter sa faction d'autant de créatures, ou pour le moins une bonne partie....

CCXIII.

GUEFFIER A BRIENNE.

Du 9 octobre 1651.

Dès lundi dernier au soir, je sus que cet extraordinaire, venu le jour précédent, nommé La Violette, avoit

[1] Dépêches du sieur Gueffier, Bibl. nat. mss., t. VI.

[2] Jean-Jacques Panzirolo, ancien Patriarche de Constantinople, ancien Nonce en Espagne, créé Cardinal par Urbain VIII en 1643. Il fut pendant longtemps premier Secrétaire d'État du Pape Innocent X. Il mourut, comme le dit fort exactement Gueffier, le 3 septembre 1651.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

apporté des dépêches du Roi, pour la nomination au Cardinalat de M. le Coadjuteur de Paris, à M. l'Ambassadeur et aussi des lettres sur ce sujet-là au sieur Barclay, qui a ici quelque soin de ses affaires. Mais, parce que mon paquet étoit déjà fermé et que je pensai que M. l'Ambassadeur ne manqueroit de vous en donner avis, je ne crus pas vous en devoir dire autre chose, comme je ferai maintenant, qu'il fut dit incontinent, après cette venue-là, que la nomination dudit sieur Coadjuteur n'étoit en intention que Leurs Majestés eussent que, dès à présent, il soit Cardinal, mais seulement pour empêcher que M. le Prince de Conti ne le soit. Et pour ce que M. l'Ambassadeur alla, dès le jour suivant, à une audience extraordinaire du Pape faire savoir à Sa Sainteté les volontés du Roi sur cela, vous aurez vu par ses lettres la réponse qu'elle lui en donna. A quoi il aura pu ajouter les beaux discours et les moqueries qui se font ici de tant de variétés et des changements que l'on voit arriver tous les jours en France, à la grande honte et plus grand mépris de la nation, s'il a jugé à propos de vous les écrire.

Depuis la venue de cet extraordinaire La Violette, il court un bruit ici que l'on a envoyé un abbé, nommé Charrier, solliciter cette promotion de M. le Coadjuteur, qui ne trouvera peu de besogne à faire, sur l'opinion que l'on a ici que ledit sieur est janséniste, non plus que ledit sieur Montreuil, à cause de l'éloignement des Princes d'auprès du Roi. Cettui-ci eut, mercredi dernier, audience du Pape pour celle de son maître. Mais l'on ne sait rien encore de la réponse qu'il en aura eue, l'opinion commune de cette Cour étant que Sa Sainteté ne fera ni l'un ni l'autre qu'elle ne voie quelque plus assuré établissement aux affaires de la Cour qu'il n'est maintenant, chacun tenant ici pour certain que l'on y va entrer en une cruelle guerre civile.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

... L'on dit ici qu'il ne faut pas espérer que le Pape fasse deux Cardinaux françois à la première promotion, parce qu'il lui en faudroit faire deux Espagnols, autant pour l'Empire, Pologne et Venise, qui seroit remplir ce qu'il a de places vacantes, n'en ayant seulement qu'une pour l'un, ce qu'il se donnera bien de garde de faire, etc.....

CCXIV.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 16 octobre 1631.

... Vendredi matin, il arriva ici un extraordinaire dépêché de Paris le 2e de ce mois pour apporter des lettres à un nommé l'abbé Charrier, qu'il pensoit trouver ici, y étant envoyé pour la promotion de M. le Coadjuteur; mais il n'y est point encore arrivé. Ce que l'on a su par la venue dudit courrier est qu'il se faisoit des grands armements par toute la France, tant de la part du Roi que de M. le Prince, quelques-uns ayant écrit qu'il avoit déjà déboursé plus de six vingt mille écus pour tenir des gens de guerre, etc.....

Enfin l'abbé Charrier est arrivé, et, n'ayant point trouvé ici M. l'Ambassadeur, il est parti aussitôt pour aller à Tivoli (où s'étoit rendu pour douze ou quinze jours M. le Bailli de Valançay). Au même temps, il est venu encore un extraordinaire qui dit être parti de Lyon le 9 de ce mois pour les affaires de M. le Coadjuteur de Paris, portant avis que le Roi étoit à Bourges et M. le Prince à Monron avec huit cents gentilshommes; de sorte qu'à ses discours il semble n'y avoir plus d'espérance que les brouilleries se racommodent.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXV.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 23 octobre 1651.

... Je vous ai mandé, par ma susdite, l'arrivée de M. l'abbé Charrier, envoyé pour la promotion de M. le Coadjuteur de Paris, de qui il me rendit une fort courtoise lettre et une autre de M. de Châteauneuf, l'un et l'autre me commandant de servir ledit abbé, où je pourrai, en cette poursuite-là; m'ayant dit depuis qu'il a eu une assez favorable audience du Pape, en laquelle Sa Sainteté avoit fait de grandes louanges des mérites de mondit sieur le Coadjuteur. Je voudrois bien avoir autant de pouvoir de le servir en cette affaire que j'en ai de désir, mais, ces offices-là dépendant principalement de M. l'Ambassadeur, comme vous savez trop mieux, j'y puis fort peu. Je ne laisserai pourtant de m'acquitter de mon devoir en cela, puisque c'est par la nomination du Roi que mondit seigneur est porté à cette dignité-là. Un peu devant la venue dudit abbé, le sieur Montreuil, envoyé de la part de Mgr le Prince de Conti pour même sujet, avoit eu aussi du Pape une autre favorable audience. Sur quoi l'on dit que ç'a été seulement pour entretenir l'un et l'autre de quelques espérances dans leurs négociations, mais qu'en effet Sa Sainteté est résolue de ne faire ni l'un ni l'autre Cardinal, que les nouveaux tumultes survenus à la Cour ne soient bien apaisés; à quoi il y a apparence que la fera tant plus résoudre un avis que j'ai eu de fort bon lieu, et qu'on m'a assuré être bien véritable, qu'une personne de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grande qualité en France et des plus confidentes que le Pape ait à la Cour, dont je n'ai pu savoir le nom, a écrit ici à une autre de haute condition, pour le faire savoir à Sa Sainteté, qu'il est très-certain que, pour le présent, le Roi ne veut ni l'un ni l'autre Cardinal et que Sa Majesté aura bien à plaisir que Sa Sainteté aille retenue en ces promotions-là jusques à de nouvelles instances qui lui pourront être faites de sa part, et que quelques-uns ajoutent que M. l'Ambassadeur de Valançay n'apportera point d'opposition à ce retardement-là, sur quelque prétention que l'on veut faire croire qu'il y a. Mondit seigneur est depuis huit jours à Tivoli, d'où l'on dit qu'il ne reviendra que jeudi prochain, et encore s'il a quelque affaire qui l'oblige de venir prendre son audience ordinaire du Pape, le jour suivant, parce qu'il n'y a plus de crainte qu'elle lui manque pour la bonne disposition [1] en laquelle je trouve maintenant Sa Sainteté.....

Il me reste à vous dire que, sur le bruit qui court ici que l'ordinaire de Paris à Lyon avoit été dévalisé par quatre hommes masqués, qui, après avoir retenu toutes les dépêches qu'ils ont cru être du Roi, avoient renvoyé audit courrier les paquets de tous les particuliers, on ne croit pas que celui de Lyon arrive devant le partement de celui-ci. S'il en arrive autrement, je ne manquerai pas de vous en rendre compte au bas de cette lettre.....

Depuis ce que dessus écrit, il est arrivé un extraordinaire dépêché à M. l'abbé Charrier, avec lettres de Paris du 12 de ce mois, portant les mauvaises nouvelles de la guerre civile en France. Un peu après, l'ordinaire de Lyon est venu aussi, par lequel j'ai reçu votre dépêche du 30 septembre écrite à Fontainebleau, etc.....

[1] Pour le meilleur état de santé du Pape.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXVI.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 6 novembre 1651.

... Ce que dessus est écrit de jeudi dernier pour le tenir prêt au partement du présent ordinaire de Lyon. Le jour suivant il arriva ici un extraordinaire dépêché à M. l'abbé Charrier pour les affaires, comme on croit, de M. le Coadjuteur de Paris ; celui-ci ayant été chargé, audit Lyon, de la dépêche de la Cour que devoit apporter l'ordinaire.....

(Le Duc de Bracciano espère que l'abbé Tinti, qui est à Paris pour ses affaires, lui apportera quelque grâce et faveur du Roi, « pour obliger sa maison à demeurer toujours fidèle et affectionnée à son service, comme elle proteste vouloir faire », etc.)

CCXVII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 20 novembre 1651.

..... Il arriva ici un autre extraordinaire, nommé La Violette, dépêché le 8 de ce mois de Paris par M. le Coadjuteur et pour ses affaires, par lequel on a su que Son Altesse Royale étoit à Paris lorsqu'il partit, ce qui fait ici mal juger de cette entrevue d'elle et de M. le Prince, dont on espéroit quelque accommodement, etc.

Les trois envoyés qui sont ici, l'abbé de Commelongue pour M. le Duc d'Aumale, Montreuil pour M. le Prince de Conti et l'abbé Charrier pour M. le Coadjuteur de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Paris, continuent tant qu'ils peuvent leurs poursuites près Sa Sainteté, mais sans en avoir pu tirer jusques ici que de belles paroles. Ce dernier, à qui ledit extraordinaire a apporté de nouvelles dépêches du Roi et de Son Altesse Royale au Pape, très-pressantes pour cette promotion-là, espère qu'elles la feront avancer. Mais il y a grande apparence que non, si les brouilles de France ne s'accommodent; auquel cas plusieurs croient qu'un accord pourroit faire passer cette nomination-là sur M. le Prince de Conti, étant certain que si le Pape ne donne pas deux Cardinaux à la France non plus qu'à l'Empereur, qui persiste en sa nomination du Marquis de Grana, ni à l'Espagne, qui change maintenant celle de Pimentelli, Évêque de Cordoue, en la personne de l'Archevêque de Palerme, etc., etc.

CCXVIII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 4 décembre 1651.

... Il s'est découvert ici que le sieur Montreuil, envoyé de Mgr le Prince de Conti pour sa promotion, a été quelquefois chez l'Ambassadeur d'Espagne depuis qu'il est venu, et qu'il va aussi chez le Cardinal Trivulce, qui est entièrement dépendant de ce Roi-là et qui fait maintenant ses affaires ici depuis le partement dudit Ambassadeur. L'on dit aussi pour assuré que le Pape entretient quelque intelligence avec MM. les Princes par le moyen du Nonce Bagni et de concert avec les Espagnols, afin de faire continuer en France les désordres que leur désobéissance y apporte, pour les grands avantages que ceux-ci en recevront.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

(Le Pape se plaint de l'Ambassadeur M. de Valançay, sans que l'on sache pourquoi.)

L'on assure que le Pape a prié M. le Cardinal Ursin d'en écrire à la Cour. Quelques-uns ont pensé que c'est de ce qu'il n'alla pas à l'audience, il y a dix jours, quoiqu'il eût dit d'y vouloir aller, ayant feint qu'il lui étoit venu mal à un pied, nonobstant quoi il fut vu, ce jour-là même, se promener en une vigne. D'autres ont dit qu'il n'y voulut aller par dépit d'une mauvaise réponse que Sa Sainteté avoit donnée à un mémorial qu'il lui avoit présenté en sa dernière audience pour la supplier de faire cesser une persécution et des poursuites injustes que quelques-uns de ses officiers font contre le Consul françois de Civita-Vecchia, auquel on impute, bien faussement, d'avoir eu quelque intelligence avec ce Crescentini, de qui je vous ai ci-devant mandé quelque chose et qui avoit été condamné aux galères du Pape pour enlever celle où il a été mis, se faisant ici procès très-rigoureusement contre ledit Consul, qui couroit grande fortune, quelque innocent qu'il soit de ce méfait, s'il ne se fût retiré bien vite au logis de M. l'Ambassadeur, où il est encore maintenant.

D'autres ont voulu dire que ce fut pour n'être pas obligé de parler de nouveau à Sa Sainteté de la promotion de M. le Coadjuteur de Paris, suivant les lettres très-expresses que Son Altesse Royale lui en avoit réitérées par un extraordinaire. Mais M. l'abbé Charrier, qui est ici pour cette affaire-là et qui voit souvent mondit seigneur, ne croit pas cela. Quoi que ce soit, le bruit est tout public qu'il y a grand mécontentement entre le palais et mondit sieur l'Ambassadeur. Ses dépêches vous pourront apprendre ce qui en est de vrai ou de faux.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXIX.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 11 décembre 1651.

Le bruit court que l'Ambassadeur de France est toujours en mésintelligence avec le Pape, que le Bailli n'alla point à l'audience de vendredi dernier « parce que Sa Sainteté n'a point voulu lui accorder la dispense ni les provisions de cette dernière abbaye dont Leurs Majestés lui ont fait don par la mort de M. de Reims, son oncle, ayant blâmé celle que lui donna le défunt Pape Urbain VIII pour l'abbaye de Bourgueil, disant que les Chevaliers de Malte ne peuvent tenir en bonne conscience ces bénéfices » ; et, depuis quelques jours, le bruit court par Rome qu'il doit être bientôt rappelé d'ici. Et, en effet, le précédent ordinaire et ce dernier ont apporté quelques lettres de Paris qui le disent affirmativement, et que c'est pour le mécontentement qu'on a de lui à la Cour. Il se voit néanmoins qu'il fait faire une nouvelle livrée pour ses pages et estafiers, qu'il ne feroit pas s'il pensoit que cela dusse arriver, quoi qu'il die lui-même, il y a déjà quelque temps, qu'il presse à la Cour d'avoir son congé, les trois années de son ambassade expirant à la fin de celle-ci, quelqu'une desdites lettres portant aussi que l'on doit donner la charge des affaires à M. le Cardinal Barberin, en attendant le retour de M. le Cardinal d'Este en cette ville.....

Vendredi dernier, il arriva ici un extraordinaire à M. l'abbé Charrier sans qu'on aie pu encore savoir quels nouveaux ordres il lui aura apporté de la part de M. le

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Coadjuteur de Paris. Mais l'on a su par des lettres qu'a apportées ledit extraordinaire qu'on a voulu enlever de Paris ou tuer mondit sieur [le Coadjuteur], et que c'étoient gens dépendant de M. le Prince; que M. le Comte d'Harcourt avoit fait tenir le siége de Coignac après la défaite de plus de cinq cents hommes et deux cents prisonniers de ceux qui l'avoient investi..... L'on a eu encore un autre avis, mais qui semble fort ridicule, que le Cromwell promettra à M. le Prince, de la part du Parlement d'Angleterre, la session des droits que cette Couronne-là avoit sur la Guyenne, moyennant un mariage qu'on lui proposoit, et que l'on a mis à la Bastille un Napolitain qui avoit de mauvais desseins contre Leurs Majestés et Mgr le Duc d'Anjou, etc.....

Quant aux affaires de la promotion de MM. le Prince de Conti et Coadjuteur, elles sont aussi avancées que le premier jour, à ce qui s'en dit publiquement. Mais, Monseigneur, c'est des dépêches de M. l'Ambassadeur que vous apprendrez mieux ce qui s'en doit espérer, aussi bien que de la dispense de M. le Duc d'Aumale, cette grande santé que l'on voit au Pape et les troubles de France faisant dire que ce ne sera pas peu s'il fait promotion devant Pâques. Mgr l'Ambassadeur me dit hier, en me parlant des sujets qu'il y a de se plaindre du Pape, de faire si peu d'état de tout ce qui touche le Roi et la France, qu'il étoit résolu de n'aller plus aux audiences de Sa Sainteté, si elle-même ne l'y appelle, et qu'il le lui avoit fait dire, mais qu'il ne laissera d'aller aux chapelles et fonctions publiques où les ambassadeurs ont accoutumé de se trouver.....

Il montre désirer fort qu'on l'ôte d'ici et que l'on éprouve si un autre Ambassadeur y fera mieux que lui.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXX.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 18 décembre 1651.

(L'Ambassadeur a invité à dîner M. Mazarin, père du Cardinal de ce nom, et le sieur Mancini, son cousin, bien qu'il n'ignore pas la déclaration du Roi, du 6 septembre, qui défend à tous ses sujets d'avoir aucun rapport avec ledit Cardinal et les siens. L'Ambassadeur aurait dû s'abstenir de plus, car il n'ignore pas la très-grande aversion du Pape contre ledit Cardinal. En outre, l'Ambassadeur ne va plus aux audiences de Sa Sainteté; il y a entre eux de grands dégoûts.)

Et l'on dit dans Rome que le Pape ne le peut plus voir, et qu'en cette aliénation il est à craindre, si l'on ne raccommode bientôt ce malentendu ou si l'on n'envoie un autre Ambassadeur, que le service du Roi et son autorité n'en pâtissent à bon escient en cette Cour où déjà l'un et l'autre sont bien fort avilis. Cette action ayant été si publique, il n'y a point de doute que plusieurs n'en écrivent par delà selon leurs sentiments. C'est ce qui m'a obligé, Monseigneur, de vous mander ce que j'en ai entendu de personnes de condition qui voudroient que la chose fût allée autrement pour le bien dudit service et même pour l'honneur de Mgr l'Ambassadeur, quoi qu'il vous puisse écrire des raisons qu'il a d'en user ainsi.....

Ayant été dit à M. l'Ambassadeur que le sieur Montreuil, qui est ici de la part de M. le Prince de Conti, tenoit de mauvais discours contre le service du Roi, il commanda hier au banquier Richard, chez qui il alla loger en arrivant à Rome, de le faire sortir de son logis,

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

et que lui et tous les autres banquiers, à qui il l'a fait dire aussi, se gardassent bien de le retirer. L'on pensoit que cela le feroit sortir de Rome, mais il ne l'a fait que changer de logement, ce qui l'animera encore davantage à tenir de semblables discours, se fiant en quelque bon accueil que le Pape lui fait quand il va à ses audiences. Il y a tantôt un mois que le bruit court par Rome que des gens masqués et armés ont été chez lui, qu'ils s'étoient saisis de toutes ses lettres et écritures, que cela s'est fait par ordre de M. l'Ambassadeur et que le Pape s'en est fort offensé, voulant qu'on rende les dites lettres et écritures; mais de tout cela l'on n'en a pu jusques ici savoir la vraie vérité.....

CCXXI.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 1er jour de l'an 1652.

...Le jour des Innocents, il arriva ici un extraordinaire, dépêché de Paris à M. l'abbé Charrier pour les affaires de M. le Coadjuteur, que je vous dirai, devant que passer outre, n'être guère plus assurées qu'elles étoient le premier jour que l'on en a parlé. Et, en effet, il semble, aux discours dudit abbé, qu'il commence d'en avoir mauvaise opinion, ou, pour le moins, que la promotion ne soit pas pour se faire sitôt qu'il voudroit, comme tout le monde dit que, malaisément, le Pape la fera devant ces Pâques.....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXXII.

GUEFFIER, AU COMTE DE BRIENNE.

Du 8 janvier 1652[1].

Depuis cinq ou six jours, il est arrivé ici une chose qui fait bien du bruit à Rome. C'est qu'il s'est découvert que, pour une affaire de Portugal, l'on a falsifié une bulle par corruption d'argent, en quoi il se trouve que quelques-uns des officiers même de Daterie sont complices, la signature du Pape et celle du Sous-Dataire ayant été par aucuns d'eux contrefaites en la supplique sur laquelle ladite bulle avoit été expédiée. A cause de quoi l'on a déjà mis quatorze ou quinze personnes en prison, et, entre autres, un seigneur portugais qui demeurait ici, nommé Hugo de Soza, qui se dit parent de ce Roi-là, et que l'on a cru ici, si les affaires de Portugal se fussent accommodées, que ledit Roi l'auroit fait son Ambassadeur en cette Cour. Le sujet de ceci est qu'un autre seigneur portugais, parent et allié des plus grandes maisons de ce pays-là, ayant été accusé au Saint-Office qui est à Lisbonne d'avoir débauché et abusé d'un jeune garçon, a été pris et menacé par ce tribunal-là, à ce que l'on dit, d'être brûlé[2] et tous ses biens confisqués, que l'on estime de la valeur de sept à huit cent mille écus. De quoi ce criminel ayant appelé premièrement au Saint-Office de Rome et puis au Pape même, mais sans que les uns ni les autres aient voulu recevoir cette appellation, quelques pressantes instances

[1] Gueffier, Colbert, 361, V° t. VI.

[2] Le feu était le supplice réservé pendant tout le moyen âge à ceux qui se rendaient coupables de sodomie ou, comme on disait alors, de *bougrerie*.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

qui en aient été faites, pour ne faire tort audit tribunal, qui a l'autorité de juger sommairement. Sur lesquels refus, quelquès amis que le personnage avoit ici se résolurent, voyant ne pouvoir avoir ladite bulle par les voies légitimes, de se servir de quinze mille pistoles qu'il y avoit envoyées (avec promesse d'en fournir encore autant, s'il ne tenoit qu'à cela qu'il pût avoir ladite bulle), pour corrompre quelques-uns desdits officiers, et leur en faire faire une falsifiée. En quoi ils avoient si bien réussi, que c'est une merveille que cela se soit découvert, tant lesdites signatures du Pape et du Sous-Dataire étoient bien contrefaites. Et comme cette affaire est de conséquence, pour les doutes et la défiance qu'elle pourra donner, à l'avenir, de la vérité de tant d'autres bulles et même de brefs qui s'expédient tous les jours ici et qui s'envoient en toutes les parts de la chrétienté, l'on n'oublie pas de faire tout ce qui se peut pour savoir au vrai les auteurs de cette falsification, et tant plus diligemment, qu'en suite de cela, il s'est déjà découvert qu'il a ci-devant été fait plusieurs autres bulles et brefs semblables. C'est pourquoi tout le monde est en grande impatience de savoir ce qui arrivera de cette affaire-là et quel châtiment l'on fera de ces faussaires. C'est ce que je mettrai peine aussi de savoir pour en contenter votre curiosité, de laquelle j'ai cru qu'une nouvelle si extraordinaire n'étoit point indigne, outre ce que vous en pouvez apprendre des dépêches de M. l'Ambassadeur... Le bruit continue dans Rome que mondit seigneur s'en va au mois de mars prochain, sur ce qu'il s'en est laissé entendre lui-même. Et ce qui le fait tant plus croire est que, jeudi dernier, il dépêcha à la Cour le Chevalier de Sintré, son domestique, en poste, pour en demander le congé, à ce qu'on dit, et que le Pape ayant plus d'envie qu'il lui soit donné que lui-même, si on lui accorde, on donnera un grand contentement à l'un et à l'autre.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pour ce qui est de la promotion de M. le Coadjuteur, il y a aussi un grand bruit ici qu'on a donné de bien mauvaises informations de son esprit au Pape, lui ayant été mandé de France qu'étant trop vif et remuant, Sa Sainteté le devra plus appréhender qu'on n'avoit fait celui du défunt Cardinal de Richelieu, si, étant fait Cardinal, il entroit au maniement des affaires de France, comme l'on dit que cela seroit assurément, ces mauvaises affaires-là n'aidant pas à sa promotion.....

Quant à celui qui a été envoyé ici pour la promotion de Mgr le Prince de Conti, il n'est pas plus avancé en ses affaires que les deux autres, se trouvant, outre cela, bien empêché de sa contenance à cause des défenses que M. l'Ambassadeur a fait faire à tous les François de le loger ni de le hanter, ce qui l'a contraint de se retirer chez un Italien. Et, pour aucunement se couvrir de cet affront-là, il s'est avisé de faire un manifeste qu'il envoie par les maisons des François, par lequel il prétend se justifier des plaintes que Mgr (l'Ambassadeur) a faites contre lui et des causes qui l'ont mu à faire ces défenses-là, se plaignant bien fort que la considération et le respect de ceux qui l'ont envoyé ne l'aient retenu de le traiter si mal, quoique cela ne l'empêche pas d'aller quelquefois au Palais y continuer, près du Pape et le Cardinal Panfile, ses instances pour ladite promotion, ni de visiter souvent les Italiens qui, à son abord, lui ont donné favorable accès chez eux.

CCXXIII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

22 janvier 1652.

... L'on continue de faire des prisonniers pour découvrir ces faussaires de bulles ; un de ceux qui en est

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

des plus soupçonnés s'en étant enfui à Milan, y a été fait prisonnier avec ordre de l'amener ici au plus tôt et en toute sûreté. Par lui on espère savoir la vérité de tout. Cependant l'on a encore découvert qu'aussitôt que cette fausse bulle fut faite, l'on en envoya un *sumptum* en Portugal, par le moyen duquel l'on a opinion que ce seigneur, qui étoit là prisonnier au Saint-Office, se sera sauvé.

Il ne se parle ici pour cette heure en façon du monde de promotion, se disant seulement que, hors l'intérêt de M. le Coadjuteur, qui est nommé, la France devroit désirer qu'elle ne se fît point durant ce Pontificat, parce que des douze places qu'il y a à remplir, onze le seront de sujets qui dépendront assurément autant des Espagnols que du Pape même.

CCXXIV.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 29 janvier 1652.

... Le Pape a fait mettre prisonnier le Sous-Dataire, à cause de plusieurs fausses bulles qui se trouvent avoir été faites par son entremise, se découvrant que, par le moyen de ces falsifications-là, il s'étoit déjà enrichi de plus de cent mille écus, sans [compter] une infinité de belle argenterie qui s'est trouvée chez lui, et, dit-on encore, quantité de pierreries. L'on a aussi fait prisonniers deux autres prélats que l'on soupçonne complices de ces forfanteries-là[1], outre plus de quarante autres personnes de moindre condition, que le Pape fait examiner avec grand soin et grande rigueur, pour être as-

[1] Dans le sens de friponneries (*Dict. de Richelet*).

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

suré au vrai comment tout cela s'est passé. Sa Sainteté disoit, il y a deux ou trois jours, que, depuis qu'elle étoit dans le Pontificat, il ne lui étoit arrivé chose qui lui aie donné tant de fâcherie que celle-là. Et, en effet, ceux qui l'approchent disent qu'elle en a perdu le sommeil, quelques nuits durant, principalement à cause du tort que cela fera à la réputation de ses bulles et de ses brefs, se disant qu'il s'en trouve encore plusieurs falsifiés. Aussi est-il vrai que l'on n'avoit jamais ouï parler que cela fût arrivé sous autre Pape, comme il a fait sous celui-ci. C'est pourquoi l'on croit qu'il fera faire un sévère châtiment dudit Sous-Dataire et de tous ceux qui s'en trouveront coupables.

L'on continue de dire qu'il ne faut point attendre de promotion de longtemps, principalement à cause que les parents du Pape ne se peuvent accorder des sujets qu'ils désirent d'y faire entrer. Ce Sous-Dataire étoit un de ceux de qui l'on parloit autant et qui y avoit aussi bonne part. M. l'abbé Charrier commence aussi à minuter son retour, aussi bien que l'abbé de Commelongue voyant que, depuis un an qu'il est ici, il n'a rien pu obtenir du Pape de ce que désiroit M. le Duc d'Aumale, nommé à l'archevêché de Rheims. Pour Montreuil, qui est toujours ici, l'on ne sait à quoi il se résout, pour ce qu'il n'oseroit parler à un François.....

CCXXV.

LE MÊME AU MÊME.

Du 5 février 1652.

... Si vous m'ordonnez de continuer (mes fonctions), assurez-vous, s'il vous plaît, Monseigneur, que je le ferai

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

avec le même et encore plus grand soin, s'il m'est possible que j'ai mis peine de bien et fidèlement servir en tous les emplois dont on m'a honoré depuis l'an 1601 que je commençai d'entrer au service du Roi et auquel j'ai continué jusques ici, qui sont cinquante années sans intermission, et toujours dans ses Ambassades et son Conseil, sans que, par la grâce de Dieu et par la bonté de Messeigneurs les Secrétaires d'État à qui j'ai eu à rendre compte de mes actions, il m'aie jamais été fait reproche d'avoir manqué en aucune chose[1].

CCXXVI.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 12 février 1652.

... Sa Sainteté est toujours fort affligée de cette découverte qui a été faite d'une infinité de fausses bulles par la mauvaise foi de son Sous-Dataire et de quelques autres de ses officiers auxquels l'on continue de faire le procès. C'est de quoi l'on s'entretient plus ici pour cette heure que de promotion, ne se voyant aucune apparence qu'elle se doive faire devant Pâques, et moins encore que M. le Coadjuteur de Paris y doive entrer. Ce qui fait penser à M. l'abbé Charrier, envoyé ici pour cela, à son retour en France, croyant que bientôt il en recevra les ordres. Pour le sieur Montreuil, il est toujours ici sans rien avancer aussi en ce pour quoi il a été envoyé, non plus que M. l'abbé de Commelongue pour la dispense que demande M. le Duc d'Aumale, de se

[1] Pendant cinq ans, Gueffier remplit les fonctions de Résident de France à Rome; pendant les quarante-cinq autres, il fut, dans la même ville, simple agent d'affaires pour la France.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

pouvoir faire sacrer Archevêque de Reims, le Pape n'ayant pas même voulu lui accordor un bref qui l'habilitât de pouvoir sacrer le Roi, quelque instance qui lui en ait été faite au nom de Sa Majesté, etc.....

CCXXVII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 19 février 1652.

... Il se murmure de promotion sur le bruit qui court que les parents du Pape se sont ajustés des sujets qu'ils désirent y faire entrer depuis l'accouchement de la Princesse de Rossane, d'une fille, quoique le Prince Panfile, son mari, attendît en grande dévotion un fils, comme l'on dit aussi qu'il se sont réunis après plusieurs divisions et querelles qui ont été entre eux, et même que la signora Olimpia doit aussi retourner voir le Pape, comme elle faisoit auparavant, plusieurs ayant opinion, si cette promotion se fait, que la France n'y aura point de part, mais que Sa Sainteté laissera une place vacante pour celui qu'il plaira au Roi y faire entrer, quand Sa Majesté lui en aura fait entendre sa dernière volonté. Et, en effet, il semble que M. l'abbé Charrier, se doutant que M. le Coadjuteur n'y entrera pas,.. ne fait plus qu'attendre l'ordre de s'en retourner.

Les premiers avis que l'on donna au Pape de tant de fausses bulles qu'il s'est découvert que l'on a faites ici depuis quelque temps, l'avoient si fort affligé que, durant quelques nuits, ils lui avoient interrompu le sommeil. Cela, avec un grand tremblement de mains et même de bras qu'il a depuis quelque temps, qui est cause qu'il ne célèbre plus la messe, fit craindre aux siens qu'il n'avançât

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

ses jours. Mais comme il est homme qui vit en philosophe et en chrétien, c'est-à-dire prenant les affaires du monde comme elles viennent et sans qu'elles agissent sur lui plus qu'il ne faut, l'on a vu depuis qu'il s'est garanti du mal que l'on craignoit qu'il ne lui en arrivât. Et, de fait, mercredi dernier, jour des Cendres, auquel les Papes vont ordinairement à Sainte-Sabine prendre la première station, bien qu'il n'y eût point été les deux dernières, il a voulu y paroître celle-ci et en fort bonne santé, et encore aujourd'hui il s'est allé promener à la campagne.

Quant à ces faussaires de bulles, et principalement à ce Mascambrun, qui étoit Sous-Dataire et à qui l'on en impute la plus grande faute, on n'y a pris jusques ici aucune résolution, se trouvant plus de difficultés que l'on ne pensoit pour achever son procès, sur ce que, jusques ici, il a toujours soutenu de n'avoir rien fait en l'expédition de toutes ces bulles-là sans le su et les ordres de Sa Sainteté; et quant à l'argent qui en est provenu, vraies ou fausses qu'elles soient, que ses proches en ont eu la plus grande partie, qui est ce que l'on dit qui fâche le plus Sa Sainteté et qui fait croire à plusieurs que l'on pourroit bien supprimer à la fin toutes ces mauvaises affaires-là de peur de plus grand scandale. L'on attend ici, aujourd'hui ou demain, un de ces faussaires-là qui a été arrêté prisonnier à Gênes par le Duc Doria, à la venue duquel on verra si ses dépositions donneront de plus grandes lumières à ces faussetés-là que l'on n'a eu jusques ici et quelle résolution l'on y prendra.

Il me reste à vous remercier, comme je fais, très-humblement, des bonnes nouvelles qu'il vous a plu me donner par votre susdite dépêche et par l'imprimé qui l'accompagnoit, des heureux progrès des armes du Roi contre M. le Prince, portant encore la cassation de cet

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

arrêt du Parlement de Paris, donné le 29 décembre, contre Monseigneur le Cardinal, dont le Pape et le Sacré-Collége auront grand sujet de louer la piété de Sa Majesté et le grand respect qu'elle porte au Saint-Siége et à cette éminente qualité-là.

Je viens d'apprendre qu'il y aura demain Consistoire et peut-être promotion. Si cela est, je ne manquerai pas de vous rendre compte de ce qui s'y passera.

Monseigneur, enfin M. le Coadjuteur vient d'être fait Cardinal et avec lui ceux que vous verrez en la présente liste. Mais vous en saurez des nouvelles devant la réception de cette lettre, car M. l'abbé Charrier ne manquera pas de dépêcher un extraordinaire pour lui en porter les nouvelles, et lui un à la Cour.....

CCXXVIII.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

Du 26 février 1652.

La promotion qui se fit, il y a aujourd'hui huit jours, des dix Cardinaux dont je vous envoyai la liste, avec ma lettre du 19 de ce mois, contre l'opinion de tout le monde qu'elle se dût faire si tôt, sur ce que le Pape s'étoit plusieurs fois laissé entendre qu'il vouloit avoir quinze places vacantes devant que de la faire, ou au moins qu'elle ne se feroit qu'après Pâques, a fait faire divers jugements des causes qui la peuvent avoir fait avancer. Aucuns disent que ç'a été la presse et les importunités de ses proches dans la crainte qu'ils avoient de quelque accident en sa santé et de perdre les avantages qu'elle leur pouvoit et devoit apporter, d'autres que Sa Sainteté ayant su et été fort aise que le Roi, en

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

considération du respect qu'il porte au Saint-Siége et à la dignité du cardinalat, avoit fait casser l'arrêt du Parlement de Paris donné contre le Cardinal Mazarin, le 29 décembre dernier, a voulu faire connoître au plus tôt l'estime qu'elle faisoit de cette piété et bonté de Sa Majesté, en avançant cette promotion par celle de M. le Coadjuteur, dont elle lui avoit fait la nomination, et les autres (qui est la plus commune [opinion]), que, sur quelques avis que Sa Sainteté avoit eu qu'il lui pourroit bientôt venir une révocation de cette nomination-là, elle l'avoit voulu prévenir pour accomplir le désir qu'elle avoit de faire ce seigneur Cardinal. Et ceux qui pensent mieux savoir laquelle des trois raisons est la plus véritable, disent assez publiquement que c'est cette dernière-ci. Les discours qu'ils en font ensuite vous devant être écrits par d'autres que moi, je vous dirai seulement, Monseigneur, que, hors les sujets faits à l'instance des Princes, ceux qui sont entrés en cette promotion du choix de Sa Sainteté, outre qu'ils étoient en fort bonne réputation en cette Cour, sont tenus presque tous d'inclination telle que l'on assure que la France a sujet d'en être contente et surtout de celle des Cardinaux Lomelin et Chigi. Ce dernier est Secrétaire d'État, que l'on dit devoir avoir en la confiance du Pape la place que tenoit le défunt Cardinal Panzirole. Sa Sainteté en a retenu deux des douze qui vaquoient, pour contenter de l'une le Prince Justinian[1], qui n'a point maintenant de Prince en sa maison, comme le Prince Ludovisio, et le seigneur Farnèse, Gouverneur de Rome, après que le procès de ces faussaires de bulles, dont il est le directeur, sera achevé ; ce que l'on croit qui ne tardera plus guère, pour faire cesser beaucoup de sujets de fâcherie que cette affaire-là donne au Pape et afin de songer aussi

[1] Giustiniani, qui avait épousé l'une des filles de la signora Olimpia Maidalchini.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

aux moyens de remédier à une infinité d'inconvénients et de procès qui sont pour arriver de tous côtés, de la falsification de ces bulles-là, principalement celles qui touchent les matrimoniales, les provisions de bénéfices et une infinité de dispenses que l'on a obtenues par corruption d'argent et envoyées en plusieurs endroits de la chrétienté, depuis le temps que ce Sous-Dataire, abusant de la familiarité et confiance que Sa Sainteté montroit d'avoir en lui, commença de tromper le monde de ces fausses bulles-là. L'on attend ici en impatience deux des principaux complices qui s'en étoient fui et ont été arrêtés prisonniers à Gênes et à Milan, pour ce que, de leurs dépositions plus que d'aucunes autres, l'on espère d'avoir entier éclaircissement des fourberies que faisoit ce Sous-Dataire.....

Vous saurez, au reste, que, la promotion susdite de M. le Coadjuteur ayant obligé M. l'Ambassadeur d'en aller remercier le Pape, l'on espère qu'elle produira le rétablissement de ses audiences, nonobstant tant de dégoûts survenus entre lui et Sa Sainteté. Pourvu que ce soit avec celui de l'estime et de la confiance qui doit être réciproque entre eux, ce que l'on a peine à croire. Ce sera un grand bien pour le service du Roi et du public; autrement toutes les affaires de France, esquelles on a besoin de la Cour de Rome, se perdroient peu à peu, aussi bien que l'autorité que le Roi et la France y ont eu de tout temps... Mondit seigneur l'Ambassadeur eut vendredi une audience de Sa Sainteté, de laquelle on ne sait point encore le succès; mais, incontinent après, il partit d'ici pour s'en aller à Tivoli, où l'on dit qu'il doit demeurer douze ou quinze jours.

L'on parle qu'on va ôter le Cardinal Cecchini[1] de la

[1] Cecchini (Dominique); il avait été nommé Cardinal en 1644. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Decisiones Rotæ*. Il avait été auditeur de Rote et était devenu Dataire.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Daterie, en le pourvoyant d'un Évêché, pour y mettre le nouveau Cardinal Corrado, qui est Ferrarois et qui étoit auditeur de Rote. Ce qui fait penser que ledit Cecchini aura eu quelque part aux fourberies du Sous-Dataire.

Depuis ce que dessus écrit, l'on a eu avis ici que ni les Génois ni le Gouverneur de Milan ne veulent relâcher ces deux faussaires de bulles qui avoient été arrêtés là prisonniers, pour ne préjudicier, disent-ils, à leur autorité; ce qui pourra bien tirer ce procès en longueur et donner encore bien des fâcheries au Pape, car l'on a peine de convaincre ce Sous-Dataire sans découvrir que les proches de Sa Sainteté en ont tiré de grands émoluments.

CCXXIX.

DU MÊME AU MÊME.

11 mars 1652.

... L'on n'a point encore fini le procès de ce Sous-Dataire.... sur ce que, ni à Gênes ni à Milan, l'on n'a point voulu relâcher ces deux faussaires de bulles qui s'étoient réfugiés là, de sorte que l'on ne sait encore ce qui arrivera de tout cela.....

CCXXX.

GUEFFIER AU COMTE DE BRIENNE.

18 mars 1652.

... Enfin l'on a consenti, à Gênes et à Milan, à relâcher, sur les instances du Pape, ces deux faussaires de

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

bulles qui s'étoient réfugiés là. Sa Sainteté, sur la promesse qu'on lui en a faite, ayant envoyé une galère à Gênes pour les amener tous deux ici, où étant arrivés, l'on dit que le procès de ce Sous-Dataire, qui en étoit le principal, et les leurs aussi seront bientôt expédiés.....

Je vous dirai pour fin que M. l'abbé Charrier partit hier d'ici en poste pour se rendre à Lyon devant les les fêtes, et, après, le plus tôt qu'il pourra, près M. le Cardinal son maître [1].

CCXXXI.

LE MÊME AU MÊME.

Du 15 avril 1652.

... Enfin l'on a expédié le Mascambrun ce matin. On lui a coupé la tête autour de Nones et puis on l'a exposé au pont Saint-Ange. C'est à savoir maintenant ce que l'on fera de ces autres faussaires de bulles, qui sont encore en bon nombre.....

CCXXXII.

LE MÊME AU MÊME.

Du 29 avril 1652.

... Le bruit continue que le Pape, depuis la mort de ce Mascambrun, est devenu fort fâcheux à l'endroit de

[1] Ce fut à cette époque, sans doute, que l'abbé Charrier apporta à Lyon, pour l'y déposer dans les archives de sa famille, la correspondance chiffrée que le Coadjuteur lui avait adressée à Rome et que nous publions aujourd'hui.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

tous ceux qui l'approchent, et qu'il va faire de grands changements d'officiers en cette Cour et de ses domestiques aussi.....

CCXXXIII.

DU MÈME AU MÈME.

13 mai 1652.

... Le Pape a, de fois à autre, des ressentiments de son mal d'urine, à cause de quoi, par conseil de ses médecins, il va depuis quelque temps se promener aux environs de Rome....

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

VI

LETTRES

DE LOUIS XIV, DU COMTE DE BRIENNE ET DE SCARRON

AU CARDINAL DE RETZ.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

LETTRES

DE LOUIS XIV, DU COMTE DE BRIENNE ET DE SCARRON

AU CARDINAL DE RETZ.

CCXXXIV.

LOUIS XIV AU CARDINAL DE RETZ [1].

Du 11e mars 1652.

Mon Cousin,

J'avois fort espéré que Notre Saint-Père le Pape auroit eu considération à la prière que je lui avois faite et quelque déférence, et ne tarderoit pas... de me donner la satisfaction que je me promettois de sa part et [de] vous la [donner aussi, comme] je l'avois requis. J'ai sujet de m'étonner que Sa Sainteté s'en soit souvenue et qu'elle ait pris la résolution de faire sa promotion et de ce que vous y êtes entré. Et comme j'ai [lieu] d'espérer depuis si longtemps et que je suis devenu persuadé que je ne pourrois favoriser de ma protection un sujet qui [fût plus capable et] plus digne [de la mériter], et que je suis assuré que vous embrasserez avec chaleur ce qui est de mon service et de ma satisfaction, en [tout ce] que vous [pourrez]; [dans] ces assurances et y prenant confiance, je vous dirai que les occasions sont

[1] Nous avons essayé de copier cette lettre sur une minute du Comte de Brienne, déposée à la Bibliothèque nationale, Gaignières 513; mais, comme l'écriture de Brienne présente des difficultés insurmontables, plus grandes, s'il est possible, que celle de Pascal, nous n'osons nous flatter d'avoir réussi complétement.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

[telles] que vous me pourrez donner des marques de votre fidélité et de votre affection, et je m'assure [que vous me fournirez] des preuves de la gratitude que vous devez avoir pour moi.....

Je prie Dieu, etc.

CCXXXV.

LE COMTE DE BRIENNE AU CARDINAL DE RETZ [1].

Le 6e mars 1652, à Saumur [2].

Monseigneur,

Vous auriez sujet de vous plaindre de moi si, ayant eu l'avis de votre promotion au cardinalat par l'extraordinaire que M. le Bailli de Valançay, Ambassadeur de Sa Majesté, lui a dépêché, j'eusse remis de vous en dire ma joie, et comme ma plume y a contribué en faisant savoir au Pape et à l'Ambassadeur les intentions de Sa Majesté. La réponse m'est rendue aujourd'hui, puisque je ne me trouve pas en la même ville que vous. Cette joie que je sens extrêmement et que j'exprime est d'autant mieux fondée que j'ai sujet de croire que, comme vous n'êtes redevable de cette dignité qu'à la seule bonté de Sa Majesté, elle vous sera plus chère alors; et les bienfaits, à l'égard de ceux qui les reçoivent, leur font cette douce nécessité de ne pouvoir plus disposer de leur liberté ni de leur affection, parce qu'elles se trou-

[1] Bibl. nat., Gaignières, 513.

[2] M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et administrateur général de la Bibliothèque nationale, a eu l'extrême obligeance de nous prêter son savant concours pour déchiffrer ces deux lettres. Nous le prions d'agréer l'hommage de notre profonde reconnaissance pour les services si obligeants et si éclairés qu'il a bien voulu nous rendre dans le cours de nos recherches.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

vent engagées à celui qui les a procurés et conférés. Je vous demande, et, ce me semble, avec quelque justice, que, devenu Prince de l'Église, vous m'exprimiez, comme vous sentirez, tout ce que vous [pensez], et d'espérer sur l'assurance que je vous donne, que j'aurai pour vous les mêmes respects que j'ai su garder, et vous en [aurez] des preuves certaines toutes les fois qu'il vous plaira m'honorer de vos commandements. Je les demande avec empressement et je puis les espérer, etc.

CCXXXVI.

SCARRON AU CARDINAL DE RETZ [1].

Monseigneur,

Vous m'avez fait riche en dépit de la fortune, en vous faisant Cardinal en dépit de tous vos ennemis. J'ai hasardé tout mon bien à parier que vous le seriez bientôt. Il faut qu'il augmente de moitié si j'ai affaire à des gens d'honneur. Je prie Dieu que le vôtre en fasse de même, de la manière que sa Providence le trouvera plus à propos. Il y a apparence qu'il n'en fera pas à deux fois, et votre nouvelle dignité sera bientôt soutenue de tout ce qui lui manque[2], pour faire voir à toute la terre que la main qui a fait les Cardinaux d'Amboise et de Richelieu n'avoit pas encore montré tout ce qu'elle savoit faire. J'espère que nous en aurons bientôt le plaisir. Cependant, Monseigneur, je vous prie de croire qu'en France, aux Indes ou en quelque part que mon malheureux destin me mène, je serai toujours passionnément.

De votre Éminence,

le très-humble et très-obéissant

SCARRON.

[1] Scarron, *Dernières Œuvres*, 1752.

[2] C'est-à-dire le ministère.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

CCXXXVII.

LETTRE DU CARDINAL DE RETZ A UN ANONYME[1].

Paris, 13e mars 1652[2].

Monsieur,

Vous me témoignez par votre lettre de prendre part à la joie que tous mes amis m'ont fait paroître sur ma promotion au cardinalat, d'une manière si obligeante, que je ne puis assez vous en faire paroître mon ressentiment. Je vous assure qu'il ne s'y peut rien ajouter, non plus qu'au désir que j'aurai toujours d'être véritablement,

Monsieur,

Votre très-affectionné à vous servir.

LE CARDINAL DE RETZ[3].

CCXXVIII.

FÉLICITATIONS DU CHAPITRE DE NOTRE-DAME AU CARDINAL DE RETZ POUR SA PROMOTION AU CARDINALAT[4].

19 mart. 1652.

Salutatio per dominos facta domino Coadjutori, Cardinali de Retz.

Die Lunæ decima martii, domini, post concionem, ad sonum campanæ, in capitulo cum magna frequentia

[1] La lettre ne porte aucune adresse.

[2] Bibl. nat., Saint-Germain-Français, nº CCCII.

[3] Signature autographe.

[4] Arch. nat., LL. 302, fr. 76.

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

congregati ut illustrissimum ac reverendissimum dominum Joannem Paulum Franciscum de Gondy, Corinthiorum archiepiscopum ac Coadjutorem Parisiensem in corpore convenirent, eidemque domino gratularentur de ejus promotione per sanctissimum Dominum nostrum Papam facta ad dignitatem cardinalatus, egressi sunt in hanc finem e capitulo, bini incedentes, ac præfatum dominum Cardinalem de Retz nuncupatum, in domo quam vulgo parvum archiepiscopatum vocant, commorantem in claustro adierunt : cui dominus Decanus ejusmodi gratulationis obsequium verbis exquisitissimis exhibuit. Quibus postquam præfatus dominus cardinalis perhumaniter respondit, domini, in eo quo processerant ordine, in capitulum reversi sunt, ibique domino Decano de ejus eleganti oratione actæ fuerunt gratiæ.

CCXXXIX.

LETTRE CHIFFRÉE D'UN ANONYME AMI DE MAZARIN A L'ABBÉ FOUQUET.

... Pour Paris, il est toujours dans la même disposition, et, si l'on nous envoie ce que l'on a demandé, je crois qu'il sera difficile d'en troubler la tranquilité ; c'est la pensée de mon père. Je vous puis assurer que, depuis votre départ, il n'a pas changé de sentiments, ni Mme de Chevreuse, soit à votre égard ou à celui de la Reine et de M. le Cardinal. Toute son étude et la mienne est de connoître les véritables sentiments du Coadjuteur depuis son cardinalat. Ce n'est pas une chose fort facile ; ce qui nous en paroît n'est pas différent de ce que vous avez vu. Une chose me déplaît, [c'est] que ses amis, et entre autres Caumartin, publient hautement qu'il tient cette

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

grâce de M. d'Orléans et l'ont même dit à Mme de Chevreuse. Il ne faut pas néanmoins faire un fondement assuré sur ses discours, et Mme de Chevreuse n'en est pas fort alarmée. On n'épargne rien pour connoître le fond de ses pensées et pour vous en avertir. Mme de Chevreuse ne croit pas qu'il les lui puisse déguiser. Je crois que cette affaire est le point le plus important de la présente, parce que j'espère par la première être plus instruit.....

CCXL.

Relation de ce qui s'est passé à Rome en la promotion de Monseigneur le Coadjuteur de Paris au cardinalat, et en la confirmation faite par Sa Sainteté, de l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris, donné contre le Cardinal Mazarin. In-4° d'une feuille. Paris, 1652.

Sous ce titre, parut à cette époque une Mazarinade assez médiocre. Tout y est supposé, notamment, comme il va sans dire, une prétendue confirmation par le Pape de l'arrêt du Parlement de Paris qui mettait à prix la tête du Cardinal Mazarin.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

TABLE DES MATIÈRES

I

LETTRES DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

		Pages.
I.	— Retz à l'abbé Charrier.	3
II.	— —	4
III.	— —	7
IV.	— —	8
V.	— —	9
VI.	— —	10
VII.	— —	14
VIII.	— —	13
IX.	— —	19
X.	— —	21
XI.	— —	23
XII.	— —	24
XIII.	— —	31
XIV.	— —	34
XV.	— —	40
XVI.	— —	50
XVII.	— —	54
XVIII.	— —	59
XIX.	— —	56
XX.	— —	62
XXI.	— —	66
XXII.	— —	69

Digitized by Google

Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pages.

XXIII. — Retz à l'abbé Charrier. 70
XXIV. — — 74
XXV. — — 78
XXVI. — — 82
XXVII. — — 87
XXVIII. — — 93
XXIX. — — 100

II

LETTRES DES SERVITEURS DE RETZ

A L'ABBÉ CHARRIER

XXX. — Lettre de M. ***. 107
XXXI. — Lettre du même. 108
XXXII. — Lettre de Guy Joly. 111
XXXIII. — Lettre de Guy Joly. 115
XXXIV. — Lettre de M. ***. 119
XXXV. — Lettre de Rousseau de Chevincourt 122
XXXVI. — Lettre de Guy Joly. 124
XXXVII. — Lettre de Chevincourt. 125
XXXVIII. — Lettre de M. ***. 126
XXXIX. — Lettre de Chevincourt. 128
XL. — Lettre d'Imbert. 130
XLI. — Lettre de Caumartin. 131

III

LETTRES

DE MAZARIN, DE MICHEL LE TELLIER, DE SERVIEN, DE COLBERT, DE LIONNE, ETC.

RELATIVES

AU COADJUTEUR ET A L'AFFAIRE DU CHAPEAU

du 22 mars 1650 au 23 décembre 1652.

XLII. — Mazarin à la Reine 137
XLIII. — Extrait d'une lettre du bailli de Valançay à Mazarin. 138

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pages.

XLIV. — Mémoire de Servien et de Le Tellier adressé à Mazarin. 139
XLV. — Mazarin à Le Tellier 140
XLVI. — Mémoire de Le Tellier au cardinal Mazarin. . 141
XLVII. — Michel Le Tellier à Mazarin. 149
XLVIII. — Le Tellier à Mazarin. 151
XLIX. — Colbert à Le Tellier. 151
L. — Lenet à Mazarin 155
LI. — Le Tellier à Mazarin 156
LII. — Le Tellier à Mazarin 159
LIII. — Le Tellier à Mazarin 160
LIV. — Le Tellier à Mazarin 161
LV. — Colbert à Le Tellier. 166
LVI. — Mazarin à Le Tellier 166
LVII. — Journal d'un Parisien pendant la Fronde . . . 167
LVIII. — Le Tellier à Mazarin 168
LIX. — Le Tellier à Mazarin 169
LX. — Le Tellier à Mazarin 170
LXI. — Le Tellier à Mazarin 171
LXII. — Le Tellier à Mazarin 173
LXIII. — Le Tellier à Mazarin 176
LXIV. — Le Tellier à Mazarin 177
LXV. — Note de Mazarin. 177
LXVI. — Mazarin à [Lionne] 180
LXVII. — Mazarin à [Lionne] 182
LXVIII. — Mazarin à [Lionne] 183
LXIX. — Mazarin à [Lionne] 184
LXX. — Mazarin à Brachet 190
LXXI. — Mazarin à [Lionne] 191
LXXII. — Mazarin à Ondedei. 191
LXXIII. — Du même au même. 192
LXXIV. — Séance du Parlement. 192
LXXV. — 193
LXXVI. — Mazarin à Ondedei. 195
LXXVII. — Traité de Mazarin et des Frondeurs en août 1651. 198
LXXVIII. — Journal d'un Parisien pendant la Fronde . . . 202
LXXIX. — Mazarin à Ondedei. 204
LXXX. — Mazarin au bailli de Valançay. 205
LXXXI. — Mazarin à Ondedei. 206
LXXXII. — Mazarin à Ondedei. 212
LXXXIII. — Journal d'un Parisien. 218
LXXXIV. — Mazarin à Ondedei. 221

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

		Pages.
LXXXV.	— Mazarin à Ondedei	222
LXXXVI.	— Mazarin à Millet	222
LXXXVII.	— Colbert à Mazarin.	223
LXXXVIII.	— Mazarin à Ondedei.	227
LXXXIX.	— Mazarin à [Lionne]	227
XC.	— Colbert à Mazarin.	229
XCI.	— Mazarin à Colbert.	229
XCII.	— Journal d'un Parisien.	230
XCIII.	— Mazarin à M. de Pennacors.	231
XCIV.	— Mazarin au marquis de Noirmoutier.	232
XCV.	— Mazarin à l'abbé Elpidio Benedetti.	236
XCVI.	— Mazarin à [Lionne]	237
XCVII.	— Mazarin à Pennacors	238
XCVIII.	— Mazarin au duc de Vendôme.	239
XCIX.	— Colbert à Mazarin.	240
C.	— M. de Villacerf à Le Tellier.	241
CI.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	241
CII.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	242
CIII.	— Mazarin au bailli de Valançay.	244
CIV.	— Mazarin au marquis de Noirmoutier.	245
CV.	— Mazarin au marquis de Piennes.	246
CVI.	— M. de Villacerf à Le Tellier.	247
CVII.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	248
CVIII.	— M. de Villacerf à M. Le Tellier.	248
CIX.	— Mazarin au marquis de Noirmoutier	249
CX.	— M. de Villacerf à Le Tellier.	251
CXI.	— M. de Villacerf à Le Tellier.	251
CXII.	— Le même au même.	252
CXIII.	— Mazarin à M. de Pennacors.	252
CXIV.	— Villacerf à Le Tellier.	254
CXV.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	255
CXVI.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	256
CXVII.	— Mazarin au marquis de Piennes.	257
CXVIII.	— Le Tellier à M. de Villacerf.	258
	M. de Villacerf à Le Tellier.	258
CXIX.	— Villacerf à Le Tellier	258
CXX.	— Le Tellier à M. de Villacerf	259
CXXI.	—	259
CXXII.	— Mazarin à l'abbé Fouquet	261
CXXIII.	— Le Tellier à ***.	263
CXXIV.	— Mazarin à l'abbé Fouquet.	265
CXXV.	— Mazarin à la Princesse Palatine.	265

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pages.

CXXVI. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 267
CXXVII. — Le Tellier à ***. 268
CXXVIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 270
CXXIX. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 271
CXXX. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 273
CXXXI. — Mazarin à l'abbé Fouquet 274
CXXXII. — Mazarin à Gabriel Naudé 275
CXXXIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet 276
CXXXIV. — Sainctot, maître des cérémonies, à Le Tellier. 277
CXXXV. — Mazarin à M. de Pennacors. 278
CXXXVI. — Journal d'un Parisien. 279
CXXXVII. — Mazarin à l'abbé Fouquet 280
CXXXVIII. — Mazarin à M. de Pennacors 281
CXXXIX. — Journal d'un Parisien. 282
CXL. — Mazarin à M. de Pennacors. 284
CXLI. — Mazarin au marquis de Noirmoutier 285
CXLII. — Mazarin à l'abbé Fouquet.. 286
CXLIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet 288
CXLIV. — Mazarin à l'abbé Fouquet 289
CXLV. — Mazarin à Pennacors 290
CXLVI. — Mazarin à l'abbé Fouquet 290
CXLVII. — Journal d'un Parisien. 292
CXLVIII. — Sainctot à Le Tellier 293
CXLIX. — Sainctot à Le Tellier 293
CL. — Mazarin à l'abbé Fouquet 294
CLI. — Mazarin à l'abbé Fouquet 296
CLII. — Sainctot à Le Tellier. 297
CLIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 298
CLIV. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 300
CLV. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 301
CLVI. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 302
CLVII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 303
CLVIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 304
CLIX. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 305
CLX. — Mazarin à l'abbé Fouquet 307
CLXI. — Mazarin à l'abbé Fouquet 307
CLXII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 308
CLXIII. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 310
CLXIV. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 310
CLXV. — Mazarin à l'abbé Fouquet. 311

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

IV

LETTRES DU BAILLI DE VALANÇAY

AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME

AU COMTE DE BRIENNE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LOUIS XIV POUR LES AFFAIRES DES ÉTRANGERS

du 11 septembre 1651 au 18 novembre 1652.

		Pages.
CLXVI.	— Le bailli de Valançay à Brienne.	315
CLXVII.	— —	316
CLXVIII.	— —	317
CLXIX.	— —	325
CLXX.	— —	328
CLXXI.	— —	333
CLXXII.	— —	334
CLXXIII.	— —	336
CLXXIV.	— —	338
CLXXV.	— —	340
CLXXVI.	— —	344
CLXXVII.	— —	350
CLXXVIII.	— —	351
CLXXIX.	— —	357
CLXXX.	— —	364
CLXXXI.	— —	368
CLXXXII.	— —	369
CLXXXIII.	— —	372
CLXXXIV.	— —	374
CLXXXV.	— —	383
CLXXXVI.	— —	392
CLXXXVII.	— —	401
CLXXXVIII.	— —	405
CLXXXIX.	— Le bailli de Valançay à Mazarin.	414
CXC.	— Le bailli de Valançay au Roi.	415
CXCI.	— Le bailli de Valançay à Brienne.	416
CXCII.	— Le bailli de Valançay au comte de Brienne. .	416
CXCIII.	— Le bailli de Valançay au même.	420
CXCIV.	— Lettre chiffrée du bailli de Valançay à Mazarin.	420

Digitized by Google Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pages.

CXCV. — Le bailli de Valançay au comte de Brienne. . 422
CXCVI. — Lettre chiffrée du Bailli de Valançay à Mazarin. 424
CXCVII. — Le bailli de Valançay au comte de Brienne. . 425
CXCVIII. — Le bailli de Valançay à Mazarin. 427
CXCIX. — Le bailli de Valançay à Brienne. 429
CC. — — 432
CCI. — — 434
CCII. — — 435
CCIII. — — 436
CCIV. — — 437
CCV. — — 438
CCVI. — — 439
CCVII. — — 441
CCVIII. — — 443
CCIX. — — 445
CCX. — — 445

V

LETTRES DE GUEFFIER

RÉSIDENT DE FRANCE A ROME

AU COMTE DE BRIENNE

SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES AFFAIRES DES ÉTRANGERS

du 4 septembre 1651 au 18 mars 1652.

CCXI. — Gueffier au comte de Brienne. 449
CCXII. — — 451
CCXIII. — — 451
CCXIV. — — 453
CCXV. — — 454
CCXVI. — — 456
CCXVII. — — 456
CCXVIII. — — 457
CCXIX. — — 459
CCXX. — — 461
CCXXI. — — 462

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Pages.

CCXXII. — Gueffier au Comte de Brienne. 463
CCXXIII. — — 465
CCXXIV. — — 466
CCXXV. — — 467
CCXXVI. — — 468
CCXXVII. — — 469
CCXXVIII. — — 471
CCXXIX. — — 474
CCXXX. — — 474
CCXXXI. — — 475
CCXXXII. — — 475
CCXXXIII. — — 476

VI

LETTRES

DE LOUIS XIV, DU COMTE DE BRIENNE ET DE SCARRON

AU CARDINAL DE RETZ.

CCXXXIV. — Louis XIV au Cardinal de Retz. 479
CCXXXV. — Le Comte de Brienne ou Cardinal de Retz. . 480
CCXXXVI. — Scarron au Cardinal de Retz. 481
CCXXXVII. — Lettre du Cardinal de Retz à un anonyme. . 482
CCXXXVIII. — Félicitations du chapitre de Notre-Dame au Cardinal de Retz pour sa promotion au cardinalat. 482
CCXXXIX. — Lettre chiffrée d'un anonyme ami de Mazarin à l'abbé Fouquet. 483
CCXL. — Relation de ce qui s'est passé à Rome en la promotion de Monseigneur le Coadjuteur de Paris au cardinalat, etc. 484

FIN.

Paris. — Typographie G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 6264.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PUBLICATIONS DE LA LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER & Cie

J. VALFREY

Hugues de Lionne. *Ses Ambassades en Italie* (1642-1656), d'après sa correspondance conservée aux archives du Ministère des Affaires étrangères. 1 vol. in-8° ..... 7 fr. 50

MIGNET

Rivalité de François Ier et de Charles-Quint. 2 vol. in-8°.... 15 fr. »
Charles-Quint. Son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste. 8e édition. 1 vol. in-8°..... 6 fr. »
Antonio Pérez et Philippe II. 3e édition. 1 vol. in 8°..... 6 fr. »
Histoire de la Révolution française (1789-1814). 11e édition. 2 vol. in-8°..... 14 fr. »
Portraits et Eloges historiques. 3 vol. in-8°..... 18 fr. »
Nouveaux Eloges historiques. 1 vol. in-8°..... 6 fr. »

TOPIN (MARIUS)

Louis XIII et Richelieu, avec les Lettres inédites du Roi au Cardinal. (*Ouv. cour. par l'Académie française.*) 1 vol. in-8°. 7 fr. 50
L'Homme au masque de fer. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*) 1 vol. in-8°..... 7 fr. »
L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.* Prix Thiers.) 1 vol. in-8°..... 7 fr. »

GUIZOT

Histoire de la Révolution d'Angleterre, depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'à la mort de R. Cromwell (1625-1660). 6 vol. in-8°, en 3 parties..... 42 fr. »
Histoire de la civilisation en Europe et en France, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française. Nouvelle édition. 5 vol. in-8°..... 30 fr. »
Essais sur l'Histoire de France. 10e édition. 1 vol. in-8°.... 6 fr. »
Sir Robert Peel. Etude d'histoire contemporaine, accompagnée de fragments *inédits* des Mémoires de Robert Peel. Nouvelle édition. 1 vol. in-8°..... 6 fr. »

THIERRY (AMÉDÉE)

Saint Jean Chrysostome et l'Impératrice Eudoxie. 1 vol. in-8°..... 8 fr. »
Saint Jérôme. La Société chrétienne à Rome et l'émigration en Terre sainte. 2e édition refondue. 1 vol. in-8°..... 8 fr. «
Récits et Nouveaux Récits de l'Histoire romaine au Ve siècle. 3e édition. 2 vol. in-8°..... 14 fr. »
Tableau de l'Empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident. 4e édit. 1 vol. in-8°..... 7 fr. »
Histoire d'Attila, de ses fils et de ses successeurs en Europe. Nouvelle édition revue. 2 vol. in-8°..... 14 fr. »
Histoire des Gaulois jusqu'à la domination romaine. 6e édit. revue. 2 vol. in-8°..... 14 fr. »

G. MERLET

Tableau de la Littérature française. — 1800-1815. — Mouvement religieux, philosophique et poétique. 1 vol. in-8°..... 8 fr. »

Paris. — Typ. Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 6264.

Digitized by Google
Original from UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Google
Digitized by
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

DO130
R4C5
V.2
113987

Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA